



**GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE**

COLLECTION RAPPORT

2022 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS



Table des matières

- 5** PARTIE 1 - **2022 en images**
 - 6 Janvier, février, mars
 - 9 Avril, mai, juin
 - 12 Juillet, août, septembre
 - 15 Octobre, novembre, décembre

- 19** PARTIE 2 - **Carte d'identité express**
 - 20 Le territoire
 - 22 Les compétences métropolitaines
 - 27 L'intercommunalité grenobloise en quelques dates
 - 28 Le Conseil métropolitain — trombinoscope

- 29** PARTIE 3 - **Lutte contre le changement climatique**

- 37** PARTIE 4 - **Environnement et services publics**
 - 38 Énergie
 - 49 Qualité de l'air
 - 58 Gestion des Déchets
 - 65 Eau potable, assainissement
 - 72 GEMAPI
 - 76 Lutte contre la divagation animale
 - 78 Politique funéraire

- 81** PARTIE 5 - **Cohésion sociale et territoriale**
 - 82 Développement social et égalité
 - 92 Emploi et Insertion

- 101** PARTIE 6 - **Aménagement du territoire**
 - 102 Politique foncière
 - 107 Urbanisme, paysages et autorisations du droit des sols
 - 111 Aménagement du territoire : Grands projets et renouvellement urbain
 - 117 Politique de l'habitat / Accès au logement et à l'hébergement
 - 129 Montagne – Biodiversité – Trame verte et bleue
 - 134 Agriculture – Alimentation – Forêt
 - 141 Risques majeurs et résilience métropolitaine
 - 145 Système d'Information Territoriale

149 PARTIE 7 - Économie et attractivité

- 150 Développement Économique / Commerce et Artisanat
- 157 Tourisme, attractivité du territoire et innovation
- 164 Sport
- 167 Culture
- 169 Enseignement supérieur et recherche

173 PARTIE 8 - Proximité et espaces publics

- 174 Plan vélo et modes actifs
- 179 Végétalisation des espaces publics et Plan Canopée
- 185 Ouvrages d'art
- 189 Espaces publics - Voirie

195 PARTIE 9 - Pilotage et transformation numérique

- 196 Relation Usagers
- 201 Participation citoyenne
- 207 Observation / Prospective / Évaluation / Innovation / Pilotage & performance Interne
- 212 Ressources numériques

217 PARTIE 10 - Les moyens au service des ambitions

- 218 Ressources humaines
- 226 Santé, prévention et sécurité au travail
- 233 Finances
- 243 Contractualisations financières
- 247 Commande Publique
- 255 Moyens matériels et bâtiments
- 261 Juridique
- 265 Mutualisations – Relations aux communes – Coopération
- 270 Communication interne & externe
- 276 Un comité d'accompagnement des organisations

PARTIE 1

2022 en images

📅 Janvier

LANCEMENT DE GRENOBLE CAPITALE VERTE DE L'EUROPE

Le 15 janvier 2022, Grenoble devient la nouvelle Capitale Verte de l'Europe avec, devant elle, une année d'évènements et de festivités autour des transitions environnementales et sociales. Cette année particulière est co-portée par la Métropole et le Département de l'Isère, qui s'associent à la Ville de Grenoble pour l'animer sur l'ensemble du territoire, avec le soutien de l'État. Au total, ce sera plus de 700 évènements labellisés, 400 défis relevés, 300 ressources identifiées et valorisées, et 114 projets coup de pouce associatifs financés.



UNE CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT

À l'occasion de Grenoble Capitale Verte de l'Europe, la Métropole initie une Convention citoyenne pour le climat réunissant une centaine d'habitants tirés au sort, afin qu'ils établissent des propositions visant à enrichir l'action métropolitaine pour affronter le dérèglement climatique. Grenoble Alpes Métropole est la première métropole de France à avoir mis en place une Convention Citoyenne pour le Climat d'une telle ambition.

QUARTIERS PRIORITAIRES : LA MÉTROPOLE LABELLISÉE "CITÉ DE L'EMPLOI" PAR L'ÉTAT

Nouvellement labellisée Cité de l'emploi, la Métropole décroche un chèque de 100 000 euros par an de l'État pour soutenir sa politique d'insertion dans les quartiers prioritaires. Pour soutenir les habitants de ces quartiers, la Métropole finance depuis toujours, via le Contrat de ville, de nombreuses associations locales qui travaillent sur le terrain pour leur venir en aide.



UN APPEL À PROJETS EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Il vise à soutenir les actions des associations, des fondations et des CCAS du territoire dans leurs actions de prévention et de protection des personnes vulnérables. La Métropole est engagée depuis plus de vingt ans dans la prévention de la délinquance en lien avec la Politique de la ville. Un engagement renforcé en 2014 avec la prise de compétence « prévention de la délinquance » et en 2016 avec la mise en place d'un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) en 2016.



 Février

RENFORCEMENT DES AIDES CONTRE LES "PASSOIRS THERMIQUES"

Afin d'accélérer la rénovation des immeubles d'habitation, le service de soutien métropolitain à la rénovation thermique (baptisé MurMur), dispositif pionnier en France lors de son lancement, s'ouvre à toutes les copropriétés, quelle que soit leur date de construction, et renforce les aides allouées aux ménages les plus modestes.

SOLAIRE THERMIQUE : LA MÉTROPOLÉ EXPÉRIMENTE UNE AIDE FINANCIÈRE

La Métropole teste un nouveau dispositif d'aide financière visant à encourager les propriétaires de maison individuelle à installer un système de chauffe-eau solaire thermique. Le dispositif-test s'avère un succès, la Métropole décidera de le pérenniser en 2023.



"L'AIR À LA LOUPE" : UNE EXPO PHOTO POUR COMPRENDRE ET AGIR

Organisée dans le cadre de l'événement « Grenoble Capitale verte de l'Europe 2022 », l'exposition, présentée sur des panneaux grand format en extérieur, au « Jardin de Ville », au cœur de Grenoble, présente une quinzaine de photographies mettant en images la pollution afin de sensibiliser le grand public.



 Mars

DE L'EAU POUR CEUX QUI VIVENT À LA RUE

Grâce au financement des collectivités locales, dont la Métropole, et celui de 27 fondations privées, l'association Point d'eau, qui aide les personnes sans domicile fixe, intègre de nouveaux locaux spécialement pensés pour l'accueil de ses publics : elle y propose notamment la possibilité de laver son linge et de prendre une douche.

DES SOLS DÉBITUMÉS, ET DES ARBRES PLANTÉS AVEC LE PLAN CANOPÉE

La métropole lance son Plan canopée qui vise à lutter contre les îlots de chaleur. L'un de ses principaux axes consiste à augmenter le nombre d'arbres dans l'agglomération (on en dénombre déjà 34 000, de plus 300 espèces différentes), avec des essences adaptées à la vie urbaine et à des climats chauds et secs. Objectif : augmenter « l'indice de canopée », un indicateur traduisant la surface ombragée. Actuellement de 26 %, la Métropole ambitionne de le porter à 40 % d'ici 2050.



MÉTROÉNERGIES, UNE PLATEFORME WEB POUR FAIRE DES ÉCONOMIES

La Métropole lance son nouveau service public en ligne totalement gratuit : celui-ci vise à accompagner les habitants dans leurs économies d'énergie. L'outil permet notamment de visualiser l'ensemble des énergies produites dans un foyer, d'effectuer des comparaisons avec des ménages similaires et de bénéficier de conseils. Il lance également régulièrement des défis d'économies d'énergies à ses utilisateurs.



PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT : 1,6 MILLIARD D'EUROS AU SERVICE DES TRANSITIONS

Le conseil métropolitain adopte son premier plan pluriannuel d'investissement (PPI). D'un montant de 1,6 milliard d'euros, celui-ci se concentre notamment sur des sujets ayant trait aux transitions et aux solidarités. 675 millions d'euros seront notamment dédiés à des actions visant à réduire les consommations énergétiques, à augmenter la part des énergies renouvelables et à lutter contre la dégradation de la qualité de l'air tout en soutenant les ménages les plus modestes. Autres thèmes privilégiés : le développement des modes doux, la végétalisation des espaces publics, le soutien à l'attractivité économique, la rénovation énergétique des bâtiments et la construction de logements sociaux.

 Avril

LE RETROFIT : UNE SOLUTION POUR CONVERTIR LES UTILITAIRES

Dans le cadre de la zone à faibles émissions (ZFE), la Métropole renforce ses aides à l'achat ou à la conversion d'un véhicule moins polluant. Elle propose notamment 12 000 euros d'aide pour convertir les véhicules utilitaires à l'électrique grâce à la solution technique proposée par une jeune entreprise locale, TOLV (ex- Phoenix Mobility).



ACCUEIL DES RÉFUGIÉS UKRAINIENS : COMMENT LE TERRITOIRE AGIT

Dons, collectes, accès au logement... Les citoyens, les communes et la Métropole, en lien avec la préfecture de l'Isère, s'attèlent à trouver des solutions pour venir en aide aux réfugiés ukrainiens arrivés depuis le début du conflit qui ravage leur pays.



DES VANNES INTELLIGENTES POUR ÉVITER LE DÉVERSEMENT D'EAUX USÉES DANS L'ISÈRE

Deux énormes vannes hydrodynamiques autonomes et intelligentes sont installées au niveau des canalisations souterraines de la gare de Grenoble pour réguler les flux lors de fortes pluies. Les vannes permettent d'éviter le déversement d'eaux usées dans l'Isère. Au total, une dizaine de ces vannes seront installées sur le réseau métropolitain.

 Mai

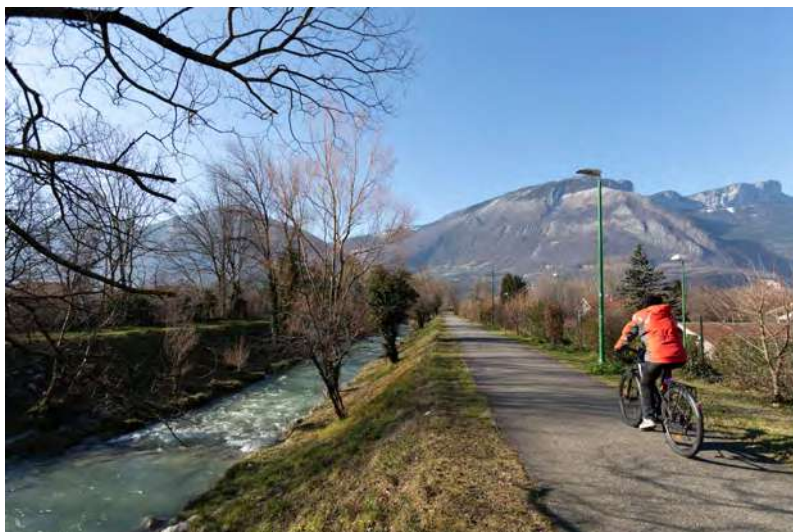
INAUGURATION DU HAUT-BOIS, UNE PROUESSE ARCHITECTURALE

Les trois partenaires que sont la Métropole, la Ville de Grenoble et le bailleur Actis inaugurent le Haut-bois, un immeuble consacré à l'habitat social, à l'ossature entièrement en bois. Une première en France dans une zone classée 4/5 sur l'échelle du risque sismique.



UN NOUVEAU SERVICE DE COLLECTE DES OBJETS VOLUMINEUX

La Métropole inaugure un nouveau service de collecte des objets volumineux. Celui-ci, gratuit et réservable sur rendez-vous, est accessible à tous les métropolitains n'ayant pas de solutions pour se débarrasser de leurs encombrants. Les objets ramassés sont triés pour connaître une seconde vie (réemploi, réparation et recyclage). S'ils sont en bon état, ils sont revendus par des boutiques solidaires à faible prix ou distribués à des familles fragilisées.



UNE VOIE VERTE INAUGURÉE

Dans le cadre de sa politique cyclable, la Métropole réaménage dans la commune de Saint-Égrève un chemin en voie verte pour les vélos et les piétons. Sept mois de travaux ont permis de créer une nouvelle piste cyclable longue de 600 mètres et large d'environ trois mètres, qui vient se connecter au reste du réseau. Pistes, réseau sécurisé Chronovélo en site propre, contre-sens cyclables, voies vertes... La métropole compte 475 km d'aménagements cyclables.

 Juin

INAUGURATION D'UN NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE

Dans la commune de Vizille, ce nouveau centre de 660 m² permet de réunir les équipes de deux anciens centres techniques dans de meilleures conditions de travail. Proche des axes de circulation majeurs, il permet d'optimiser les déplacements des 12 bennes à ordures ménagères et de diminuer les kilomètres effectués par les 25 ripeurs. Son toit sera couvert de panneaux photovoltaïques.



LA MÉTROPOLE SOUTIENT L'INSTALLATION D'AGRICULTEURS

Afin de soutenir l'agriculture locale et la consommation de proximité, la Métropole fait l'acquisition de plus de 50 hectares de terres dans la commune de Meylan afin d'y encourager l'installation de jeunes agriculteurs via un appel à candidatures. Une action qui a déjà permis de conforter ou de soutenir la création de sept exploitations. En 10 ans, ce sont près d'une cinquantaine de projets qui ont été accompagnés par la Métropole, avec l'aide de la Chambre d'agriculture et la Safer.



PREMIER FORUM DES MÉTIERS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

À l'occasion de Grenoble Capitale Verte Européenne, La Métropole organise le premier Forum des métiers de la transition écologique à Alpexpo. Une centaine d'entreprises du secteur et d'organismes de formation accueillent les 2000 visiteurs - collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi ou salariés - ayant répondu présent. Fort de ce succès, ce Forum des métiers métropolitain sera désormais reconduit chaque année.

 Juillet

RÉNOVATION URBAINE : NOUVELLE ÉTAPE À LA VILLENEUVE

Une nouvelle étape est franchie dans la réhabilitation de la Villeneuve à Grenoble avec la rénovation de près de 200 logements. Les chantiers menés s'inscrivent dans un grand projet mené avec l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU) qui vise notamment à améliorer le cadre de vie des habitants, rendre le quartier plus attractif et faire des Villeneuves le premier éco-quartier populaire de France, projet lui-même situé au sein du grand projet de reprise urbaine, économique et naturelle Grandalpe, mené par la Métropole avec les communes de Grenoble, d'Échirolles et d'Eybens.



 Août


POLLUTION : LES PLASTIQUES DANS LE VISEUR DE LA MÉTROPOLE

Épaulée par le WWF France dans la chasse aux déchets plastiques, la Métropole s'engage à atteindre le « zéro pollution plastique » d'ici 2025. L'objectif de l'organisation internationale est d'aider les institutions à créer de solides stratégies de lutte contre la prolifération de ce déchet. Pour cela, la Métropole met sur pied un plan d'actions mobilisant 1 million d'euros sur 4 ans.



FIN DU CHARBON POUR LA CHAUFFERIE MÉTROPOLITAINE DE LA POTERNE

La Métropole va franchir un nouveau pas dans le recours aux énergies renouvelables en adaptant la chaufferie de la Poterne à la combustion du bois. Mise en service en 1992, celle-ci produit 25 % de la chaleur du réseau de chauffage métropolitain. L'abandon du charbon va permettre de réduire de 50 % les émissions en CO₂ du site et de disposer d'un réseau de chaleur alimenté à 88 % par de la chaleur renouvelable. Les besoins en bois sont évalués à 70 000 tonnes par an, dont 10 000 tonnes seront issues des déchetteries métropolitaines, et pour le reste de la région.

 Septembre

UN MOIS POUR DÉCOUVRIR LA TRANSITION ALIMENTAIRE

Visites à la ferme, ateliers cuisine ou jardinage, conférences, projections de films... La Métropole propose à l'automne 2022 près de 150 événements afin de sensibiliser et de faire découvrir au grand public la transition alimentaire. Un événement appelé à prendre plus d'ampleur chaque année.



LA MÉTROPOLE AIDE LES COMMUNES DE SON TERRITOIRE À SE FORMER À L'ACCESSIBILITÉ

La Métropole signe une convention avec six communes de son territoire pour permettre à ces dernières de renforcer leur expertise en matière d'accessibilité. Objectif : faciliter l'accès aux prestations et services en direction des publics en situation de handicap.



UN MOIS DE LA NUIT SUR QUATRE TERRITOIRES

La Métropole grenobloise, le Parc National de Chartreuse, le Parc National du Vercors et l'Espace Belledonne s'associent pour organiser le Mois de la Nuit. Ces quatre territoires proposent des dizaines d'événements afin de sensibiliser le grand public à la pollution lumineuse, avec, notamment, des extinctions massives d'éclairage public lors du « Jour de la Nuit ».

« ÇA VOUS BRANCHE ? » MÉT LES ARBRES DE LA MÉTROPOLE À L'HONNEUR

Dans le cadre du plan Canopée, qui vise à augmenter la surface ombragée sur son territoire, la Métropole organise « Ça vous branche ? », un événement pour sensibiliser les habitants à l'importance de la nature en ville pour lutter contre la chaleur et le réchauffement climatique. Une vingtaine d'animations sont organisées dans différentes communes du territoire.



ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS : LA MÉTROPOLE LANCE UNE GRANDE CONCERTATION

Face aux enjeux sociaux et économiques que la ZFE implique et aux difficultés d'adaptation que rencontreront certains habitants, une vaste concertation volontaire de deux mois est organisée. Le résultat témoigne des inquiétudes de nombreux habitants, qui expriment notamment un sentiment d'injustice sociale et territoriale, un calendrier trop rapide, déconnecté de la situation sociale ou des réalités du marché. Ces résultats vont inciter la Métropole à proposer une ZFE à horaires non permanents forte de nombreuses dérogations et assortie d'un fort dispositif d'accompagnement et d'aides pour les foyers les plus précaires qui seront touchés.



 Octobre

NOUVELLE COLLECTE DE TEXTILES

3 000 tonnes de vêtements se retrouvent chaque année dans les poubelles de la Métropole avant d'être incinérés. Afin d'encourager la récupération de cette précieuse ressource, la Métropole organise régulièrement, depuis 2018, des opérations de collecte « coup de poing » sur le territoire. Cette année, 93 conteneurs temporaires sont mis en place dans 42 communes. Et le succès est là à chaque édition. En tout, plus de 450 tonnes de textiles ont été collectées grâce à ces opérations.

 Novembre

LA MÉTROPOLE DÉMÉNAGE LE TEMPS DE RÉNOVER SON SIÈGE

Depuis l'agrandissement de son territoire en 2014 à 49 communes et la métropolisation en 2015, le nombre d'agents de l'intercommunalité est passé de 800 à 2000, dont plus de 1 100 administratifs. En ayant pris le parti d'écorénover et d'agrandir son siège historique - une passoire thermique des années 80 qui ne disposait plus des dernières normes en matière de sécurité - plutôt que de reconstruire un bâtiment de A à Z, la Métropole fait le choix de réduire son impact environnemental. Elle s'installe le temps du chantier, pour environ 4 ans, dans les anciens bâtiments de la CCI, en plein centre-ville.



APPEL À PROJETS « JEUNES EN RUPTURE » : LA MÉTROPOLE INNOVE

La Métropole inaugure un nouveau parcours d'accompagnement pour les jeunes en difficulté, à la suite d'un appel à projets lancé par l'État, appel à projets dont elle est la seule lauréate en France. Baptisé « En-Ga-Jer » (Ensemble Grenoble Alpes pour les Jeunes en Rupture), il concerne des jeunes de moins de 26 ans « en rupture », c'est-à-dire sans contact avec les services de l'emploi depuis au moins 5 mois. Le dispositif propose notamment de tester un revenu minimum mensuel de 250 euros.



LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES SE POURSUIT

260 000 métropolitains sont désormais concernés par le tri et la collecte des déchets alimentaires, soit en collecte en porte-à-porte, soit grâce à la distribution gratuite de composteurs. La Métropole est le premier grand territoire urbain où la collecte des déchets alimentaires est généralisée à cette échelle avec une solution individuelle.

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : LA MÉTROPOLE SE FAIT ENTENDRE

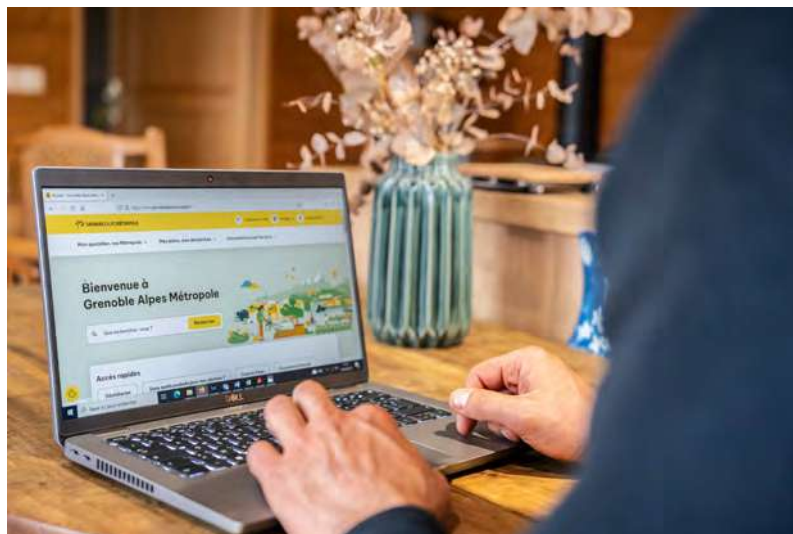
Comme chaque année, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, célébrée le 25 novembre, la Métropole lance une campagne de sensibilisation contre toutes les formes de violences et s'associe à la street-artiste grenobloise Petite Poissone pour faire passer son message. Cette fois, c'est le pouvoir masculin au travail qui est ciblé, avec un message peint à même l'entrée du siège.



 Décembre

UN NOUVEAU SITE WEB 100 % ACCESSIBLE ET ÉCO-CONÇU

Plus performant en matière d'accès à l'information, le nouveau site est accessible à tout type de handicap. Certifié 100 % conforme au RGAA, il est aussi plus sobre d'un point de vue environnemental, ce qui le positionne, selon le collectif de référence GreenIT, à la première place des sites des métropoles françaises et très largement devant les 90 sites web les plus consultés en France. Le projet reçoit un label argent Territoire Innovant 2023 dans la catégorie « moderniser le service public ».



UNE NOUVELLE STATION ÉLECTRIQUE, GNV ET BIOGNV

Installée au Marché d'intérêt national de la Métropole, elle est ouverte 7j/7 et 24 h/24 à tous les véhicules : particuliers, utilitaires et poids lourds. Gérée par Engie, son ouverture s'inscrit dans la stratégie métropolitaine visant à développer une offre de carburants alternatifs au diesel et à l'essence. L'objectif est de déployer 13 stations GNV (ou BioGNV) sur le territoire à horizon 2030.

PARTIE 2

**Carte
d'identité
express**

Le territoire

49 communes **450 000** habitants Superficie **546 km²**

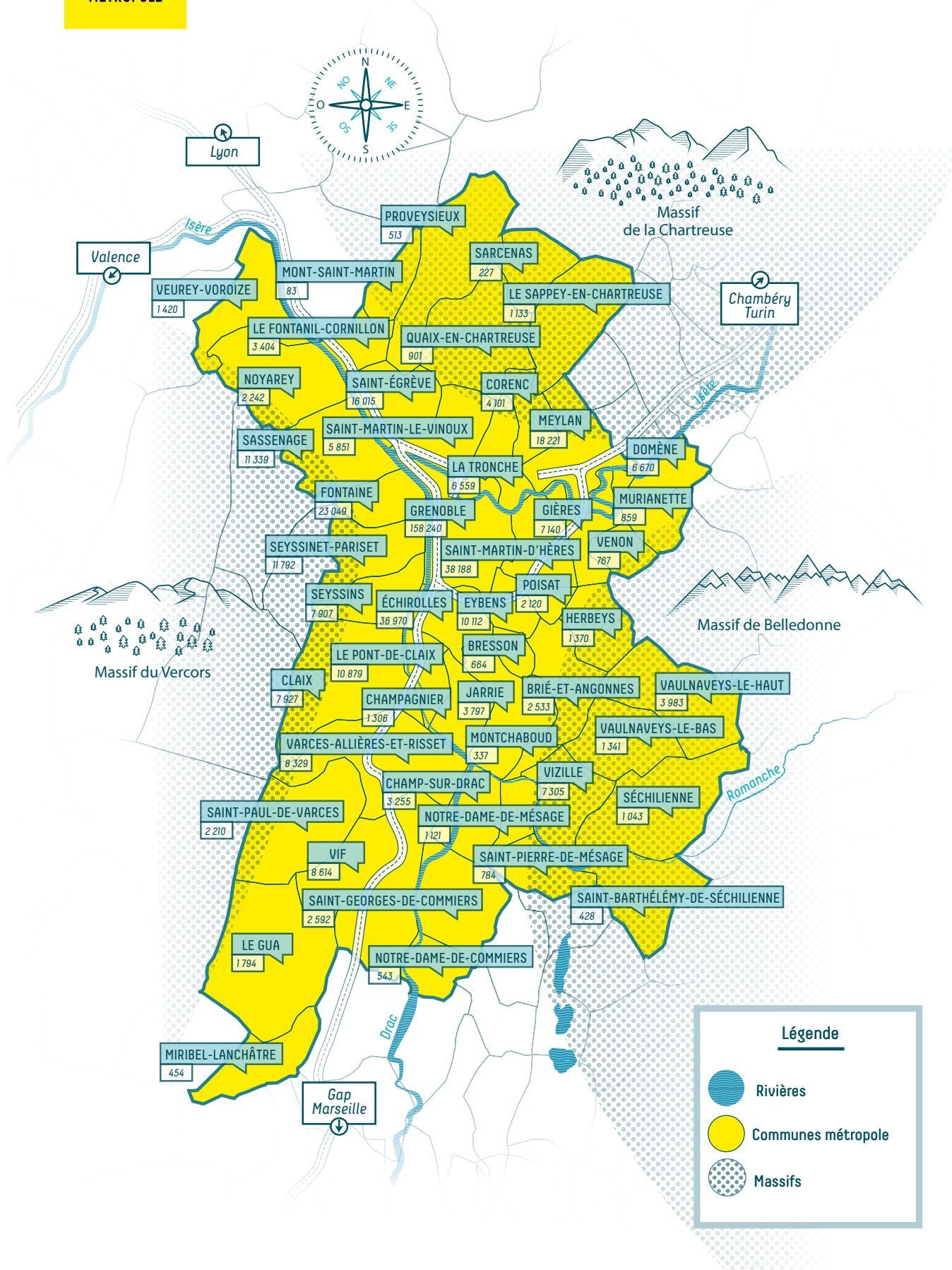
23 communes dans le périmètre
des Parcs naturels régionaux
de Chartreuse et du Vercors

COMMUNE LA PLUS PEUPLÉE

Grenoble (158 000 habitants)

COMMUNE LA MOINS PEUPLÉE

Mont-Saint-Martin (83 habitants)



Légende

- Rivières
- Communes métropole
- Massifs

Les compétences métropolitaines

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE EXERCE DE PLEIN DROIT, EN LIEU ET PLACE DES COMMUNES MEMBRES, LES COMPÉTENCES SUIVANTES :

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- Déchets ménagers (dont déchets d'activité à risque infectieux)
- Contribution à la transition énergétique
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Plan climat-air-énergie territorial
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz
- Réseaux de chaleur ou de froid urbains
- Infrastructures de charge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Lutte contre la pollution de l'air
- Lutte contre les nuisances sonores

DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

- Zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique
- Actions de développement économique et participation au pilotage des pôles de compétitivité
- Construction et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain
- Promotion du tourisme
- Soutien et aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche

■ AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme
- Organisation de la mobilité
- Espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain
- Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain
- Établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications

■ GESTION DES SERVICES D'INTÉRÊT COLLECTIF

- Eau, assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales
- Cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain et crématoriums
- Abattoirs et marchés d'intérêt national
- Services d'incendie et de secours
- Service public de défense extérieure contre l'incendie

■ POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement, aides financières et actions en faveur du logement social, actions en faveur du logement des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
- Aires d'accueil des gens du voyage

■ POLITIQUE DE LA VILLE

- Diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville

II. GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE EXERCE PAR AILLEURS LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES SUIVANTES :

- Emploi et insertion
- Interventions relatives à l'économie agricole et à la forêt péri-urbaine
- Nouvelles infrastructures nécessaires à l'exploitation forestière
- Espaces naturels et de loisirs Bois français, Sentiers de la Frange verte, Parc de l'île d'Amour, Parc des Vouillants, Parc Hubert Dubedout, Parc de l'Ovalie et Site de Prémol
- Sites du Col de Porte et du Sappey-en-Chartreuse (activités sportives, de loisirs, pastorales et sylvicoles, à l'exclusion du ski alpin)
- Sentiers de randonnée
- Refuge et fourrière dans le cadre de la protection contre la divagation des animaux
- Développement du réseau métropolitain de lecture publique
- Promotion de la culture chorégraphique via le centre chorégraphique national de Grenoble [CCN2].
- Assistance et conseil en matière d'urbanisme, d'architecture et de paysage
- Valorisation des espaces agricoles ou forestiers
- Promotion, de valorisation et de développement de l'agriculture
- Pompes funèbres
- Risques naturels et technologiques : participation à la communication préventive, soutien aux forêts de protection

III. PAR CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE, GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE EXERCE ÉGALEMENT LES COMPÉTENCES SUIVANTES :

- Gestion des routes classées dans le domaine public routier départemental
- Aide aux jeunes en difficulté
- Prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté
- Schéma d'aménagement touristique
- Plan des itinéraires de randonnée
- Activité du spectacle vivant assuré par la MC2

Du Syndicat intercommunal à la Métropole :

L'intercommunalité grenobloise en quelques dates

1966

Création du **Siepurg** (Syndicat intercommunal d'études des problèmes d'urbanisme de la région grenobloise) par 23 communes.

1973

Fondation du **Sieparg** (Syndicat intercommunal d'études, de programmation et d'aménagement de la région grenobloise) qui réunit **23 communes** et **360 000 habitants**.

1994

Naissance de la **communauté de communes** qui se substitue au Sieparg

1996

La communauté de communes prend le nom de **Grenoble Alpes Métropole**

2000

Grenoble Alpes Métropole adopte le statut de **communauté d'agglomération**

2014

Fusion des communautés de communes des Balcons sud de Chartreuse et du Sud grenoblois avec Grenoble Alpes Métropole. Cette nouvelle intercommunalité compte **49 communes**

2015

Grenoble Alpes Métropole devient une **Métropole**

Le Conseil Métropolitain

VICE-PRÉSIDENTS	PRESIDENT					
		Christophe FERRARI Maire de Pont-de-Claix Président				
						
		Michelle VEYRET Saint-Martin-d'Hères 1 ^{ère} vice-présidente Administration générale, Ressources humaine, Patrimoine	Salima DJIDEL Grenoble 2 ^e vice-présidente Santé, Stratégie et Sécurité alimentaire	Raphaël GUERRERO Maire de Jarrie 3 ^e vice-président Finances, Évaluation des politiques publiques, Dialogue de gestion	Mélina HERENGER Meylan 4 ^e vice-présidente Tourisme, Attractivité, Innovation, Université, Qualité de vie	Lionel COIFFARD Vigille 5 ^e vice-président Prévention, Collecte et Valorisation des déchets
						
		Nicolas BERON-PEREZ Grenoble Vice-président Habitat, Logement, Hébergement	Ludovic BUSTOS Maire de Poizat Vice-président Stratégie foncière, Urbanisme, PLUI	Pascal CLOUAIRE Grenoble Vice-président Culture, Éducation, Participation citoyenne	Elizabeth DEBEUNNE La Tronche Vice-présidente Économie sociale, solidaire et circulaire	Céline DESLATTES Grenoble Vice-présidente Emploi, Insertion, Jeunesse
						
		Francis DIETRICH Maire de Champ-sur-Drac Vice-président Territorialisation, Services métropolitains	Guy JULLIEN Veyrier-Varoize Vice-président Économie, Industrie, Résilience éco- nomique	Sylvain LAVAL Maire de Saint-Martin-le-Vinoux Vice-président Espace public, Voie, Infrastructures cyclables et mobilités douces	Yann MONGABURU Grenoble Vice-président Défi climatique, Biodiversité, Éducation à l'environnement	Anne-Sophie OLMOS Grenoble Vice-présidente Cycle de l'eau
						
		Cyrille PLENET Maire de Séchilienne Vice-présidente Agriculture, Filière bois, Montagne	Eric ROSSETTI Quaix-en-Chartreuse Vice-président Communes, Proximité, Politique funéraire, Cimetière	Thierry SEMANAZ Saint-Martin-d'Hères Vice-président Sports	Renzo SULLI Grenoble Maire d'échirrolles Vice-président Grands projets d'aménagement, Renouvellement urbain	Pierre VERRI Grenoble Maire de Gières Vice-président Air, Énergie, Climat
						
		Pierre BEJAJI Eybens Conseiller délégué Prévention de la délinquance Prévention spécialisée	Cécile CENATIEMPO Grenoble Conseillère déléguée Qualité de l'air	Florent CHOLAT Maire de Champagnier Conseiller délégué Développement du numérique, Innovation digitale, Gestion publique de la donnée	Pierre LABRIET Échirrolles Conseiller délégué Enseignement supérieur, Recherche	Corine LEMARIEY Varcis-Allières-et-Risset Conseillère déléguée Égalité entre les femmes et les hommes, Lutte contre les discriminations
						
Jean-Yves PORTA Maire de Vaulnaveys-le-Haut Conseiller délégué Risques naturels et technologiques	Laëticia RABIH Échirrolles Conseillère déléguée Solidarité, Politique de la ville	Jérôme RUBES Saint-Martin-d'Hères Conseiller délégué Commande publique	Dominique SCHEIBLIN Eybens Conseillère déléguée Gens du voyage	Barbara SCHUMAN Grenoble Conseillère déléguée Commerce et artisanat		

 Anouche AGOBIAN Grenoble	 Maxence ALLOTO Grenoble	 Laurent AMADIOU Maire de Saint-Égrève	 Léah ASSALI Saint-Martin-d'Hères	 Christian BALESTRIERI Maire de Proveysieux	 Margot BELAIR Grenoble
 El Hasni BEN REDJEB Grenoble	 Olivier BERTRAND Grenoble	 Zaïm BOUHAFS Échirrolles	 Hassen BOUZEGHOUB Grenoble	 Annabelle BRETTON Grenoble	 Jérôme BUISSON Maire de Notre-Dame-de-Mésage
 Kheira CAPDEPON Grenoble	 Philippe CARDIN Maire de Meylan	 Alain CARIGNON Grenoble	 Emmanuel CARROZ Grenoble	 Emilie CHALAS Grenoble	 Françoise CHARAVIN Saint-Égrève
 Brahim CHERAA Saint-Martin-d'Hères	 Benjamin COIFFARD Saint-Égrève	 Alan CONFESSON Grenoble	 Jean-Luc CORBET Maire de Varces-Allières-et-Risset	 Sylvie CUSSIGH Gières	 Evelyn DE CARO Fontaine
 Amandine DEMORE Échirrolles	 Marc Depinois Maire de Mont-Saint-Martin	 Sylvain DULOUTRE Maire de Sarcenas	 Stéphane DUPONT-FERRIER Maire de Le Fontanil-Cornillon	 Dominique ESCARON Maire de Le Sappey-en-Chartreuse	 Simon FARLEY Maire de Le Gua
 Cédric GARCIN Maire de Marianne	 Vincent FRISTOT Grenoble	 Cédric GARCIN Maire de Marianne	 Christine GARNIER Grenoble	 Jean-Marc GAUTHIER Maire de Vaulnaveys-le-Bas	 Michel GAUTHIER Maire de Miribel-Lanchâtre
 Guy GENET Maire de Vif	 Sylvie GENIN-LOMIER Sassenage	 Yasmine GONAY Vif	 Souad GRAND Le Pont-de-Claix	 Norbert GRIMAUD Maire de St-Georges-de-Commiers	 Audrey Guyomard Maire de Bresson
 Joëlle HOURS Meylan	 Fabrice HUGELE Maire de Seyssins	 Séverine JACQUIER Vizille	 Nicolas KADA Grenoble	 Diana KDOUH Saint-Martin-d'Hères	 Sandra KRIEF Grenoble
 Sabine LEYRAUD Fontaine	 Lucille LHEUREUX Grenoble	 Guillaume LISSY Maire de Seyssinet-Pariset	 Claudine LONGO Domène	 Franck LONGO Maire de Fontaine	 Jacqueline MADRENNES Échirrolles



Anahide MARDIROSSIAN
Saint-Martin-le-Vinoux



Nathalie MARGUERY
Segssins



Elisa MARTIN
Grenoble



Christian MASNADA
Maire de Saint-Pierre-de-Mésage



Jérôme MERLE
Sassenage



Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN
Maire de Corenc



Alexandre MOULIN-COMTE
Échirolles



Gilles NAMUR
Grenoble



Marc ODDON
Maire de Venon



Georges OUDJAUDI
Saint-Martin-d'Hères



Chloé PANTEL
Grenoble



Alfio PENNISI
Noyarey



Laura PFISTER
Grenoble



Lionel PICOLLET
Grenoble



Nicolas PINEL
Grenoble



Eric PIOLLE
Maire de Grenoble



David QUEIROS
Maire de Saint-Martin-d'Hères



Agnès RENIER
Notre-Dame-de-Commiers



Christophe REVIL
Maire de Claix



David RICHARD
Maire de Saint-Paul-de-Varces



Anne ROCHE
Grenoble



Alban ROSA
Échirolles



Hakim SABRI
Grenoble



Michel SAVIN
Domène



Laura SIEFERT
Segssinet-Pariset



Olivier SIX
Grenoble



Guy SOTO
Maire de Montchaboud



Claude SOULLIER
Maire de Brié-et-Angonnes



Bertrand SPINDLER
Maire de La Tranche



Dominique SPINI
Grenoble



Gilles STRAPPAZZON
Maire de S'-Barthémy-de-Séchillienne



Marie-Noëlle STRECKER
Claix



Laurent THOVISTE
Fontaine



Jean-Paul TROVERO
Fontaine

PARTIE 3

**Lutte contre
le changement
climatique**

Lutte contre le changement climatique

Nous aurons réussi si... : le pilotage des transitions vers la neutralité carbone et la mobilisation collective des acteurs est assuré

La loi relative à la transition énergétique et la croissance verte du 17 août 2015 a confié aux EPCI un rôle de «coordinateurs de la transition énergétique» à l'échelle locale. Dans cette perspective, les «Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux» (PCAET), constituent l'outil opérationnel de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de l'adaptation au changement climatique et de l'amélioration de la qualité de l'air dans les territoires :

- Il décline au niveau local les orientations de lutte contre le changement climatique définis aux niveaux national et international.
- Il fixe les objectifs du territoire notamment en matière d'amélioration de la qualité de l'air, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables.
- Il définit un programme d'actions pour les atteindre.
- Il constitue un outil de mobilisation du territoire.
- Il définit les modalités de suivi et d'évaluation des actions engagées par la Métropole et l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, communes, acteurs économiques, associations...)
- L'atteinte des objectifs du Plan climat air énergie métropolitain constituera une nouvelle étape dans la perspective de contribuer à l'atteinte d'une neutralité carbone planétaire en 2050 :
 - Gaz à effet de serre : - 50 %*
 - Consommation d'énergie : - 40 %*
 - Qualité de l'air : atteindre les seuils définis par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en termes de concentration annuelle de particules fines, correspondant à une réduction de moitié du nombre de décès imputables à la qualité de l'air, et réduire les émissions d'oxydes d'azote de 70 %, de particules fines de 60 % et de composés organiques volatils de 52 %*
 - Produire davantage d'Énergie renouvelable et de récupération (EnR&R) pour atteindre 30 % de la consommation d'énergie finale.

* par rapport à 2005

PROJET TERMINÉS / EN COURS

- Pilotage du PCAEM, adopté le 7 février 2020, et animation de sa mise en œuvre.
- Suivi de la réalisation de l'ensemble des actions du PCAEM : tableau de suivi des actions, tableau de bord des indicateurs.
- Publication annuelle de l'observatoire du PCAEM (émissions de gaz à effet de serre, consommations d'énergie, qualité de l'air) : La lettre de l'observatoire du PCAEM de 2022 présente les données 2019, les premières données sur l'année 2020 et la reconstitution de l'année de référence 1990. Elle est disponible sur le site internet des partenaires du plan climat <https://planclimat.grenoblealpesmetropole.fr/23-observatoire-du-plan-climat-air-energie.htm>.
- La Métropole lauréate de l'appel à projets européen 100 villes climatiquement neutres
- Lancement d'une étude prospective «neutralité Carbone 2050», visant à définir plusieurs trajectoires cohérentes de contribution du territoire réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Lancement d'une étude de localisation et de caractérisation des îlots de chaleur urbains
- Lancement d'une évaluation «climat» du budget de la Métropole, visant à qualifier les impacts sur le climat des dépenses

Renforcement de la mobilisation des acteurs et habitants du territoire :

- Poursuite des signatures des Chartes d'engagement des communes dans le plan climat : 25 communes, représentant 91 % de la population, ont adopté un plan d'actions déclinant le PCAEM à l'échelle communale. Une Charte partenariale à destination des autres acteurs du territoire est en cours d'élaboration pour 2023.
- Organisation du Forum annuel des partenaires du plan climat, couplé au 1^{er} Forum Environnement et Entreprises.
- Poursuite du programme éducation à l'environnement (17 projets pédagogiques à destination des écoles de la Métropole, en partenariat avec des acteurs associatifs)
- Conseil scientifique (PCAEM et Capitale Verte) : 30 chercheurs de différentes disciplines et laboratoires du territoire mobilisés pour diffuser les connaissances et controverses scientifiques (programmation spécifique de l'année capitale verte) et apporter un regard critique sur les projets environnementaux métropolitains.
- Mise en œuvre de la convention citoyenne pour le climat [\(plus de détails dans la fiche « Participation citoyenne » de ce rapport\)](#).
- Mise en place de 2 Appels à Manifestation d'Intérêt de soutien à la formation des acteurs aux enjeux du réchauffement climatique et du passage à l'action, cofinancés par l'ADEME :
 - Déploiement territorial des conversations carbone : 3 promotions de 10 facilitateurs ont été formées en 2022 et près de 80 participants ont pu expérimenter ce format sur le territoire. Une 4^{ème} promotion est attendue pour octobre 2023.
 - Formation des acteurs à l'animation du jeu Inventons Nos Vies Bas Carbone : 1 promotion a été formée en 2022. 2 à 3 nouvelles promotions sont attendues pour 2023.
- Clôture des Ateliers sobriété : les élus métropolitains ont rendu leurs réponses aux propositions du panel citoyens le 20 septembre 2022 - <https://metropoleparticipative.fr/20-sobriete-demarche.htm>
- **Plan d'administration exemplaire** : poursuite de la mise en œuvre et notamment adoption d'un SPASER (schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables)



Dans l'axe 5 « Métropole Exemplaire » du PCAEM, la Métropole s'est engagée à construire une administration « exemplaire » tant dans ses pratiques que dans la gestion de son patrimoine.

Pour ce faire, elle a validé, fin 2020, un plan d'administration exemplaire visant à proposer :

- des orientations à l'horizon 2030 ;
- un plan d'actions concrètes, construit avec les services de la Métropole, pour la période 2020-2022.

Ce plan s'articule autour de 5 axes :

- Axe 1 : Réduire et mieux trier nos déchets.
- Axe 2 : Consommer moins et acheter mieux.
- Axe 3 : Réduire nos consommations d'énergie et construire durable.
- Axe 4 : Se déplacer autrement.
- Axe 5 : Réduire notre impact numérique.
- Axe 6 : S'adapter au changement climatique et favoriser la biodiversité.
- Axe 7 : Informer, sensibiliser et former pour que chacun soit acteur à son niveau.

*****RICOCHET** : Retrouver les indicateurs du PAE sur les différentes fiches de la rubrique « *Les moyens au service des ambitions* »

ZOOM PROJETS 2022

■ DÉPLOIEMENT DES CONVERSATIONS CARBONE

Nées en Grande Bretagne, Les Conversations Carbone sont une méthode d'accompagnement au changement et au passage à l'action vers un mode de vie durable. Dans une approche dite « tête, cœur, corps », un groupe de 6 à 10 personnes sont invitées à s'engager sur 6 séances de 2 h pendant 4 mois. Encadrés par deux facilitateurs spécifiquement formés, les participants sont amenés à participer à des temps de réflexion individuel ou à 2, à faire des activités, seuls ou en groupe, sur place ou chez soi tout en bénéficiant de données factuelles, de questionnements clés et de conseils pour aller plus loin. Les 6 séances thématiques sont les suivantes (dans l'ordre) :

1. Réfléchir à un avenir sobre en carbone ;
2. L'énergie à la maison ;
3. Voyage et transport ;
4. L'alimentation et l'eau ;
5. La consommation et les déchets ;
6. Discuter avec ses amis, sa famille et ses collègues.

Afin de faciliter la pleine implication de tous et la mise en confiance, la méthode est conçue pour mettre en place un cadre de bienveillance, d'écoute, et de non jugement. Facilitateurs comme participants ont trouvé cette méthode très prometteuse. Si les effets du changement de comportement ne sont pas immédiats, des déclics, des prises de conscience et de l'apaisement ont été constatés dans les groupes.

GRENOBLE CAPITALE VERTE 2022 : UN TITRE POUR EMBARQUER LES ACTEURS ET LES HABITANTS DU TERRITOIRE DANS LES TRANSITIONS

Le titre de « Capitale Verte » récompense la qualité des politiques environnementales d'un territoire. La Métropole, compétente sur 10 des 12 thématiques de Grenoble Capitale verte, a contribué pour une large part à cette reconnaissance. Outre ses propres engagements au travers de 85 actions pour les transitions, elle a participé aux côtés du GIP Capitale Verte, à la rédaction de la boîte à outils Capitale verte pour la mobilisation des acteurs :





- Le guide des 54 défis Capitale Verte à l'attention des acteurs du territoire,
- Le guide habitants « mon guide pour la planète » qui comporte 119 actions, dont une liste des 10 défis « pour commencer », les 10 défis « à faire en famille » et les 10 défis « les plus impactant » permettant à chacun de sélectionner les propositions en fonction de sa situation.
- Le cahier pratique « cap vert », inspiré des « cahiers de vacances » : il propose à ses lecteurs des infos clés, chiffres et références percutantes sur les 12 thèmes de l'année et des conseils, astuces pour changer de pratiques.
- Les ressources mises à disposition sur le site [greengrenoble.eu](https://www.greengrenoble.eu) pour les habitants, entreprises et associations qui souhaitent s'engager dans les défis. L'ensemble des dispositifs métropolitains y ont été relayés afin de contribuer à l'état des lieux de l'existant sur le territoire.

Les services se sont mobilisés tout au long de l'année pour contribuer à l'animation des Comités des Partenaires et des visios thématiques mensuelles, instruire les défis et les coups de pouce verts, et animer des défis spécifiques sur des compétences métropolitaines comme les défis énergie relayés sur Métroénergie, les défis « commerce vert » et « resto vert » pour les commerçants et restaurateurs et accueillir les délégations étrangères. Plus de 45 événements ont été portés ou co-organisés par la Métropole pour donner à voir des projets ou politiques publiques au service de la transition sur le territoire. À l'échelle de l'année Capitale verte, ce sont 700 événements en majeure partie portés par des associations qui ont été organisés. Cela a représenté une forte mobilisation et des centaines d'opportunités d'information, de partage de pratiques autour de tous les sujets tels que les économies d'énergie, le tri des déchets, le réemploi, le changement climatique ou la biodiversité. Une évaluation sera réalisée d'ici juin 2023. Celle-ci permettra d'apprécier les impacts, les effets de Capitale verte, et notamment en direction du grand public. Il s'agira aussi de voir ce qui a fonctionné, l'intérêt des outils réalisés, mais aussi leurs limites. Tout cela permettra de nourrir la réflexion de la Métropole pour la poursuite et l'accélération de la mobilisation des acteurs et l'accompagnement au changement de pratiques dans le cadre de son plan climat air énergie et de la dynamique « 100 villes climatiquement neutres ».

Pour aller plus loin :

*****RICOCHET** : Rapport de développement durable 2022 disponible sur le site internet de Grenoble-Alpes Métropole

INDICATEURS

OBSERVATOIRE DU PLAN CLIMAT	
<p>Évolution des émissions GES 2005-2019</p> <p>-33 %</p>	<p>COMMENTAIRES :</p> <hr/> <p>Objectif 2030 : -50 %</p>
<p>Évolution des consommations 2005-2019</p> <p>-17 %</p>	<p>COMMENTAIRES :</p> <hr/> <p>Objectif 2030 : -40 %</p>
<p>RECAP'</p> <p>Énergie renouvelables locales</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>20 % de la consommation totale d'énergie</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Objectif 30 % en 2030</p> </div> </div> <p>Électricité renouvelable</p> <div style="text-align: center;">  <p>24 % de la consommation totale d'énergie</p> </div> <p>Électricité renouvelable</p> <div style="text-align: center;">  <p>74 % de combustible issu de matière renouvelable ou de récupération</p> </div>	
<p>Émission de NOx à climat réel (tonnes) Grenoble Alpes Métropole</p> <p>-60 % en 2019</p>	<p>COMMENTAIRES :</p> <hr/> <p>Objectif PCAEM 2030 : -70 %</p>
<p>Émission de PM10 à climat normalisé (tonnes) Grenoble Alpes Métropole</p> <p>-30 % en 2019</p>	<p>COMMENTAIRES :</p> <hr/> <p>Objectif PCAEM 2030 : -60 %</p>

*** **RICOCHET** : Résultats de l'observatoire du Plan Climat Air Énergie métropolitain (Juin 2022) - disponible sur le site internet du réseau des partenaires du Plan Climat Air Énergie

PILOTAGE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT

310 sous actions du PCAEM

12 % ✓

66 % 😊 (nouvelles actions engagées)

COMMENTAIRES :

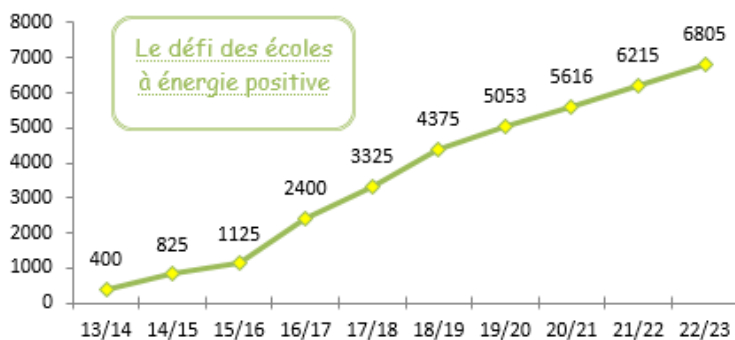
Plan d'actions 2020-2030 engagé pour l'essentiel, 78 % des actions étant réalisées ou engagées

Source : Suivi du PCAEM

MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

SENSIBILISATION DANS LES ÉCOLES

**Evolution des élèves accompagnés
(effectif cumulé)**



COMMENTAIRES :

La Métropole grenobloise propose chaque année un défi aux écoles du territoire pour sensibiliser les enfants au réchauffement climatique et au développement durable. Les enseignants peuvent inscrire leur école.

Ce dispositif demande un engagement important des enseignants puisqu'il s'agit de mettre en place des actions tout au long de l'année permettant aux enfants de comprendre comment faire des économies d'énergie. Ce travail important demandé aux enseignants peut expliquer le niveau d'inscription dans le dispositif qui pourrait être plus haut.

Source : Service Environnement Air Climat

MOBILISATION DES COMMUNES



25 signataires
de la charte du PCAEM,
représentant
91 % de la population
(8 en 2021, 15 en 2022)

COMMENTAIRES :

8 nouveaux signataires attendus fin 2023

Source : Service Environnement Air Climat

**MOBILISATION DES ACTEURS ET DES HABITANTS
DÉPLOIEMENT DES CONVERSATIONS CARBONE**

15 binômes de facilitateurs formés,
dont **3 agents** de Grenoble-Alpes Métropole
100 citoyens ont expérimenté l'outil,
dont **6 agents** de Grenoble-Alpes Métropole



COMMENTAIRES :

Afin de faciliter la sensibilisation du citoyen aux enjeux de lutte contre le changement climatique et d'encourager le passage à l'action, Grenoble-Alpes Métropole a fait le choix de soutenir la montée en compétence des acteurs du territoire (associations, entreprises, communes, bibliothèques ...) afin qu'ils deviennent ambassadeurs et relais auprès de leurs publics (collègues, adhérents, citoyens...). Pour ce faire, 2 Appels à Manifestation d'Intérêt ont été mis en place, l'un autour des Conversations Carbone, l'autre autour du jeu Inventons Nos Vies Bas Carbone.

Les structures qui sont financées dans ce cadre s'engagent à organiser 3 cycles de formation gratuitement dans leurs réseaux. Avec 15 binômes de facilitateur, la cible peut aller jusqu'à 450 personnes sensibilisées.

Source : Suivi du PCAEM

**MOBILISATION DES AGENTS INTERNES
DÉPLOIEMENT DES FRESQUES POUR LE CLIMAT**



273 agents ont participé à une fresque pour le climat en 2022
soit **327 agents** au total (54 en 2021)

COMMENTAIRES :

L'animation de fresques en interne a connu un large essor en 2022 et doit s'accélérer en 2023.

Source : Service Environnement Air Climat

GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
PAE	Plan d'Administration Exemple
PCAEM	Plan Air Énergie Climat Métropolitain
GES	Gaz à Effets de serre

PARTIE 4

**Environnement
et services
publics**

Environnement et services publics

Énergie

.....
Nous aurons réussi si... : La transition énergétique du territoire est pilotée vers les énergies renouvelables et la sobriété pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

■ SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- Massification de l'accompagnement des habitants, assuré par la société publique locale « Agence locale de l'énergie et climat (ALEC) » en augmentant les moyens de l'Espace Info Énergie délivrant un conseil de premier niveau et ceux du dispositif « MurMur Maisons individuelles » destiné aux propriétaires ayant un projet de rénovation de leur logement.
- Montée en puissance de l'accompagnement des Très Petites Entreprises (TPE) /Petites et Moyennes Entreprises (PME) pour les aider à mettre en œuvre des actions d'efficacité énergétique et élargissement de la cible pour conseiller également les commerces, les hôtels et l'ensemble du petit tertiaire.
- Pilotage des contractualisations avec la Banque Européenne d'Investissement dans le cadre d'ELENA (mécanisme européen d'assistance à l'énergie locale) et avec la Région AURA dans le cadre du SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) pour obtenir les recettes permettant de financer l'accompagnement à la rénovation énergétique des logements.
- Accompagnement des communes dans leurs politiques énergétiques en les incitant à s'appuyer sur l'accompagnement de l'ALEC, sur la plateforme de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) pilotée par la Métropole et en s'inscrivant dans les appels à projets proposés par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et coordonnés par la Métropole.
- Développement des animations en utilisant la plateforme « Métroénergie » qui permet aux habitants de la Métropole de suivre leur consommation d'énergie (gaz et électricité) : plusieurs challenges ont été organisés pour améliorer son confort d'été, économiser l'eau et diminuer sa consommation liée au chauffage.

■ DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION DANS LE MIX ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

- Mise en service du réseau biomasse de Pont-de-Claix à l'automne 2022 et mise en fonctionnement de la chaudière biomasse prévu début 2023.
- Lancement de la consultation pour le choix du futur délégataire du réseau de chaleur de Meylan pour une attribution en 2023.
- Recherche d'un foncier pour la réalisation d'un réseau de chaleur à Varcès.
- Lancement d'une étude de faisabilité pour un réseau de chaleur à Vizille.
- Accompagnement et financement des projets d'installation d'énergies renouvelables dans le cadre du fonds chaleur délégué par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).
- Mise en place à titre expérimental, dans le cadre de Grenoble capitale verte, d'une prime au solaire thermique pour les propriétaires de maisons individuelles existantes. Cette aide va être reconduite en 2023.
- Lancement des premiers projets de solarisation du patrimoine métropolitain dans le cadre d'un budget annexe : pose de panneaux sur la ferme des Maquis sur la colline du Mûrier et sur le centre technique assainissement de Vizille ; définition du projet de solarisation du centre technique du Rondeau à Échirolles et du futur centre de tri des déchets à La Tronche.
- Poursuite du raccordement des bâtiments de la Presqu'île au réseau d'exhaure.
- Lancement d'une étude de faisabilité pour refroidir Alpexpo avec une solution renouvelable géothermique.
- Lancement d'une consultation pour définir la feuille de route de la Métropole en matière de froid : maîtrise des besoins et développement de solutions de froid économes et renouvelables.

■ MOBILITÉS ET DÉPLACEMENTS

- Intégration du développement de la mobilité cycle et piétonne dans le schéma patrimonial des infrastructures.
- Accompagnement des projets de mobilités.
- Lancement des études pour le projet de RER ferroviaire.
- Travaux A480 / Rondeau, visant à fluidifier la circulation automobile mais aussi à faciliter la circulation des piétons et des cycles (création d'une passerelle cyclable sur l'Isère, et restitution d'une passerelle sur l'A480).
- Mise en œuvre du Plan Vélo 2021-2025.
- Mise en place d'une aide, sous condition de ressources, pour l'achat d'un vélo, en complémentarité de l'aide mise en place par le SMMAG, au titre des mesures d'accompagnement à la Zones Faibles Émissions tous véhicules.
- Développement de la mobilité électrique : 38 points de charge sont maintenant installés dans les parkings « PGAM » et 76 en voirie. Un accompagnement des copropriétés a été mis en place et confié à la Société Publique Locale ALEC pour les aider à s'équiper en système de recharge.

ZOOM PROJETS 2022

■ ÉVALUATIONS MURMUR

Face à la crise énergétique et à la hausse du coût de l'énergie, l'enjeu de maîtrise des consommations est devenu de plus en plus prégnant. Depuis des années, la Métropole a été pionnière avec son dispositif d'aide à la rénovation thermique des copropriétés appelé « MurMur » qui s'est ensuite décliné pour les particuliers avec MurMur Maison individuelle et depuis 2020 avec un MurMur à destination des entreprises TPE et PME.

En 2022 ces trois dispositifs ont soulevé différentes problématiques ou questionnements qui ont donné lieu à des démarches d'évaluation. Bien que ces démarches soient encore en cours en 2023, on peut déjà repérer des croisements intéressants entre les trois dispositifs : la question des partenariats et du rôle de l'Alec, la hauteur des aides, les critères d'éligibilité et le niveau d'accompagnement qui doit être apporté par la Métropole en complément aux aides de l'État sont revus régulièrement du fait d'évolutions à intervalles rapprochés. Les 3 MurMur sont ainsi adaptés pour permettre d'accompagner un plus grand nombre de projets pour massifier et rendre significative la réduction des consommations sur notre territoire dans un contexte de crise énergétique et de hausse de coût des travaux.

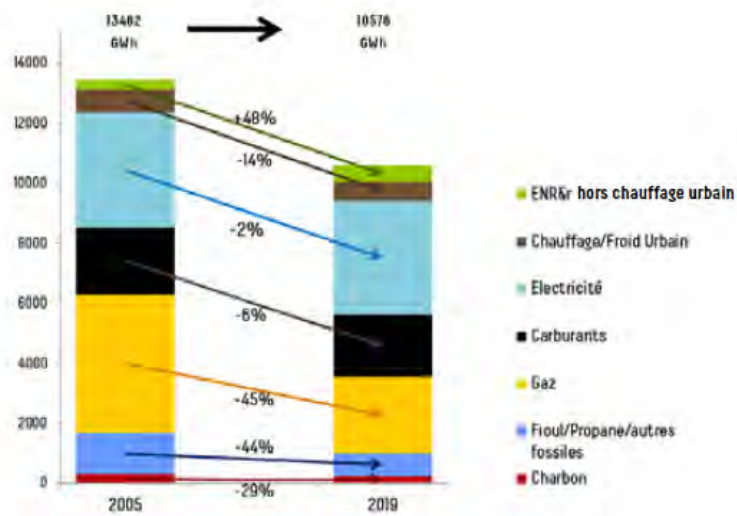
INDICATEURS

INDICATEUR DE CONTEXTE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Sobriété et efficacité énergétique : les consommations énergétiques sont réduites de 22 % entre 2013 et 2030.

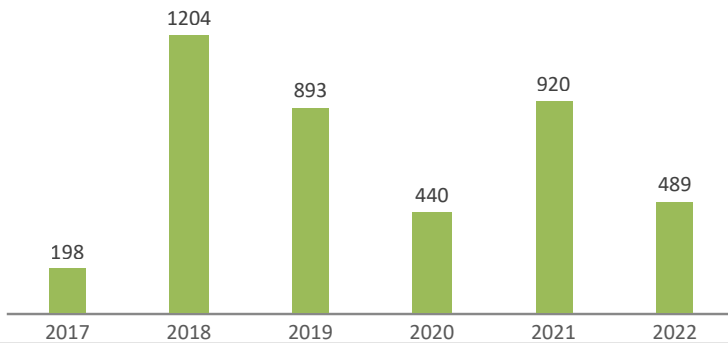
ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES SUR LE TERRITOIRE



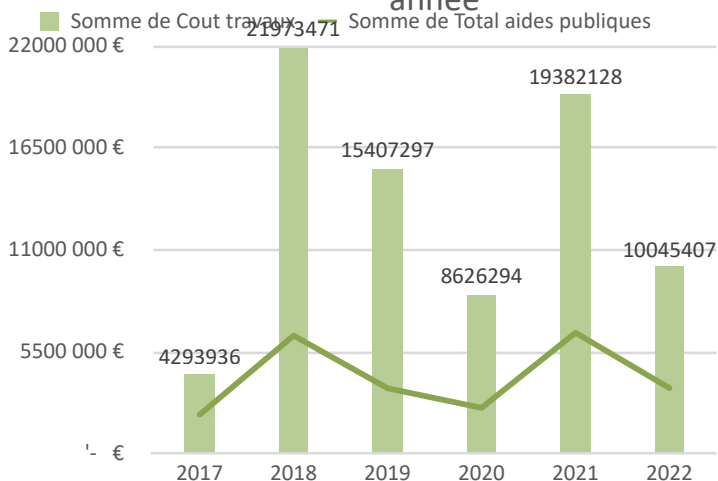
Source : Lettre de l'observatoire du plan Climat 2022

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LOGEMENTS

Nombre de copropriétés ayant votés des travaux de rénovation énergétique - MurMur copropriétés



Montant des travaux et des aides publiques Murmur copro 45-75 par année



COMMENTAIRES :

Pour toutes les copropriétés de plus de 15 ans, MurMur propose :

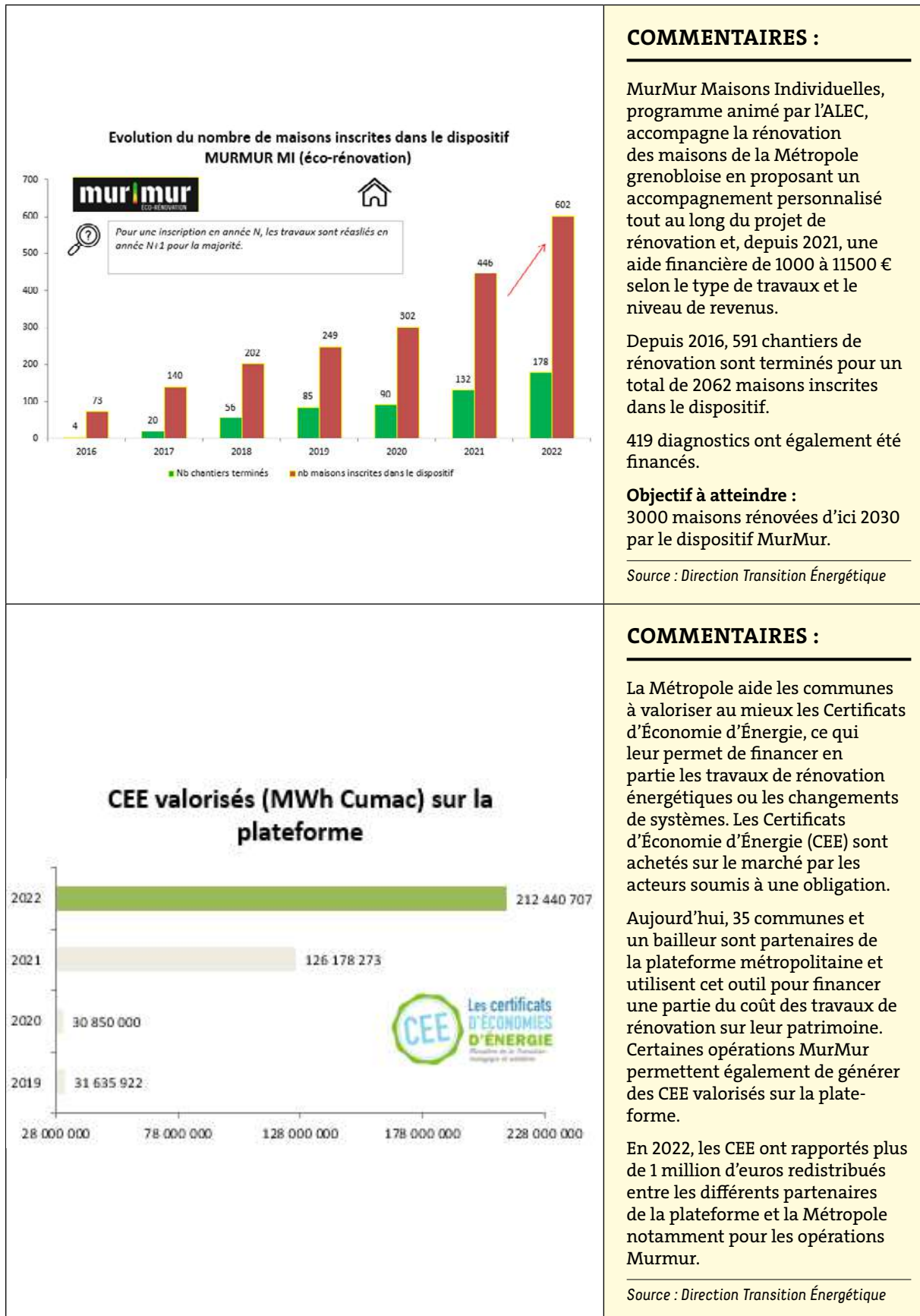
- Un accompagnement technique porté par l'ALEC de Grenoble et administratif, assuré par SOLIHA Isère Savoie.
- Des subventions aux travaux de la part de la Métropole et l'accès aux aides nationales (MaPrimeRénov'copropriétés, Certificat d'Économie d'Énergie) et communales (sous couvert de participation de la commune)

Ce programme est sous maîtrise d'ouvrage de Grenoble-Alpes Métropole qui en assure le pilotage et co-animé par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) en binôme avec SOLIHA Isère Savoie.

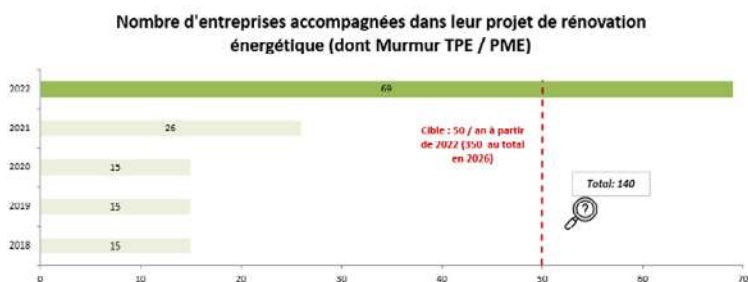
Suite à une baisse en 2020 pour cause de crise sanitaire empêchant les assemblées de se réunir, on note une bonne reprise en 2021 pour la fin du dispositif MurMur 2. L'année 2022 est marquée par la refonte du règlement financier MurMur et par un fort effet de temporisation dans la prise de décision du fait de l'inflation des coûts d'intervention

Source : Direction Transition Énergétique & Direction Foncier Habitat

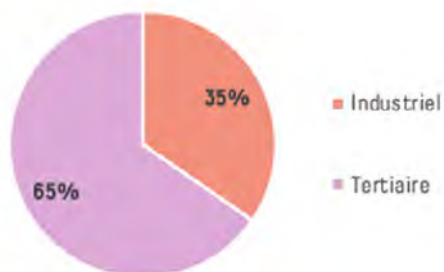
*****RICOCHET** : fiche politique de l'habitat, accès au logement et à l'hébergement



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES



Type de bâtiment des entreprises accompagnées (diagnostic)



COMMENTAIRES :

L'année 2018 correspond à l'expérimentation du dispositif, 2019 son année de lancement. Bien que la vitesse de croisière n'ait pu être atteinte en 2020 en raison de la crise sanitaire, on constate un fort accroissement en 2022 avec 69 entreprises accompagnées dans la réalisation de leur diagnostic.

Depuis 2021, MurMur TPE/PME propose aux entreprises éligibles une aide aux travaux pour l'amélioration énergétique des travaux et/ou des process.

En 2022, 7 conventions ont été signées pour un total de presque 100 000 € alloués.

Source : Direction Transition Énergétique / Direction Développement Economique / Évaluation Murmur TPE / PME

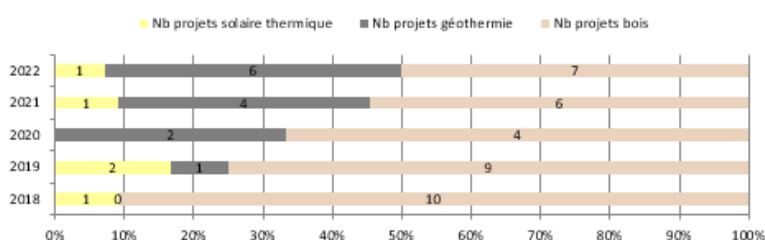
*****RICOCHET** : fiche développement économique commerces et artisanat

OBJECTIF

La part des énergies renouvelables produites sur le territoire augmente de 35 % entre 2013 et 2030 et représente 30 % des consommations en 2030

FONDS CHALEUR TERRITORIAL

Types de projets financés dans le cadre du fonds chaleur territorial - en nombre de projets



Cible : : 14068 Mwh en 2023

Mwh produits par une énergie renouvelable grâce aux projets financés par le fonds chaleur territorial (2018-2022)

COMMENTAIRES :

L'ADEME est depuis 2009 gestionnaire du fonds chaleur qui a pour objectif la massification des installations de production de chaleur renouvelable (solaire thermique, biomasse, géothermie) et des réseaux de chaleur qui permettant la distribution des ENR.

Depuis 2018, l'ADEME a délégué la gestion de ce fonds à la Métropole. Dans ce cadre, en s'appuyant sur son opérateur la SPL ALEC, Grenoble-Alpes Métropole accompagne les acteurs du territoire (habitat collectif, collectivités, entreprises). et propose une aide financière pour Les projets de chauffage utilisant une énergie renouvelable thermique.

54 projets ont été financés au total entre 2018 et 2022, représentant une capacité de production de 11 125 Mwh au total.

L'objectif cible (5571 Mwh) a été atteint bien en amont de la clôture du contrat, permettant une nouvelle contractualisation pour 3 nouvelles années et un objectif de total de production pour les deux contractualisations de 14 068 MWh

Source : Direction Transition Énergétique

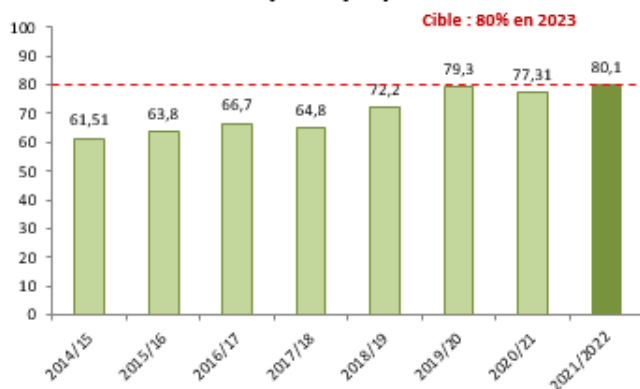
OBJECTIF

La Métropole développe et améliore ses réseaux de chaleur: amélioration de la couverture par des ENR; densification; stabilité des prix...

CHAUFFAGE URBAIN

***RICOCHET : Carte du réseau de chaleur urbain – consultable sur le site internet au lien suivant : <https://chaleurcarte.lametro.fr/>

Evolution du % ENR dans le mix (réseau principal)

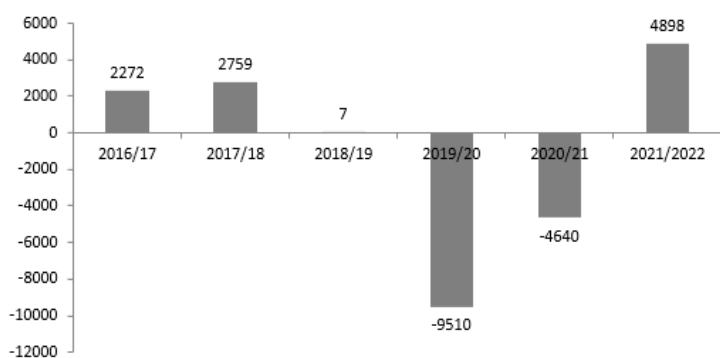


COMMENTAIRES :

Le réseau principal couvre 7 communes de la Métropole et a permis de distribuer 735 MWH sur la saison de chauffe 2021/22. Le taux d'ENR se situe à 80 % du fait du fonctionnement de la centrale bois Biomax sur une année entière, de la climatologie très favorable.

Source : Direction Transition Énergétique

Variation des UFF (unités forfaitaires de facturation) du réseau principal- entre 2016 et 2022

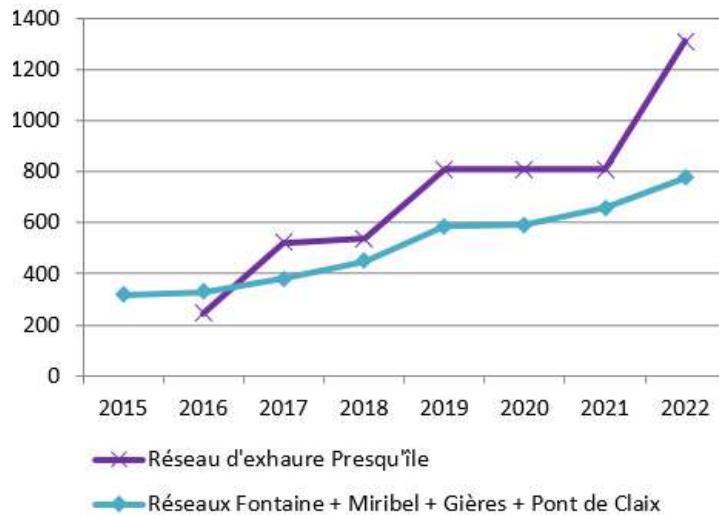


COMMENTAIRES :

La balance du portefeuille usagers est positive pour la première fois depuis le début du contrat de DSP (+ 4898 UFF) ce qui montre une bonne dynamique de développement du réseau de chauffage urbain principal. Ce dernier est devenu très compétitif en raison de l'augmentation très importante du prix du gaz à l'automne 2021.

Source : Direction Transition Énergétique

Réseaux secondaires Nombre des logements raccordés - par réseau et par an



COMMENTAIRES :

La Métropole compte maintenant 4 réseaux en régie utilisant essentiellement de la biomasse : Fontaine n'ont plus de possibilité de développement, Miribel s'arrêtera définitivement à la fin de la saison de chauffe, Gières pourra encore raccorder quelques bâtiments dans un futur proche et Pont-de-Claix a été mis en fonctionnement en décembre 2022.

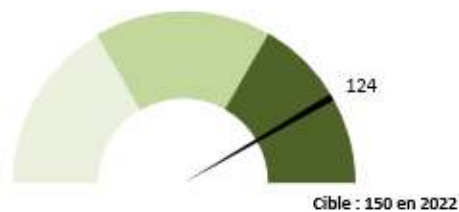
Le réseau d'exhaure permet aux bâtiments de la Presqu'île produisant leur chaleur grâce à une Pompe à chaleur géothermique de rejeter dans l'Isère l'eau de nappe utilisée pour chauffer les bâtiments. Ce système permet ainsi d'éviter de réchauffer localement la nappe, ce qui détériorerait le rendement des installations de chauffage. Aujourd'hui, 19 bâtiments utilisent l'exhaure, soit 800 équivalents logements.

Source : Direction Transition Énergétique

OBJECTIF

La Métropole accompagne le territoire pour lui permettre de s'adapter à la mise en place des Zones Faibles Émissions

INSTALLATION DES POINTS DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES



Mobilité électrique: nombre de points de charges installés

COMMENTAIRES :

Le chiffre représente le nombre de points de charge installés (avec 2 points de charge par bornes pour les nouvelles bornes). Elles sont situées sur la voirie, dans les parkings en ouvrage P-GAM ou dans les parking-relais.

Aujourd'hui 124 points de charge sont installés dans les parking P-GAM et sur voirie et ce nombre devrait doubler en 2023.

Source : Direction Transition Énergétique

GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie
ALEC	Agence locale de l'énergie et climat
CEE	Certificats d'Économie d'Énergie
ENR	Énergies Renouvelables

Environnement et services publics

Qualité de l'air

Nous aurons réussi si... : La pollution de l'air est monitorée et une stratégie air est mise en œuvre / Des dispositifs tel que la Zone à Faibles Émissions réduisent le nombre de déplacements en voiture thermique

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

AGIR EN FAVEUR DE LA SANTÉ DES HABITANTS PAR LA PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

- Mise en œuvre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement et Observatoire Plan Bruit.
- Mise en œuvre du principe de limitation de l'exposition des populations à la pollution atmosphérique dans les constructions neuves, par l'application de l'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) Air du PLUI.
- Sensibilisation citoyenne par le déploiement de microcapteurs : Captothèque, observatoire métropolitain de microcapteurs en lien avec 30 communes, et les citoyens.
- Éducation à l'environnement avec le déploiement du projet sur la qualité de l'air « Quelque chose dans l'air » dans des écoles primaires métropolitaines.
- À l'occasion de Grenoble Capitale verte de l'Europe 2022 et du mois de février consacré à la qualité de l'air, Grenoble-Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et Atmo Auvergne-Rhône-Alpes ont proposé aux habitants de l'agglomération l'exposition photo « L'air à la loupe ». Une quinzaine de photographies ont été installées sur les grilles du jardin de ville de Grenoble puis sur les grilles du palais des sports afin de répondre aux questions les plus fréquemment posées par les habitants : D'où vient la pollution ? Quel air respire-t-on ? Quels effets sur la santé ? Comment agir ?
- Café débat et conférence théâtralisée dans le cadre de Grenoble capitale verte pour présenter les actions métropolitaines d'amélioration de la qualité de l'air et les résultats du programme de recherche Mobil'Air porté par les chercheurs grenoblois sur l'impact sanitaire de la pollution et des mesures pour améliorer la situation.
- Expérimentation d'un dispositif de porte à porte innovant pour promouvoir le Prime Air Bois sur les communes de La Tronche et Grenoble : démarche d'« aller vers » les habitants se chauffant au bois en leur proposant un calcul individualisé du reste à charge pour renouveler leur équipement polluant ainsi que des conseils sur les bonnes pratiques du chauffage au bois.

ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE) ET MOBILITÉ ÉLECTRIQUE :

- Interdiction des CQA3 (certificat qualité de l'air 3) en juillet 2022 pour les véhicules utilitaires légers (VUL) et les poids lourds (PL) sur 27 communes de la Métropole après avoir conduit une concertation approfondie avec les entreprises du territoire.
- Promotion du fonds air véhicules auprès des entreprises qui doivent adapter leur flotte aux exigences de la ZFE VUL PL.
- Concertation volontaire en novembre 2022 pour la mise en place au 1^{er} juillet 2023 d'une ZFE tous véhicules sur un périmètre incluant 13 communes du centre de la Métropole.

ZOOM PROJET.S 2022

UN « PHARE » POUR LA QUALITÉ DE L'AIR :

Pendant 3 mois (février, mars, avril), la Tour Perret s'est éclairée chaque soir à la couleur de la qualité de l'air du lendemain, du bleu (bon) au magenta (extrêmement mauvais). Cette initiative menée à l'occasion de l'année Capitale Verte avec Atmo Auvergne Rhône-Alpes et la Ville de Grenoble avait pour objectif d'inciter les habitants à adapter leurs activités de plein air, leurs modes de déplacement ou de chauffage en conséquence. Faciliter l'accès à l'information est une première étape pour préserver la santé des plus sensibles et encourager le passage à l'action. L'indice Atmo est calculé chaque jour pour chaque commune : représentatif de la pollution moyenne ambiante, il définit l'état de la qualité de l'air extérieur. Le projet a ensuite évolué vers l'éclairage du pylône du téléphérique de la Bastille, visible par un plus grand nombre de métropolitains.



En parallèle, une exposition grand format « l'Air à la loupe », installée en extérieur, est venue habiller le Jardin de Ville. Elle a été installée une deuxième fois à l'occasion de la cérémonie de désignation de la Capitale Verte 2024 sur l'enceinte du Palais des Sports en octobre.

■ MISE EN PLACE DE LA ZFE TOUS VÉHICULES AU 1^{ER} JUILLET 2023 : UNE CONCERTATION POUR PRÉPARER LE PROJET DE LA MÉTROPOLE :

Afin d'améliorer la qualité de l'air et répondre aux obligations de la loi Climat et Résilience, une Zone à Faibles Émissions (ZFE) pour les voitures particulières sera créée en juillet 2023 dans la Métropole grenobloise. Mise en place sur **13 communes du cœur de l'agglomération**, elle limitera progressivement la circulation des véhicules les plus polluants dans ce périmètre, et complètera le dispositif de ZFE déjà existant depuis 2019 pour les véhicules utilitaires et les poids lourds.

Face aux enjeux sociaux et économiques que cela implique et aux difficultés d'adaptation que rencontreront certains habitants, la Métropole a souhaité que certaines modalités de fonctionnement de la ZFE soient ouvertes à la **concertation avant la prise de décision finale** par les élus du territoire.

La mise en place de la ZFE est aussi l'occasion de réinterroger nos pratiques de déplacement, dans un contexte de **dérèglements climatiques accélérés et de crise énergétique brutale**. L'objectif principal de la Métropole est d'encourager un véritable changement global des mobilités, plutôt que d'appeler au remplacement systématique de chaque véhicule polluant par un véhicule récent.

La concertation doit aider la Métropole à trouver le **juste équilibre** entre l'efficacité de la ZFE sur la qualité de l'air, la prise en compte des publics les plus vulnérables et le maintien de l'accès au territoire métropolitain pour les habitants des territoires voisins.

Cette **concertation volontaire** qui s'est déroulée du 03 octobre au 09 décembre a pris plusieurs formes : contributions en ligne sur la plateforme numérique participative ; 16 rencontres dans l'espace public ; 7 ateliers « d'intelligence collective » organisés sur le territoire de la Métropole et les territoires voisins et 3 ateliers visant à travailler le sujet de l'accompagnement. Cette concertation volontaire a permis de recueillir plus de 2 000 contributions et commentaires sur la plateforme en ligne, et de rencontrer 1 300 personnes dans l'espace public et 250 personnes lors des ateliers. La concertation volontaire constitue la première phase d'une démarche de dialogue avec les habitants et acteurs du territoire qui se déroulera dans la durée, avec une attention constante à entretenir un dialogue avec les territoires voisins de la Métropole.

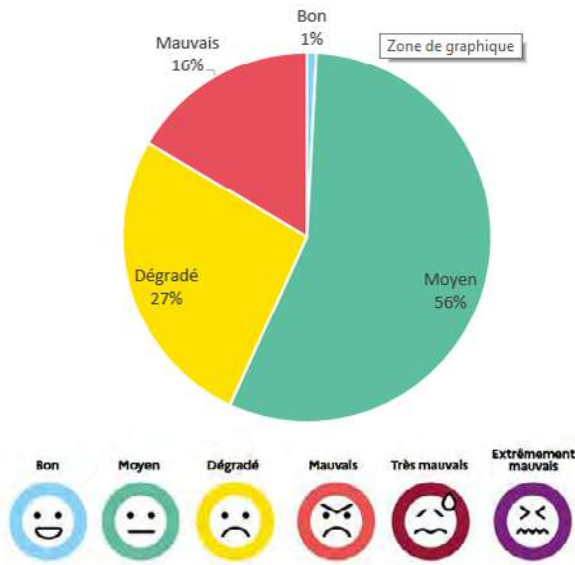
INDICATEURS

OBJECTIF

La pollution de l'air est monitorée et une stratégie air est mise en œuvre

POLLUTION DE L'AIR

Indices journaliers de qualité de l'air sur Grenoble en 2022



		Bon	Moyen	Dégradé	Mauvais	Très mauvais	Extrêmement mauvais
Moyenne journalière	PM2.5	0-10	10-20	20-25	25-50	50-75	75-150
Moyenne journalière	PM10	0-20	20-40	40-50	50-100	100-150	150-250
Max horaire journalier	NO2	0-40	40-90	90-120	120-230	230-300	300-500
Max horaire journalier	O3	0-50	50-100	100-130	130-240	240-380	380-500
Max horaire journalier	SO2	0-100	100-200	200-350	350-500	500-900	900-1300

COMMENTAIRES :

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air calculé à partir des concentrations dans l'air de polluants réglementés tels que le dioxyde de soufre (SO₂), dioxyde d'azote (NO₂), ozone (O₃) et les particules fines...

Globalement, la qualité de l'air a été plus dégradée en 2022 qu'en 2021 (part de « dégradé » et « mauvais » plus importante).

Les jours qualifiés de mauvais sont concentrés sur l'été (ozone) et l'hiver (particules).

L'ozone est le polluant majoritaire dans le calcul de l'indice : augmentation significative des jours qualifiés de mauvais en été, notamment en périphérie.

Source : Atmo Auvergne Rhône Alpes

12 de jours d'activation du dispositif préfectoral de vigilance en cas de dépassement des seuils de pollution (▲ - 8 en 2021)

NOMBRE DE JOURS DE VIGILANCE POLLUTION EN 2022 PAR BASSIN D'AIR



COMMENTAIRES :

Il existe 3 niveaux de déclenchement du dispositif de Pic de Pollution :

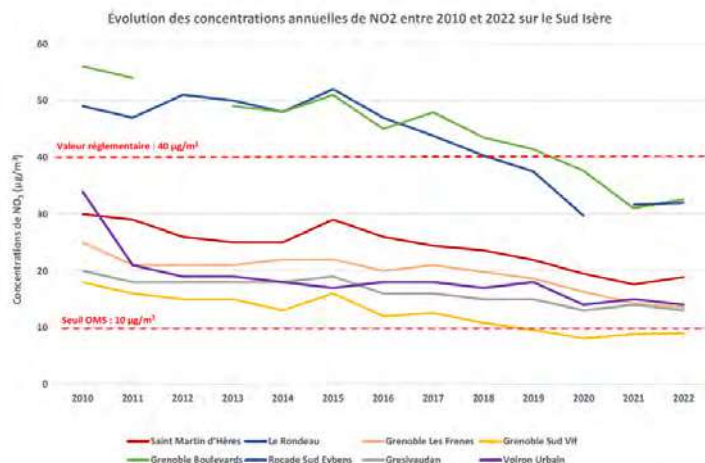
- Information / recommandation (jaune)
- Niveau d'alerte N1 (orange)
- Niveau d'alerte N2 (rouge)

Les mesures de restriction et d'accompagnement liées sont proportionnelles : Panneaux d'information sur les Voies Rapides Urbaines, application mobilité et abris voyageurs ; tarification Transport en commun ; circulation différenciée.

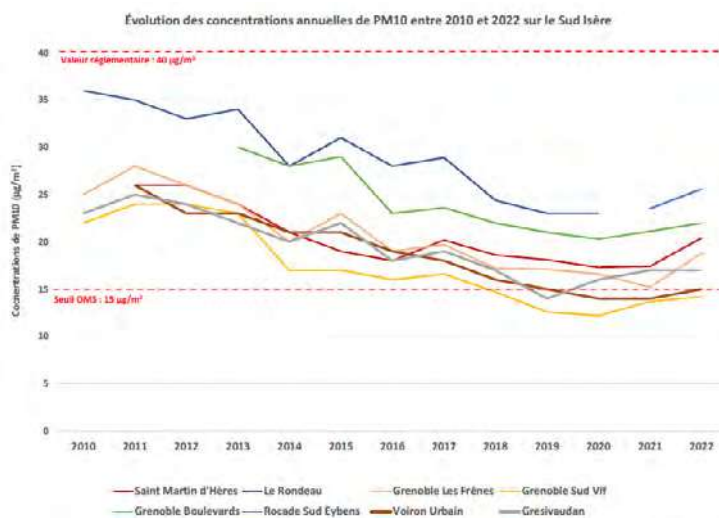
Source : Atmo AURA

ÉVOLUTION DES CONCENTRATIONS AUX STATIONS DE MESURES DES PRINCIPAUX POLLUANTS RÉGLEMENTÉS

Dioxyde d'azote (NO₂)



Particules PM 10 – PM2.5

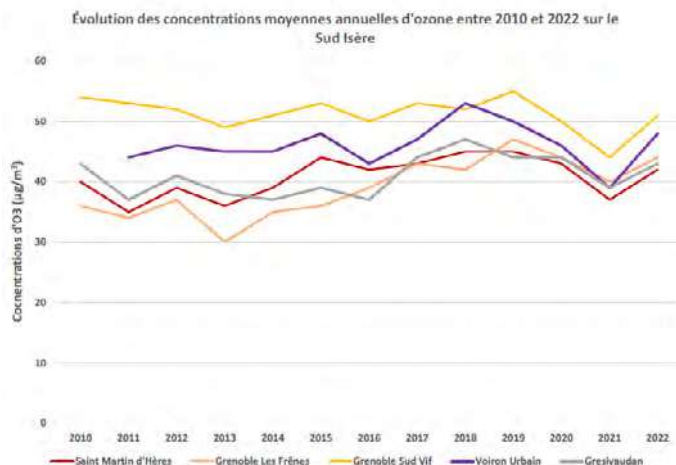


COMMENTAIRES :

Des niveaux de NO₂ deux fois plus élevés à proximité du trafic, 2022 est la 3^e année sans dépassement de la valeur réglementaire sur aucune des stations de la Métropole (critère de contentieux européen), avec toutefois un arrêt de l'amélioration tendancielle pluriannuelle constatée précédemment

L'inflexion des concentrations en PM en 2022 s'observe sur l'ensemble des sites

Ozone (O₃)



2022 figure parmi les années les plus fortes en O₃ (moyenne annuelle) de ces dernières années comme sur 2019, 2018 et 2015.

Source : Atmo-AURA

PRIME AIR BOIS



COMMENTAIRES :

La dynamique des primes versées a été impactée par la crise sanitaire en 2021 mais remonte doucement en 2022 en nombre de prime versée. Cette hausse limitée s'explique par le délai de réalisation des travaux (puis le versement de la prime) qui est augmentée avec la pénurie de certains matériaux. En revanche en 2022 le nombre de dossiers reçus (avant travaux) est remonté à 560 proche du niveau de l'année 2019.

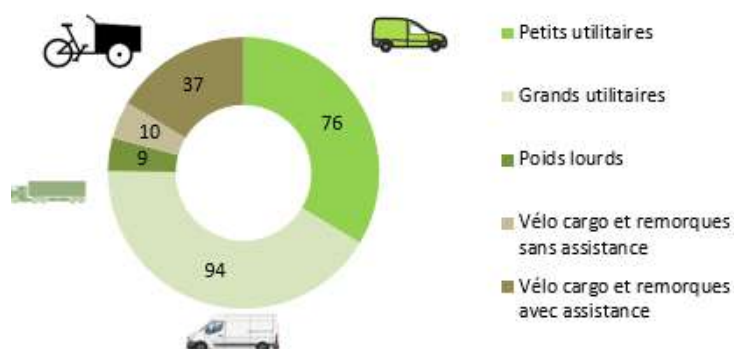
Source : Suivi activité DTE

OBJECTIF

La Métropole accompagne le territoire pour lui permettre de s'adapter à la mise en place des ZFE

ZFE PL

Fonds Air Véhicules - nombre de dossiers éligibles déposés entre 2019 et 2022



416 dérogations accordées en 2022

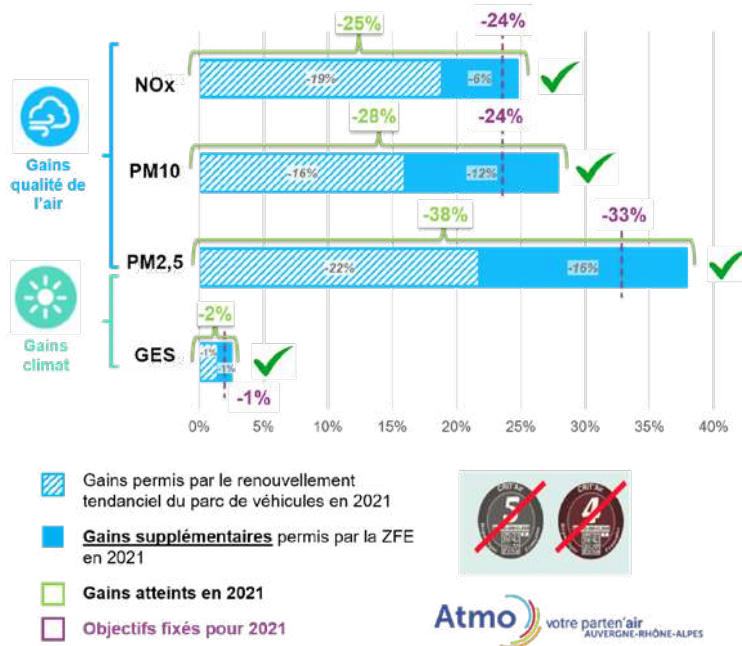
COMMENTAIRES :

Les professionnels, parcourant de nombreux kilomètres, constituent un levier d'action important pour agir sur la qualité de l'air. Afin de les inciter à contribuer à l'effort d'amélioration de la qualité de l'air et à la transition énergétique, Grenoble-Alpes Métropole, soutenue par l'État (convention ADEME) a institué une aide financière (de 500 à 18 000€) pour soutenir les professionnels dans leur acquisition ou location longue durée de VUL ou poids lourds « faibles émissions ».

Au total, depuis 2019, 222 dossiers ont été déposés pour environ 600 000 € de subventions versées. De 2020 à 2021, on a constaté une nette progression à la hausse du dispositif d'aide mais avec une stagnation en 2022 en raison de l'augmentation du prix du gaz et du manque de maturité de l'offre en matière de véhicules électriques.

Source : Direction Transition Énergétique

Baisse des émissions des utilitaires et poids-lourds : comparaison par rapport aux données de référence 2017 et aux objectifs fixés



COMMENTAIRES :

La ZFE VUL PL a permis de réduire plus rapidement que le tendanciel les émissions pour

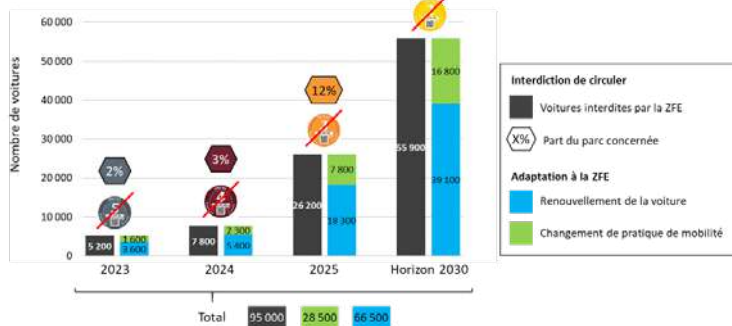
- les NOx (oxyde d'azote) = - 6 points qui s'ajoute au -19 points du tendanciel
- les Particules fines = - 12 points (qui s'ajoutent au -16 points du tendanciel) pour les PM10 et - 16 points pour les PM2,5 (qui s'ajoutent au -22 points du tendanciel)

Pour l'ensemble de ces 3 polluants, les résultats obtenus dépassent l'objectif calculé par modélisation.

Source : ATMO Auvergne Rhône Alpes

ZFE VL

Nombre de voitures particulières concernées par la ZFE sur le territoire métropolitain et adaptation



Gains d'émissions de NOx par rapport à 2022 pour le scénario tendanciel et le scénario ZFE sur le territoire de la Métropole pour les différentes étapes de la ZFE-m



Figure 1. Gains d'émissions de NOx en pourcentage par rapport à 2022 pour le scénario tendanciel et le scénario ZFE à horizon 2030 sur le territoire de Grenoble-Alpes-Métropole pour les différentes étapes de la ZFE-m (Source : Atmo AuRA)

COMMENTAIRES :

La ZFE pour les voitures particulières et les deux roues va être mis en place en juillet 2023 sur 13 communes du centre de la Métropole selon le calendrier prévu par loi Climat et résilience.

- 5200 véhicules seront concernés par l'interdiction des CQA5 qui va entrer en vigueur au 1^{er} juillet 2023
- 7800 véhicules seront concernés par l'interdiction des CQA4 qui va entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2024
- 26 200 véhicules seront concernés par l'interdiction des CQA3 qui va entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2025

La mise en place de cette ZFE devrait permettre en 2025 de diminuer de 44 % les émissions de NOx des véhicules particuliers et des 2 roues (au lieu de 24 % avec le tendanciel).

Source : ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

***** RICOCHET** : Résultats de l'observatoire du Plan Climat Air Énergie métropolitain (Juin 2022) - disponible sur le site internet du réseau des partenaires du Plan Climat Air Énergie

***** RICOCHET** : Mobilité des habitants du bassin grenoblois : les premiers résultats de la grande enquête EMC2 – Décembre 2021- disponible sur le site de l'Agence

GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
ZFE	Zones à Faible Émissions
Atmo	Association qui fédère le réseau national des Associations de surveillance de la qualité de l'air (AASQA)
VUL ET VL	Véhicules Utilitaires Léger et Véhicules Légers
CQ	Certificats Qualité de l'Air

Environnement et services publics

Gestion des Déchets

Nous aurons réussi si... : la quantité d'ordures ménagères résiduelles baisse de moitié entre 2016 et 2030, si la quantité de déchets ménagers et assimilés collectée est réduite de 20 % et si la valorisation matière des déchets atteint 67 % à échéance 2030 ; Une politique ambitieuse sur les déchets est déployée à l'échelle métropolitaine et du bassin de vie

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

- Le tri des déchets alimentaires : déploiement à la fin 2022 dans 39 communes d'une solution pour le tri des déchets alimentaires à la source, soit grâce au compostage individuel ou partagé, soit grâce à une collecte en porte à porte. En 4 ans, un nouvel équipement a été fourni à 310 000 habitants, dont 5000 composteurs individuels distribués en 2022
- La méthanisation des déchets alimentaires : négociations concernant le marché global de performance en cours pour une sélection du projet de méthanisation en 2023.
- La reconstruction du complexe Athanor se poursuit avec le chantier de construction du nouveau centre de tri en cours. Concernant l'Usine d'Incinération et de Valorisation Énergétique le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué et le marché process finalisé pour une consultation en 2023. Les deux groupements de commandes sont constitués des 7 collectivités du Sud-Isère.
- Achat de nouvelles Bennes à Ordures Ménagères qui circulent au Gaz Naturel Ville.
- Actions en faveur de l'économie circulaire : les travaux ont démarré sur le Pôle R. Ce projet a obtenu un financement pour une partie des aménagements et pour 2 postes sur 2 ans dans le cadre de l'AMI Manufacture de proximité de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires
- Organisation du premier Mois de la Réduction des déchets en novembre dans le cadre de Grenoble Capitale Verte : plus de 120 animations et ateliers répartis sur l'ensemble du territoire pour encourager à la réduction des déchets.

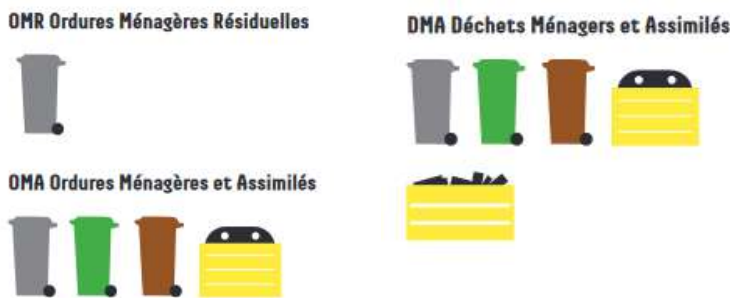
PROJET.S 2022

Dans le cadre de sa politique en faveur de la réduction des déchets et de l'économie circulaire, la Métropole de Grenoble a souhaité faire appel au territoire pour faire émerger des solutions et services innovants. Cette 1^{ère} édition d'une enveloppe de 96 000 € a permis d'aider 10 projets comme la création de 2 nouveaux Repair café, une recyclerie spécialisée dans le sport à Grenoble, un service zéro déchet pour la restauration livrée par Sicklo, un service de location / lavage de couches lavables pour bébés ou encore la mise en œuvre de solutions alternatives au plastique pour le conditionnement du linge par la Blanchisserie Sainte Agnès à Saint-Égrève. La 2^e édition en 2023 sera aussi ouverte aux TPE/PME.

INDICATEURS

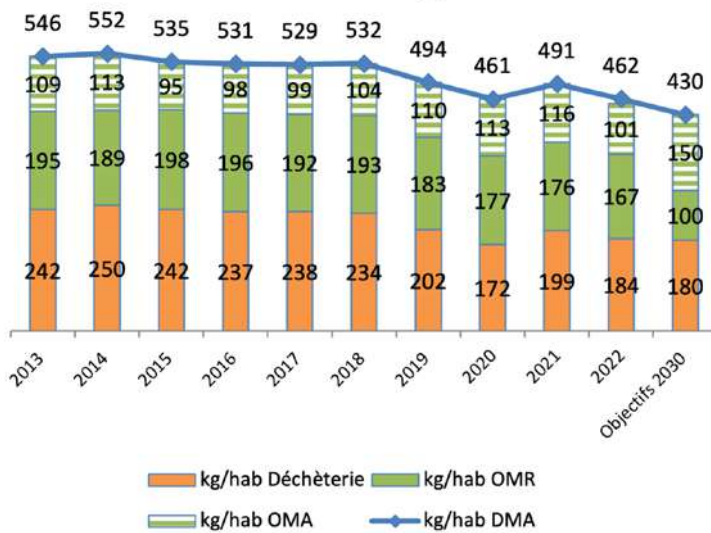
OBJECTIF

Les déchets sont réduits de 50 % sur les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), de 20 % sur les DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) et la valorisation des déchets augmente de 67 % à échéance 2030 par rapport 2015



TONNAGES DE COLLECTE DES DÉCHETS

Évolution des tonnages collectés

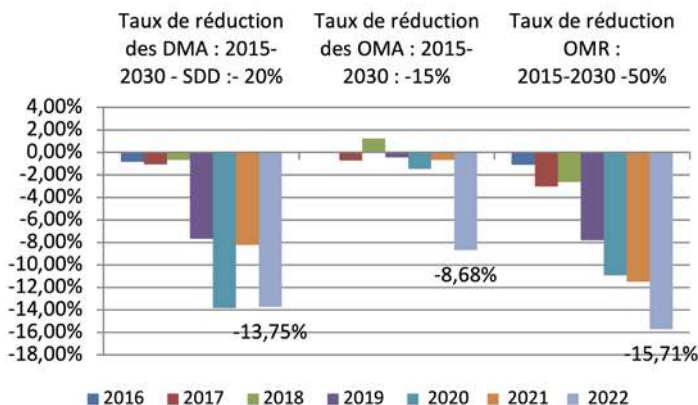


COMMENTAIRES :

Une baisse substantielle des tonnages est constatée sur tous les flux : déchèteries, collecte sélective et ordures ménagères résiduelles (poubelle grise) :

- Les tonnages collectés en déchèteries qui avaient augmenté en 2021 repartent à la baisse notamment les déchets verts, les encombrants...
- Les tonnages collectés en porte à porte ou points d'apport volontaires baissent également : ordures ménagères résiduelles, collecte sélective et verre.
- Les déchets alimentaires collectés séparément constituent le seul flux en augmentation.

Évolution des objectifs de réduction

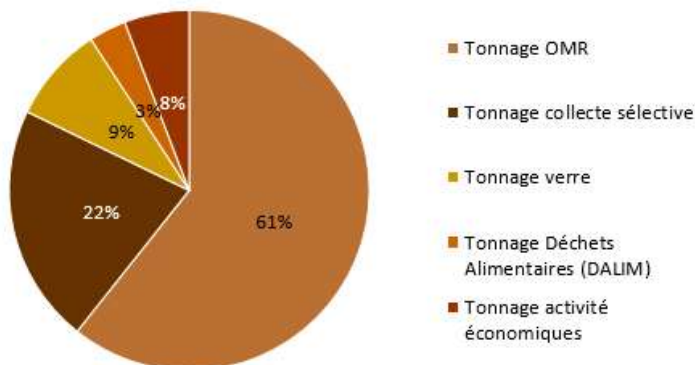


- Une caractérisations du contenu des différentes poubelles (MODECOM) réalisée en février 2023 va permettre de comparer le gisement 2023 par rapport à celui de 2016 et confirmer certainement cette baisse de la production de déchets des ménages. Cette observation de baisses est cohérente avec les baisses constatées sur l'ensemble du territoire national, dans des proportions variables.

Source : Direction Prévention Collecte Traitement Déchets

COLLECTE SÉLECTIVE

Répartition des tonnages collectés en 2022 (régie + prestataire)



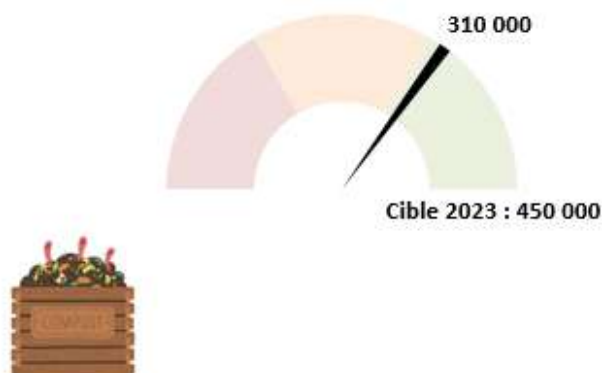
COMMENTAIRES :

Le tonnage collecté de déchets alimentaires continue de progresser de 1000 tonnes par an (déploiement en fin d'année). Sur les autres collecte, on note une plus faible évolution ou une baisse.

***** RICOCHET :** Cartographie disponible sur le site internet Grenoble-Alpes Métropole (PAV) au lien suivant : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/581-les-points-d-apports-volontaires.htm>

Source : Direction Prévention Collecte Traitement Déchets

Nombre de ménages concernés par le déploiement tri des DALIM (compostage / collecte)

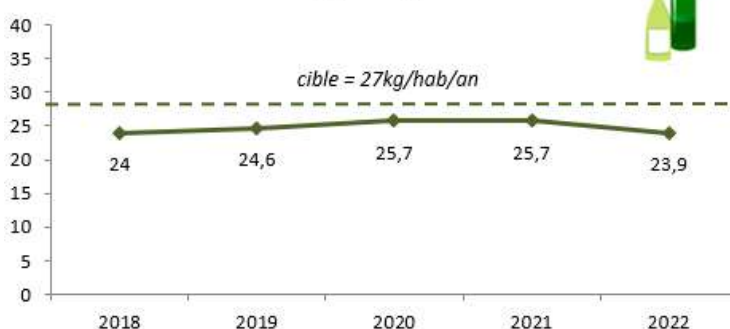


COMMENTAIRES :

80 000 habitants supplémentaires ont pu bénéficier de ce service en 2022.

Source : Direction Prévention Collecte Traitement Déchets

Collecte de verre: évolution du Kg/hab/an



COMMENTAIRES :

Le tonnage de verre collecté est plutôt stable depuis plusieurs années et une baisse de 7 % est même observée en 2022 avec 24 kg/an/hab. La baisse de la consommation et un report sur un format canette acier/alu de certaines boissons peuvent expliquer ce résultat.

Source : Direction Prévention Collecte Traitement Déchets

36 % d'erreur de tri dans la poubelle « je trie » (↓)

Évolution des refus de tri du centre de tri



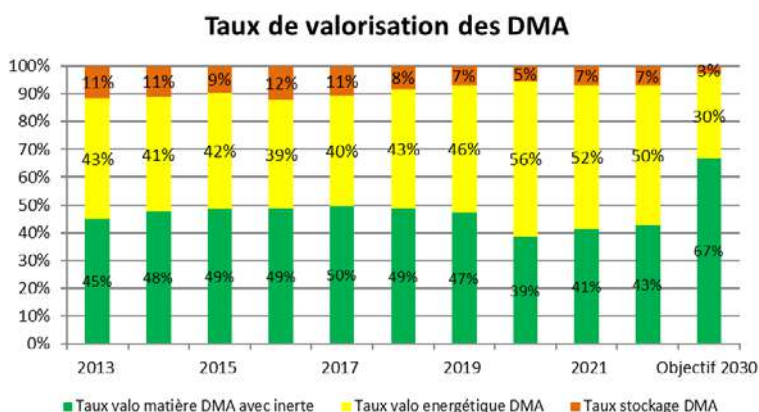
COMMENTAIRES :

Le taux d'erreur de tri du geste habitant (comptabilisé par les rippeurs lors des tournées) est en baisse: 36 % en 2022.

Le taux de refus de tri (dans le centre de tri) reste quant à lui important mais correspond à la capacité du centre de tri d'extraire et de valoriser les emballages recyclables aujourd'hui. Le centre de tri a traité 3 000 tonnes en plus par rapport à 2021 (pas d'arrêt sur 2022), le volume d'emballage recyclé est donc en hausse également.

Source : Direction Prévention Collecte Traitement Déchets

TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS



COMMENTAIRES :

Le taux de valorisation matière regagne encore 2 points par rapport à 2021 mais n'atteint pas encore les performances de 2017. Ce taux élevé était le résultat cumulé du tri et de la valorisation de la matière organique réalisée sur les déchets résiduels, et des apports des professionnels acceptés en déchèteries publiques de volumes important de déchets valorisables.

Une partie des flux impactés par une réduction à la source constitue la part de déchets valorisables matière (déchets végétaux, gravats, bois, verre...).

Le taux de valorisation énergétique est quant à lui en baisse de 2 points en lien avec la baisse des tonnages de déchets résiduels collectés.

La mise en place de nouvelles filières à responsabilité élargies du producteur (REP) en 2023 en déchèteries va permettre de diminuer le tonnage collecté en benne encombrant et donc diminuer la part du stockage.

La responsabilisation des communes sur leurs propres déchets devrait les inciter à améliorer leurs pratiques.

Source : Direction Prévention Collecte Traitement Déchets

36 projets accompagnés
par des actions de communication

135 900 visiteurs
des outils web déchets

COMMENTAIRES :

Les pages horaires d'ouverture des 21 déchèteries du site web de Grenoble-Alpes Métropole restent les plus consultées.

***** RICOCHET** : Fiche « Relations Usagers » - GRC Déchets

Source : Direction Prévention Collecte Traitement Déchets

***** RICOCHET** : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) Déchets 2022

GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
OMA	Ordures Ménagères et Assimilés
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
TEOMI	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative
DALIM	Déchets alimentaires

Environnement et services publics

Eau potable, assainissement

Nous aurons réussi si... : Le patrimoine de l'eau est géré durablement ; le préventif est privilégié sur le curatif ; La préservation de la qualité des ressources en eau potable est améliorée sans attendre ; Les milieux naturels sont protégés des pollutions en respectant les obligations réglementaires ; La permanence d'un service de l'eau de qualité à l'utilisateur est garantie, notamment en matière de réactivité et de qualité tout en améliorant la maîtrise des risques ; La défense extérieure contre l'incendie est assurée

■ FEUILLE DE ROUTE 2022-2026

Le début de mandat en 2020 a été l'occasion de proposer deux nouvelles feuilles de route de l'eau potable et de l'assainissement 2022-2026. Ces documents rédigés sous la forme de délibérations cadres actualisent les enjeux de la régie de l'eau potable (la dernière version datait de 2016). Ils déterminent les principales problématiques à aborder pour les 5 prochaines années.

Exemples pour l'eau potable : l'analyse des perspectives de la SPL Eaux de Grenoble Alpes, la préservation de la qualité des ressources (révisions des Déclarations d'Utilité Publique, mise en place du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux...), le renforcement de la coopération avec les territoires voisins sur l'alimentation en eau potable, ou encore l'affinage notre modèle de tarification sociale.

Exemples pour l'assainissement : la création d'une nouvelle filière temps de pluie, la déconnexion des eaux pluviales des réseaux, ou l'adaptation du parc de véhicule au nouvelles Zones Faibles Émissions.

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

DÉPARTEMENT DE L'EAU :

- Feuilles de routes Alimentation en Eau Potable (AEP), Assainissement et GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) validées en conseil métropolitain le 02/07/2021.
- Développement de la desserte en eau de nappe non chlorée à tout le bas service.
- Poursuite de la gouvernance de l'eau avec les conseils d'exploitations et les comités des usagers (petit cycle) et les COMAPI (grand cycle).
- Sécurisation de l'alimentation des coteaux par des interconnexions.
- Amélioration de la dépollution d'Aquapole par temps de pluie.
- Diminution de la collecte des eaux pluviales pour réduire les rejets non traités des réseaux par temps de pluie.
- Poursuite de la révision des DUP des deux grands champs captants.

EAU POTABLE

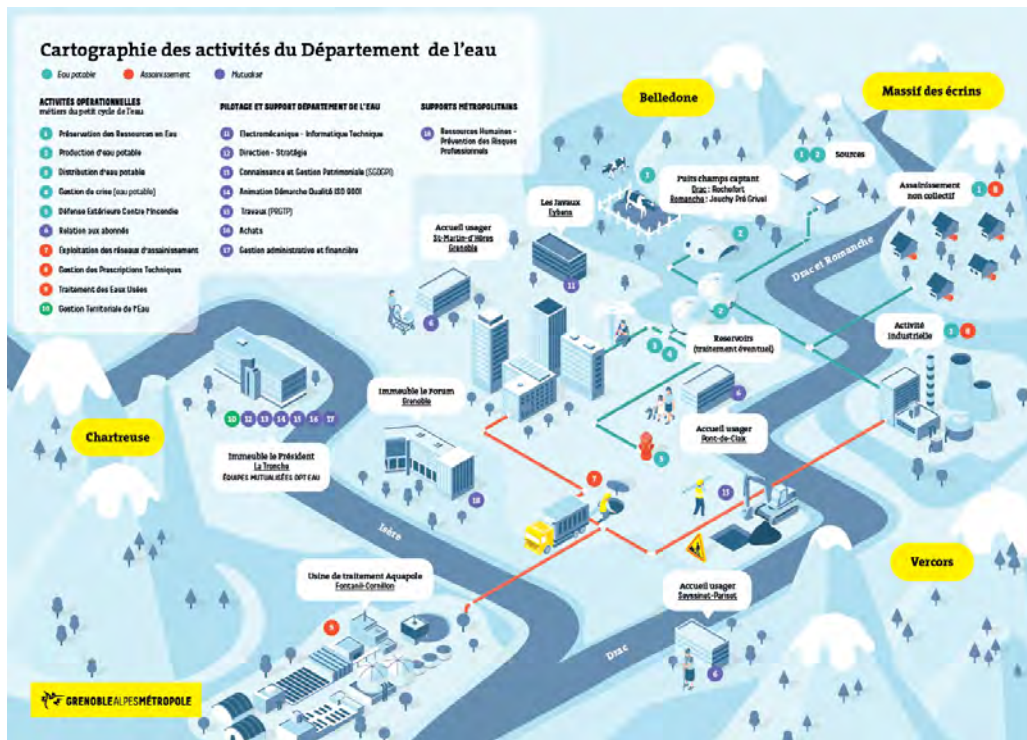
- Mise en œuvre du schéma directeur métropolitain de l'eau potable.
- Développement de la desserte en eau de nappe non chlorée à tout le bas service.
- Sécurisation de l'alimentation des coteaux par des interconnexions.
- Poursuite de la démarche de la tarification sociale de l'eau.
- Projet terminé : finalisation de la convergence tarifaire de l'eau.

ASSAINISSEMENT

- Finalisation de la mise à niveau réglementaire de l'assainissement du Sud grenoblois.
- Amélioration de la dépollution d'Aquapole par temps de pluie.
- Diminution de la collecte des eaux pluviales pour réduire les rejets non traités des réseaux par temps de pluie.
- Promotion d'une gestion intégrée des eaux pluviales pour tous les nouveaux projets et lors des renouvellements urbains.
- Raccordement de Saint-Martin-d'Uriage pour régler une non-conformité affectant l'assainissement de la communauté de communes Le Grésivaudan

En assainissement les projets terminés en 2022 ou en cours de réalisation sont :

- Pose de 2 vannes pilote hydrodynamiques dans les réseaux visitables grenoblois pour opérer des stockages des effluents par temps de pluie et limiter les rejets au milieu naturel.
- Pose de filets à macrodéchets sur un déversoir d'orage du système de collecte pour éviter la pollution des rivières.
- Avancement des études pour la réalisation des travaux d'amélioration du traitement des effluents par temps de pluie à Aquapole ainsi que la création d'une unité de traitement et valorisation des sous-produits de l'assainissement.



ZOOM PROJETS 2022

PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU (PRE)

La politique de préservation des ressources s'articule autour de deux principaux objectifs : continuer de distribuer une eau sans traitement pour les eaux issues des deux grands champs captants de Rochefort, Jouchy et de Pré-Grivel et diminuer les risques d'incidents qualitatifs et quantitatifs des eaux issues des autres ressources essentiellement gravitaires (issues des contreforts de Belledonne, Chartreuse et Vercors).

- **Finalisation d'une partie des études préalables à la révision des DUP des grands champs captants** : rendu des études sur les risques de contaminations par les rejets industriels (étude chlorate-perchlorates BRGM et étude ANTEA suivi surfacique) en 2022, impact des inondations sur les champs captants de Rochefort. Lancement de la modélisation hydrogéologique pour la nappe de Jouchy.
- **Lancement de la définition des zones de sauvegardes** sur les deux grands champs captants.
- **Lancement du travail sur les PGSSE (décret fin 2022)** avec une obligation réglementaire à l'horizon 2026.
- **Poursuite de la régularisation des DUP et de la mise en conformité des captages d'eau potable de coteaux**
- **Poursuite de l'équipement en suivi quantitatif des captages gravitaires** (40 % en suivi automatique, le reste en jaugeage manuel).
- **Projet terminé : Finalisation du dispositif contractuel entre l'ONF**, les communes et la Métropole pour une exploitation de la forêt qui respecte la protection des captages

INDICATEURS

OBJECTIF

Les tarifs du service public sont maîtrisés

Eau potable* :
1.39 € HT / m³ : Tarification eau potable
 (variation 0 ct)

Assainissement* :
1,24 € HT / m³ : Tarification assainissement
 (stable depuis 2019)

*prix moyen base 120 m³ intégrant l'abonnement et la consommation d'eau

COMMENTAIRES :

Pour une consommation de 120m³, le prix moyen au 1^{er} janvier 2023 est de 3,36 € TTC (qui comprend l'eau potable, l'assainissement, les redevances d'État partant à l'Agence de l'eau et les deux TVA), ce qui situe la Métropole en dessous de la moyenne des prix pratiqués en France. Par comparaison, le prix moyen des Métropoles en France est de 3,61 €/m³ TTC.

Source : Département de l'Eau

TARIFICATION SOCIALE DE L'EAU

9615 ménages par an
 bénéficiant de la tarification sociale
 de l'eau en 2022

COMMENTAIRES :

Financée par Grenoble-Alpes Métropole, la «tarification sociale de l'eau» vise à favoriser l'accès de toutes et de tous à l'eau potable. Elle est attribuée sous condition de ressources, si le montant de la facture d'eau est supérieur à 3 % des ressources du ménage.

Source : Département de l'Eau

OBJECTIF

La préservation de la qualité des ressources en eau potable est améliorée sans attendre

PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU

57 aires d'alimentation de captage
 à protéger et surveiller

100 % de l'eau des 4 captages de l'eau issue des
 captages de la nappe de la ROMANCHE et du DRAC
 distribués sans traitement

10 captages dont la procédure de Déclaration
 d'Utilité Publique est en cours (Première DUP ou révision)

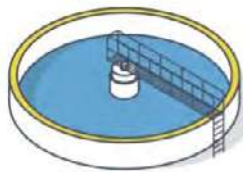
COMMENTAIRES :

Les DUP (déclaration d'Utilité Publique) des captages permettent de mettre en place des périmètres de protection et des servitudes associées afin de protéger la ressource en eau.

Source : Département de l'Eau

OBJECTIF

Protéger les aires d'alimentation des captages afin d'éviter les problèmes de qualité de l'eau et les problèmes quantitatifs

PRODUCTION D'EAU POTABLE

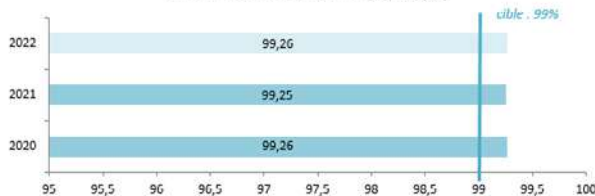
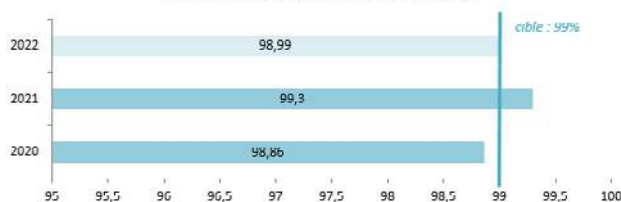
35,4 millions de m³
d'eau potable produit (↗)

85 % eau
distribuée sans traitement (→)

COMMENTAIRES :

En augmentation par rapport à 2021 (34,8 millions de m³ d'eau produit) avec l'évolution des besoins en eau de la Communauté de Communes Le Grésivaudan.

Source : Département de l'Eau

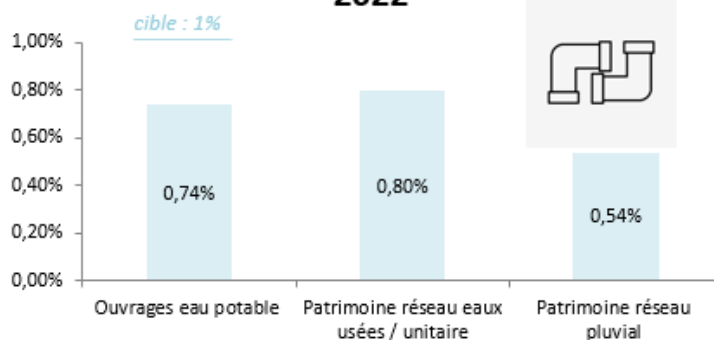
Conformité microbiologique (%)**Conformité psycho-chimique (%)****COMMENTAIRES :**

Ces taux de conformité moyens se sont maintenus entre 2019 et 2022 et traduisent de très bons résultats.

Source : Département de l'Eau

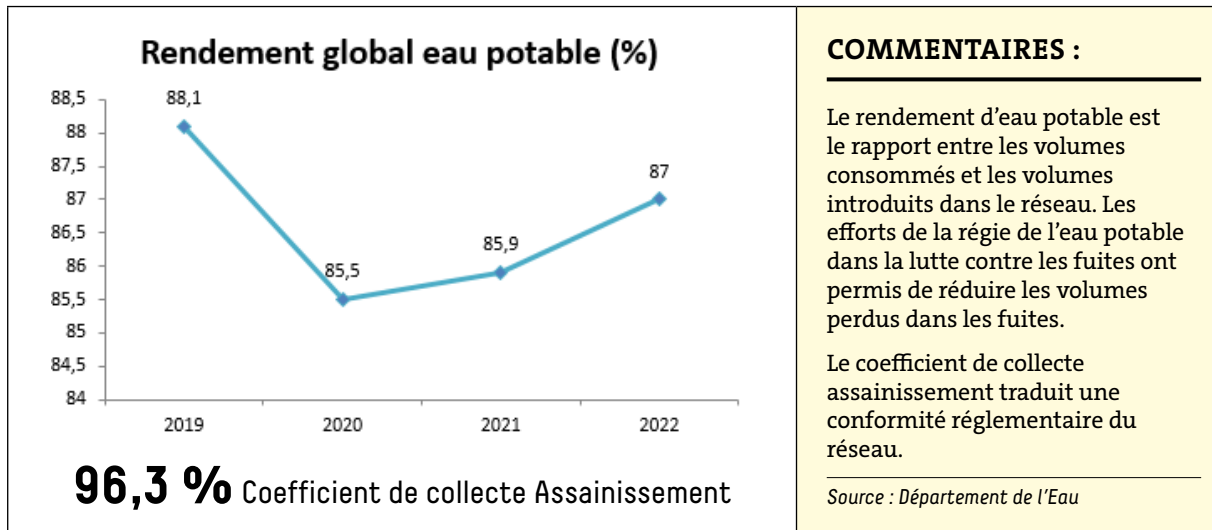
OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Le patrimoine de l'eau est géré durablement : le préventif est privilégié au curatif

DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET GESTION DES EAUX USÉES / EAUX PLUVIALES**Renouvellement du patrimoine - 2022****COMMENTAIRES :**

Si en 2019, le taux de renouvellement dépassait le seuil objectif de 1 %, il a été fortement impacté depuis 2020 par la crise Covid-19 puis par le contexte géopolitique lié à la guerre en Ukraine avec un décalage des opérations réceptionnées.

Source : Département de l'Eau



OBJECTIF OPÉRATIONNEL
L'eau potable et l'assainissement garantissent la protection du milieu naturel

LA STATION D'ÉPURATION AQUAPOLE

<p>88.4 % : Rendement épuratoire Aquapole</p> <p>20,3 GWH de biométhane produit (↗)</p>	<p>COMMENTAIRES :</p> <p>La Métropole gère la collecte des eaux usées de ses communes et le traitement principalement via la station Aquapole.</p> <p>Elle s'inscrit dans une démarche de développement durable visant, par exemple, à améliorer la qualité des eaux traitées. Aussi, depuis plusieurs années, la station produit du biogaz à partir des « boues d'épuration ».</p> <p><i>Source : Département de l'Eau</i></p>
---	--

OBJECTIF
La permanence d'un service de l'eau de qualité à l'utilisateur est garantie, notamment en matière de réactivité et de qualité tout en améliorant la maîtrise des risques

<p>99 % des interventions urgentes assainissement traitées en moins de 3 h (↗)</p>	<p>COMMENTAIRES :</p> <p>Chiffre en augmentation : 97 % en 2021.</p> <p>*** RICOCHET : Fiche « Relations Usagers » - GRC Eau et Assainissement</p> <p><i>Source : Département de l'Eau</i></p>
---	--

*** RICOCHET : Rapport d'activité 2022 Eau potable / Rapport d'activité 2022 Assainissement

GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
SDDECI	Schéma de défense extérieure contre l'incendie
SYMBHI	Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère
DUP	Déclaration utilité publique

Environnement et services publics

GEMAPI

Nous aurons réussi si... : la Métropole met en œuvre une politique de restauration des milieux aquatiques ambitieuse et de prévention des inondations adaptée à son contexte alpin et au changement climatique ; les nouvelles obligations réglementaires liées aux systèmes d'endiguement sont respectées ; une politique d'entretien des cours d'eau rationnelle est définie.

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

- **Répondre aux obligations réglementaires liées à la compétence GEMAPI** (ce que la Métropole « DOIT » faire) : dépôt du dossier d'autorisation pour le système d'endiguements des affluents de classe B (Furon) et de classe C prioritaires (Lavanchon, Domeynon, Jaillières) ; mise en œuvre d'une politique de surveillance et d'entretien de ces ouvrages. Le dossier du Furon a été déposé fin 2021 et est en cours de finalisation. Les dossiers du Domeynon, de Jaillières et du Lavanchon sont en cours d'instruction. La Métropole a finalisé fin 2022 l'installation de douze stations de surveillance des ouvrages (caméras) permettant de mesurer les débits des cours d'eau. La mise en route de ces stations (phase test) et de la plateforme web de supervision est prévue pour 2023.
- **Suivre et piloter, en coordination avec le SYMBHI** (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère), **les Programmes d'Action Prévention Inondations (PAPI)** : phase études pour le Drac, en phase AVP en 2023 ; en cours de finalisation des travaux pour Isère Amont ; phase étude sur Grésivaudan (schéma hydraulique Sonnant en cours et Lavanchon prévu pour 2023) et Romanche amont (schéma hydraulique Vernon programmé pour fin 2023).
- **Mettre en œuvre les travaux de protection contre les inondations prioritaires** pour les affluents (Jaillières en cours de finalisation début 2023, Sonnant en 2023, Brise Tourte en 2023, etc).
- **Mettre en œuvre les programmes de gestion par bassin versant et les projets de restauration écologique des cours d'eau et zones humides** identifiés dans les contrats, **en particulier les plans de gestion des Réserves Naturelles Régionales (RNR) des Isles du Drac et de l'étang de Haute Jarrie**, les travaux sur le site de la Rivoire, les PPG (Plan Pluriannuels de Gestion pour les cours d'eau), etc.
 - **RNR** : en 2023 sont programmés les **travaux de restauration de la gravière de la Rivoire**, la mise en place de mobilier pédagogique sur le site de Chasse Barbier (RNR Isles Drac). L'installation du nouveau mobilier sur la RNR des étangs de Haute-Jarrie a été finalisée en 2022. Un programme de travail sur les lâchers morphogènes afin d'améliorer

l'état du Drac, en partenariat avec EDF et le CNRS, a démarré en 2022. Le plan de gestion de la RNR des Isles du Drac rentre en révision en 2023 de façon à définir un nouveau plan pour la période 2024-2034.

- **Les DIG (Déclarations d'Intérêt Général)** ont été obtenues pour les **PPG Drac et Romanche**, finalisés en 2022, permettant la mise en œuvre des premiers travaux en 2023. Le PPG Vercors-Belledonne sera lancé en 2023.
- **Poursuivre la gouvernance GEMAPI locale** (tenue des COMAPI), poursuite de l'accompagnement du projet création de l'EPTB Isère. Validation du projet de labellisation EPAGE du SYMBHI en 2022 et signature d'une convention de coordination entre le SYMBHI et la Métropole.
- **Poursuite de la communication « GEMA »** (édition d'une plaquette sur la gestion des espèces exotiques envahissantes en 2022), des **animations auprès du grand public et des scolaires dans les réserves naturelles**, soutien de l'association Chartreuse Propre en 2022.
- **Finance** : traitement de la question de l'augmentation de la taxe GEMAPI (planning et montant) en fonction de la prospective financière. Poursuite de la recherche de financements complémentaires (appels à projets, fondations, Fonds Verts etc.).

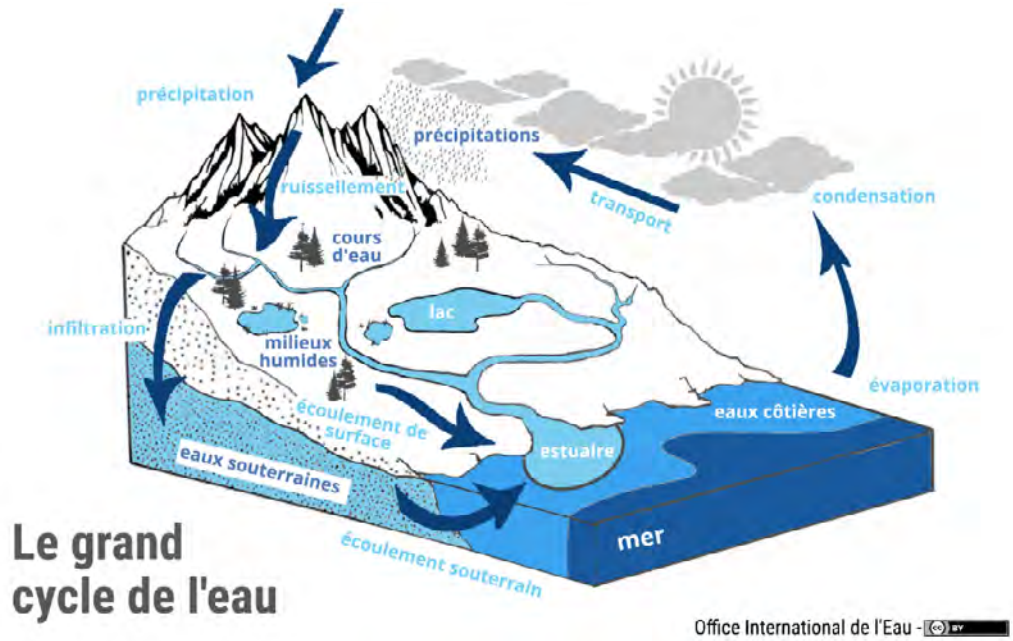
ZOOM PROJETS 2022

RETOUR SUR LES TRAVAUX SUR LE TORRENT DE JAILLIÈRES (MEYLAN)

Le torrent de Jaillières fait partie des torrents du Saint-Eynard. Même s'il présente un faible écoulement annuel, **il peut connaître des épisodes de crues violentes et très rapides (événements 2021, 2018, 2006, 2003, 1998, 1988)**. Ce type de torrents se caractérise par une pente forte et un transport solide important (cailloux, embâcles). Le « cône de déjection » du torrent a connu une urbanisation importante qui a abouti à la construction de nombreuses maisons en bordures immédiates et **à la construction historique d'ouvrages hydrauliques (seuils, plages de dépôts) et digues, pour protéger ces dernières du risque d'inondation torrentielle.**

Le secteur à l'aval de la RD1090 a une forte sensibilité à l'érosion et à l'incision. Les digues ont été endommagées suite aux derniers événements climatiques (notamment la tempête Eleonor en 2018 et les inondations du 29/12/2021). **La Métropole a fait réaliser des travaux de reprise des digues du torrent de Jaillières afin de limiter le risque d'inondation torrentielle et la préservation des biens et des personnes** : protection à hauteur de la crue centennale (Q100, soit une crue qui a une chance sur 100 de revenir chaque année), reprise des digues sur 250 mètres linéaires et des seuils torrentiels (coût des travaux : 631 k€ TTC).

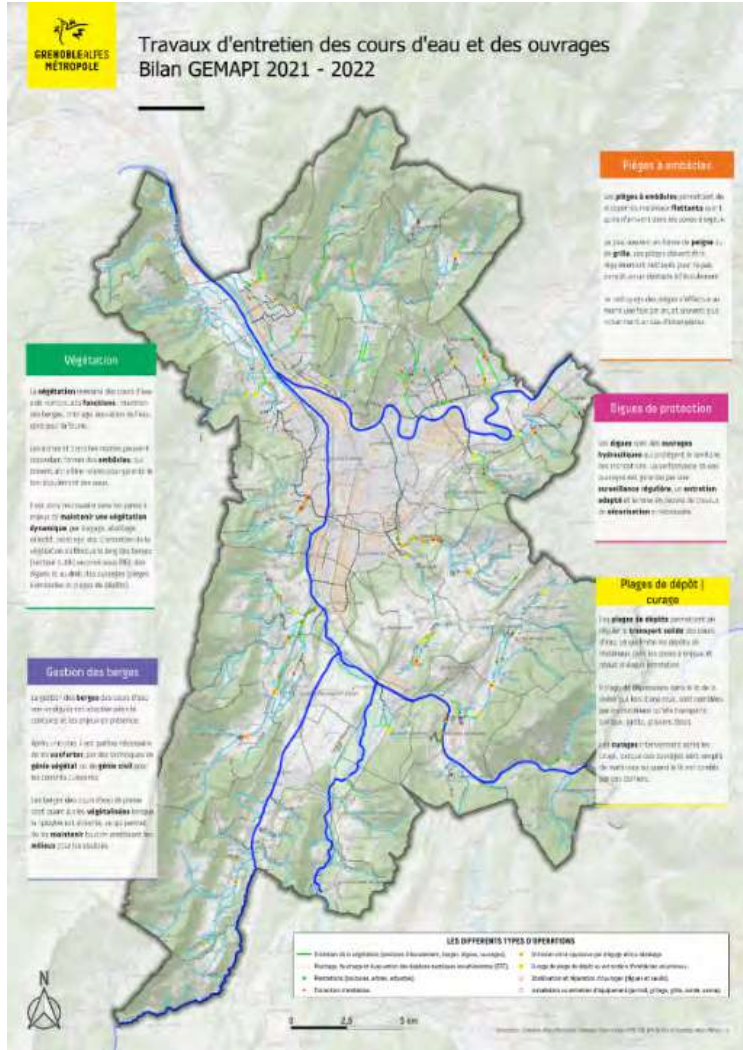
Replantation sur d'autres arbres sur des sites sur Meylan en compensation (sites en cours de discussion avec la commune). Ce qui fait un bilan de plus de 540 arbres et arbustes replantés (soit presque 3 fois plus d'arborescences que par le passé).



INDICATEURS

OBJECTIF

Des mesures sont prises pour l'entretien des cours d'eau et pour la prévention des inondations



GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
SYMBHI	Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère
PAPI	Programme d'Actions de Prévention des Inondations
PPG	Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau

Environnement et services publics

Lutte contre la divagation animale

.....
Nous aurons réussi si... : Les équipements métropolitains animaliers de refuge et de fourrière sont gérés au titre de la compétence « activité de refuge et de fourrière, dans le cadre de la protection contre la divagation des animaux » ; La condition animale est préservée.

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

- Audit et régularisation de l'occupation du refuge Métropolitain du Versoud
- Coordination des animaux en sortie de fourrière.
- Internalisation de la gestion et de l'entretien des nouveaux équipements communs du chenil du Versoud.
- Gestion dématérialisée des subventions versées aux associations de protection animalière.
- Restitution du rapport d'état des lieux sur la condition animale
- Réflexion sur la prise en charge des cadavres des animaux de compagnie.

ZOOM PROJETS 2022

M^{me} Sandra KRIEF, conseillère métropolitaine, a été missionnée pour établir un état des lieux général et proposer des actions relatives à la condition animale dans le cadre des compétences métropolitaines.

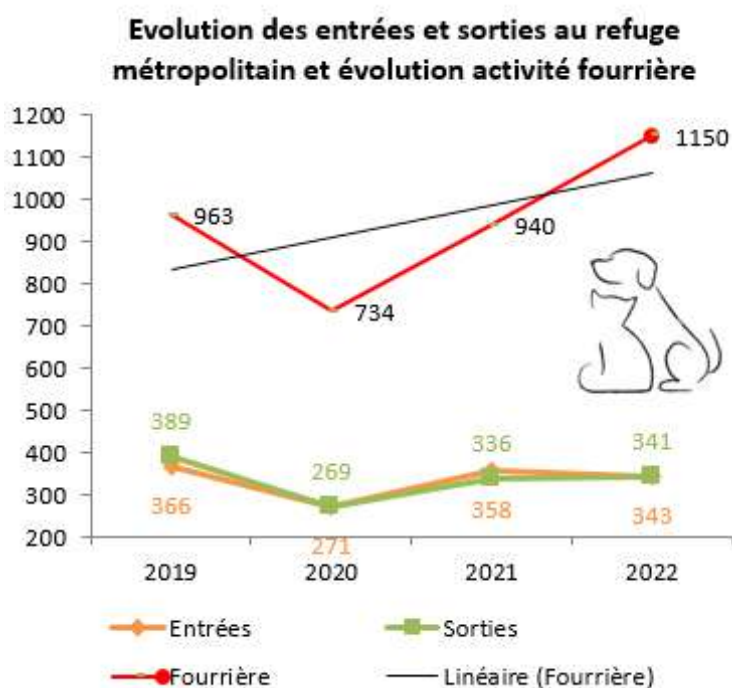
À l'issue d'une année de rencontres avec plus d'une cinquantaine d'acteurs (associatifs, experts indépendants, juristes, maires des communes de la Métropole et acteurs de la chasse...), le rapport a été rendu en mars 2022 et présenté à l'exécutif en septembre 2022.

INDICATEURS

OBJECTIF

La divagation animale est limitée : la fourrière et le refuge en préservent la condition animale

REFUGE MÉTROPOLITAIN ET FOURRIÈRE ANIMALE



COMMENTAIRES :

La Métropole est compétente en matière d'activité de refuge et de fourrière dans le cadre de la protection contre la divagation des animaux. Cette mission consiste à appréhender les animaux errants ou dangereux qu'il s'agisse d'un chat, d'un chien, ou de tout autre animal.

Aussi, la Métropole est propriétaire d'une fourrière animale et d'un refuge situés sur la commune du Versoud.

Après une baisse effective des animaux accueillis en 2020 dans les équipements animaliers (Covid-confinements), la tendance est repartie à la hausse avec une recrudescence des abandons constatés avec 959 animaux (vivants) accueillis en fourrière contre 603 en 2020. Les animaux, sans propriétaire, récupérés en fourrière sont ensuite transférés aux refuges partenaires pour être remis à l'adoption.

En 2022 le refuge animalier de la Métropole a accueilli et mis à l'adoption 343 chats et chiens (1/3 de chiens et 2/3 des chats).

Sources : Association APAGI et SACPA chenil service

Environnement et services publics

Politique funéraire

.....

Nous aurons réussi si... : La gestion des équipements funéraires métropolitains est optimisée ; Une relation de qualité aux usagers est assurée, les familles en deuil sont accompagnées ; une expertise funéraire est apportée aux communes et partenaires.

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

- Renouvellement de la Délégation de service public SEPF et crématorium.
- Crématorium :
 - Attribution du marché travaux pour le renouvellement des fours
 - Étude de faisabilité pour valoriser la chaleur résiduelle des fours
 - Reprise des eaux de ruissellements
- Cimetière :
 - Attribution du marché travaux pour le réaménagement du cimetière avec la création de 74 places en pleine terre, 89 places cinéraires et l'aménagement du jardin du souvenir
 - Étude géotechnique sur les murs de soutènement du cimetière.
 - Lancement du projet de revalorisation des monuments funéraire dans le cadre des reprises administratives.
- Organisation de la journée transition funéraire du 4 oct. 2022 dans le cadre de Grenoble capitale verte en partenariat avec la ville de Grenoble et la SEM PFI.
- Réflexion et partenariat engagés sur le projet prise en charges des cadavres des animaux de compagnie via des modes de sépultures alternatifs.

ZOOM PROJETS 2022

La journée « Transition funéraire » co-organisée par Grenoble-Alpes Métropole, la ville de Grenoble et la SEM PFI, le mardi 4 octobre 2022, dans le cadre de Grenoble capitale verte, a mobilisé plus de 200 personnes sur la journée autour de 2 conférences :

- une conférence « les pratiques funéraires hier, aujourd'hui et demain » animée par Gaëlle Clavandier Sociologue, Anthropologue et Maître de conférences HDR ;
- une conférence et ateliers « les modes de sépultures alternatifs » animée par Manon Moncoq anthropologue du funéraire et de l'environnement et Martin Julier-Costes socio-anthropologue. Cette conférence a été spécialement conçue à l'initiative de la Métropole pour cet événement Elle a permis de présenter différents modes de sépultures alternatifs que sont l'aquamation, l'humusation et le NORP (humusation hors sol) et la promession.

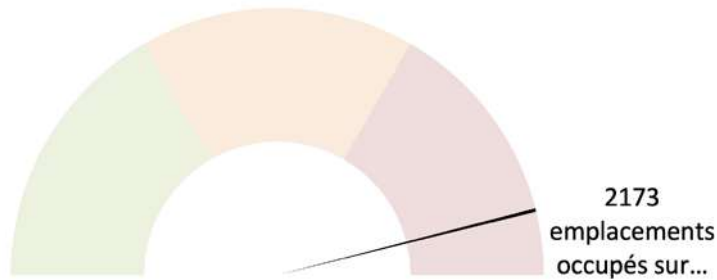
Au vu du succès de cette journée, la Métropole souhaite organiser dès 2024 les « Assises du funéraire » afin de mobiliser des représentants nationaux.

INDICATEURS

OBJECTIF

La gestion des équipements funéraires métropolitains est optimisée et leurs usagers sont accompagnés.

CIMETIÈRE INTERCOMMUNAL



Total emplacements disponibles au 31 dec. 2022 : 371
(70 emplacements à réserver aux Poisatiers)

Emplacements disponibles au cimetière métropolitain

COMMENTAIRES :

Sur la Métropole, il y a 73 cimetières communaux et 1 cimetière métropolitain situé sur la commune de Poisat. Le cimetière métropolitain ne représente que 3 % des concessions funéraires de l'agglomération mais représente à lui seul 49,7 % des espaces confessionnels et 52 % des espaces cinéraires (accueil de cendres) de l'agglomération.

Avec un taux d'occupation supérieur à 85 %, le cimetière métropolitain arrivera à complète saturation d'ici moins de 3 ans. Un projet d'agrandissement est à l'étude

Source : Mission Fourrière et Funéraire

PARTIE 5

Cohésion sociale et territoriale

Cohésion sociale et territoriale

Développement social et égalité

Nous aurons réussi si... : La Métropole anime une politique de la ville partenariale sur les quartiers prioritaires et quartiers de veille active (QPV et QVA) au bénéfice des habitants et habitantes les plus pauvres ; La qualité de vie dans les quartiers d'habitat social est améliorée ; L'ensemble des politiques publiques intègrent l'égalité de traitement des citoyens et citoyennes

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

- **Production du premier diagnostic social métropolitain** : à partir de données statistiques, des analyses de besoins sociaux réalisées par les CCAS, d'entretiens menés avec des associations caritatives, d'insertion sociale et professionnelle, d'accueils de jeunes, femmes, migrants, des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, un diagnostic social métropolitain a été élaboré. Il permet de mieux connaître les territoires les plus précarisés de la Métropole et de documenter les principales problématiques sociales et économiques rencontrées par les personnes et les familles concernées. S'il n'y avait qu'un chiffre à retenir : 60.000 personnes considérées comme pauvres au regard des niveaux de vie.
- Mise en œuvre du nouveau **fonds métropolitain d'accompagnement social aux transitions**. Deux programmations basées sur l'appel à projets permanent ont été adoptées par le conseil métropolitain, représentant un montant total de 468 500 € de subventions accordées à 75 organismes. Elles ont permis de confirmer l'attente des opérateurs associatifs et des CCAS d'un soutien sur des actions de sensibilisation, d'éducation, d'accompagnement des populations les plus fragiles dans leurs changements de pratiques liés aux transitions.
- Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) dédié aux mobilités en lien avec la mise en place de la Zone à Faibles Émissions grand public est en préparation pour un lancement début 2023. C'est le volet Appel à Manifestation d'Intérêt du **fonds métropolitain d'accompagnement social aux transitions**. La campagne de concertation pour la ZFE a montré tout l'intérêt de la mise en place d'actions de sensibilisation et d'accompagnement social.
- **Plan pauvreté** : en partenariat et cofinancement avec l'État, un programme d'actions de lutte contre la pauvreté, élaboré conjointement avec la direction emploi insertion et la direction foncier habitat, s'est poursuivi en 2022. Les actions portent sur les enjeux de parentalité, en particulier pour les familles monoparentales, d'accès à la qualité alimentaire pour les populations les plus précaires (circuits courts et alimentation biologique), de lutte contre les inégalités d'usages du numérique, d'accès aux droits et des déterminants de santé. Le budget de la Métropole dédié à ce plan s'élève à 722 000 euros.

- **Médiation sociale** : dans le cadre du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), une démarche d'étude et de réflexion a été initiée par la Métropole. Un groupe de travail du CISPD a permis de partager les éléments de diagnostic et les pistes de structurations à venir dans l'objectif de relancer la présence de médiation sociale sur des espaces publics. Une commande groupée entre plusieurs communes et la Métropole a été préparée en 2022 pour une mise en place en 2023.
- **Prévention spécialisée** : 2022 a été dédiée à la révision des contrats d'objectifs territoriaux. Ces contrats sont définis entre la Métropole, la commune, les établissements scolaires volontaires, les acteurs jeunesse, l'opérateur de prévention spécialisée. Un retour sur les 3 années passées a permis aux acteurs de constater le plus souvent la plus-value de ce travail partenarial pour l'intervention en direction des jeunes et de leurs familles.
- **Programme de réussite éducative 2-16 ans** : ce dispositif est inscrit dans le contrat de ville et fortement financé par l'État. Il permet dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (10 quartiers de la Métropole) de proposer des accompagnements individualisés à des enfants et à leurs familles pour résoudre des problématiques qui les empêchent d'avoir une bonne scolarité. Il est porté par la Métropole et mis en œuvre localement par des agents communaux ou associatifs.
- **Partenaires égalité** : dans le cadre de sa politique de lutte contre les discriminations, la Métropole a mis en place le réseau Partenaires Egalité ainsi qu'un dispositif pour sensibiliser, identifier et lutter contre les situations de discriminations : la cellule de veille et d'action. Une bonne collaboration avec la faculté de Droit et des avocats du barreau de Grenoble a permis la mise en place d'une consultation juridique spécialisée sur le sujet. Ces dispositifs connaissent une réelle montée en charge dont les partenaires se félicitent. La Défenseure des droits adjointe est venue rencontrer les acteurs locaux impliqués, reconnaissant de ce fait la dynamique particulière du territoire métropolitain.
- **Maison pour l'égalité femmes hommes** : le centre ressources a poursuivi et renforcé son action sur le territoire. Cette année a été plus particulièrement orientée vers l'appui à la mise en place de dispositifs et de démarches internes à la Métropole en prévention des harcèlements et des violences, pour l'égalité et la lutte contre les discriminations. Des formations ont été proposées aux agents, agentes et managers. Des formations seront également proposées aux élus et élues.
- **Mise en œuvre du contrat de ville** : le contrat a encore été prolongé par l'État en attente d'une définition des nouvelles orientations nationales. Le contrat prendra fin en décembre 2023. La programmation a retenue 302 actions pour un montant de subvention de 1 297 600 euros. Ces actions sont réparties dans les 10 quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- **Mise en œuvre du programme de renouvellement urbain contractualisé avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)** pour un montant global de 447 M€ dont plus de 80 M€ sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole : les deux Villeneuves, Mistral-Lys Rouge, Renaudie-Champberton

ZOOM PROJETS 2022

■ LE FONDS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AUX TRANSITIONS, LE FAST

La mise en place du FAST a nécessité pour la direction du développement social de travailler avec un ensemble de services et de partenaires. La volonté politique est de faire de ce fonds le pilier social du plan climat air énergie métropolitain. Cela demande un travail en transversalité pour comprendre d'une part les changements en cours sur différents sujets (mobilités, déchets, isolation des bâtiments, etc.) et d'autre part saisir et anticiper les besoins sociaux qu'ils vont engendrer.

Ainsi, l'unité Projets et territoires de la direction du développement social travaille en lien avec :

- Le service Management mobilité information multimodale et le SMMAG sur le pass mobilité :
 - Accompagnement pour la stratégie de prise en compte des publics précaires dans la mise en service du pass mobilité ;
 - Mise en lien avec les acteurs du numérique et les acteurs des quartiers politique de la ville.
- Le service Management mobilité information multimodale sur la politique cyclable :
 - Définition d'un plan d'actions de développement de la pratique du vélo pour les publics en situation de précarité ;
 - Mise en lien avec les acteurs des quartiers politique de la ville ;
 - Instruction partagée des dossiers FAST sur le sujet.
- La direction des transitions énergétiques sur la Zone à Faibles Émissions :
 - Participation à la réflexion sur les dérogations de la ZFE ;
 - Accompagnement pour le déploiement de la concertation ZFE ;
 - Accompagnement à la réflexion sur la mise en place de conseillers mobilités.
- Le Service Climat, air, énergie :
 - Contribution à l'écriture du plan climat air énergie métropolitain ;
 - Concertation pour les programmations FAST ;
 - Participation au forum annuel du plan climat.

Par ailleurs, des rencontres avec ces services ont eu lieu pour définir les objectifs de l'AMI relatif à la mise en place de la ZFE au plus près des réalités de terrain.

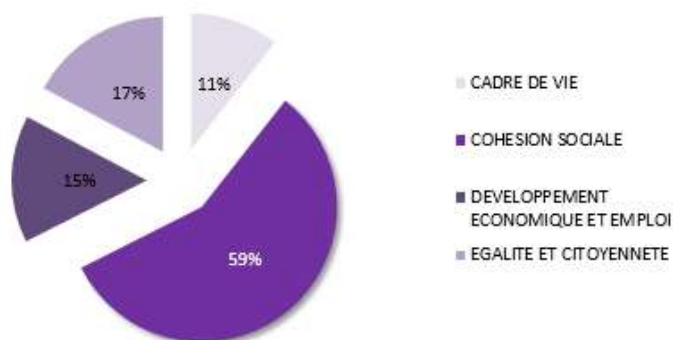
INDICATEURS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

La Métropole anime une politique de la ville partenariale sur les quartiers prioritaires et quartiers de veille active (QPV et QVA)

CONTRAT DE VILLE

Répartition des actions financées par le contrat de ville - programmation 2022



Répartition territoriale des actions financées	Nombre d'actions
ÉCHIROLLES	44
EYBENS	5
FONTAINE	13
GRENOBLE	130
INTERCOMMUNAL	58
LE PONT-DE-CLAIX	16
SAINT-ÉGRÈVE	4
SAINT-MARTIN-D'HÈRES	20
SAINT-MARTIN-LE-VINOUX	3

COMMENTAIRES :

Le contrat de ville finance chaque année plusieurs centaines d'actions à travers un appel à projets

Dans la thématique « cohésion sociale » qui regroupe la majorité des actions financées, on retrouve en 2022 :

- 31 % d'actions Éducation et parentalité
- 40 % d'actions Culture Sport et Loisir
- 13 % d'actions Santé
- 6 % d'actions Prévention de la délinquance et tranquillité publique
- 10 % d'actions Socio-linguistiques.

Le montant alloué varie entre 1000 euros (exemple du projet « Familles actives » porté par l'association Alfa 3A) et 40 000 euros (exemple de la coordination pédagogique de SYNERGIE chantiers éducatifs) avec un montant moyen de 4 318 euros par projet.

Source : Direction du développement social – Délibération SOLIDARITÉ ET POLITIQUE DE LA VILLE du 25 mars 2022

OBJECTIF

La qualité de vie dans les quartiers d'habitat social est améliorée

GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ

16 dossiers de demandes de financements
dont 12 pour des opérations se situant en quartier
politique de la ville (↘)

1444 logements impactés (↗)

11 738 € : montant moyen attribué

COMMENTAIRES :

Ce dispositif de soutien aux opérations de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) s'inscrit dans l'orientation de conforter la politique de réhabilitation du parc public existant (Plan Local de l'Habitat).

Les actions financées sont principalement des actions de requalification des parties communes et des surfaces annexes.

Le montant des opérations fluctue entre 2400 euros (ex : création d'un local à vélo) à 30000 euros (ex : sécurisation de halls).

Source : Direction du développement social

OBJECTIF

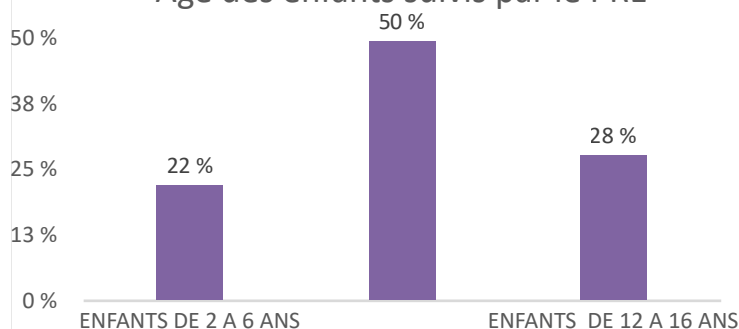
La Métropole contribue à l'autonomisation des jeunes sur son territoire et notamment sur les quartiers prioritaires

PARCOURS DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE**2-16 ans**

1109 enfants et jeunes accompagnés
par les PRE communaux en 2022



Age des enfants suivis par le PRE

**COMMENTAIRES :**

Grenoble-Alpes Métropole pilote le Programme de Réussite Éducative (PRE). Le PRE est ensuite mis en œuvre sur les territoires prioritaires de politique de la ville par les communes, par le biais d'associations locales dans certains cas (Association pour la Promotion de l'Action Socio-Éducative).

1109 enfants et jeunes ont été accompagnés par les PRE communaux en 2022. Différents types d'actions ont été mises en place : des suivis individualisés ou des actions en petits collectifs. Les problématiques les plus rencontrées concernent la scolarité et la fragilité du cadre éducatif. Les 6-12 ans sont les plus concernés par le PRE, dont 51 % de garçons et 49 % de filles. 70 % des enfants sont issus des Quartiers Politique de la Ville.

Source : Bilan dispositif PRE 12-16 ans

16-18 ans

34 jeunes accompagnés
par le PRE 16-18 ans en 2022 (↘)

COMMENTAIRES :

Concernant le PRE 16-18 ans, 2/5 des jeunes qui rentrent dans le parcours n'ont aucune activité. 3/5 sont scolarisés mais en risque de décrochage.

Les parcours conduisent en grande partie à l'entrée dans d'autres dispositifs. Ils ont permis la reprise de scolarité pour certains qui risquaient de décrocher.

Source : Bilan dispositif PRE 16-18 ans 2022

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

3206 jeunes ont été en relation
avec les éducateurs,
soit pour une prise de contact **(48 %)**
soit pour un accompagnement **(52 %)**

Dont **1/3** de filles.

COMMENTAIRES :

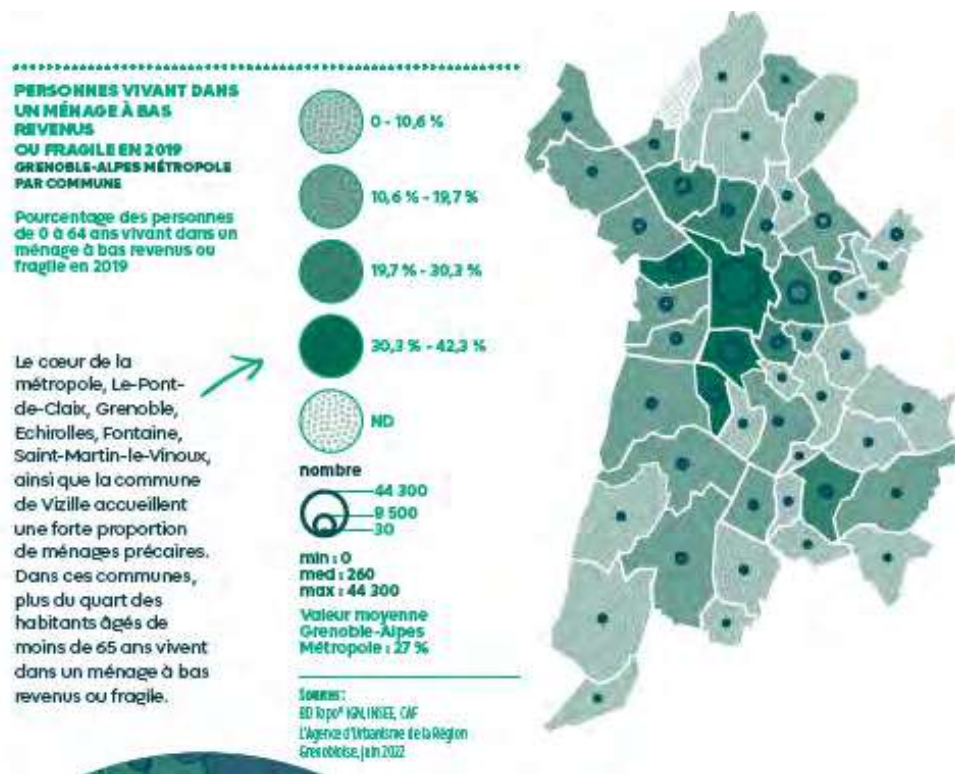
Grenoble-Alpes Métropole est compétente en prévention spécialisée depuis 2017. Elle pilote des équipes de 44 éducateurs de prévention spécialisée dans 11 communes par l'intermédiaire de deux associations : le CODASE (Grenoble, Eybens, Vizille) et l'APASE (Domène, Échirolles, Fontaine, Le Pont-de-Claix, Saint-Égrève/Saint-Martin-le-Vinoux, Saint-Martin-d'Ères, Seyssinet-Pariset et les jeunes en errance de l'agglomération) et interviennent auprès des jeunes les plus susceptibles d'être en rupture sociale.

Source : Diagnostic flash APASE et CODASE 2021

OBJECTIF

La Métropole prend sa part sur les enjeux de solidarités et de cohésion sociale

Indicateur de contexte :



*** **RICOCHET** : Diagnostic social 2022 et Cahier thématique sur les Revenus et la Précarité, disponible sur le site internet de l'OBS'Y, élaborée en partenariat avec l'agence d'urbanisme : <https://www.obsy.fr/>

FONDS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AUX TRANSITIONS (FAST)

Axe thématique	Nombre d'actions financées	Montant des subventions (en €)
Solidarité de proximité et résilience sociale locale	31	178 000
Éducation populaire en lien avec les enjeux de transitions	26	123 500
Nouveaux usages et occupations des espaces naturels	2	10 000
Accès aux droits, aux aides et aux dispositifs	16	157 000
Total	75	468 500

COMMENTAIRES :

Le fonds d'accompagnement social aux transitions est une politique propre à la Métropole qui vise à renforcer la prise en compte des nouveaux enjeux sociaux dans les actions d'accompagnement aux changements notamment liés au climat.

Source : Délibérations SOLIDARITÉ ET POLITIQUE DE LA VILLE du 8 juillet et du 30 septembre 2022

OBJECTIF

L'ensemble des politiques publiques intègrent l'égalité de traitement des citoyens

ÉGALITÉ FEMMES HOMMES



15000€ de subventions accordés aux projets lauréats de l'appel à projets « jeunes pour l'égalité » (14 projets - 7).

75 accompagnements en 2022

200 outils empruntés au centre de ressource par 65 acteurs différents issus de 18 communes du territoire

COMMENTAIRES :

La maison de l'égalité femmes hommes propose une aide méthodologique à tout porteur/se de projets, qu'il s'agisse d'habitants et d'habitantes, d'associations ou de professionnels (de l'éducation par exemple). Les accompagnements se concentrent en particulier sur les lauréats de l'appel à projets jeunes pour l'égalité. On en comptait 57 en 2019 (2020 non comptabilisée compte tenu de la crise sanitaire).

Le centre ressource dispose de nombreux outils, disponibles en prêt gratuit (expositions, jeux, livres, BD...). La visibilité du centre ressource s'accroît : depuis 2018, on constate une hausse continue des emprunts).

*** **RICOCHE** : Cartographie « Les lieux de l'égalité femmes hommes » disponibles sur le site internet de Grenoble-Alpes Métropole

*** **RICOCHE** : Rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes Hommes 2022

Source : Direction du développement social – Rapport d'activité égalité 2021

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



190 fiches de signalement
recueillies depuis 2017 par la cellule de veille
(30 nouvelles fiches en 2022).

Près de 150 personnes
formées par an à travers le réseau
(15 journées de formations organisées)

COMMENTAIRES :

Le réseau Partenaires égalité vise à :

- 1) Agir face à des situations de discrimination : la cellule de veille et d'actions vise à agir face à des situations de discrimination en repérant et qualifiant les situations de discriminations, orientant les victimes qui le souhaitent vers les structures compétentes pour les accompagner dans la mobilisation du droit, et en accompagnant le changement de pratiques professionnelles vers plus d'égalité.
- 2) Faire émerger la parole des citoyens sur ces questions
- 3) Engager une démarche interne
- 4) Communiquer sur l'égalité, la diversité et la citoyenneté.

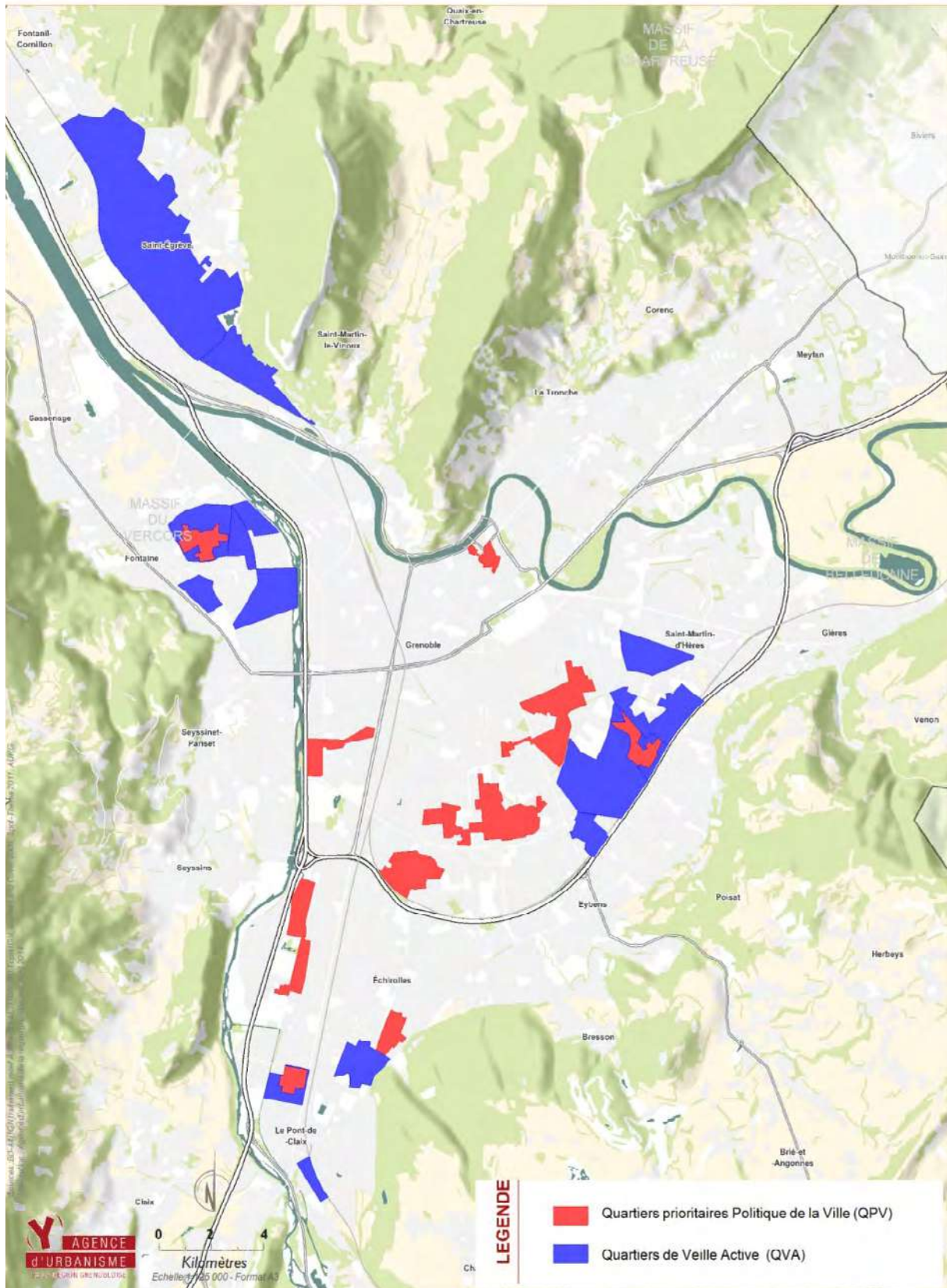
Source : Direction du développement social - Rapport d'activité égalité 2021

GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
CISPD	Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
GUSP	Gestion urbaine et sociale de proximité
PRE	Programme de Réussite Éducative
QPV	Quartier politique de la ville
QVA	Quartier en veille active
FAST	Le fonds d'accompagnement social aux transitions

Quartiers inscrits au Contrat de ville de Grenoble-Alpes Métropole

Quartiers Politiques de la Ville (QPV) et Quartiers de Veille Active (QVA)



Cohésion sociale et territoriale

Emploi et Insertion

Nous aurons réussi si... : Les entreprises sont actrices de l'insertion tout en répondant à leurs besoins de recrutement ; Les demandeurs d'emploi (les plus vulnérables) sont accompagnés et suivis dans leur insertion durable sur le marché du travail ; Les freins spécifiques à l'insertion socio-professionnelle sont levés par des actions ciblées

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

- Coordination, financement et mise en œuvre d'actions en faveur de l'emploi et l'insertion dans le cadre de la politique Métropolitaine de l'Emploi et de l'Insertion, en s'appuyant sur le **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** et le réseau des **Missions Locales métropolitaines**.
- Accompagnement, par les équipes de la Métropole, de plus de 4 000 demandeurs d'emploi prioritaires au sein d'équipements métropolitains : les **Maisons Métropolitaines de l'Emploi** et la **plateforme mobilité emploi** qui couvrent toutes les communes de la Métropole pour les plus de 26 ans et proposent un soutien financier aux **Missions locales** pour les moins de 26 ans. En 2022, les actions du PLIE (accompagnement, clauses sociales, actions de recrutement, etc.) ont concerné près de 6 000 personnes.
- Conduite de projets d'envergure métropolitaine en matière d'emploi comme l'habilitation en 2022 du territoire d'Échirolles Ouest comme premier **Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée** de la Métropole. Projet qui allie retour à l'emploi des plus vulnérables et développement durable, avec le développement d'activités économiques majoritairement dans le domaine du réemploi et de la revalorisation des déchets. 45 personnes ont déjà été recrutées sur ce quartier. En 2022, une attention particulière a été apportée aux quartiers de la politique de la ville avec le déploiement opérationnel de la **Cité de l'emploi**, nouveau dispositif national qui vient reconnaître le travail déjà effectué sur les quartiers en **rénovation urbaine** en offrant des moyens complémentaires à ceux existants.
- **Mise en place d'actions sur des publics spécifiques** : en 2022, la Métropole a été particulièrement mobilisée sur l'accueil de réfugiés avec le programme **PIC RISING, le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration** qui a permis à plus de 1000 personnes de s'insérer sur notre territoire (dont près de 300 ont accédé à un emploi ou une formation suite à un accompagnement emploi renforcé). Ces actions portées par la Métropole ont également contribué à un accueil digne des déplacés d'Ukraine arrivés sur le territoire de la Métropole après le déclenchement de la guerre.
- **La plateforme mobilité emploi de la Métropole** a continué à jouer son rôle pour faciliter l'apprentissage d'une mobilité décarbonnée aux personnes confrontées à des difficultés de

mobilité géographique. Ce sont plus de 400 personnes qui ont ainsi bénéficié d'un accompagnement vers une mobilité durable.

- **Pilotage et gestion du Fonds Social Européen (FSE)** sur le territoire du PLIE (Métropole, Communautés de communes Le Grésivaudan, Cœur de Chartreuse, Saint Marcellin-Vercors et Communauté d'agglomération du Pays voironnais). En 2022, la Métropole a été confortée par l'État dans son rôle d'organisme intermédiaire du FSE et ce, grâce à la gestion rigoureuse mise en place depuis des années.

Gestion et attribution du **Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)** pour les jeunes les plus en difficultés sur notre territoire, avec plus de 1 250 jeunes soutenus en 2022.

ZOOM PROJETS 2022

Au titre de sa compétence Fonds d'Aide aux Jeunes, la Métropole a délibéré le 18 novembre 2022 pour acter la mise en œuvre du Projet EN-GA-JER (Ensemble Grenoble Alpes pour les Jeunes en Rupture).

Le projet EN-GA-JER vise à proposer un accompagnement socio-professionnel global et renforcé afin de favoriser la signature d'un contrat engagement jeunes (CEJ) à des jeunes dits en rupture. L'accompagnement proposé, porté par un consortium d'une dizaine d'acteurs de la jeunesse et de l'emploi, s'articule autour de trois phases : le repérage des jeunes, la remobilisation et le co-accompagnement, une fois les CEJ signés avec les six missions locales partenaires du projet.

Pour augmenter les chances de réussite de la phase de remobilisation, la Métropole va tester le déploiement d'un revenu métropolitain pour la jeunesse préalable à l'entrée en CEJ Jeunes en Rupture. En effet, dans la phase de remobilisation et d'adhésion du parcours, la question de *l'accès rapide à des ressources est un élément clef de la réussite du parcours d'intégration*. Pour ce faire, au titre de sa compétence Fonds d'Aide aux Jeunes, la Métropole va financer un revenu métropolitain pour les jeunes concernés par cette expérimentation dont le montant est égal à la moitié de celui du CEJ (avec les mêmes critères d'éligibilité), soit environ 250 euros.

INDICATEURS

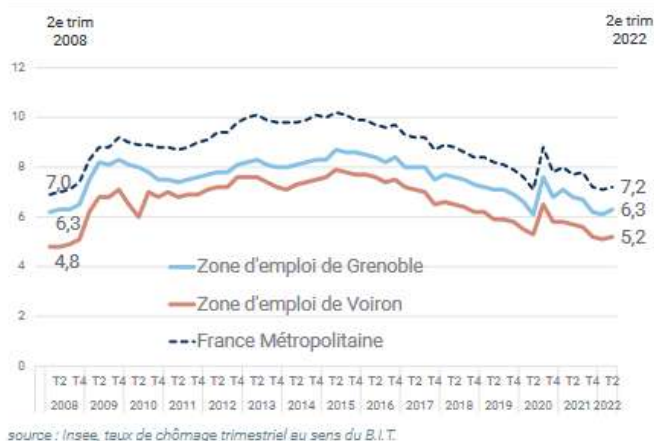
OBJECTIF

Les demandeurs d'emploi (les plus précaires) sont accompagnés et suivis dans leur insertion durable sur le marché du travail

Indicateur de contexte

Taux de chômage – Bassin d'emploi Grenoble Alpes

Taux de chômage trimestriel de 2008 à 2022



COMMENTAIRE :

« Le taux de chômage, en baisse constante depuis fin 2020, accuse un léger rebond entre le 1^{er} et le 2^e trimestre 2022 pour le territoire. Il s'élève à 6,3 % pour la zone d'emploi de Grenoble et à 5,2 % pour la zone d'emploi de Voiron, soit respectivement 1 et 2 points en-dessous de la moyenne nationale. Il faut revenir à l'avant-crise de 2008 pour constater des taux aussi bas. La même tendance à la baisse est constatée, pour le nombre de demandeurs d'emplois, dans les trois territoires entre les 2^{es} trimestres 2021 et 2022. »

*** **RICOCHE** : Note de conjoncture économique Décembre 2022 – Bilan 2021 et premier semestre 2022

ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI – LE PLIE

Les participants du PLIE

4 072 participants

ont été accompagnés par un référent PLIE entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022 (↗)

COMMENTAIRES

Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2021 et 2020 (respectivement 3 965 et 3 369 participants).

Source : Rapport activité Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) – VIESION – du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022- bassin grenoblois

Flux entrées et sorties de parcours

Genre	Entrées
Hommes	605
Femmes	665
Total	1270

Typologie des prescripteurs	%
Département de l'Isère	75
Pôle Emploi	9
Partenaire (dont SIAE...)	8
MDE / PLIE	7
Total	100

COMMENTAIRES

Le Parcours Emploi Renforcé (PER) propose un accompagnement individuel renforcé et co-construit, un bilan professionnel, des formations / découvertes / ateliers / simulations d'entretien, l'accès au réseau du PLIE, une mise en relation directe avec des entreprises, un suivi jusqu'à 6 mois après la prise de poste.

L'année 2022 a été marquée par une légère hausse des entrées en accompagnement.

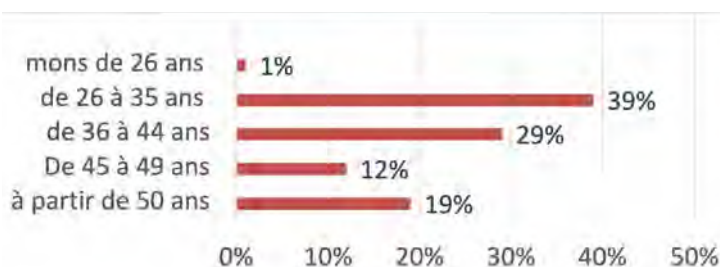
Source : Rapport activité Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) - VIESION - du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022- bassin grenoblois

Leurs caractéristiques (Sexe/âge/niveau de qualification)

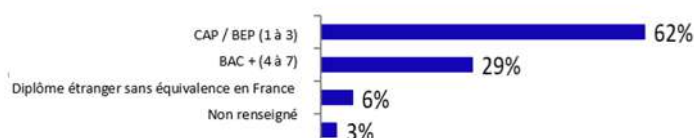
Répartition par sexe



Répartition par âge



Niveau de qualification



COMMENTAIRES

Les caractéristiques du public PLIE sont plutôt stables entre 2021 et 2022.

Source : Rapport activité Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) - VIESION - du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022- bassin grenoblois

Critère RSA à l'entrée
72 % des participants
 étaient allocataires du RSA à leur entrée
 en accompagnement

COMMENTAIRES

Le Département, au titre du Programme Départemental d'Insertion vers l'Emploi soutient financièrement le PLIE pour la mise en œuvre de ses actions.

Depuis 2015, la Métropole et le Département ont fait le choix de mutualiser leurs dispositifs d'accompagnement vers l'emploi ce qui se traduit par la très forte part des allocataires du RSA dans les dispositifs métropolitains.

Ce chiffre est stable.

Source : Rapport activité Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) - VIESION - du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022- bassin grenoblois

Ventilation des étapes de parcours mobilisées depuis le début de l'année

4967 étapes mobilisées
 (en cours et début d'étape): ↗

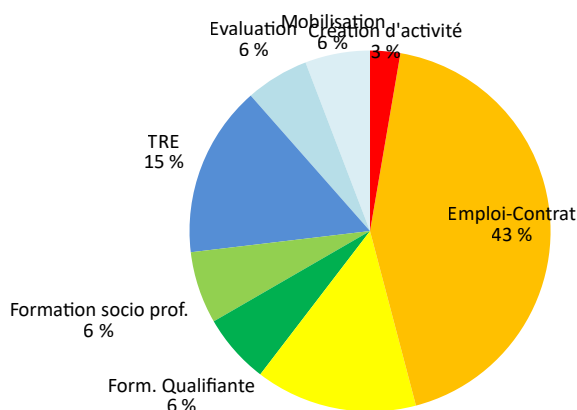
Ventilation étapes	Nombre	Répartition
Création d'activité	134	3 %
Emploi-Contrat	2146	43 %
SIAE	720	14 %
Form. Qualifiante	311	6 %
Formation socio prof.	321	6 %
TRE	764	15 %
Évaluation	282	6 %
Mobilisation	289	6 %
Total général	4967	100 %

COMMENTAIRES

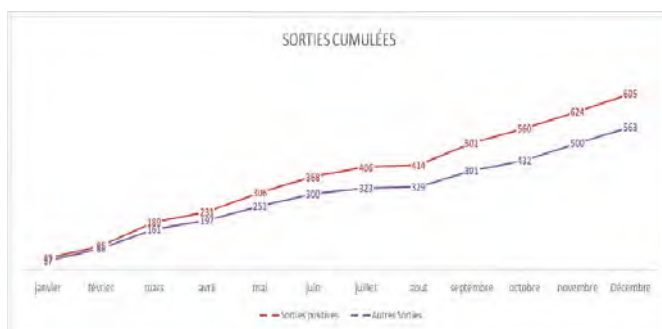
Les conseillers emploi accompagnent les publics PLIE tout au long de leur parcours. Celui-ci peut être constitué de plusieurs étapes, en fonction du besoin de l'utilisateur, chaque étape répondant à des objectifs spécifiques (formation, mise à l'emploi, lever de freins spécifiques...).

Les étapes emploi (CDD, CDI, intérim et poste en structure d'insertion par l'activité économique) représentent plus de la moitié des étapes mobilisées par les professionnels du PLIE.

Source : Rapport activité Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) - VIESION - du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022- bassin grenoblois



Sorties d'accompagnement



COMMENTAIRES

Le taux de sorties positives a, en 2022, pour la première fois dépassé les 60 % (CDI, CDD de plus de 6 mois et formations qualifiantes), en très nette hausse par rapport à 2021 (+ 10 points).

Source : Rapport activité Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) - VIESION - du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022- bassin grenoblois

Ventilation des sorties

Sorties Positives	534
Emploi durable	422
Emploi de transition	57
Sorties dynamiques	29
Formation qualifiante	26
Autres sorties	458
Ré orientation	212
Autres Motifs (abandon, déménagement..)	246

COMMENTAIRES

46 % des autres sorties sont des réorientations (Parcours Social Santé, Pôle Emploi, relais d'accompagnement...).

Source : Rapport activité Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) - VIESION - du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022- bassin grenoblois

OBJECTIF

Les entreprises sont actrices de l'insertion tout en répondant à leurs besoins de recrutement

LES ACTIONS DE RECRUTEMENT

1 200 employeurs accompagnés dans leurs recrutements

Plus de 40 actions de recrutements organisées dans différents domaine d'activités

COMMENTAIRES

Forte demande des employeurs du territoire en matière de recrutement liée au marché de l'emploi en tension depuis la reprise post Covid.

Source : Rapport activité Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) - VIESION - du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022- bassin grenoblois

LES CLAUSES D'INSERTION

Chiffres clés sur les clauses d'insertion (2022)

572 185 heures réalisées

309 ETP

631 marchés
avec des clauses

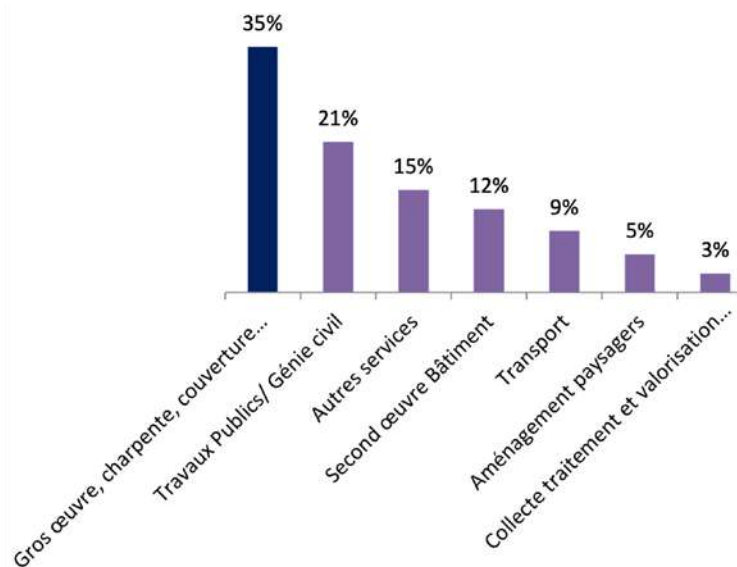
91 structures
utilisent la clause

COMMENTAIRES

Les clauses d'exécution dans les marchés publics imposent de recruter des personnes en insertion ou de passer par des marchés réservés à des structures d'insertion par l'activité économique. Au total, 572 185 heures ont été réalisées. La part de Grenoble-Alpes Métropole sur ce bilan est importante car 117 551 heures ont été réalisées sur des marchés de Grenoble-Alpes Métropole, soit 30 % des heures réalisées sur l'ensemble du dispositif.

Source : Bilan clauses 20212

Clauses d'exécution : secteurs d'activités et public



COMMENTAIRES

Fort développement des clauses en 2022, sur les mêmes secteurs d'activités qu'en 2021. Développement fort des clauses sur marchés privés (Neyrpic, Grand place) et dans les communes.

Source : Bilan clauses 2022

Éligibilité	Participants	Heures réalisées	COMMENTAIRES Le nombre de donneurs d'ordre est revenu à la normale suite au Covid. On note une hausse importante du nombre d'heures réalisées par les bailleurs sociaux. <i>Source : Bilan clauses 2022</i>
Jeunes-26 ans	258	102 595	
Demandeur emploi de longue durée	197	72 378	
Quartiers politique de la ville / en veille active	190	68 043	
RSA	148	46 335	
Structures d'insertion par l'Activité Économique	137	47 720	
Senior	110	30 286	
PLIE	105	41 660	
Autres	36	9 044	
RQTH (travailleur handicapé)	26	10 503	

Les donneurs d'ordre sur les marchés réservés aux SIAE :	
Donneur d'ordre	Nbre d'Heures 2022
Grenoble-Alpes Métropole (GAM)	75 505
CA du Pays Voironnais	49 863
Département de l'Isère	25 310
ACTIS	24 755
Mairie de Sassenage	24 412
Mairie de Grenoble	21 396
Autre	14 784
CROUS Grenoble-Alpes	13 836
Cdc Le Grésivaudan	12 498
Mairie Saint-Martin-d'Hères	10 346
Mairie de Vif	9 171
Mairie de Vaulnaveys-Le-Haut	5 070
Mairie de Domène	4 582
Alpes Isère Habitat	3 328
CCAS de Grenoble	3 302
Mairie du Gua	2 795
Mairie de Claix	2 765
Mairie Saint-Égrève	2 604
Mairie de Vaulnaveys-Le-Bas	1 992
Mairie de Noyarey	1 953
CCAS de Vif	1 689
Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté	1 520

GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
SIAE	Société de l'insertion par l'activité économique
TZCLD	Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée
FSE	Fonds Social Européen
FAJ	Fond d'Aide aux Jeunes

PARTIE 6

Aménagement du territoire

Aménagement du territoire

Politique foncière

Nous aurons réussi si... : la stratégie foncière est définie, déclinée et mise en œuvre en adéquation avec les besoins et les projets du territoire dans les différents champs de compétences de la Métropole, et si l'action foncière est mise en œuvre pour l'ensemble des services de la Métropole, le SMMAG.

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

- Mise à jour et suivi de la base patrimoine de la Métropole.
- Mise en place d'une Zone d'Aménagement Différé à Domène dans le cadre de l'opération des Tuileries.
- Acquisition d'un tènement à Fontaine afin de réaliser une future déchetterie.
- Suivi et gestion des procédures foncières pour le projet du nouveau siège métropolitain.
- Demandes de prolongation de DUP en cours : captages de Pré Rivoire à La Tronche et aire de grand passage des gens du voyage au Fontanil Cornillon et Saint-Égrève.
- Acquisition de commerces pour la Foncière commerciale.
- Acquisition auprès de l'EPFL de tènements situés à la Taillat à Meylan afin de mettre en œuvre un projet agricole de grande ampleur.

ZOOM PROJETS 2022

STRATÉGIE FONCIÈRE MÉTROPOLITAINE :

2022 a été marquée par le lancement des premières réflexions et bases de la stratégie foncière que la Métropole souhaite mettre en œuvre pour les années à venir. Elle devrait être adoptée en 2023. En effet, La Métropole souhaite, à travers l'ensemble des politiques publiques qu'elle met en œuvre au quotidien, demeurer un territoire attractif et permettre à tous ses habitants de trouver à se loger, de disposer d'un emploi, de se déplacer et de vivre dans un environnement de qualité.

Toutefois, située dans un territoire géographiquement contraint dont environ 50 % est soumis aux risques, elle connaît une tension de plus en plus forte sur son foncier face à sa faible disponibilité, son coût, sa rareté. Il devient indispensable de construire et mettre en œuvre une

stratégie foncière globale, cohérente et transversale, et qui permette la traduction concrète du projet de territoire qu'est le PLUi en faisant converger les politiques sectorielles. Ainsi, il convient de décloisonner l'analyse des programmes des différents projets et la Métropole doit intervenir sur son foncier de manière globale en définissant des orientations partagées pour préserver et mettre en valeur son territoire. Elle souhaite ainsi donner une impulsion politique forte en se dotant d'une stratégie foncière, mobilisant tous les outils disponibles et les acteurs territoriaux, afin de préserver son attractivité et la qualité de vie de ses habitants.

■ ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN) :

Entre 2005 et 2015, 47 hectares de terres non construites ont été urbanisées en moyenne chaque année. Au travers de son PLUi, Grenoble-Alpes Métropole s'est engagé sur un objectif de modération de consommation d'espace à hauteur de - 35 % par rapport aux dix dernières années.

Cet objectif se décline de la sorte :

- pour les espaces économiques, la consommation d'espace est réduite d'environ - 65 % par rapport à la consommation des dix dernières années (10 ha/an) soit 3,5 ha/an ;
- pour les espaces urbains mixtes, la consommation foncière maximum est fixée 27 ha/an, contre 36 ha/an ces dix dernières années.

En matière de limitation de l'étalement urbain, le PLUi précise que plus de 50 % de la construction de logements devra être réalisée dans l'enveloppe urbaine par renouvellement urbain ou densification des unités foncières déjà bâties ou non bâties. La Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 porte l'objectif du zéro artificialisation nette à l'horizon 2050. Elle rythme l'atteinte de cet objectif par tranche de 10 ans et fixe un premier pallier de - 50 % de consommation d'espaces pour les 10 ans à venir.

Les premiers résultats fournis par l'étude des modes d'occupation du sol (MOS), nouvel outil de suivi de l'évolution de l'occupation du sol succédant à SPOT THEMA (outil qui a servi lors de l'élaboration du PLUi), montrent une décroissance progressive du rythme de consommation sur le territoire métropolitain, avec une moyenne de 31 ha par an « artificialisés » entre 2010 et 2020 et 28 hectares par an sur la récente période 2015-2020. Ces chiffres de consommation de l'espace confirment que le territoire de Grenoble-Alpes Métropole s'est d'ores et déjà engagé dans la 1^{ère} étape du ZAN.

INDICATEURS

OBJECTIF

La stratégie foncière est définie et mise en œuvre en adéquation avec les besoins et les projets du territoire

EPFL

Pour le compte de la Métropole :

15 tènements fonciers*
acquis en 2022 (↘)

5 cessions en 2022
pour un montant de 2,17M€ (↘)

170 biens en portage
auprès de l'EPFL-D en 2022 (↘)

345 portages en stocks
pour les 49 communes et la Métropole en 2022

*Ensemble de propriétés qui se touchent.

COMMENTAIRES :

Un EPFL a pour mission d'accompagner les collectivités en amont de leurs projets d'aménagement et de développement, par des actions de maîtrise foncière et de reconversion de friches industrielles et urbaines.

Il est compétent pour réaliser, pour son compte, et pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de produire des terrains à bâtir ou des immeubles bâtis pour la réalisation de politiques publiques d'aménagement du territoire (habitat, économie et équipements publics pour l'essentiel).

La Métropole s'appuie sur l'**Établissement Public Foncier Local du Dauphiné** (EPFL-D) qui assure le portage foncier à court et moyen terme.

Source : EPFL-D / Direction Foncier Habitat

94 actes de transferts de propriétés
en 2022 pour la Métropole (↗)

COMMENTAIRES :

En 2021, 54 actes de transferts de propriétés pour la Métropole.

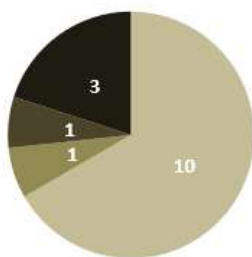
Source : Direction Foncier Habitat

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

6214 déclarations d'intention d'aliéner enregistrées en 2022 (↘)

Préemptions réalisées par l'EPFL-D par finalités

- Logement
- Aménagement de l'espace public
- Equipements publics
- Economie



[.epfl...
dauphiné
établissement
public foncier
local

COMMENTAIRES :

La **déclaration d'intention d'aliéner (DIA)** est une formalité imposée à tout propriétaire qui souhaite vendre un bien immobilier situé sur une zone de préemption. Elle est destinée à informer avant la vente le titulaire du droit de préemption afin qu'il puisse faire valoir son droit de priorité pour l'acquisition du bien.

Un **droit de préemption** est un droit légal ou contractuel accordé à des personnes privées ou publiques d'acquérir un bien par priorité à toute autre personne et ce lorsque le propriétaire manifeste sa volonté de le vendre.

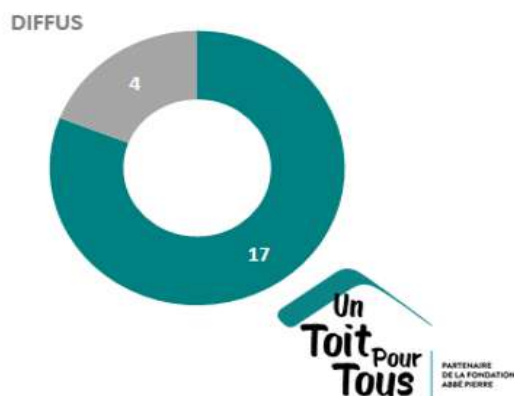
20 préemptions ont été réalisées (contre 10 en 2021), et 2 ventes ont été retirées, pour un montant total de **6.35M€** dont **10** préemptions réalisées par l'EPFL-D sous le volet « **habitat et logement social** ». Ces préemptions permettront, à terme, la production de près de **44 logements locatifs sociaux**.

Source : EPFL-D / Direction Foncier Habitat

FONDS DE MINORATION FONCIÈRE

10 opérations ont bénéficié du fonds de minoration en 2022 (↘)

Fonds de minoration foncière



COMMENTAIRES :

En 2022, l'EPFL a revu totalement ses modalités d'attribution de minoration foncière. Ces fonds sont destinés à financer la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat et principalement la production de logements sociaux, mais aussi des opérations de renouvellement urbain portées par la Métropole et les communes de son territoire.

Il bénéficie aux opérateurs de logements sociaux : il peut s'agir d'une aide financière concernant le proto-aménagement (c'est-à-dire la déconstruction, désamiantage, dépollution) ou la production de logements aidés (diminution du prix par m² de surface de plancher), et d'opérations de démembrement de la propriété.

10 logements ont été acquis par Un Toit pour Tous pour 1.08M€ avec une participation au titre du fonds de minoration de 157 920€ (3 préemptions à Grenoble, 3 à Seyssinet-Pariset, 3 à Sassenage et 1 à Saint Égrève).

Source : EPFL-D / Direction Foncier Habitat

GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
EPFL-D	Établissement Public Foncier Local du Dauphiné
PLUI	Plan Local Urbanisme Intercommunal
DIA	Déclaration d'Intention d'Aliéner
DPU	Droit de Préemption Urbain

Aménagement du territoire

Urbanisme, paysages et autorisations du droit des sols

Nous aurons réussi si... Le PLUI est approprié par les communes et les habitants et assume le scénario de rupture «ville de demain» ; Le service métropolitain d'instruction des autorisations d'urbanisme est structuré et efficient ; Les paysages sont intégrés comme élément structurant dans les projets métropolitains

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

Le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) est un outil d'urbanisme vivant faisant l'objet de modification régulière. Une modification simplifiée du PLUI visant à une meilleure lisibilité des règles écrites et graphiques du document a été approuvée en juillet 2021.

De septembre 2020 à juin 2021 a été conduite en partenariat avec les communes la modification n°1 de droit commun comportant près de 400 points. Cette modification a fait l'objet d'une enquête publique en 2022 avant approbation du conseil métropolitain le 16 décembre 2022.

Parallèlement, une démarche d'inventaire des projets communaux a été engagée afin d'établir des méthodes de travail entre Métropole et communes pour faciliter leur mise en œuvre.

Des actions de pédagogie et d'appropriation du PLUI ont pu être conduites grâce à l'animation du Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Isère auprès des professionnels de la construction, les techniciens des communes et les élus.

Le réseau des urbanistes communaux a été activé : plusieurs temps de présentation ont eu lieu, afin que le programme de travail sur le PLUI, comprenant plusieurs chantiers thématiques, soit partagé :

- Articulation Plan climat (PCAEM) / PLUi
- Formes urbaines, Paysage et Biodiversité
- Patrimoine
- Zéro artificialisation nette (loi climat et résilience)
- Évaluation
- Risques naturels

Plus généralement, la Métropole a conduit les actions suivantes dans le cadre de la mise en œuvre de son PLUI :

- Accompagnement de l'ensemble des services instructeurs pour la **mise en œuvre du PLUI** dans l'ensemble de ses dimensions.
- **Organisation**, en articulation étroite avec les communes, **des évolutions du PLUI**, afin de prendre en compte des ajustements révélés par l'instruction et les projets et orientations communales et métropolitaines du mandat à venir.
- Animation du réseau des urbanistes, des instructeurs du droit des sols et des acteurs de l'aménagement pour **partager et développer les « bonnes pratiques »** et les modalités d'application de la règle d'urbanisme et des orientations d'aménagement et de programmation thématiques (OAP paysage biodiversité, qualité de l'air, risque et résilience).
- Développement des outils de sensibilisation auprès de différents publics pour accompagner le bon usage des outils du PLUI (édition d'une brochure grand public de l'OAP Paysage et biodiversité, réalisation d'une vidéo, mise à disposition d'un carnet de synthèse des démarches d'acteurs, etc.)
- Proposition d'un outil mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme avec une intégration du volet cartographique du PLUI.
- Finalisation du webcarto, plateforme numérique d'information sur les règles d'urbanisme.
- OAP paysages : animation du réseau des urbanistes, des instructeurs du droit des sols et des acteurs de l'aménagement pour partager et développer les « bonnes pratiques » et les modalités d'application de la règle d'urbanisme et de programmation, développement d'outils de sensibilisation auprès de différents publics pour accompagner le bon usage des outils du PLUI (brochure grand public, vidéo, etc.).

*** **RICOCHET** : Le PLUI en carte – disponible au lien suivant : <https://pluicarte.lametro.fr/>

ZOOM PROJETS 2022

L'accompagnement des projets pour la prise en compte des enjeux de l'OAP paysage et biodiversité avec le CAUE auprès des communes et des maîtres d'ouvrage / maîtres d'œuvre :

L'année 2022 a permis de poursuivre la mise en œuvre du programme triennal avec le CAUE au service de projets et de la qualité paysagère des projets. Cette action menée en 2022 avec les acteurs de l'aménagement (CAUE, élus, architectes, maîtres d'ouvrage, paysagistes) a permis de réaliser 3 temps forts d'échanges avec visites sur site.

La dernière rencontre organisée le 15 décembre autour d'une réflexion sur les formes urbaines produites par le règlement du PLUI a permis de dégager les thématiques sur lesquelles l'OAP Paysages et biodiversité devra s'étoffer et les pistes d'un travail à fournir sur un guide des bonnes pratiques en matière de traitement des divisions parcellaires.

INDICATEURS

<p style="text-align: center;">Indicateur de contexte : 31 ha/an de consommation entre 2010 et 2020</p>	<p>COMMENTAIRES :</p> <p>Entre 2010 et 2020, le rythme de consommation des espaces a été de 31 ha / an en moyenne, soit proche de l'objectif fixé par le PLUi et par le ZAN.</p> <p>Le PLUI, lors de son adoption en 2019, visait d'ambitieux objectifs en termes de réduction de la consommation d'espace : -35 % sur 2018-2030 (par rapport à la décennie précédente, soit 47 ha/an) soit au maximum 30 ha consommés par an. La loi du 22 Août 2021 concernant la Zéro Artificialisation Nette vise, quant à elle, une consommation de l'espace à l'échelle nationale inférieure à 50 % de la consommation observée entre 2011 et 2021 puis une absence de toute artificialisation nette en 2050 (compenser tous les espaces consommés).</p> <p><i>Source : PLUI - Agence</i></p>
---	--

<p>OBJECTIF Le PLUI est approprié par les communes et les habitants et assume le scénario de rupture «ville de demain»</p>	
<p style="text-align: center;">92 secteurs de projets inscrits au PLUI à accompagner : OAP sectorielle</p>	<p>COMMENTAIRES :</p> <p>Les communes et la Métropole, dans le cadre de l'élaboration du PLUI, ont identifié des secteurs de projets traduits dans des Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles qui visent à encadrer les opérations d'aménagement. Ces OAP sont accompagnées également d'OAP thématiques (paysage, risque, air) qui permettent de mieux contextualiser les projets pour améliorer leur qualité urbaine, paysagère et architecturale. La Métropole accompagne la mise en œuvre opérationnelle de ces projets.</p> <p><i>Source : Direction Urbanisme Aménagement</i></p>

OBJECTIF

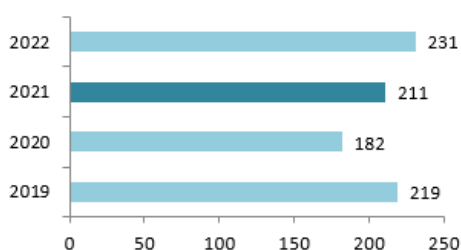
Le service métropolitain d’instruction des autorisations d’urbanisme est structuré et efficient

PLATEFORME D’INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DES DROITS DU SOL

20 communes adhérentes à la plateforme numérique de dépôt des autorisations d’urbanisme

Autorisations de droit du sol instruites

par la plateforme mutualisée d’instruction des ADS



COMMENTAIRES :

Le volume traité est de 843* autorisations entre 2019 et 2021.

L'évolution de la plateforme Autorisation Droits du Sol s'inscrit dans le projet de mutualisation porté par la Metro avec un projet de service commun.

* Chiffres en « équivalents permis ».

Source : Service Urbanisme – unité instruction droit des sols

49 communes utilisent géoservice ADS, outil cartographique d’instruction des permis

COMMENTAIRES :

L'objectif de mutualisation de l'outil de géoservice (OXALIS) a été pleinement rempli avec un déploiement sur les 49 communes métropolitaines.

Cette mutualisation a permis une mise en œuvre complète de la Dématérialisation des autorisations de construire effective depuis le 1^{er} janvier 2022.

Source : Service Urbanisme – unité instruction droit des sols

GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
ADS	Autorisation Droit des Sols
PLUI	Plan Local Urbanisme Intercommunal
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
OAP	Opération d’Aménagement et de Programmation

Aménagement du territoire

Aménagement du territoire : Grands projets et renouvellement urbain

Nous aurons réussi si... : La qualité de vie des habitants et l'attractivité sont améliorés dans les quartiers : réhabilitation ou reconstruction de logements, rénovation ou construction d'équipements, réaménagement des espaces publics pour favoriser la mobilité (tous modes), création ou rénovation de polarités commerciales ou de zones d'activités.

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

ANIMATION DE GRANDS PROJETS URBAINS :

- **GRANDALPE** : la transformation de la centralité sud, territoire de 400 hectares à fort rayonnement, concentrant emplois, habitats, espaces verts et grands équipements, complémentaire à la centralité du cœur historique grenoblois est en cours. En 2022, trois actions en particulier ont été visibles sur le terrain :
 - la démolition de la grande halle du site Allibert, qui marque la première étape de transformation de cette friche historique en un nouveau quartier d'activité ouvert sur son environnement urbain,
 - le chantier de l'extension du centre commercial Grand'Place, qui sera plus ouvert sur le cours de le Cours de l'Europe et le nouveau mail en projet pour relier Grenoble et Échirolles,
 - la mise en œuvre d'un jardin bioclimatique expérimental sur le parvis d'Alpexpo. Les résultats de cette expérimentation sont très positifs en termes de température ressentie et d'usage.

Les études opérationnelles se sont par ailleurs poursuivies en vue de la mise en œuvre des prochains aménagements (quartier gare d'Échirolles, préparation de la réalisation des espaces publics autour de Grand'Place...).

*** **RICOCHET** : Observatoire photo GrandAlpes – disponible au lien suivant : <https://grandalpe-observatoire.grenoblealpesmetropole.fr/>

- **Polarité Nord-Est** : l'aménagement d'une ville résiliente, le développement des mobilités actives et la mise en exergue du parc naturel urbain des boucles de l'Isère.
- **Centralité vizilloise** : La démarche de renforcement de la centralité vizilloise votée en fin d'année 2021 se déploie en 2022 en associant la Métropole, la commune de Vizille, et de nombreux partenaires (Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise, Département de l'Isère, Conseil de développement), notamment sur le volet habitat, avec la préparation de l'OPAH-RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain).
- **Bastille** : Le travail initié entre la Métropole, l'État, le Département de l'Isère, le Parc naturel régional de Chartreuse et les cinq communes de cet espace de nature au cœur de la Métropole, a permis de poser les bases d'une démarche partagée qui fera l'objet d'une délibération-cadre en 2023.

PILOTAGE D'OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT MÉTROPOLITAINES (ÉCONOMIQUES OU MIXTES) :

La mise en œuvre de la vingtaine d'opérations d'aménagement métropolitaines se poursuit. Les études engagées sur les secteurs à vocation économique des Tuileries (Domène), du Campus technologique santé (La Tronche), de la friche Allibert (Grenoble-Echirolles) et des Sagnes (Saint-Martin le Vinoux), se poursuivent, ainsi que les acquisitions foncières associées ou travaux de protoaménagement. La démolition de la grande halle de la friche Allibert est ainsi achevée.

La commercialisation des lots d'activité économique et la réalisation de travaux d'aménagement se poursuivent dans les opérations des Papeteries (Pont-de-Claix), Saut du Moine (Champagnier), Alliance (Vizille), avec l'accueil d'entreprises importantes telles que Aledia ou HRS à Champagnier notamment. Le parc des Papeteries Charlotte Bon est livré.

Les opérations Actipole (Veurey-Voroize), Les Bauches (Claix), Porte de Chartreuse et Vence EcoParc (Saint-Egrève), Parc d'Oxford (Saint-Martin-le-Vinoux), Hyparc (Sassenage), s'achèvent avec la commercialisation des derniers lots, et seront clôturées en 2023.

La mise en œuvre des opérations mixtes se poursuit en collaboration avec les aménageurs concessionnaires sur les Portes du Vercors (Fontaine), la friche Alliance (Vizille) et le Cadran Solaire (La Tronche). Les travaux sont en cours (démolition, dépollution, réemploi, aménagement des espaces publics et viabilisation...).

Développement des outils de financement de l'aménagement : adoption en 2022 de 8 conventions de projet urbain partenarial et de 3 périmètres de PUP élargis.

Parc Mikado : la démarche se termine avec l'achèvement des travaux menés sur l'étang de Pique-Pierre à Saint-Martin le Vinoux.

Accompagnement des projets urbains des communes, notamment dans le cadre des démarches « Cœur de Ville Cœur de Métropole » et via la mise en œuvre du PLUI et du Plan Local de l'Habitat.

RENOUVELLEMENT URBAIN

- **Mise en œuvre du programme Agence Nationale Rénovation Urbaine 2 (ANRU 2)** pour un montant global de 447 M€ dont plus de 80 M€ sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole.
- **Obtention de 6 M€ de subvention complémentaire dans le cadre du plan de relance porté par l'ANRU, portant la subvention de l'ANRU à 140 millions € en tout et les investissements à 478 millions d'euros.**

PROJETS LIVRÉS ET CHANTIERS EN COURS :

Les deux Villeneuves :

- Réhabilitation de plusieurs immeubles de l'Arlequin (130 logements), du Village Olympique (106 logements) et sur le quartier des Essarts (110 logements du Maine) à Grenoble et Échirolles;
- Démolition d'une soixantaine de logements et lancement des études de Maîtrise d'œuvre (MOE) des secteurs Etats généraux et des Géants à Échirolles;
- Finalisation du Plan de Sauvegarde n° 1 de l'Arlequin et démarrage du Plan de Sauvegarde 2 à Grenoble;
- Début du chantier de rénovation de la Zone d'activité des Peupliers avec création d'un bâtiment relais artisanal à Grenoble.

Mistral-Lys Rouge (Grenoble) :

- Démolition de la barre Albert Thomas et des immeubles du Drac;
- Réalisation du mur-talus anti-bruit de l'A480;
- Chantiers d'aménagements publics de la place du Plateau et du secteur du Lys-Rouge;
- Finalisation des études pour la réhabilitation de 128 logements et des espaces publics du parc de la Prairie en cœur d'îlot de Mistral.

Renaudie-Champberton-La Plaine (Saint Martin d'Hères) :

- Aménagements des espaces publics en cours sur les secteurs Champberton, Renaudie (livraison place Etienne Grappe) et Voltaire.
- Chantier en cours pour la rénovation des 21 derniers logements de Champberton (255 logements rénovés en tout).
- Projet de champignonnière dans les parkings Renaudie (projet Champilooop, lauréat de l'appel à projet quartiers fertiles).

ZOOM PROJET.S 2022

La démolition de la grande halle Allibert (un bâtiment de plus de 30 000 m²!) marque une étape importante pour le réaménagement de cette friche industrielle au cœur de GRANDALPE.

L'accueil de l'entreprise Aledia sur l'opération du Saut du Moine, au sein du Parc industriel sud, permet de conforter la Métropole comme territoire d'industrie, avec une démarche vertueuse de prise en compte des impératifs écologiques et de mobilité.

INDICATEURS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Les grands projets d'aménagement soutiennent le développement polycentrique de la Métropole

25 projets en cours d'étude
ou de réalisation (soit 600 hectares
en cours d'aménagement ou à aménager) dont

20 opérations
métropolitaines d'aménagement

7 opérations d'aménagement
à vocation habitat ou mixte

8 Projets Urbains Partenariaux
signés en 2022 (2 en 2020 et 5 en 2021)

Source : Direction Urbanisme Aménagement

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

L'aménagement économique répond à la stratégie de développement économique et au besoin des entreprises (zones d'activité économiques)

13 zones d'activité économique
(6 à 7 hectares par an)
en cours d'étude ou de réalisation

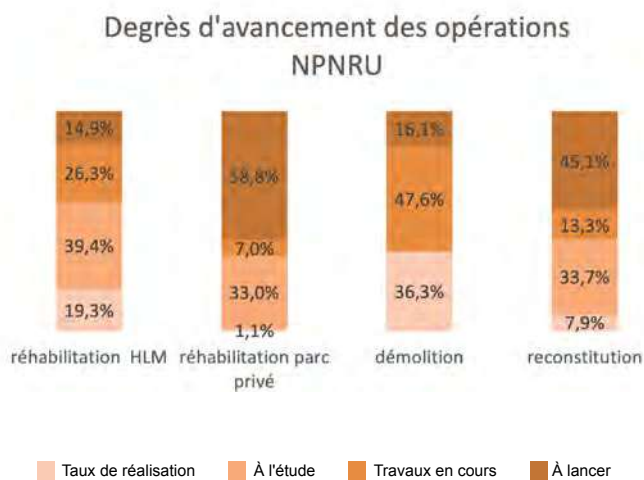
Source : Direction Urbanisme Aménagement

OBJECTIF

Les quartiers prioritaires bénéficient d'une ambitieuse rénovation urbaine : convention ANRU2 Villeneuves, Mistral, Renaudie - Champberton

RÉHABILITATION ET ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Avancement des projets de rénovation urbaine par typologie de projets



COMMENTAIRE :

Note de lecture : Parmi les projets de démolition de logement, 36,3 % sont terminés, des travaux sont en cours pour 47,6 % d'entre eux, et 16,1 % restent à lancer.

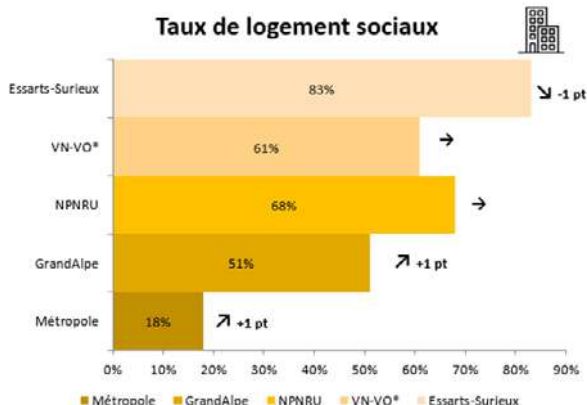
Sur la réhabilitation des logements sociaux, 653 logements sociaux réhabilités ont été livrés, 435 logements sont encore en chantier (sur 3 382 logements programmés).

Plus particulièrement sur le quartier des Villeneuves, 304 logements ont été réhabilités entre 2019 et 2022 (la cible étant de 2 657 logements).

***** RICOCHET** : Carte des opérations du projet des Villeneuves : <https://renouvellementcarte.lametro.fr/>

Source : Mission Renouvellement Urbain

Indicateur de contexte : Part des logements sociaux sur les quartiers



COMMENTAIRES :

Source : Tableau de suivi des indicateurs NPNRU (RPLS / MAJIC)

GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
ANRU	Agence Nationale Rénovation Urbaine
ZAE / ZIZA	Zones d'Activités Économiques / Zones industrielles et zones d'activités
PUP	Projet urbain partenarial

Aménagement du territoire

Politique de l'habitat / Accès au logement et à l'hébergement

Nous aurons réussi si... : l'amélioration de l'accès au logement des ménages les plus en difficultés est assurée ; l'offre de logement est accompagnée et développée ; l'attractivité de l'habitat est améliorée.

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

- Lancement de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025-2030 lors de la journée du 15 novembre 2022 (délibération du conseil métropolitain du 8 juillet 2022) et prorogation du PLH 2017-2022 sur les années 2023 et 2024 après avis favorable du Préfet de l'Isère (délibération du conseil métropolitain du 16 décembre 2022).
- Nouvelle demande d'expérimentation pour l'encadrement des loyers (délibération du conseil métropolitain du 30 septembre 2022), en cours d'instruction par les services de l'État.
- Adhésion à l'association nationale des collectivités contre le logement vacant (délibération du conseil métropolitain du 8 juillet 2022).
- Mise en œuvre du volet logement des plans de prévention des risques existants sur le territoire métropolitain.
- Soutien à la production de logements sociaux :
 - Aide aux bailleurs sociaux pour soutenir la production d'offre nouvelle de logements locatifs sociaux dans le contexte de mise en œuvre de la nouvelle réglementation environnementale 2020, dite RE 2020 (délibération mai 2022).
 - Relèvement du prix d'achat plafond des logements sociaux achetés par les bailleurs au sein d'opérations de promotion privée pour les opérations en RE2020 (délibération mai 2022).
 - Nouvelle convention entre GAM et Un Toit Pour Tous sur la période 2023/2026 pour soutenir la production de logements très sociaux financés en PLAI.
- Promotion du programme MurMur Copropriétés :
 - Organisation du 1^{er} Forum des copropriétés, ouvert à tous les habitants de l'agglomération, en lien avec de nombreux partenaires (SOLIHA, ADIL, UNPI, CLCV) au printemps 2022 ; en 2023, des actions plus ciblées compléteront le dispositif afin d'accompagner les copropriétés à s'engager dans des travaux d'amélioration.

- Organisation d'un séminaire avec les communes dans le cadre des nouvelles modalités d'aides du dispositif MurMur copropriétés.
- Contribution et participation au séminaire organisé par la ville de Grenoble sur l'habitat existant (février 2022).
- Définition du nouveau cadre d'action relatif à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage :
 - évolution du règlement intérieur des aires permanentes d'accueil (APA) et évolution tarifaire permettant de maintenir la vocation de passage de ces équipements (délibération votée au conseil métropolitain du 30/09/2022);
 - refonte globale de la contractualisation des 30 terrains sédentaires métropolitains et mise en place d'une trajectoire d'évolution pluriannuelle de la tarification (délibération votée au conseil métropolitain du 30/09/2022);
 - état des lieux des terrains sédentaires soumis aux risques naturels. L'objectif est de disposer d'un plan d'actions sur le devenir de ces terrains (pérennisation, réduction de l'exposition aux risques, réalisation de MOUS, test de mise en place de bail emphytéotique) pour la fin de l'année 2023.
- Avancement du Plan de Sauvegarde 2 des copropriétés de l'Arlequin.
 - Suivi de la rédaction des programmes de travaux par les assistants à maîtrise d'ouvrage en concertation avec les habitants – locataires et copropriétaires – sur la base des objectifs fixés par les conventions de plan de sauvegarde (amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, des coursives et des parties communes, amélioration de la sécurité incendie, etc.);
 - Accompagnement à la consultation et aux choix des équipes de maîtrise d'œuvre par les 5 syndicats de copropriétaires, en s'inspirant de la rigueur des marchés publics (appel à manifestation d'intérêt pour une communication large, analyse fine des mémoires techniques sur la base de critères détaillés, auditions, etc.) et démarrage de la phase Diagnostic à l'automne 2022 pour viser des dépôts de permis de construire à l'automne 2023;
 - Réalisation de la maquette numérique « BIM » de l'Arlequin (relevés des parties communes et modélisation des 5 copropriétés et de la galerie technique) fournie aux équipes de maîtrise d'œuvre pour mener leurs études de conception tout en s'appuyant sur une démarche de concertation enrichie des maquettes numériques;
- Mise en œuvre de la réforme des attributions de logements sociaux : cotation de la demande en phase test et travail sur les modalités de mise en œuvre de la gestion en flux. La mise en œuvre effective sera opérante en 2023 avec la nécessité d'intégrer de nouveaux modes de faire, d'outils et de moyens pour la phase d'évolution
- Poursuite de la mise en œuvre de la politique du Logement d'Abord dans ses différents axes et notamment :
 - dispositif Logement d'Abord pour les jeunes sans ressources et évaluation;
 - déploiement de la plateforme Louez + Facile : captation de logements dans le parc privé à des fins sociales;
 - mise en œuvre d'un outil d'observation sociale dynamique du sans-abrisme : Synchro.

ZOOM PROJETS 2022

■ LA POLITIQUE DU LOGEMENT D'ABORD

2022 a été la dernière année de déploiement du programme Logement d'Abord dans le cadre du premier plan quinquennal pour lequel Grenoble-Alpes Métropole a été retenu comme territoire de mise en œuvre accélérée. Cette année a permis de consolider les évolutions engagées depuis 2019 dans ses différents axes :

- **mobiliser l'offre de logement abordables** : production de logements financés par le Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) et PLAI adaptés, augmentation des places en pensions de familles, captation de logements privés à des fins sociales (Louez + Facile), etc.
- **accompagner les ménages en difficultés dans leur accès au logement** : commission « accompagnement logement d'abord » rassemblant diverses mesures d'accompagnement social au logement, renfort sur les questions de santé pour lever les freins au logement, etc.
- **formation / communauté d'acteurs** : diverses formations, ateliers, journées, permettant de faire évoluer les pratiques professionnelles et faire dialoguer les mondes du logement et du travail social
- **évaluation** : évaluation de diverses actions (Logement D'Abord jeunes notamment) et ingénierie pour transformer l'action publique : travail sur l'harmonisation des dispositifs d'accompagnement, la levée de freins à la production de PLAI adaptés. Travail de recherche de l'Université Grenoble Alpes sur le Logement d'Abord vu par les bénéficiaires dont le rapport sera publié en avril 2023.

Dans le cadre d'un second plan quinquennal annoncé par le ministre délégué en charge du Logement et de la Ville, Grenoble-Alpes Métropole poursuivra son engagement. Tout en poursuivant les efforts pour favoriser l'accès au logement, il s'agira également de renforcer les actions de maintien dans le logement / prévention des expulsions et d'avoir un regard particulier sur le logement des jeunes précaires.

■ LA RÉHABILITATION THERMIQUE DU PARC SOCIAL :

Dans le cadre du dispositif que pilote la Direction Foncier Habitat de soutien aux opérations de réhabilitation thermique de logements locatifs sociaux familiaux, l'année 2022 a été marquée par des reports d'opérations en 2023 en raison de la crise économique qui a eu un impact important sur les consultations faites par les bailleurs sociaux. Seules quatre opérations ont donc démarré en 2022 (198 logements sociaux financés), sept ayant fait l'objet d'un report en 2023 (514 logements). Ces reports comptent 3 opérations réalisées dans le cadre du Nouveau Programme Renouvellement Urbain, sur Échirolles et à Grenoble, dont celui des Tours du village Olympique réhabilité par la SDH (248 logements).

INDICATEURS

*** **RICOCHET** : Bilan 2017-2022 du PLH consultable sur le site internet de Grenoble-Alpes Métropole. D'une manière générale et dans le cadre de ce rapport, les données quantitatives précises reflétant l'activité de la direction sont publiés dans le cadre du bilan 2022 du PLH.

OBJECTIF

La Métropole pilote la politique locale de l'habitat et anime le réseau d'acteur sur le territoire.

INSTANCES D'ANIMATION DU PLH

Groupe focus Production de logements

(sept. 2022) : à destination des communes pour partager le bilan sur la production de logements, la conjoncture de l'immobilier et échanger sur des points d'actualité (observatoire, contrat de relance...)

Groupe Focus Logement des jeunes et des étudiants (oct. 2022) : à destination des professionnels concernés, pour échanger sur les données de cadrage (Observatoire Territorial du Logement des Étudiants), les actions de la Métropole et sur le bilan de la rentrée universitaire.

Journée de lancement du PLH 2025-2030

(nov. 2022) : à destination de toutes les personnes morales associées à l'élaboration du PLH : visites d'opérations, bilan 2017-2021, échanges sur les enjeux et ateliers participatifs.

Diffusion d'information : Rédaction et diffusion de 3 Lettres « Actus du PLH » en mars, juillet et décembre 2022.

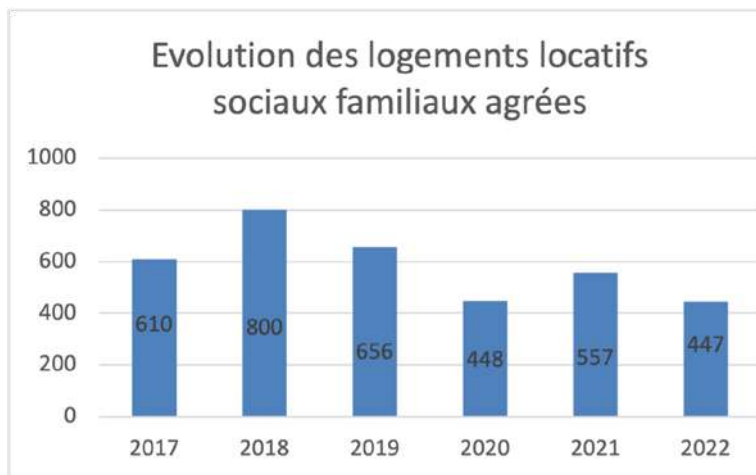
COMMENTAIRES :

Les instances d'animation du PLH se poursuivent en 2023 en contribution à l'élaboration du PLH 2025-2030 : ateliers participatifs, groupes focus...

Source : Bilan PLH 2022

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Des logements abordables pour tous sont proposés, répartis sur l'ensemble du territoire et dans le respect de sa diversité

AGRÉMENTATION DES LOGEMENTS SOCIAU**COMMENTAIRES :**

Les logements familiaux sont les logements qui ont bénéficié d'un financement Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) à vocation très sociale, Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), Prêt Locatif Social (PLS) pour des ménages qui bénéficient de ressources un peu supérieures.

Depuis la crise de 2020, le nombre d'agrément délivrés aux opérations de logements locatifs sociaux a diminué du fait des difficultés que rencontrent les bailleurs sociaux pour produire.

Le nombre de logements financés (par l'État et la Métro) atteint, en 2022, un niveau comparable à celui de 2020.

Pour rappel, l'objectif fixé dans le Programme Local de l'Habitat est de 1100 agréments de logements locatifs familiaux.

	Objectif PLH annuel (logements à faire)	Agréments 2022	Bilan/ Objectif
Communes déficitaires	964	569	59 %
Total Métropole	1 262	649	51 %

COMMENTAIRES :

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) impose à certaines communes de disposer d'un nombre minimal de logements sociaux.

Le Programme Local de l'Habitat répartit ces objectifs de construction de logements sociaux en priorité sur les communes qui sont déficitaires.

Les communes déficitaires poursuivent leurs efforts de rattrapage, avec un objectif d'agrément de logements sociaux atteint à 59 % en 2022, soit 569 logements agréés pour un objectif de 964.

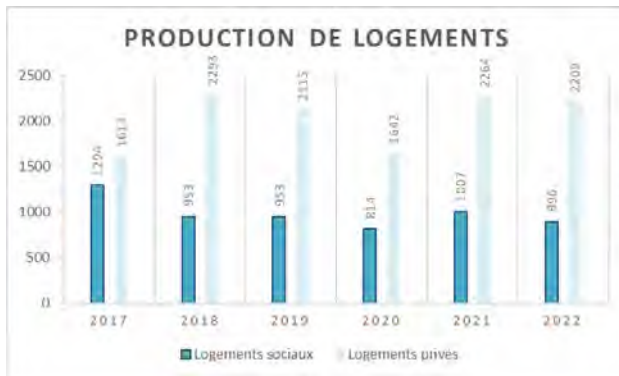
Les agréments attribués aux communes déficitaires en 2022 représentent 88 % des agréments sur le total des agréments attribués.

A noter que les objectifs par catégorie de communes SRU ont évolué par rapport aux années précédentes du fait que certaines communes ont changé de catégorie en améliorant leur taux SRU.

Source : Bilan Programme Local de l'Habitat (PLH)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

La production et la réhabilitation de logements publics est soutenue

PRODUCTION DE LOGEMENTS**COMMENTAIRES :**

Parmi les logements produits sur le territoire, on retrouve :

- La construction neuve de logements sociaux et privés ;
- La mobilisation des logements existants : logements sociaux en acquisition amélioration (AA) et logements sociaux conventionnés dans le parc privé.

Dans la production de logements sociaux, on distingue les logement sociaux familiaux et les logements spécifiques.

Les logements familiaux sont les logements à destination de ménages ordinaires.

Les logement spécifiques sont des logements en résidence destinés à des personnes âgées, personnes handicapées, étudiants, jeunes travailleurs et travailleurs migrants.

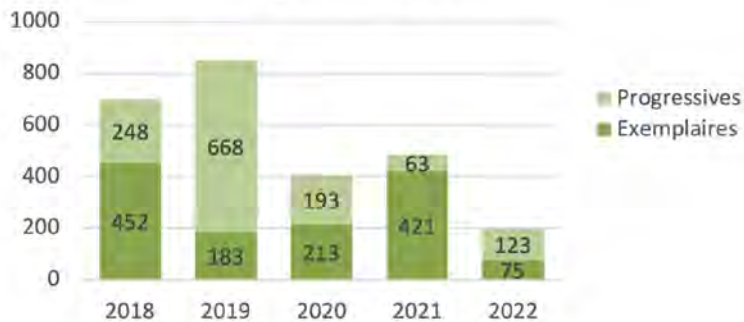
La Métropole est compétente en matière d'Habitat et de Logement, c'est à ce titre qu'elle intervient pour soutenir financièrement la production de logements sociaux.

Source : Bilan Programme Local de l'Habitat (PLH)

<p style="text-align: center;">Indicateur de contexte : 4 370 logements vacants depuis de 2 ans sur le territoire métropolitain, soit un taux de vacance de longue durée de 1,8 %.</p>	<p>COMMENTAIRES :</p> <hr/> <p>Malgré une légère augmentation, le nombre de logements vacants depuis 2 ans reste contenu. Toutefois, il est nécessaire de poursuivre, d'approfondir et d'élargir les actions à destination de la lutte contre la vacance pour limiter cette augmentation :</p> <ul style="list-style-type: none">- 150 Logements Locatifs Sociaux en Acquisition-Amélioration (AA)- 100 conventionnements Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat- Inscription de la lutte contre la vacance dans les Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat <hr/> <p><i>Source : Bilan Programme Local de l'Habitat (PLH) – fichier LOVAC (réseau de lutte contre la vacance)</i></p>
---	---

RÉHABILITATION DE LOGEMENTS SOCIAUX – MURMUR PARC PUBLIC

Évolution des réhabilitations des logements sociaux



mur mur 2
PARC PUBLIC CAMPAGNE ISOLATION

COMMENTAIRES :

En 2022, 4 opérations, soit 198 logements sociaux, ont bénéficié d'un financement de la Métropole dans le cadre du dispositif existant depuis 2010 avec pour objectif de financer 1000 logements locatifs sociaux par an dans le cadre de la réalisation de travaux de réhabilitation thermique.

Compte tenu du contexte économique, 7 opérations, soit 514 logements, ont été reportées en 2023.

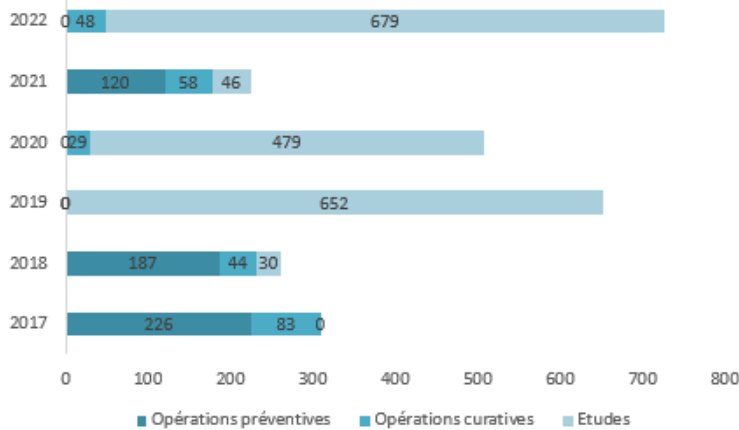
Le dispositif métropolitain finance à la fois des opérations exemplaires mais aussi des opérations progressives, avec un objectif de tendre vers le BBC-20 %.

Pour rappel, les travaux des opérations exemplaires portent sur tous les postes de l'enveloppe ainsi que sur l'optimisation des réseaux de chauffage et la régulation. Les travaux des opérations progressives correspondent à une réhabilitation énergétique intégrant à minima une isolation thermique par l'extérieur de l'ensemble des façades ou deux autres postes d'isolation sur l'enveloppe.

***** RICOCHET** : pour consulter les chiffres sur MurMur Copropriétés et Maison individuelles, consultez la fiche thématique « Énergie »

RÉHABILITATION DE COPROPRIÉTÉS

Nombre de copropriétés accompagnées par type d'opérations



COMMENTAIRES :

En 2022, ont été menées :

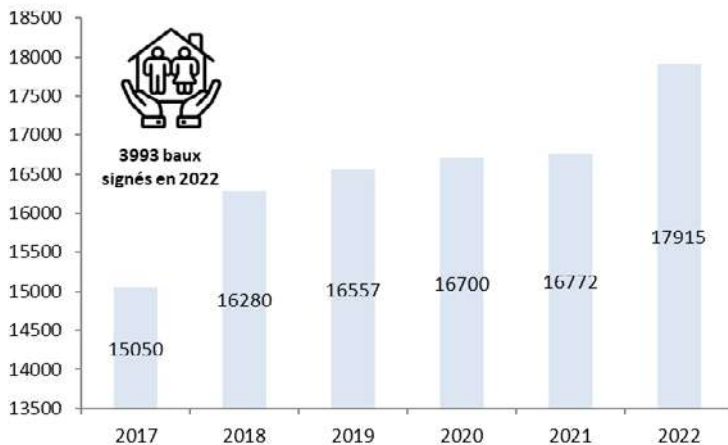
- une étude de cadrage portant sur 4 copropriétés de taille importante sur le secteur des Floralties à Fontaine (323 logements),
- deux études pré-opérationnelles portant sur 3 copropriétés sur le secteur des Géants (126 logements) et 1 copropriété au Village Olympique à Grenoble (38 logements).
- le reste des logements a fait l'objet d'une étude de cadrage plus globale concernant des immeubles en décrochage par rapport au marché sur le territoire.

Source : Bilan Programme Local de l'Habitat (PLH)

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

L'accès au logement et à l'hébergement pour tous est facilité

Evolution des demandes de logement social



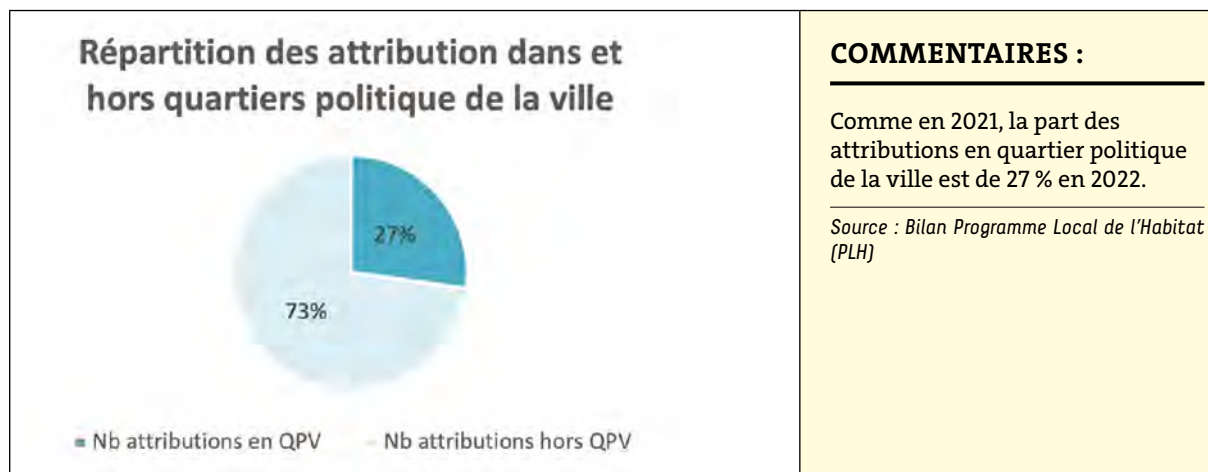
COMMENTAIRES :

En 2022, parmi l'ensemble des demandes actives 7 289 demandes ont été créées en ligne, soit 41 % des demandes actives.

L'évolution de la dynamique d'attribution par une gestion en flux à partir de 2023 devrait permettre une meilleure réponse à la demande.

Source : Bilan Programme Local de l'Habitat (PLH)

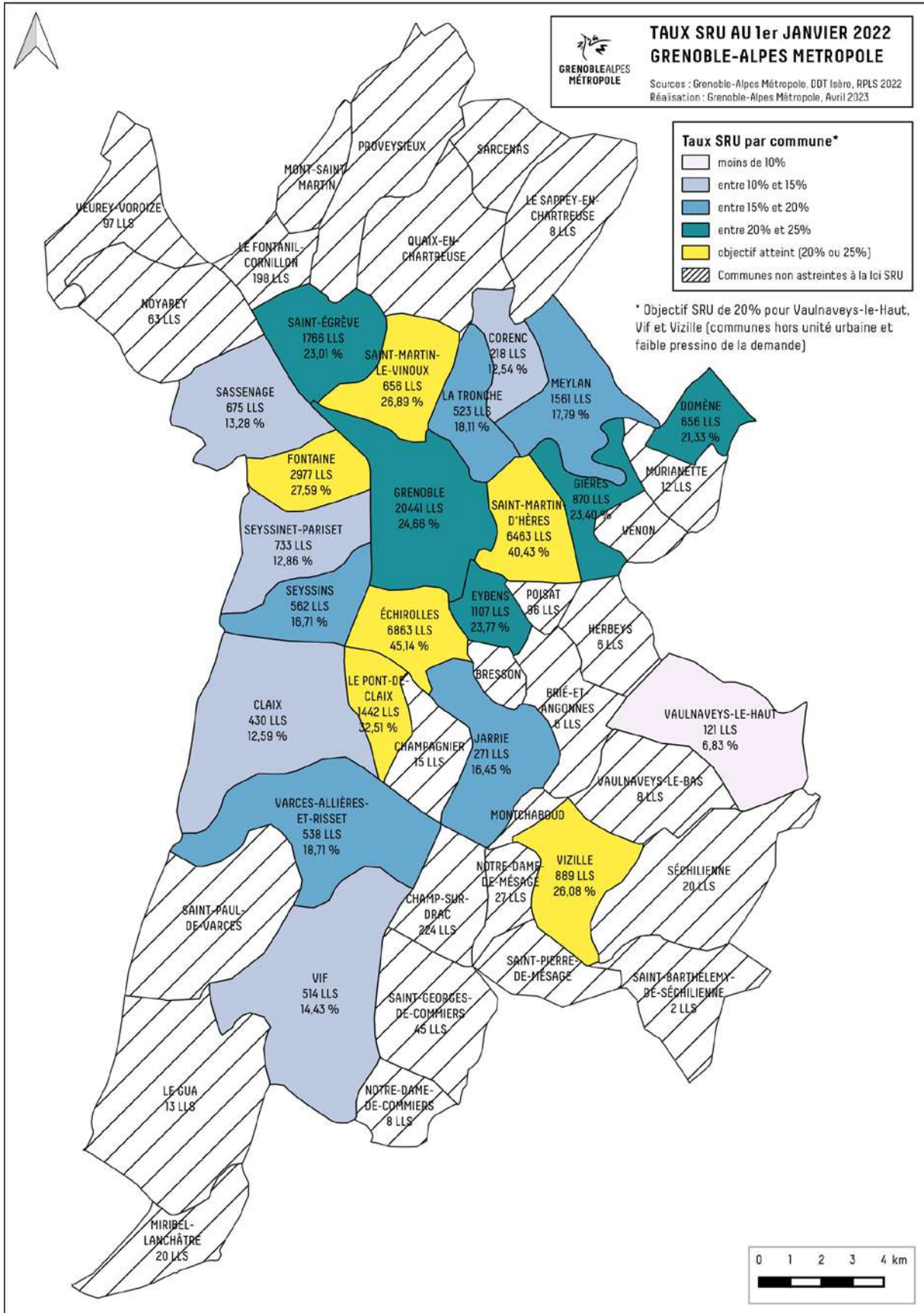
*** **RICOCHET** : Carte des guichets d'accueil logements sociaux disponible sur le site internet Grenoble-Alpes Métropole : <https://www.pole-habitat-social.fr/les-logements-sociaux/>



<p>OBJECTIF OPÉRATIONNEL La précarité énergétique et l'habitat indigne diminuent</p>	
<p>129 signalements de mal logement sont recensés en 2022 (hors Grenoble) via l'outil du PIG Sortir du Mal Logement</p>	<p><i>Source : Bilan Programme Local de l'Habitat (PLH)</i></p>

GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
PLH	Programme Local de l'Habitat
OPAH	Opérations programmées d'amélioration de l'habitat
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration à vocation très social
SRU	Solidarité et Renouvellement Urbain



Aménagement du territoire

Montagne – Biodiversité – Trame verte et bleue

Nous aurons réussi si... : La biodiversité sur le territoire est protégée et valorisée ; la dimension montagne de la Métropole est réaffirmée.

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

- Contrat vert et bleu Métropolitain : programme terminé en 2022. Finalisation de certaines actions en 2023.
- Poursuite des partenariats avec les acteurs majeurs de la protection de la biodiversité du territoire à travers des conventions d'objectifs (associations, universités, etc.).
- Développement de l'observatoire métropolitain de la biodiversité et mise en ligne : <https://biodiversitecarte.grenoblealpesmetropole.fr/>
- Poursuite de l'accompagnement des différents services métropolitains pour renforcer l'exemplarité de la collectivité en matière de protection et de valorisation de la biodiversité.
- OAP (Opération d'Aménagement et de Programmation) paysage & biodiversité : animation du réseau des urbanistes, des instructeurs du droit des sols et des acteurs de l'aménagement pour partager et développer les « bonnes pratiques » et les modalités d'application de la règle d'urbanisme et de programmation, développement d'outils de sensibilisation auprès de différents publics pour accompagner le bon usage des outils du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) (brochure grand public, vidéo, etc.). Rédaction d'un cahier des charges visant à lancer une consultation en 2023 pour inscrire une OAP thématique « continuités écologiques » dans le volet « Charpente » de l'OAP Paysage & biodiversité. Poursuite du partenariat de recherche avec le CNRS et l'INRAE pour l'observation et l'analyse de l'évolution des éco-socio-systèmes de montagnes périurbaines dans un contexte de changement climatique (gradients Chartreuse, Vercors, Belledonne du dispositif ORCHAMPS)
- Renforcement de la « culture montagne métropolitaine » (appels à projets culture et montagne, évènementiel, éducation à l'environnement montagnard, etc.)
- Poursuite du programme TEPOS (Territoire à Énergie Positive) avec le PNR du Vercors et la communauté de communes du Massif du Vercors.
- Contribution aux travaux de renouvellement des chartes des PNR du Vercors et de la Chartreuse
- Développement « 4 saisons » des sites Col de Porte/Le Sappey en Chartreuse.

- Valorisation patrimoniale et touristique de l'ancienne voie du tram entre Grenoble et Saint Nizier du Moucherotte.
- Démarche partenariale (PNR, Espace Belledonne, EPCI voisins, Office National des Forêts, Département de l'Isère, CEN Isère, Fédération de chasse, groupements pastoraux, etc.) de sensibilisation-information du public en faveur du « partage de l'espace » pour la conciliation des usages sportifs et de loisirs avec les usages agro-sylvo-pastoraux des espaces naturels de montagne métropolitains et alentours.
- À l'échelle internationale : renforcement du rayonnement de la « Métropole montagne », avec par exemple l'implication dans la stratégie de l'Union Européenne pour la montagne (SUERA).

ZOOM PROJETS 2022

■ ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS DE SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

La dernière année du Contrat vert & bleu (CVB) a été marquée par l'organisation de deux événements à destination du grand public, qui n'avaient pu avoir lieu ces dernières années en raison des conditions sanitaires :

- « Explore ta nature ! », le 22 mai à l'espace naturel des Vouillants, à l'occasion de la fête de la nature, a permis de sensibiliser les habitants, environ 250 personnes, sur les enjeux biodiversité et de faire connaître les inventaires faune et flore existants sur le territoire,
- Escape Game « Biozmoze » au Parc de l'Île d'amour, le 25 juin : plus de 700 inscrits pour ce jeu immersif invitant les participants à découvrir les espèces qui vivent aux portes de la ville, de manière ludique et théâtralisée.

Les chargés de mission biodiversité ont également participé et co-animé plusieurs temps d'échanges dans le cadre de « Grenoble capitale verte européenne ».

■ SEPT NOUVELLES COMMUNES ACCOMPAGNÉES VIA LE DISPOSITIF « LA TRAME VERTE & BLEUE DANS LES VILLES ET VILLAGES » :

Ce dispositif du CVB a permis, au travers un accompagnement technique et financier, de soutenir des initiatives communales s'inscrivant dans une démarche exemplaire de préservation, restauration et valorisation de la biodiversité et de la trame verte et bleue métropolitaine. En 2022, sept nouvelles communes ont bénéficié du dispositif, portant le nombre de communes bénéficiaires à 19 depuis le début du CVB. Les projets soutenus en 2022 concernent la restauration de corridors écologiques, la végétalisation de parkings et la rénovation de l'éclairage public en lien avec la préservation de la trame noire (réduction voire extinction de l'éclairage public en faveur des espèces se déplaçant la nuit).

■ L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS POUR LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE L'OAP PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ AVEC LE CAUE AUPRÈS DES COMMUNES ET DES MAÎTRES D'OUVRAGE / MAÎTRES D'ŒUVRE (VOIR THÉMATIQUE URBANISME ET PAYSAGE).

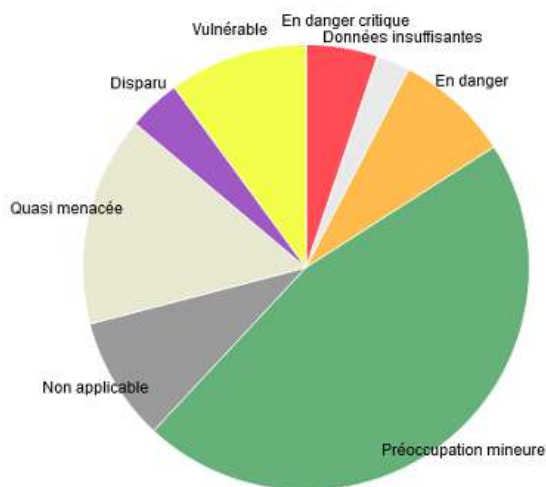
INDICATEURS

OBJECTIF

La biodiversité sur le territoire est protégée et valorisée

OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITÉ

21 % des espèces sont menacées
(en danger critique, en danger, vulnérable)
ou quasi menacées

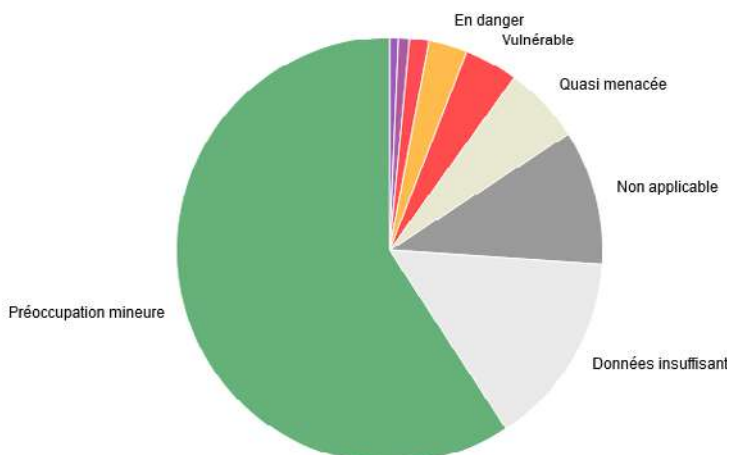


Statut de conservation des espèces

Statut de conservation



Statut de conservation des espèces sur la flore



COMMENTAIRES :

Le site de l'observatoire de la biodiversité est accessible depuis le site internet de Grenoble-Alpes Métropole.

Ce site permet de découvrir l'ensemble des informations spatialisées dont dispose la Métropole (informations capitalisées avec l'aide de nombreux partenaires) : les espèces animales et végétales recensées, leur localisation, leur répartition sur le territoire. Ce site a aussi pour vocation de constituer un outil d'alerte en permettant de prendre connaissance, sur les mailles consultées, de la présence d'espèces menacées et/ou protégées (ceci pour la faune et pour la flore).

Les sources proviennent de partenariat signés avec plusieurs structures :

- La LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) pour la faune – mise à jour annuelle.
- Pôle régional Flore-Habitat-Fonge - mise à jour annuelle.

Ces structures récoltent leurs données via plusieurs moyens : lien avec le conservatoire national, application mobile permettant de faire des signalements, etc.

Des suivis spécifiques sont réalisés sur des périmètres de projet (ex : Réserves Naturelles Régionales)

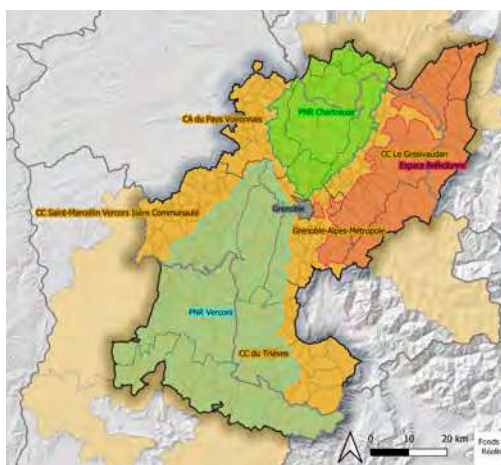
Source : Observatoire de la biodiversité – Avril 2022

***** RICOCHET** : Observatoire de la biodiversité – à consulter ici : <https://biodiversitecarte.grenoblealpesmetropole.fr/>

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Les coopérations avec les territoires voisins améliorent la qualité et l'efficacité du service public pour les habitants du bassin de vie grenoblois, notamment la coopération avec les territoires de montagne

34 communes classées montagne
 sur 49 communes, ce qui représente
161 270 habitants
 soit 1 métropolitain sur 3



COMMENTAIRES :

Adhésion de l'intercommunalité aux PNR du Vercors et de la Chartreuse en 2007

Adhésion à Espace Belledonne en 2015

Adhésion à l'ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne) en 2015

Intégration du Comité de Massif des Alpes en 2018 (membre des commissions transport-mobilité et développement des produits de montagne)

Source : Mission montagne

GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
CVB	Contrat vert et bleu
PNR	Parc Naturel Régional



Aménagement du territoire

Agriculture – Alimentation – Forêt

Nous aurons réussi si... : Les pratiques agricoles sont réorientées face au changement climatique ; Les rôles de la forêt dans toute sa diversité - dont sa fonction de captation carbone - sont préservés ; La stratégie forêt est établie avec les territoires voisins et inclut les objectifs de séquestration carbone ; Une stratégie agricole et alimentaire est structurée

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

- Poursuite de la politique de confortation et de renouvellement des exploitations à travers des appels à projets à destination des agricultrices et agriculteurs. Bilan 2022 : 2 aides à l'intégration de filières locales et au développement d'une commercialisation de proximité pour un montant global de 2 410 € ; 5 aides à l'amélioration des pratiques agroenvironnementales et de gestion des coteaux pour un montant global de 8 454 € ; 7 aides à l'installation et au démarrage d'activité, dont 4 en agriculture biologique, pour un montant global de 27 000 €.
- Renforcement des filières alimentaires locales : retour à un solde positif d'activité à la fois pour le marché d'intérêt national (avec un taux d'occupation en hausse à plus de 95 %) et l'abattoir (en croissance d'activité de plus de 20 % à 2400 tonnes traitées). Intégration de ces équipements et de la légumerie dans le développement de filières agricoles et alimentaires locales, notamment à travers le pôle agroalimentaire isérois qui poursuit son développement avec près de 1300 produits, issus de 170 agriculteurs et artisans labellisés par la marque « IsHere ». Grâce notamment au soutien de 45 000 € de la Métropole, un effort de sensibilisation et de mobilisation a été réalisé auprès des magasins de proximité et des magasins spécialisés. Les premières livraisons des produits IsHere ont débuté sur la Métropole avec les partenaires logistiques du pôle : Fret Froid Service et Tout en Vélo.
- Développement de l'agriculture urbaine avec un soutien à la création de 8 jardins collectifs dans le cadre de l'appel à projet ruchers et jardins partagés. Le montant des aides s'élève à 27 320 €. Une réflexion sur la stratégie de développement de l'agriculture urbaine a été entamée en collaboration avec la ville de Grenoble. Un catalogue de typologie de structures et un éclairage sur les enjeux juridiques va permettre de poser le cadre du développement d'une agriculture urbaine. Le travail sur l'ensemble des communes de la Métropole va débuter en 2023.
- Mise en œuvre à l'échelle du PAiT d'un travail sur la prospective agricole et alimentaire 2050 avec SOLAGRO qui a permis d'établir 24 objectifs quantitatifs, en tirant les grandes lignes d'un scénario durable pour l'alimentation et l'agriculture (permettant de réduire de moitié les GES de l'agriculture sur le territoire du PAiT et d'assurer une plus grande autonomie ali-

mentaire à ses habitants, tout en veillant à la bonne équité d'accès à une alimentation de qualité).

- Démarrage, en mai 2022, d'un dispositif d'accompagnement à destination des communes dont l'objectif est de soutenir leurs efforts en matière de restauration collective durable, qu'il s'agisse d'atteindre les objectifs fixés par les lois EGAlim, AGECE et Climat et Résilience ou de projets plus ambitieux. Chaque commune accompagnée bénéficie d'un diagnostic sur lequel elle pourra se baser pour définir ses objectifs et son plan d'actions. Sur chaque année scolaire (2022-2023 puis 2023-2024), un groupe de communes volontaires sera ainsi suivi pour travailler à l'amélioration des pratiques en restauration scolaire (lutte contre le gaspillage alimentaire, diversification des sources de protéines, qualité des approvisionnements, etc.). En 2022, 7 communes se sont portées volontaires pour être accompagnées. Ces 7 communes proposent plus de la moitié des repas servis dans les écoles primaires publiques de Grenoble-Alpes Métropole. Parmi ces communes, 5 seront également accompagnées sur la substitution des contenants plastiques par des contenants réutilisables.

ZOOM PROJETS 2022

PROJET AGRICOLE INTERCOMMUNAL DE MEYLAN LA TAILLAT

A travers son engagement dans le PAiT (Projet Alimentaire interTerritorial) et le PCAEM (Plan Climat Air Énergie Métropolitain), la Métropole vise à répondre à des enjeux tels que la reterritorialisation et la sécurisation de l'approvisionnement alimentaire, la contribution de la production locale à une alimentation locale de qualité et l'adaptation des exploitations agricoles métropolitaines au changement climatique. Elle affiche également sa volonté de préserver la biodiversité notamment en favorisant l'implantation de haies et le développement de pratiques agricoles « décarbonées » sans intrants chimiques (Haute Valeur Environnementale, Bio).

Concrètement, l'acquisition et la maîtrise de foncier agricole stratégique permet de répondre à un axe fort de ces politiques qui est de favoriser l'installation agricole dans des filières déficitaires d'alimentation locale de qualité. Aussi, lorsque s'est présentée l'opportunité de faire l'acquisition de 55 ha des meilleures terres de la Métropole et de plusieurs bâtiments d'exploitation associés, sur le site de Meylan la Taillat, la Métropole a mobilisé ses partenaires (la commune, SAFER - Société d'aménagement foncier et d'établissement rural-, l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné, la Chambre d'Agriculture, les acteurs socioprofessionnels agricoles) pour élaborer et mettre en œuvre un projet ambitieux à plusieurs facettes :

- confortation d'exploitations locales en difficulté par manque de foncier ;
- installation de nouvelles exploitations pour répondre aux déficits et aux enjeux du territoire (agriculture biologique, maraîchage, fruits, filières de proximité) ;
- implantation d'un « espace test » pour les candidat.e.s sans expérience qui cherchent à s'installer hors cadre familial ;
- mise à disposition de surfaces expérimentales auprès de partenaires techniques et scientifiques souhaitant tester des pratiques et des variétés permettant de lutter contre le changement climatique et d'éviter le recours à des intrants chimiques.

En 2022, la Métropole et ses partenaires ont décidé d'attribuer 13 ha pour la confortation de six exploitations locales en difficulté en raison d'une pénurie de foncier et dans une première phase d'installations, d'attribuer 10 ha à la création de 2 exploitations. Un nouvel appel à candidatures sera lancé sur les terrains encore disponibles, lorsque cette première vague d'installation sur le site sera en place. Ainsi, cette première phase d'attributions a permis à 7 exploitations de créer et consolider une quinzaine d'emplois sur le site de Meylan, là où il y a quelques mois encore, une seule exploitation était présente.

■ LA MÉTROPOLE CONFORTE LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET FORESTIÈRES

Lors de l'élaboration du Plan Local Urbanisme intercommunal (PLUI), une étude conduite par la chambre d'agriculture a identifié les sites agricoles stratégiques du territoire métropolitain : plaine de Reymure, plaine de Meylan-la Taillat et des Voutes, plaine de Sassenage-Noyarey, plateau de Champagnier, zone du Plan à Vizille et Vaulnaveys, etc. Ces sites constituent des espaces essentiels à l'activité agricole. Le déclassement de zones à urbaniser dans les Plan d'Occupation des Sols (POS) et PLU communaux a été réalisé avec les maires des communes.

Afin de conforter le dynamisme agricole de son territoire, Grenoble-Alpes Métropole considère qu'il est nécessaire de garantir la protection des espaces agricoles à long terme, de permettre le renouvellement et la création de nouveaux sièges d'exploitation, de favoriser la restructuration des zones agricoles. Il s'agit de faciliter leur évolution vers une agriculture de proximité visant à développer les filières territoriales, qui seront déployées et valorisées dans le cadre du pôle agroalimentaire isérois et du projet alimentaire interterritorial (PAiT), mis en œuvre avec la ville de Grenoble, le Pays voironnais, le Grésivaudan, le Trièves, Saint-Marcellin-Vercors-Isère, les deux parcs naturels régionaux de la Chartreuse et du Vercors et les acteurs socioprofessionnels, associatifs et citoyens de l'alimentation.

Concernant les espaces forestiers, la Métropole, dont l'essentiel du territoire est forestier, a défini et mis en œuvre un « schéma de desserte forestière et de mobilisation des bois ». Dans ce cadre, l'ensemble des équipements nécessaires à la gestion forestière (entrées de massifs, places de dépôt de bois, places de retournement des engins forestiers, etc.) ont été repérés et protégés dans le PLUI. Cette démarche s'est accompagnée d'une réflexion stratégique menée à l'échelle du territoire visant à identifier les massifs au sein desquels le développement et l'amélioration des équipements de desserte forestière seraient susceptibles d'accroître la mobilisation de bois, dans le cadre d'une gestion durable.

La Métropole est engagée pour une gestion durable de la forêt et des filières bois, aux côtés de l'ensemble des partenaires forestiers, en coordination avec la plupart des territoires du Sud Isère dans le cadre de la démarche « Forêt horizon 2030 ». En effet, si la forêt recèle d'importantes ressources et fonctions naturelles, économiques et sociales, elle est avant tout un espace à partager car c'est un élément important de la qualité du territoire, aujourd'hui très fortement fragilisé par le changement climatique.

Afin d'adapter les forêts et les pratiques de gestion forestière du territoire aux évolutions climatiques tout en répondant aux différents enjeux sociaux assignés à la forêt, Grenoble-Alpes Métropole a adhéré à l'association « Sylv'acctes, des forêts pour demain ». Il s'agit d'une interface de financement entre des mécènes et des forestiers visant à subventionner des travaux sylvicoles s'inscrivant dans le cadre d'un projet sylvicole de territoire défini par le biais d'une concertation locale. Les itinéraires techniques qui en découlent visent notamment à identifier des essences forestières potentiellement adaptées au climat de demain.

La forêt métropolitaine est majoritairement privée et les tènements sont extrêmement morcelés. Ce fait induit une sous-exploitation chronique et érige la question foncière en levier d'action prioritaire pour développer la gestion durable de la forêt. C'est la raison pour laquelle la Métropole a soutenu un projet piloté par le Parc naturel régional de Chartreuse, en collaboration avec le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière), visant à élaborer une stratégie foncière forestière autour de divers outils tels que la « bourse foncière » ou l'identification des « biens vacants et sans maîtres », qui doivent permettre de faciliter les projets de (re)mise en gestion de la forêt, la préservation des aménités forestières (captages d'eau notamment), etc.

INDICATEURS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Une stratégie agricole et alimentaire est structurée avec nos voisins ; Les pratiques agricoles sont réorientées face au changement climatique

Indicateurs de contexte : exploitations

18 % de surfaces agricoles en bio
u en conversion

COMMENTAIRES :

Sur Grenoble-Alpes Métropole, 1099 hectares de surface agricole sont en bio et 165 hectares en conversion sur 7032 hectares de terres agricoles.

Source : PAIT / Agence données du registre parcellaire (RPG) datant de 2021

SOUTIEN AUX AGRICULTEURS

14 porteurs de projets
agricoles accompagnés
par la Métropole en 2022
(12-15 moyenne annuelle).

COMMENTAIRES :

Parmi les projets agricoles accompagnés, on retrouve des aides à l'intégration de filières locales et au développement d'une commercialisation de proximité, des aides à l'amélioration des pratiques agroenvironnementales et de gestion des coteaux, et des aides à l'installation et au démarrage d'activité (dont 4 en agriculture biologique).

Source : Service Agriculture Forêt Biodiversité

PROPRIÉTÉS MÉTROPOLITAINES

Près de 100 hectares de propriétés agricoles métropolitaines dans les secteurs stratégiques



COMMENTAIRES :

La Métropole a déployé 5 fermes intercommunales dans des sites particulièrement stratégiques du territoire (Murier, zone du plan à Vaulnaveys le Bas, Meylan la Taillat), mais elle loue également des terrains disséminés sur le territoire à près de 30 exploitants. De fait, plus de 10 % des exploitations métropolitaines sont locataires de la Métropole (avec des cahiers des charges à clauses environnementales) dans des espaces stratégiques pour la protection de la biodiversité, de la qualité de l'eau...

Le projet agricole de Meylan La Taillat a fait progresser ces chiffres avec 8 nouvelles exploitations locataires de la Métropole en 2022 (2 créations et 6 consolidations).

Source : Service Agriculture Forêt Biodiversité

ALIMENTATION

174 agriculteurs et artisans (et 1650 références) agréées à la marque **IsHere** portée par le Pôle agroalimentaire auquel la Métropole contribue à hauteur de **45000 €** aux côtés du Grésivaudan, du Pays voironnais, d'EBER, du Département et de l'ensemble des consulaires.

COMMENTAIRES :

Parmi certaines des réalisations du PAiT : la réalisation d'une démarche de prospective pour déterminer le chemin vers un système alimentaire durable à échéance 2050 et la tenue de la 3^e édition du « Mois de la transition alimentaire » (5000 personnes sensibilisées) avec près de 170 événements organisés en 2022 pour sensibiliser et accompagner les habitants dans une nécessaire transition alimentaire.

Source : Service Agriculture Forêt Biodiversité

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

La stratégie forêt est établie avec les territoires voisins et inclut les objectifs de séquestration carbone / Les rôles de la forêt dans toute sa diversité - dont sa fonction de captation carbone - sont préservés

FORÊT ET FILIÈRE BOIS

1^{ère} Métropole
forestière de France
(55 % du territoire).

+ 20 chantiers
réalisés depuis 2010
pour la protection des forêts.

600 entreprises
sur le territoire métropolitain
soit **2270 emplois**.

COMMENTAIRES :

Afin de préserver les ressources naturelles et répondre aux enjeux de production, la Métropole a mis en place des plans de gestion sur certaines de ses propriétés forestières, notamment au sein de ses espaces naturels et de loisirs. A titre d'exemple, sur les 100 hectares du Bois des Vouillants, 30 % sont dédiés à l'accueil du public, la préservation du paysage, et la préservation de la biodiversité. 70 % sont destinés à la production de bois de chauffage.

En effet, la Métropole a soutenu par ailleurs l'extension du réseau de chaleur de l'agglomération grenobloise et son passage d'un fonctionnement à l'énergie fossile vers l'énergie renouvelable bois, avec notamment la création de BIOMAX, sur la presqu'île (80 000 T/an).

La Métropole accompagne des acteurs clés de la filière depuis plusieurs années, notamment : Fibois isère (interprofession du bois en Isère), le CNPF (centre national de la propriété forestière), l'ONF, les Communes Forestières d'Isère et d'Auvergne Rhône-Alpes (COFOR 38 et AURA). La Métropole a également adhéré à Sylvacctes en 2021.


Source : Service Agriculture Forêt Biodiversité

GLOSSAIRE :

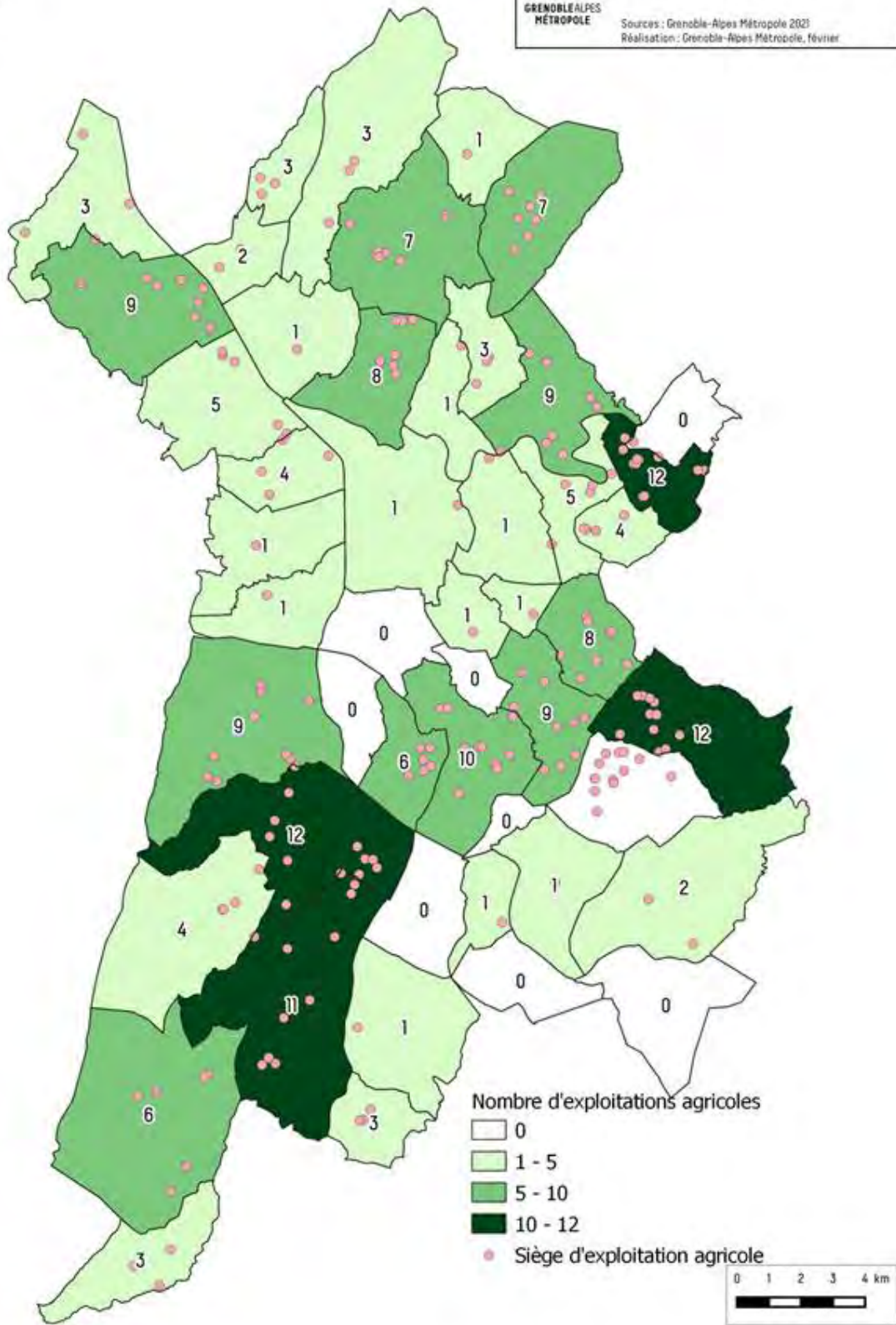
Acronyme	Signification
PAIT	Projet Alimentaire InterTerritorial
PAEN	Périmètres de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains



Exploitations agricoles

 **GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**

Sources : Grenoble-Alpes Métropole 2021
Réalisation : Grenoble-Alpes Métropole, février



Source : Observatoire agricole métropolitain(monographie 2021)

Aménagement du territoire

Risques majeurs et résilience métropolitaine

Nous aurons réussi si... : Une stratégie de prévention des risques et de résilience territoriale est mise en œuvre ; Un plan intercommunal de sauvegarde renforce les capacités du territoire en gestion de crise

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

- **Cartographie des risques** (sous l'égide de l'État) :
 - Finalisation du PPRi (Plan de prévention du risque inondation) : finalisation du projet de PPRi Drac nouvelle formule (réglementation RCU3 et 4), vers approbation été 2023.
 - Stabilisation de la stratégie de révision du PPRi Isère Amont et travail sur les zones violettes en 2022 et lancement de la réflexion sur des dossiers de demande de Zones d'Exception (Inovallée et CTS-CHU).
- **Intégration du risque dans les grands projets d'urbanisme** : suivi continu des projets : Portes du Vercors (tranche opérationnelle sur Fontaine, Zone d'activités Papeteries et Saut du Moine, Tuilerie, Inovallée, Actipole et futur Parc Industriel Sud).
- **Participation aux programmes d'aménagement hydrauliques** : PAPI - Programme d'Actions de Prévention des Inondations - Drac (PAPI d'intention), PAPI Romanche aval, PAPI Isère Amont, PAPI affluent Grésivaudan (réalisation de l'étude de vulnérabilité préalable à l'ACB du schéma hydraulique du Sonnant d'Uriage) ; analyse des 40 indicateurs de vulnérabilité liés au schéma hydraulique du Sonnant d'Uriage porté par la GEMAPI métropolitaine.
- **Études de vulnérabilité et résilience** : Développement méthodologique et analyse de la vulnérabilité des mobilités (l'exemple du Sud Métropolitains (PPRT de Jarrie))
- **Démarches d'innovation** : partenariats techniques et scientifiques pluriannuels : production du PAG (Plan d'Anticipation graduée, vis-à-vis du risque de défaillance du système d'endiguement, avec l'École des Mines d'Alès) avec exercice test en février 2022 ; démarche R&D : sur le développement d'un indicateur de vulnérabilité des tissus urbains à l'aléa de ruptures de digues, avec l'Agence d'urbanisme, l'UGA, le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et AMARIS, association des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs : benchmark des cas et projets mobilité en zone PPRT. Les partenariats techniques s'intensifient avec le lancement et participation au projet européen AdpatNow (AlpinSpace) : budget valorisation

(1 poste de 2023 à 2025) et la consolidation du partenariat CEREMA (démarche d'adhésion de la collectivité).

- **Lancement et animation Réseaux :** montage (2022) et lancement (2023) de l'offre de mutualisation Risques & Résilience : 35 communes adhérentes ou en cours d'adhésion au réseau techniques métropolitains sur les risques et la résilience dédié aux problématique d'aide à la décision en crise (Plan Communal de Sauvegarde - PCS).
- **Création d'outils et ressources :**
 - Gestion de crise : développement d'outils d'aide à la décision innovant et inédits (PAG : Plan d'Anticipation Gradué aux inondations) & ACDC (Outil cartographique d'aide à la gestion de crise) et mise à disposition aux communes adhérentes à l'offre de mutualisation. Préfiguration de la démarche PICS (audit CEREMA). Finalisation du Guide de l'aménagement résilient en zones inondables constructibles le 06 décembre 2022.
 - Aménagement résilient : production d'un Guide Métropolitain de l'aménagement résilient en zone inondable constructible (conception 2022/ livraison 2023) en partenariat avec le CEREMA.
- **Culture du risque :**
 - Co-organisation en octobre 2022 d'un séminaire (labellisation Capitale Verte) sur le rôle de la Forêt en contexte de changement climatique avec le PARN (Pôle Alpin d'études et de recherche pour la prévention des Risques Naturels); finalisation des pages risques et résilience du site internet métropolitain, organisation d'un séminaire de lancement du Guide de l'Aménagement résilient en zones inondables constructibles le 06 décembre 2022 (labellisation Capital Verte de l'évènement).
 - Production et alimentation du volet risque du site internet de la Métropole

ZOOM PROJETS 2022

■ PROJET RELATIF À L'AMÉLIORATION ET AUX DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DE RÉILIENCE DU TERRITOIRE : MONTAGE ET PRODUCTION D'UNE OFFRE DE MUTUALISATION RISQUES & RÉILIENCE :

À cette offre ouverte à l'ensemble des 49 communes métropolitaines, 35 communes sont en voie d'adhésion à ce réseau technique dont l'objectif est d'apporter des connaissances, des ressources, mais aussi de la méthodologie dans le champ de la gestion de crise et dans l'appui amont aux grands projets communaux. Sous la forme d'un réseau technique et selon une fréquence de rencontre, différentes activités sont proposées (réunions thématiques, production de cartographies pour les DICRIM et PCS, sortie terrain, mais aussi exercice et utilisation d'outils d'aide à la décision mis à disposition par la Métropole).

INDICATEURS

OBJECTIF

Une stratégie de prévention des risques et de résilience territoriale est mise en œuvre

DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Risques Naturels :



- **Risques Inondations :**
 - 4 Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRi) Isère Amont (révision), Isère Aval, Romanche (modifié), Drac (finalisation) ;
 - Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI) Grenoble-Voirion doté de 3 Stratégies Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) ;
 - 200 km d'endiguement et 4 Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) engagés.
- **Risques naturels: 19 Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRn) et 30 cartographies multirisques métropolitaines et leur traduction réglementaire dans le PLUI**
- **2 règlements graphiques risques (naturels et technologiques dans le PLUI) + 1 OAP Risques et résilience**
- **1 Guide Métropolitain de l'aménagement résilient en zone inondable constructible**
- **1 application d'aide à la gestion de crise (ACDC) 1 méthode de gestion de crise par mesures anticipées (PAG)**

Risques Anthropiques (liés à l'homme) :

- **Risques SEVESO: 3 Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) à Jarrie, Pont de Claix, Domène / PPI associés.**
- **Réacteur nucléaire : périmètre ILL Presqu'île/ PPI associé.**
- **Transports matières dangereuses : réseau routier et de canalisations.**
- **Méthodologie d'évaluation de la vulnérabilité des mobilités en zone de risques technologiques**

COMMENTAIRES :

Quelques éléments de définition :

Plan de Prévention des Risques Inondations – Risques Naturels – Risques Technologiques : outil de gestion des risques qui vise à maîtriser l'urbanisation en zone inondable afin de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.

Guide Métropolitain de l'aménagement résilient en zone inondable constructible : en collaboration avec le CEREMA, ce guide de portée nationale présente une méthodologie et des principes pour concevoir et développer une opération d'aménagement complexe en zone exposée constructible. Ce guide présente une méthode « projet », partant de la stratégie foncière à des principes urbanistiques et constructifs sur le bâtiment

Source : Mission Risques

GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
IRMA	Institut des risques majeurs de Grenoble
PAPI	Programmes d'Action Prévention Inondations
PDS	Plan de Sauvegarde
PICS	Plan InterCommunal de Sauvegarde
PPRI	Plan de prévention du risque inondation
PPRN	Plan de prévention des risques naturels
PPRT	Prévention des Risques Naturels Technologiques
PAG	Plan d'Anticipation graduée (méthode PCS et PICS)
ACDC	Application Cartographique d'aide à la Décision en gestion de Crise

Aménagement du territoire

Systeme d'Information Territoriale

Nous aurons réussi si... : La Métropole s'inscrit dans la transition numérique ; elle organise, rend accessible et sécurise la donnée, de sa production à son archivage et sa valorisation

Le Service « système d'information territoriale » (SIT) assure une stratégie et une organisation qui permet aux services métropolitain une production de données nécessaire à l'exercice des métiers opérationnels, du recueil à la capitalisation des données spatiales (géomatiques et topographiques) jusqu'à leur valorisation à travers des interfaces cartographiques, techniques et d'observation.

Il participe à affirmer le couple Métropole communes avec une offre de mutualisation actualisée. Les outils mis en œuvre participent également à animer le dialogue citoyen ou encore à assurer un service métropolitain d'instruction des Autorisation Droit du Sol efficient grâce au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) certifié.

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

Le travail s'oriente sur 3 grands axes :

■ LA STRATÉGIE ET L'ORGANISATION : LA GOUVERNANCE

- Parcours de formation SIT ;
- Equipe SIT qui monte en compétence suite aux différentes prises de poste ;
- Gestion en mode projet ;
- Stratégie, organisation, production du système complet du SIT ;
- Adhésion au CRAIG (Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique), AFIGEO ;
- Partage de données avec l'écosystème SIT (conventions avec l'Agence d'Urbanisme, les universités, le PNR Chartreuse, etc.)

LE CYCLE DE LA DONNÉE :

- Capitalisation des données spatiales sous bases fédérées ;
- Topographie : données topographiques chartées sous base unique, partage avec les communes de ces données ;
- Certification des données du PLUI ;
- Catalogue des données et des métadonnées : initialisation de la mise en œuvre.

LES OUTILS DE DATAVISUALISATION CARTOGRAPHIQUE ET DE VISUALISATION DES DONNÉES SPATIALES ET TERRITORIALES :

- Consolidation de webcarto en vue de le déployer encore plus largement, inclus dans une interface de données spatiales ;
- Enrichissement des offres de modules et fonctionnelles selon les besoins des métiers ;
- Mise en œuvre d'un outils SIG donnant à voir les données de la Métropole (QGIS GAM) ;
- Développement d'une offre de mutualisation : 21 communes intéressées pour entamer le travail de définition du périmètre et du modèle économique.

ZOOM PROJETS 2022

OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE :

- Un système d'observation sur Grandalpe (400 ha, 15 ans)
- Le besoin d'observer les transformations urbaines et paysagères

Objectif : Rendre accessible au grand public cette incroyable collection de photographies avec un outil cartographique en ligne permettant :

- d'accéder aux différents site de prises de vue / De naviguer au sein de ces sites parmi les différents angles de vues ;
- d'accéder aux différentes campagnes annuelles / De télécharger les photos ;
- de comparer des photos prises d'un même angle de vue, sur différentes années, avec un système de slider.

Comment ? Les principes de l'observatoire photographique :

- identifier les angles de vue ;
- stocker les photos en base de données ;
- analyser et valoriser les photographies ;
- partager cet observatoire avec les citoyens.

→ grandalpe-observatoire.grenoblealpesmetropole.fr



INDICATEURS

OBJECTIF

La Métropole s'inscrit dans la transition numérique ; elle organise, rend accessible et sécurise la donnée, de sa production à son archivage et sa valorisation

PRODUCTION DE CARTOGRAPHIES



Nombre de connexions sur les web-cartographies par mois :

- PLUI : 4000
- GEO Cadastre : 400
- Toutes les applications : 1300

Nombre d'applications GEO diffusées :

- 11 en grand public
- 2 en externe (ACDC et Arbres)
- 70 en interne

COMMENTAIRES :

Ces données témoignent de l'efficacité des interfaces cartographiques proposées aussi bien en interne qu'aux partenaires et citoyens, pour porter à connaissance des données techniques ou encore des données d'observation.

Source : Service Système d'Information Territoriale

GESTION DE BASE DE DONNÉES



2308 jeux de données
en base dont
943 accessibles
à tous les services
(vues publiques)

COMMENTAIRES :

Ces données illustrent l'intérêt de la mise en œuvre de données fédérées et interopérables, pour en multiplier les usages et la valorisation.

Certains de ces jeux de données sont disponibles en open data

*** **RICOCHE** : Site open data
Grenoble-Alpes Métropole : <https://data.metropolegrenoble.fr/>

Source : Service Système d'Information Territoriale

FORMATIONS INTERNES

74 agents formés, dans tous les pôles,
via 13 formations organisées dans le cadre
de « Métropole apprenante » ;
ce parcours de formation a été élaboré
en partenariat avec la DRH

COMMENTAIRES :

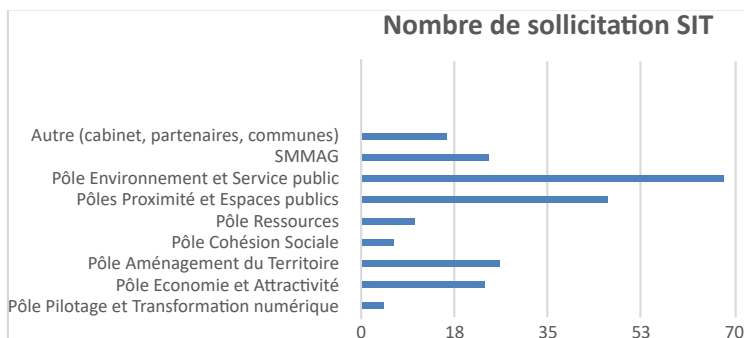
L'appétence pour ce parcours de formation démontre à la fois l'intérêt des agents pour évoluer dans leurs pratiques professionnelles, et les besoins des services pour mieux gérer et exploiter leurs données, notamment spatiales.

Source : Service Système d'Information Territoriale

RÉSEAU DES RÉFÉRENTS SIT



15 agents s-SIT
et 20 référents SIT, acteurs
du système, et répartis dans les 7 pôles
de la Métropole ainsi qu'au SMMAG.



COMMENTAIRES :

La totalité des acteurs du SIT permet de créer une dynamique transversale dans les projets conduits nécessitant des données spatiales et des outils topographiques ou géomatiques adaptés de data-visualisation.

Source : Service Système d'Information Territoriale

GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
SIT	Système d'Information Territorial
Webcarto	Outil de cartographie dynamique en ligne

PARTIE 7

Économie et attractivité

Économie et attractivité

Développement Économique / Commerce et Artisanat

Nous aurons réussi si... : Les acteurs économiques sont mobilisés en faveur des transitions et un développement économique équilibré est soutenu sur le territoire

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

Pour atteindre l'objectif posé, la Métropole a notamment ciblé ses moyens sur 5 champs d'intervention prioritaire : l'accompagnement à la création d'activité ; le développement de l'offre foncière/immobilières et l'accompagnement des entreprises dans leurs recherches ; l'animation de différents réseaux/secteurs de l'économie locale ; les aides financières aux entreprises. Un soutien particulier est par ailleurs proposé aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.

■ CRÉATION D'ACTIVITÉS ET ENTREPRENEURIAT

- **Une animation active du réseau des acteurs de l'accompagnement à la création d'activités à travers des rencontres plénières semestrielles (une quarantaine de partenaires) :** ACEISP – Accompagnement des projets professionnels, ADIE – Association pour le Droit à l'Initiative Économique, GAIA – Grenoble Alpes Initiative Active, incubateurs, pépinières, etc.
- **Un soutien financier aux acteurs clés du secteur stable :** environ 500 000 €.
- **Des rendez-vous individuels en légère croissance** (306 en 2022 contre 280 en 2021) entre porteurs de projets et structures d'accompagnement **lors des forums de sensibilisation à la création d'activités « Je créé ma boîte »** (2 éditions par an, tournants sur le territoire - Saint-Martin-le-Vinoux et Grenoble en 2022).

■ IMMOBILIER / ZONES D'ACTIVITÉS

- **132 entreprises accompagnées sur leurs recherches de locaux ou foncier en 2022 (159 en 2021, 129 en 2020...)**, dont 9 % ont trouvé une solution dans le patrimoine de la Métropole.
- **Environ 4 hectares de foncier économique commercialisé en 2022** (stable par rapport à 2021), **avec une disponibilité foncière qui se réduit** (moins de 4 hectares) **dans l'attente des prochaines opérations** (Les Sagnes à Saint-Martin-le-Vinoux, ex Allibert à Grenoble, Tuilleries à Domène, Houille Blanche et ex Sintertech à Pont-de-Claix).
- **Un investissement de 2 M€, en croissance, sur la rénovation des espaces publics des zones économiques** (Saint-Martin-le-Vinoux, Pré-de-l'Orme à Varcès, l'Argentière à Fontaine et Pré-Ruffier à Saint-Martin-d'Hères).
- **L'acquisition et le portage des 3 premiers locaux commerciaux** (2 à Vizille, 1 à Grenoble) de la foncière commerciale par la Société Publique Locale Inovaction et la Métropole (phase de préfiguration).
- **Le pilotage de 5 études commerciales** : Grandalpe est (Grenoble, Eybens), Seyssinet (Fauconnière), Saint-Égrève et Saint-Martin-d'Hères (Marcel Cahin).

■ ANIMATION ÉCONOMIQUE

Une multiplication des animations économiques sur la transition écologique, pour répondre aux objectif d'accompagnement, et profiter de la dynamique Capitale Verte Européen 2022 :

- 5 Ateliers « crise énergétique et sobriété » sur les zones d'activités Technisud, Saint Martin le Vinoux, Actipole, Vence Ecoparc ;
- 5 ateliers « Décret tertiaire » pour les entreprises, en collaboration avec la FNAIM, et une formation auprès ses adhérents ;
- Formation de 8 partenaires du Pacte Économique Local aux « conversations carbone »
- Organisation de 2 petits déjeuners commerçants avec Label Ville sur la gestion des déchets et la crise énergétique et la sobriété ; 130 participants (transporteurs, grossistes, industriels, concessionnaires) à l'évènement sur un « verdissement des flottes de véhicules des professionnels » au Stade des Alpes (tables-rondes, stands, exposition de véhicules faibles émissions) ; 110 participants aux « Forum Entreprises et Environnement » à Alpexpo sur les thèmes de l'énergie, mobilité, déchets.
- Accueil de l'évènement de clôture de Grenoble Capitale Verte au MIN
- **Une animation soutenue des entreprises à enjeux (grands comptes, startups, ETI)** : 80 entreprises bénéficient d'un accompagnement individuel renforcé (cf. Alédia, Framatome, Lynred, BD, WAGA, Alpinovx, VERKOR, Inovotion, Microlight 3D, etc.).
- **Le développement d'une animation des acteurs de la logistique et du transport en vue de la révision de la feuille de route métropolitaine en 2023** : 8 rencontres individuelles et un premier atelier collectif
- **Un renforcement continu de l'animation des grands employeurs du territoire Grenoble Alpes à travers le Pacte Économique Local** : 27 partenaires dont 4 nouveaux en 2022, 3 grands évènements (Forum des métiers de la transition, rencontres de l'ESS, B2B de l'Achat Local), 27 actions collectives et 176 actions individuelles
- **Un soutien continu à l'animation du commerce de proximité :**
 - **11 unions commerciales et associations financées** (141 711 €) sur 6 communes (Grenoble, Fontaine, Domène, Pont de Claix, Varcès, Vizille, Domène) dont 117 000 € à l'association des commerces grenoblois Label Ville ;
 - **participation de 18 communes** aux animations de l'été des marchés du 21 juin au 3 juillet.

- **Une politique volontariste d'accompagnement des entreprises impactées par les risques technologiques : 217 acteurs économiques informés** à Jarrie, Champ sur Drac, Pont de Claix et Domène, dont **24 ont bénéficiés d'un accompagnement individuel**. 50 % d'entreprise à caractère industriel, 30 % de commerce.

■ AIDES AUX ENTREPRISES

- **Un déploiement en forte croissance des diagnostics énergétiques gratuits et des aides directes MurMur TPE PME** pour accompagner la rénovation énergétique des bâtiments d'activités : 51 diagnostics réalisés en 2022 (23 en 2021, 16 en 2020) et 7 subventions accordées pour environ 90.000 €
- **Une montée en charge des aides aux PME pour l'acquisition de véhicules faible émission** (fonds air véhicules) dans le cadre du déploiement de la ZFE VUL – PL : plus de 535.000 € de subvention accordées depuis 2018 et 105 dossiers déposés en 2022 (83 en 2021 et 40 en 2020), mais seulement 29 dossiers payés (75.000 €) en raison des retards de livraison.
- **Après 2 années d'aide renforcée dans le cadre du plan de relance post Covid (prise en charge à 50 % au lieu de 30 %), un retour au dispositif originel et aux volumes d'aides pré-Covid** : 64 dossiers validés en 2022 (contre 355 en 2021) pour un montant de 371.000 € (880 000 € effectivement payé en 2022 contre 1,649 M€ en 2021).

■ ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- **Élaboration de la stratégie économie circulaire** délibérée en décembre 2022 avec la mobilisation de 290 entreprises (questionnaire et ateliers) – voir encart
- **454 000 € versés à 29 projets de l'ESS** sur les mobilités, alimentation durable, le réemploi, etc., **et aux outils structurants** (incubateurs, URSCOP – Union Régionale des SCOP, etc.)
- **Un succès croissant des Rencontres de l'ESS du Pacte Économique local**, en partenariat en 2022 avec 2 jours pour l'impact (**plus de 150 participants aux rendez-vous B2B** entre acteurs de l'ESS et grands employeurs).

ZOOM PROJETS 2022

2022 a vu l'adoption de deux cadres stratégiques phares de la Métropole dans le domaine de l'économie :

- Le 18 novembre 2022 de la **stratégie économique Grenoble Alpes 2030** ;
- Le 16 décembre 2022 de la **stratégie de développement de l'économie circulaire auprès des acteurs économiques**

La Stratégie économique Grenoble Alpes 2030 a été définie **en concertation avec plus de 150 acteurs économiques** (élus, fédérations, consulaires, entreprises...), et s'articule autour de 4 axes :

- Une Métropole créatrice d'activités, qui soutient les innovations
- Une Métropole inclusive, qui favorise les emplois durables et l'attractivité des talents
- Une Métropole résiliente, qui mobilise les acteurs économiques en faveur des transitions
- Une Métropole productive, qui accompagne les acteurs économiques par des aménagements responsables

Ces 4 axes stratégiques, se déclinent en 19 objectifs opérationnels et 80 actions, qui feront l'objet d'**un bilan avec les acteurs économiques lors d'un temps fort annuel de valorisation du travail accompli.**

La stratégie de développement de l'économie circulaire auprès des acteurs économiques [qui constitue l'action 32 de la stratégie économique Grenoble Alpes 2030] vise à accompagner la réduction de l'impact écologique de ces acteurs par l'utilisation raisonnée des ressources, tout en renforçant leurs impacts économiques positifs (création d'emplois et de valeur, diminution de la dépendance du territoire en matière d'approvisionnement, développement de la coopération entre acteurs).

Grenoble-Alpes Métropole **a mobilisé 290 entreprises pour construire cette stratégie.** Son plan d'actions s'articule autour de **4 filières prioritaires** (industrie, alimentation, construction, économie de proximité) et **3 axes stratégiques** :

- Sensibiliser, Inspirer, Inciter
- Faciliter les coopérations
- Accompagner l'émergence de nouvelles activités]

Ces 3 axes stratégiques se déclinent en **29 actions opérationnelles**, comme par exemple :

- **La création et l'animation d'un réseau des entreprises de l'économie circulaire et d'un lieu totem de 8000 m², le Pôle R** (labellisé « Manufacture de proximité » en juillet 2022 par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires).
- **L'accompagnement des nouvelles démarches d'écologie industrielle** et d'études filières de décarbonation de l'industrie.
- **Un appel à projet « réduction des déchets et économie circulaire »** de 100 000 €/an

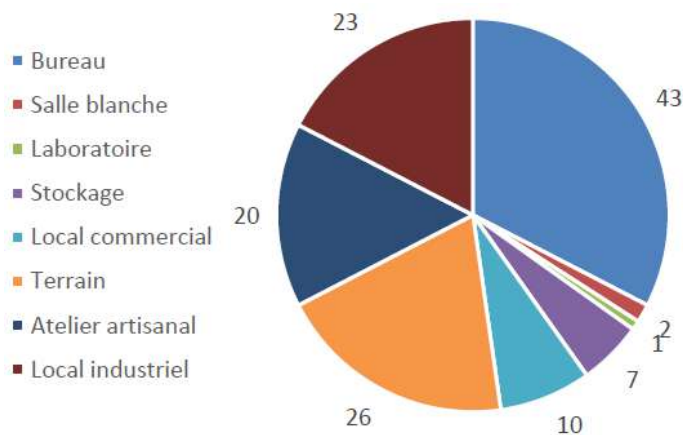
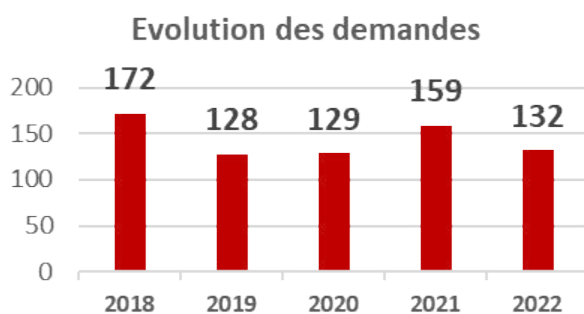
-INDICATEURS

***RICOCHET : Bilan 2021 Direction du Développement Économique

OBJECTIF

L'offre foncière et immobilière répond aux besoins des entreprises

DEMANDES D'IMPLANTATION DES ENTREPRISES ET COMMERCIALISATION DE LOCAUX (PARC IMMOBILIER MÉTROPOLITAIN)



9 % des entreprises accompagnées placées dans le patrimoine métropolitain

COMMENTAIRES :

Au total, 132 demandes d'implantations traitées en 2022 (159 en 2021).

Le parc immobilier métropolitain est constitué de plusieurs hôtels d'activités :

- CEMOI (Grenoble) : 98 % de taux d'occupation avec (36 entreprises locataires dont 2 implantations et 2 extensions en 2022).
- Site du MIN : taux d'occupation de 92 % pour la halle, 80 % pour le sous sol et 100 % pour le parking.
- ARTIS Échirolles : 95 % de taux d'occupation (10 strctures locataires dont 2 pépinières).
- ARTIS Fontaine : 80 % de taux d'occupation (14 entreprises locataires dont 3 implantations en 2022).
- ARTIS Grenoble : 50 % de taux d'occupation (recommercialisation récente du site suite incendie).
- CISI Fontaine : 73 % de taux d'occupation.

Source : Direction Développement Économique- Bilan 2022

COMMERCIALISATION DE ZAE

Zones d'Activités Économiques (ZAE) 2022

	Hyparc Sassenage	ZA Papeteries Le Pont de Claix	Saut du Moine Champagnier	Vence Eco Parc Saint Egrève	Les Vouillants Fontaine
Commercialisation en 2022	Elégia (Lot 6 900m2)	Atur Adhésif (Lot 4 240 m2) Allisrom (Lot 1 790 m2 & Maison Jombardier)	HR5 (environ 14 000m2) 2 ^{ème} tranche	Esat Saint Agnes (Lot 5 900m2)	Fontaine insertion (Bâtiment 815 m2) Portage EPFL pour le compte de la Métropole
Typologies d'activités	Entreprises techno/production. Locaux pour start up en phase industrielle	Production	Production/Industrie	Sous traitance industrielle	Ateliers et bureaux

COMMENTAIRES :

Environ 4 hectares commercialisés en 2022 aux entreprises (idem en 2021).

Reste 3,4 hectares immédiatement disponible fin 2022.

Source : Direction Développement Économique- Bilan 2022

Indicateur de contexte :
Taux de vacance des locaux commerciaux :

7,1 % à l'échelle du centre-ville de Grenoble
fin 2022 (contre 9,2 % début 2019)

10,45 % à l'échelle de la Métropole mi 2022

Source : Observatoire des locaux commerciaux Grenoble-Alpes Métropole

OBJECTIF

Le commerce conforte les pôles de vie et s'adapte aux nouveaux modes de consommation

AIDES DIRECTES À L'INVESTISSEMENT DES COMMERCES ET ARTISANS

64 dossiers en 2022 (↘ 355 en 2021)

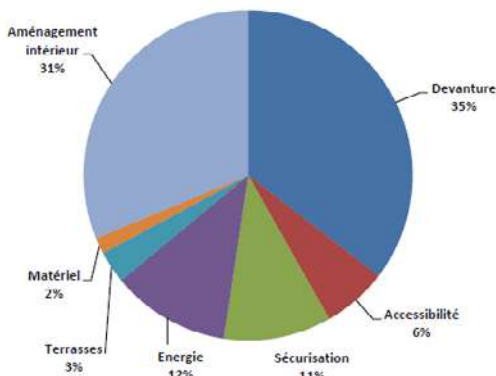
Aides directes (hors VL) travaux/achats	2020	2021	2022
Nombre de dossiers instruits	168	355	64
Subventions accordées *	1 157 308,38 €	2 314 799,62 €	371 749,3 €
Subventions payées sur factures acquittées (N-1 + N)	673 388,03€	1 649 848,76 €	880 736,22 €

COMMENTAIRES :

Le nombre d'aides a fortement diminué entre 2021 et 2022, suite à la fin du plan de relance post-Covid (retour à un taux de 30 % d'aide).

L'aide financière, destinée aux commerçants et artisans avec vitrine, peut aller jusqu'à 10000 euros sur les travaux et les équipements. Le montant moyen alloué en 2022 est de 5808 €.

Source : Direction Développement Économique- Bilan 2021



OBJECTIF

La Métropole accompagne le développement des entreprises sur mesure, dans une démarche de développement durable, RSE et économie circulaire

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES ENTREPRISES – ZOOM SUR LES GRANDS COMPTES ET START UP

80 entreprises à enjeux
bénéficiant d'un suivi renforcé
à travers des rencontres individuelles
et le Pacte Économique Local

COMMENTAIRES :

Accompagnement individuel des entreprises en lien avec la Direction de l'innovation, de l'attractivité et des équipements d'intérêt métropolitain.

Source : Direction Développement Économique - Bilan 2022

OBJECTIF

La part des nouveaux services et de nouveaux emplois dans l'ESS augmente significativement

ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES ESS

29 projets financés
pour un montant alloué
par Grenoble-Alpes Métropole de 454 000 €

130 projets accompagnés

Source : Direction Développement Économique - Bilan 2022

*****RICOCHE**T : Fiche thématique « Énergie » - Murmur TPE PME et Fiche thématique « qualité de l'air » - Aides au changement de véhicule VUL/PL

GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
ESS	Économie Sociale et Solidaire
RSE	Responsabilité sociale entreprise
TPE/PME	Très petites entreprises / Petites entreprises

Économie et attractivité

Tourisme, attractivité du territoire et innovation

Nous aurons réussi si... : L'identité du territoire est partagée, l'attractivité de la destination, des projets et des talents affirmés, et la culture de l'innovation développée

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

Pour atteindre cet objectif Grenoble-Alpes Métropole a orienté ses actions autour de 3 grands axes :

VALORISER LE TERRITOIRE ET SES ACTEURS

- **Transformation de l'Office de Tourisme Métropolitain en Agence Grenoble Alpes**, l'EPIC intégrant désormais dans ses statuts les missions de promotion du tourisme d'agrément et d'affaires, d'attractivité économique et de déploiement de la marque Grenoble Alpes
- Contribution de la Métropole et de l'Agence Grenoble Alpes à l'accueil de **23 événements internationaux et 51 délégations étrangères dans le cadre de l'année Capitale Verte Européenne**
- **Pilotage de la présence du territoire sous couleurs Grenoble Alpes sur 8 salons locaux nationaux et internationaux** : SEPEM (sites industriels); Mountain Planet ; MIPIM (professionnels de l'immobilier); Foire de Grenoble; Salon de l'Escalade; Smart City Barcelone; MedFit (santé); SIMI (Immobilier d'entreprise)
- **Signature d'une convention de partenariat entre Grenoble-Alpes Métropole et La communauté de communes du Grésivaudan pour la période 2022-26 autour d'actions communes pour le développer le territoire et ses entreprises**, favoriser la création et l'accès à l'emploi, conforter l'excellence des structures d'enseignement supérieur et de recherche, et améliorer la notoriété et l'attractivité de la région grenobloise aux échelles nationales et internationales. La convention cadre sera ensuite déclinée chaque année en une convention opérationnelle de moyens pouvant également associer leurs outils d'attractivité réciproques (Agence Grenoble Alpes et Office de tourisme Belledonne Chartreuse).

- **Accueil d'événementiels d'attractivité nationaux ou internationaux qui confortent l'identité « Innovation, transitions, cadre de vie outdoor » du territoire** : Criterium du Dauphiné, 3 matches internationaux foot et rugby, congrès 2024 de la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette)
- **Déploiement d'une stratégie de relations presse** (5 accueil presse – stratégie de communication sur les réseaux sociaux coordonnées entre Grenoble-Alpes Métropole et l'Agence Grenoble Alpes) **et de relations publics** axées « innovation, cadre de vie outdoor et transitions »

■ SOUTENIR LES FILIÈRES ET L'INNOVATION

- **Accompagnement des écosystèmes innovants et renforcement des dynamiques de filières** par le soutien à 5 pôles de compétitivité (Axelera, Tennerdis, Minalogic, Lyon-biopole, Cimes) et 6 clusters (French Tech, Medicalps, TASDA, CLARA, Outdoor Sport Valley, Cluster Montagne)
- **Consolidation du positionnement de la Métropole sur la décarbonation et le champ de l'hydrogène** (poursuite du projet Zero Emission Valley, organisation d'une journée régionale sur l'hydrogène avec Tennerdis...)
- **Travail sur le renforcement de la chaîne de valeur locale du silicium** avec les acteurs de la microélectronique et du photovoltaïque, les services de l'État, la Communauté de communes du Grésivaudan et les pôles de compétitivité Tennerdis et Axelera, nécessitant de développer de nouveaux outils industriels
- **Lancement d'un premier appel à projets d'expérimentation sur le thème de la Métropole en transition dans le cadre de la stratégie métropolitaine d'expérimentation** (tous projets d'expérimentation en lien avec les politiques publiques de la Métropole, de ses satellites portés par des TPE/PME, acteurs de l'ESS, laboratoires...). 10 dossiers accompagnés sur 14 déposés, sur des sujets variés (service de couches lavables ; prétraitement sur les réseaux d'assainissement ; climatisation bas carbone pour bâtiments existants...)

■ AFFIRMER LA QUALITÉ DE LA DESTINATION ET DU CADRE DE VIE

- **Renforcement de l'offre touristique et de loisirs écoresponsable** : finalisation de la mise en tourisme de la Via du tram entre Grenoble et St-Niziers et aménagements routiers et d'équipements d'accueil (toilettes sèches, mobilier) au Col de Porte, balisage depuis la gare de Grenoble pour rejoindre le massif du Vercors à pied
- **Mise à jour du schéma directeur du réseau de sentiers balisés** en partenariat avec les 49 communes du territoire, et diffusion de cartoguide et topo guide
- **Amélioration de la visibilité, de l'accessibilité et de l'accueil du site du Bois Français**, notamment par la prolongation régulière de la ligne TAG n° 15 en période estivale depuis Grenoble.
- **Réalisation d'une étude sur l'offre de Locations de Court Durée** (AirB&B) sur la Métropole avec l'AURG
- **Défi « Tourisme durable » auprès des hébergeurs dans le cadre de Grenoble Capitale Verte Européenne** (obtention d'un écolabel, réduction des dépenses énergétiques, politique « zéro plastique » : 5 hôtels et 2 restaurants de la Métropole lauréats du label Clé Verte 2023)
- **Renforcement des dispositifs d'aides directes aux professionnels de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein-air** sur la montée en gamme et l'adaptation aux transitions : 12 dossiers instruits pour 137 051 € de subventions accordées.

ZOOM PROJETS 2022

LE IFORUM

Pour sa 25^e édition le Forum 5i est devenu iForum, a élargi son offre et ses publics. Cet évènement coorganisé avec les acteurs de l'innovation du territoire (pôles de compétitivités, établissements de recherche, Sociétés d'accélération du transfert de technologies - laboratoires) incluait :

- **Le iVenture** : rencontres entre startups de l'arc alpin et investisseurs nationaux et internationaux
- **Des ateliers** dédiés aux startups et leur accompagnement sur le territoire
- **Une table ronde** sur les Stratégies d'adaptation au changement climatique et limites planétaires
- **Une vitrine de l'innovation, mettant en scène les innovations des projets amont** issus de la recherche académique ; **des startups du iVenture, des solutions pour le climat** (initiatives collectives en faveur des transitions)
- **Une exposition grand public** de 8 des projets à la Casemate (de janvier à mars 2023), puis à la SATT Linksium et à l'UGA.



En 25 ans, ce rendez-vous a permis de :

- Rassembler chaque année une quarantaine de partenaires de l'écosystème d'innovation
- Promouvoir plus de 230 projets innovants
- De présenter 393 projets sur le iVenture, et la levée de 1,4 milliards d'€ par 140 startups
- De mobiliser 108 investisseurs de 14 pays.
- On estime à 4100 le nombre d'emplois créés par les startups financées

INDICATEURS

OBJECTIF

Transformer positivement l'image du territoire à l'externe et générer un sentiment d'appartenance et de fierté collective avec d'autres acteurs du grand Grenoble.

LA BANNIÈRE GRENOBLE ALPES

19 partenaires publics et privés, membres de l'association Grenoble Alpes pour contribuer au rayonnement, la notoriété, l'attractivité et l'hospitalité du territoire.

5 Voyages de presse sur les thématiques sport, outdoor et écosystème : TV5 Monde ; *Vélo Magazine*; *Le Cycle* ; *Sport et Tourisme*; *Sport Éco* ; *Le Figaro* ; *Outlines*; *Les Échos*. **4 dossiers** de presse et **4 communiqués** de presse

COMMENTAIRES :

Principales retombées presse : RTBF / TV5 Monde / *Sport Stratégies* / *Le Cycle* / *Sport Éco* / *Le Figaro* / *Sport & Tourisme* / *L'Obs* / France 3 (x3) / *Le Parisien Aujourd'hui en France* (x4) / *Le Journal du Dimanche* / *Ville intelligente* / *Vital* / *Elle* / *Jogging International* / *Cyclo sport Magazine* / *Cyclotourisme mag...*

Source : Service Valorisation territoriale et innovation ; Bilan Capitale Verte Européenne

OBJECTIF

Une stratégie touristique éco-responsable et innovante conforte le tourisme d'affaires et développe le tourisme d'agrément en lien avec les partenaires du tourisme et les massifs

LE TOURISME D'AFFAIRES**23 évènements** internationaux

(World Electronic Forum ; IURC ; Forum Environnement de Eurocities...) accueillis, et

51 délégations coordonnées par Invest in Grenoble Alpes et la Métropole à l'occasion de Capitale Verte. Mise en place d'un réseau de référents internationaux au sein de la Métropole et structures partenaires : SEM Innovia, SMMAG, Athanor...

159 900 € de soutien aux évènements d'affaires et congrès ou colloques scientifiques Tourisme d'affaires et Colloques scientifiques et universitaires, 12 évènements de tourisme d'affaires et 34 évènements scientifiques ou universitaires

Soutien à la **25^e édition** de Mountain Planet organisé par Alpexpo, le salon mondial dédié à l'aménagement en montagne : 16 972 visiteurs de 71 pays présents, 40 délégations étrangères officielles, 981 marques exposantes

Source : Service Valorisation territoriale et innovation

LE SOUTIEN À L'ÉVÈNEMENTIEL D'ATTRACTIVITÉ

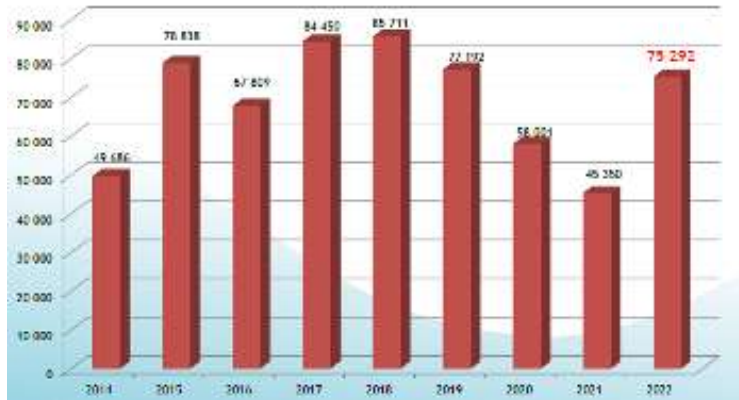
32 évènements d'attractivité organisés ou accueillis par les services Métropolitains (dont une majorité sur le dernier trimestre)

13 évènements sportifs nationaux et internationaux accueillis sur le territoire (hors matchs des équipes résidentes)

Source : Services Valorisation territoriale et innovation et Sports et Equipements Sportifs

ESPACES NATURELS VECTEURS D'ATTRACTIVITÉ

Le Bois Français : base de loisirs



COMMENTAIRES :

Le nombre d'entrées dépend en grande partie de la météo. Pour 2020, le site de baignade a pu ouvrir uniquement deux mois (pandémie Covid19). En 2021, l'obligation du pass sanitaire a pu constituer un frein pour certains usagers.

Une fréquentation moyenne de 2000 par jour permet d'assurer un juste équilibre (entre sous-fréquentation et sur-fréquentation).

Source : Service Espaces Naturels de Loisirs

1035 km de sentiers balisés
sur les 49 communes dont 170 km
dans le cadre de l'actualisation du schéma directeur.
15 itinéraires de trail, des balades fraîcheurs...

COMMENTAIRES :

Source : Service Espaces Naturels de Loisirs

OBJECTIF

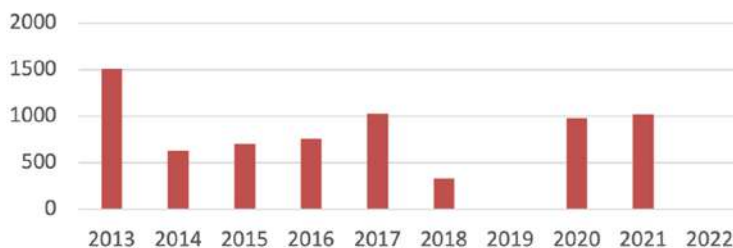
Les filières et leur logique de mutualisation/synergie sont favorisées, l'écosystème d'innovation se renforce et se pérennise ; les transferts de technologies se développent

5 pôles de compétitivité
soutenus à hauteur de **145 k€**

6 clusters soutenus à hauteur de **250 k€**

19 évènements filières en 2022
sur le territoire

**Montant d'aide accordé en soutien
aux projets de R&D (en M€)**



**Appel à projets d'expérimentation
« Métropole en transition » :**

10 dossiers accompagnés sur 14 déposés

150 rendez-vous Business To Business
(en présentiel) mobilisant les acheteurs
des grands groupes du PEL et de collectivités
ou établissements publics participants.

COMMENTAIRES

Les projets de R&D collaborative sont des projets pluriannuels (généralement 3 ans) qui associent systématiquement des PME et un laboratoire public du territoire.

7 projets ont été accompagnés sur la période 2018-2022, représentant 2,332 M€ de financement accordé. Environ 2 ou 3 nouveaux projets sont généralement retenus chaque année, mais aucun en 2022.

Source : Direction Attractivité Innovation et Equipements d'Intérêt Métropolitain

*** **RICOCHET** : Carte interactive Tourisme – Office du Tourisme Grenoble Alpes – accessible au lien suivant : <https://www.grenoble-tourisme.com/fr/infos-pratiques/plan-de-la-ville/>

Économie et attractivité

Sport

Nous aurons réussi si... : L'offre sportive métropolitaine concourt à l'attractivité du territoire, au sentiment d'appartenance et à la cohésion territoriale

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

- Finalisation des travaux de rénovation énergétique de la patinoire Polesud. Ces travaux initiés juste avant le Covid ont permis de réaliser des économies substantielles sur les consommations d'électricité et de gaz.
- Optimisation des moyens et coûts de fonctionnement de la patinoire Pôle Sud, et de meilleures flexibilités des moyens à mobiliser face à une activité événementielle par nature irrégulière.
- Approfondissement de la mise en réseau des équipements sportifs, notamment au sein du périmètre métropolitain avec mutualisation de moyens entre le site du Col de Porte et de la Patinoire Polesud
- Poursuite du soutien aux grands événements sportifs du territoire (Ut4M, Grenoble-Vizille, CEA Summer Games, Mondial de Monocycle,) et accueil de grands événements sportifs d'attractivité (France-Italie - VI nations féminin, France-Serbie football masculin espoir, finale du Championnat de France de Basket féminin de Ligue 2, etc.)
- Collecte de données sur les piscines du territoire en lien avec les communes, pour lancer une réflexion sur l'accompagnement à leur rénovation et identifier des possibilités de transfert d'équipement.
- Mise en place de l'outil dématérialisé de suivi des demandes de subvention (une vingtaine de dossier suivis)
- Mise en réseau des acteurs sportifs, académiques, institutionnels et économiques autour du sport d'excellence (groupes de travail en vue de la création d'une structure commune) et soutien du Centre d'Accompagnement du Sport d'Excellence pour l'acquisition d'un outil de mesure des composantes « force-vitesse » de la performance, à des fins de mutualisation pour les sportifs et structures d'excellence du territoire.

ZOOM PROJETS 2022

■ DEVENIR DES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES :

- Un travail de diagnostic avec les communes de la Métropole a permis l'élaboration d'une grille de collecte de données, des échanges avec les communes, et une première cartographie des équipements du territoire a pu être établie, lequel comporte :
 - 20 équipements, dont :
 - une piscine militaire à Varcès-Allières-et-Risset
 - un Centre Sportif Universitaire au sein de l'Université Grenoble Alpes,
 - 1 piscine intercommunale couverte
 - 12 piscines communales couvertes
 - 7 piscines communales saisonnières
 - 39 bassins : trois de 50 m, un de 46,10 m découvert et saisonnier, 19 bassins de 25 m et 16 bassins de dimensions variées.
 - 15 établissements construits avant les années 2000 et 50 % il y a 50 ans ou plus.
 - 100 % de régie directe (17 gestions communales, 1 intercommunale, 1 universitaire, 1 militaire)
- Ces équipements ont permis d'assurer en 2021 près de 639 000 entrées toutes pratiques confondues, dont plus de 133 000 scolaires, 158 000 entrées en pratique sportive, et 285 000 en pratique loisir – grand public et 63 000 « autre activités ».

Les éléments collectés, croisés avec effectifs scolaires 2022-2023 de l'Éducation Nationale, ont permis d'actualiser les diagnostics sur le « savoir nager » réalisés en 2015 (par la Métropole) et 2016 (par le Département) et de confirmer que les besoins théoriques pour la natation scolaire restent globalement couverts par les piscines couvertes du territoire :

	Besoins des scolaires	Offre du territoire
M² de plan d'eau (données Métropole 2015)	3 268 m ²	5 546 m ²
Créneaux horaires (données Département 2016)	15 396	21 390

INDICATEURS

OBJECTIF

L'offre sportive et culturelle métropolitaine concourt à l'attractivité du territoire

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MÉTROPOLITAINS

Stade des Alpes

Evolution nombre de matchs
Stade des Alpes



Evolution fréquentation matchs au
Stade des Alpes



Patinoire Polesud :



Plus haut niveau de fréquentation de la patinoire Polesud depuis 5 ans avec **267 034 visiteurs**, dont **79 039** pour du patinage en loisirs et **110 362 spectateurs** des matchs Bruleurs de Loups.

COMMENTAIRES :

2^{ème} équipement de l'Isère pour sa fréquentation, le Stade des Alpes continue à accueillir un nombre de matchs important. Plus de 35 matchs s'y sont ainsi tenus en 2022, soit le double d'un stade classique, du fait de l'accueil de matchs de football et de rugby. Après une saison 2020-2021 privée de public en raison de la crise Covid, le stade des alpes avait réussi à retrouver et même accroître sa fréquentation sur la saison 2021-2022, par rapport à l'avant Covid.

La Métropole a contribué à cette attractivité en attirant plus e matchs internationaux (3 en 2022) générateur d'un public important.

La Métropole a accompagné par ailleurs 73 événements professionnels dans leur organisation au Stade des Alpes.

Source : Service des Sports et des Equipements Sportifs

Économie et attractivité

Culture

Nous aurons réussi si... : L'offre culturelle métropolitaine concourt à l'attractivité du territoire, au sentiment d'appartenance et à la cohésion territoriale.

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

- Adoption de la délibération cadre Culture au CM de septembre 2022 avec deux axes stratégiques : favoriser l'accès aux pratiques culturelles, l'engagement citoyen et la prise en compte des transitions environnementales et sociétales d'une part ; faciliter l'interconnaissance, la coordination et la coopération entre les acteurs culturels du territoire d'autre part.
- Finalisation du renouvellement de la convention de gestion de la Numothèque et animation du réseau métropolitain de lecture publique à travers différents dispositifs : Des livres à soi/partenariat Direction Régionale aux Affaires Culturelles (DRAC) autour de la lutte contre l'illettrisme, résidence BD dans le cadre des JO 2024 avec un partenariat France Urbaine et CNL (Centre National du Livre) et le service sport de la Métropole.
- Soutien aux grands événements culturels d'attractivité du territoire (Street Art Fest Grenoble Alpes, Holocène, Fabrique Opéra, etc.).
- Renouvellement de l'évènement métropolitain de coopération territoriale « Les 10 jours de la Culture » avec un déploiement sur de nouvelles communes et la mise en place de petites formes artistiques cofinancées avec les communes de moins de 4000 habitants pour un rééquilibrage territorial.
- Lancement d'une étude de programmation sur le Rez-de-chaussée de la MC2 (espaces d'accueil et abords)

ZOOM PROJETS 2022

Culture : l'aboutissement de la conférence métropolitaine de la culture a mobilisé de nombreux élus « culture » et techniciens des communes, des acteurs culturels du territoire et le C2D pendant près d'un an et demi. Ce travail collaboratif a permis la rédaction d'une feuille de route pour la culture pour le mandat et s'est traduit par la rédaction et l'adoption d'une délibération cadre Culture en septembre 2022.

INDICATEURS

OBJECTIF

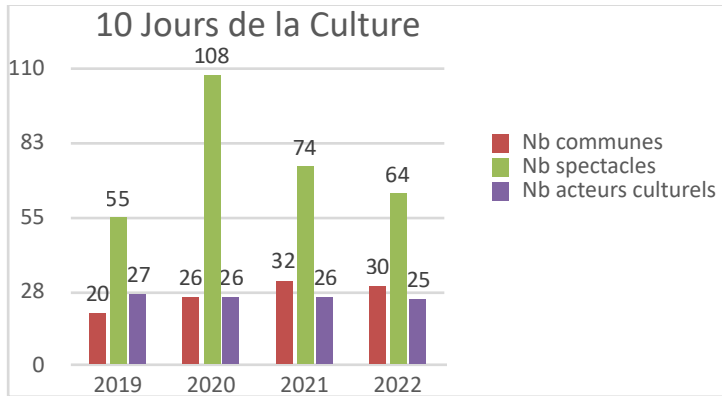
L'offre culturelle contribue au sentiment d'appartenance et à la cohésion territoriale

ORGANISATION DES 10 JOURS DE LA CULTURE



62 spectacles programmés en 2022

75 partenaires (30 communes et 45 acteurs culturels)



COMMENTAIRES :

2020 avait été une année exceptionnelle sur le nombre de spectacles proposés, en raison d'un financement à 100 % des petites formes. L'année 2022 confirme la stabilité du dispositif, désormais en cofinancement avec les communes, avec un renouvellement des communes concernées chaque année et une stabilité des partenariats avec les acteurs culturels.

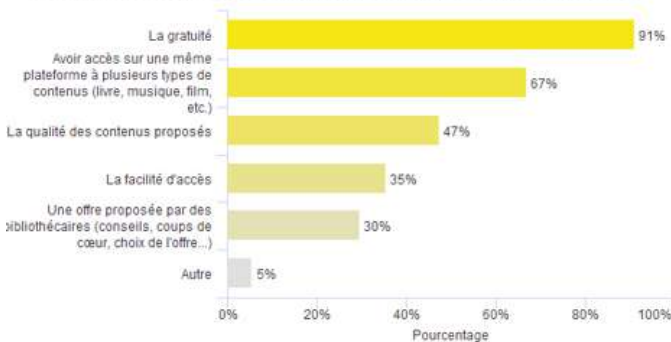
Source : Service Culture et Enseignement Supérieur

NUMOTHÈQUE



33 000 inscrits à la numothèque métropolitaine

Selon vous, quels sont les 3 principaux avantages de la numothèque ?



COMMENTAIRES :

Une évaluation de la numothèque a été lancée fin 2022. Une enquête a été réalisée auprès de la population (945 répondants) afin de définir les axes d'amélioration du service. Pour les usagers du service, il en ressort des taux de satisfaction plutôt élevés (supérieur à 80 %), notamment pour l'offre presse (90 % de satisfaits). Les taux de satisfaction les moins élevés concernant l'offre musique et livre (81 et 82 % respectivement). Globalement, la gratuité est citée comme l'avantage n°1 de la numothèque. Pour les non-usagers, 83 % évoquent un besoin d'être mieux informés sur l'offre ou le fonctionnement.

Source : Évaluation numothèque / Source : Service Culture et Enseignement Supérieur

Économie et attractivité

Enseignement supérieur et recherche

.....
*Nous aurons réussi si... : l'invention des innovations sociales,
environnementales et technologiques de demain est soutenue*

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

- Financement d'infrastructures universitaires et scientifiques dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) et finalisation de la contractualisation 2021-2027.
- Validation des travaux et du financement de la rénovation de l'ESAD (École Supérieure d'Art et de Design)
- Lancement de la réflexion sur une feuille de route ESR pour accompagner le développement de l'Université sur le territoire (transports en commun, logement, services à la population, etc.)
- Construction du futur Centre de Sciences métropolitain « COSMOCITE » sur le site des anciens Moulins de Villancourt. Livraison prévue fin 2023 et structuration de Territoire de Sciences, Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) dédié à la diffusion de la Culture Scientifique, Technologique et Industrielle (CSTI) en charge de la gestion de la Casemate et de Cosmocité, ainsi que de l'animation de l'écosystème de partenaires de la CSTI sur le territoire

ZOOM PROJETS 2022

Le travail préparatoire du volet thématique ESRI du 15^{ème} CPER a été engagé par les établissements dès 2019 par une première remontée des projets pouvant intégrer le CPER. Ces listes de projets ont été analysées par les services de l'État et portées à connaissance des collectivités, et des auditions ont été organisées sur le second semestre 2019 et en 2020 dans des conditions fortement impactées par le contexte électoral puis la crise sanitaire. Les projets ESRI proposés par les établissements grenoblois pour le 15^{ème} CPER représentent un investissement total d'environ 254 M€, pour un financement espéré via le CPER d'environ 154 M€.

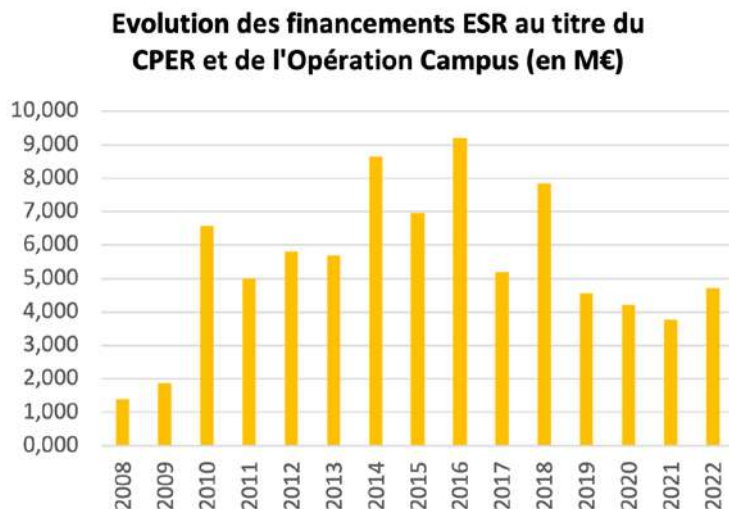
En 2022, les partenaires financeurs ont réussi à faire converger leurs priorités et à réserver les enveloppes suivantes réservées pour les projets du site de Grenoble :

- État : 42,8 M€
- Région : 22,10 M€
- Département : 16 M€
- Grenoble-Alpes Métropole 26,46 M€.

INDICATEURS

OBJECTIF

Le pôle universitaire et de recherche est renforcé et augmente son attractivité, sa visibilité internationale ainsi que son dialogue avec la Métropole.



COMMENTAIRES :

A noter que la période 2012 – 2018 a vu se superposer les financements au titre du CPER et de l'Opération Campus. Certains projets sont par ailleurs encore en cours de finalisation, leur mise en œuvre ayant dû être décalée pour diverses raisons techniques, représentant près de 10M€ restant à supporter par GAM au titre du CPER 2015-2020 (sur 27,322M€ au total).

Source : Service Culture Enseignement Supérieur et Recherche

OBJECTIF

Le pôle scientifique sera renforcé avec l'ouverture prévue de Cosmocité fin 2023, qui sera un outil d'animation du territoire en matière de CSTI et qui renforcera le positionnement de la Métropole dans le champ scientifique au niveau régional et national.

52 000 participants par an
aux activités de l'EPCC (Établissement Public de
Coopération Culturelle) **Territoire de Sciences**
(dont **11000 Casemate** et **41000 animations** hors les murs)

COMMENTAIRES :

La Casemate a repris ses activités après une année 2021 marquée par la crise sanitaire.

Source : Service Culture Enseignement Supérieur et Recherche

GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
ESR	Enseignement supérieur recherche
UGA	Université Grenoble Alpes
MC2	Maison de la Culture
CCN2	Centre Chorégraphique National

PARTIE 8

Proximité et espaces publics

Proximité et espaces publics

Plan vélo et modes actifs

Nous aurons réussi si... : Les espaces publics sont réaménagés pour encourager les mobilités durables et transformer les usages ; La pratique du vélo est multipliée par 3

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

- Plan Vélo 2021-2025 : développement de la politique cyclable (création / entretien des aménagements cyclables, stationnement sécurisé, éco-mobilité scolaire, promotion du territoire en tant que terre de vélo, etc.) afin de proposer une alternative à la possession et l'utilisation d'une voiture.
- Déploiement du réseau cyclable : 4 km d'aménagements cyclables structurants créés en 2022, portant à 30 % la part des aménagements réalisés sur les 88 km délibérés dans le Plan Vélo
- Focus ouvrages d'art : rénovation de 2 passerelles existantes en 2022 ; projet de créer 4 nouveaux franchissements (sur la RN481, l'Isère, le Drac, et sous l'ex-D 1091)
- Entretien / exploitation : intégration des besoins liés à l'essor des mobilités actives dans le schéma directeur d'exploitation (balayage, viabilité hivernale, etc.)

ZOOM PROJETS 2022

PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRATIQUE CYCLABLE

En juillet 2021, le Conseil métropolitain a adopté un plan d'action en faveur de la pratique cyclable. La pratique du vélo sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole s'est fortement développée ces dernières années. La part des déplacements réalisés à pieds ou à vélo devenait en 2019 égale à celle des déplacements en voiture (42 %). L'augmentation de la pratique cyclable s'est par ailleurs accélérée (+ 43 % entre septembre 2019 et septembre 2022) en lien avec les changements de pratiques de mobilité liées à la crise sanitaire mais aussi la forte montée du coût de l'énergie. Il n'en demeure pas moins que son potentiel de développement reste très élevé sur le territoire métropolitain, et plus particulièrement sur les trajets courtes distances : en moyenne, 2/3 des déplacements de 1 à 5 kms sont effectués en véhicules motorisés.

Dans ce contexte, afin de poursuivre et d'amplifier cette dynamique sur l'ensemble du territoire métropolitain, en mettant en œuvre et en complétant les orientations définies dans le Plan de

Déplacement Urbain et dans le schéma directeur des itinéraires cyclables de 2018, le conseil métropolitain a adopté en juillet 2021 un plan d'action en faveur de la pratique cyclable sur la période 2021 – 2025.

Une nouvelle délibération a été votée en novembre 2022 pour approfondir le volet concernant la résorption des principales discontinuités cyclables. La création de quatre nouveaux franchissements de coupures urbaines a ainsi été décidée : un sur le Drac entre Claix et Pont-de-Claix, un sur l'Isère et la RN481 entre Grenoble et Saint-Egrève, un sous l'ex-D 1081 à Vizille, et un sur l'Isère entre Gières et Meylan.

Le plan d'action en faveur de la pratique cyclable adopté en juillet 2021 mentionnait également la réflexion initiée sur une aide à l'achat de vélo. En effet dans le cadre de la mise en place de la ZFE, la Métropole souhaite accompagner les habitantes et les habitants, en particulier les plus vulnérables, dans cette transition. La Métropole a ainsi délibéré en novembre 2022 la mise en place d'une aide à l'achat de vélos, ouverte à l'ensemble de la population de plus de 18 ans et sous condition de ressources. Cette aide sera disponible en septembre 2023 et proposée sous forme de bon pour l'achat d'un vélo classique, à assistance électrique, d'un vélocargo, pliant, ou d'un vélo adapté aux personnes en situation de handicap, neuf ou d'occasion. Elle sera proposée sous forme de bon d'achat auprès des vendeurs partenaires sur le territoire de la Métropole, et complémentaire aux aides de l'État et du SMMAG.

SOUTIEN AU SYNDICAT MIXTE DES MOBILITÉS DE L'AIRE GRENOBLOISE (SMMAG)

Considérant que l'organisation des mobilités doit être traitée au niveau du bassin de vie et donc à une échelle plus large que les frontières administratives, le Département de l'Isère, la communauté d'agglomération du Pays voironnais, la communauté de communes le Grésivaudan et la Métropole ont créé en 2020 le syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG).

La Métropole lui a confié sa compétence d'organisation de la mobilité, qui comprend :

- L'organisation des services de mobilité et la politique tarifaire associée : réseau de transport public TAG, services Mvélo+ (location de vélos, consignes sécurisées), Mcovoit' (covoiturage).
- Plus largement toute action contribuant au développement des mobilités actives et partagées (ex. label et soutien à l'autopartage, appel à manifestation d'intérêt (AMI) des opérateurs free floating).
- La réalisation de pôles d'échanges multimodaux et aires de covoiturage.
- L'animation, la promotion, l'information et le conseil en mobilité auprès du grand public ou des employeurs, et globalement toute action contribuant au changement de comportement (ex. démarche M'PRO, site mobilites-m.fr, PASS'mobilités).
- La planification du système de mobilités : plan de mobilité (ex-Plan de déplacements urbains PDU), schéma directeur cycle, schéma directeur des parcs relais, etc.

Afin de poursuivre une politique ambitieuse en matière de transport en commun, de service vélo, de service de covoiturage, dans un contexte de besoins croissants du territoire et de ses habitants, la Métropole est en soutien constant du SMMAG et de ses politiques de mobilités. Ainsi, la contribution en fonctionnement de la Métropole au SMMAG a augmenté à nouveau pour atteindre 20,5 M€ en 2022, contre 11 M€ en 2017. La participation globale de la Métropole au SMMAG est ainsi de 39,9 M€ si on ajoute à cette contribution en fonctionnement, l'apport en investissement (15,75 M€ au titre du protocole Département/Métro et 3,7 M€ de soutien direct aux projets).

■ LE PROJET DE RER DE L'AIRE GRENOBLOISE SUR LES RAILS

L'année 2022 a été marquée par une forte mobilisation en faveur du RER de l'aire grenobloise. La Métropole grenobloise, les territoires voisins, le SMMAG, de nombreux acteurs publics et privés : parlementaires isérois, universités et monde de la recherche, entreprises, clubs sportifs, acteurs culturels, etc. se sont unis pour lancer un plaidoyer en faveur de ce projet majeur, tant pour les mobilités du quotidien que pour l'accès à Lyon, Paris et l'international, tant pour les mobilités que pour la santé publique et l'attractivité économique et touristique du territoire.

Les signataires ont présenté collégialement le plaidoyer le 2 décembre dernier, faisant suite à l'annonce du Président de la République de soutenir la création de RER autour de 10 grandes Métropoles à un horizon de 10 ans. Le Gouvernement doit en effet annoncer un plan d'avenir pour les transports, dont le ferroviaire, en 2023.

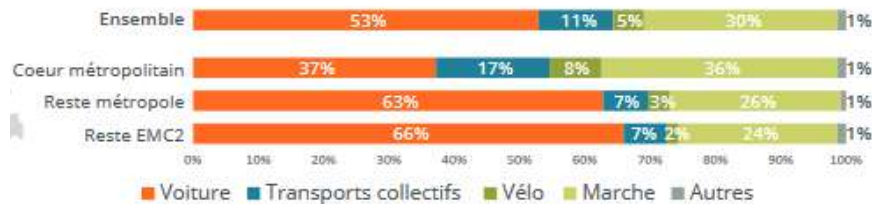
Le projet en bref : 820 000 habitants, 340 000 emplois et 65 000 étudiants sont concernés. Il s'agit de moderniser l'offre de train actuelle par d'importants aménagements sur trois lignes ferroviaires : Rives-Brignoud, Saint Marcellin-Gières et Clelles/Mens-Grenoble. Parmi ces aménagements projetés, la réalisation de nouvelles voies, la réouverture des haltes ferroviaires de Domène et Tencin, la fluidification de l'exploitation ou encore la création de pôles d'échanges qualitatifs associés, à l'image de celui de Gières qui intègre un parking-relais, une liaison tramway, une offre de vélo en libre-service, etc.

Les fréquences des trains seront renforcées - avec un passage toutes les 15 ou 30 minutes en heures de pointe - et les trajets fiabilisés. Parmi les gains attendus, une augmentation de près de 80 % de la fréquentation du réseau de l'étoile ferroviaire grenobloise, une meilleure connexion entre les territoires et une fiabilité retrouvée pour les trajets vers Lyon et Paris notamment. La mise en service complète du RER est prévue en 2035.

INDICATEURS

Indicateur de contexte

Part modale selon le territoire



*** **RICOCHET** : Mobilité des habitants du bassin grenoblois : les premiers résultats de la grande enquête EMC2 – Décembre 2021- disponible sur le site de l'Agence

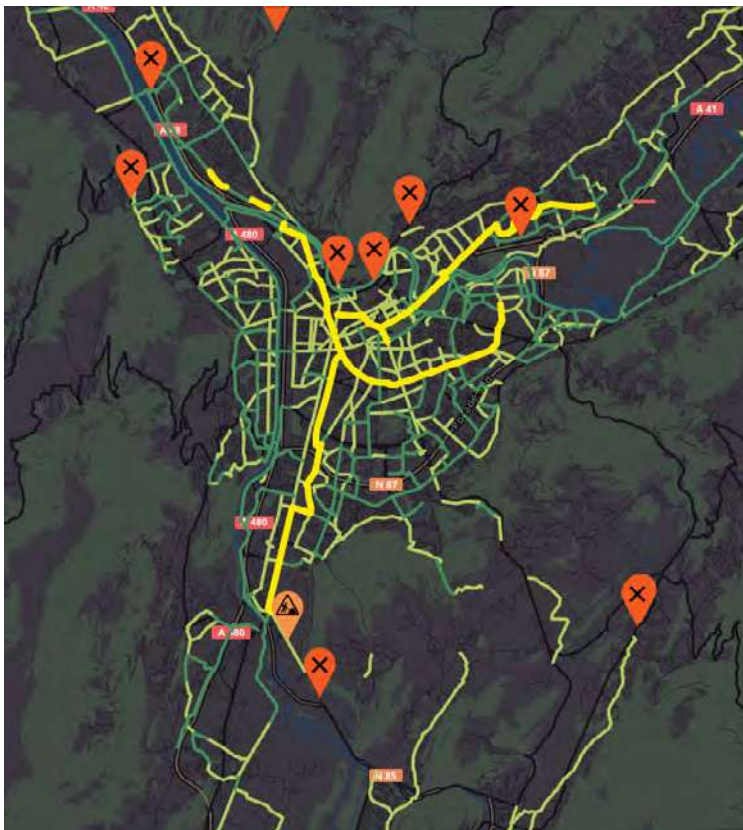
OBJECTIF

Multiplier la pratique du vélo par 3

AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES CYCLES ET D'AMÉNAGEMENT VÉLO



Cartographie des itinéraires cyclables existants :



COMMENTAIRES :

Plus de 450 km d'itinéraires cyclables sont désormais proposés dans la Métropole, dont 30 km de pistes « Chronovélo », 80 km de pistes cyclables classiques, et 80 km de voies vertes.

Pour accompagner et accélérer la pratique du vélo, la Métropole a adopté en juillet 2021 un Plan vélo 2021-2025 qui vise à développer l'usage du vélo.

4 compteurs vélos ont dépassé le million de passages en 2022 (contre 2 en 2021).

Source : Pôle Proximité et Espaces publics

*** **RICOCHET** : Cartes du réseau disponibles sur <https://www.mobilites-m.fr/>

Carte du déploiement du réseau Chronovélo à fin 2022 :



Indicateurs politique cyclable 2022

AMÉNAGEMENTS CRÉÉS

3,4 km de Chronovélo (St-Egrève, SMLV, SMH et Grenoble)
600 m de création de voie verte (St-Egrève)

STATIONNEMENT CRÉÉS

400 arceaux posés
10 minibox posées (par le SMMAG)

INFRASTRUCTURES ENTRETENUES

550 m de voies vertes renouvelées (traitements anti-racinares)
1 passerelle renouvelée (prox. Lycée Pablo Neruda à SMH)

DISCONTINUITÉS MAJEURES

1 grand carrefour en cours de sécurisation (échangeur autoroute Diderot-Vercors)
1 délibération priorisant la création 4 franchissements (Claix-Pont de Claix, Grenoble-St Egrève, Vizille berges-centre, Gières-Meylan)

GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
SMMAG	Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise

Proximité et espaces publics

Végétalisation des espaces publics et Plan Canopée

Nous aurons réussi si... : l'aménagement, la végétalisation et la désimperméabilisation permettent d'adapter le territoire au dérèglement climatique ; Les espaces naturels sont restaurés et gérés durablement

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

PLAN CANOPÉE :

- Démarche partenariale et collective autour des actions « Arborer, végétaliser et désimperméabiliser » en réponse aux enjeux de transition écologique et de lutte contre le réchauffement climatique, mais également de ruissellement et de lutte contre les inondations, avec notamment la démarche des feuilles vertes engagées avec les communes du territoire en 2022.
- Déclinaison opérationnelle sur les espaces publics métropolitains :
 - plus de 1000 arbres plantés sur les espaces publics métropolitains pour cette année capitale verte européenne.
 - Deux études stratégiques engagées : une portant sur l'adaptation des espèces arboricoles aux changements climatiques et l'autre portant sur les nouvelles formes de végétalisation des espaces publics pour conforter les trames vertes et bleues du territoire.
 - 6 projets Plan Canopée terminés en 2022 : la végétalisation et la désimperméabilisation de l'Avenue Lénine à Fontaine, plantations d'arbres entrée sud du Boulevard Langevin à Fontaine également, végétalisation et la désimperméabilisation des rues Pacalaire et Vercors à Seyssinet-Pariset, et plantations d'arbres sur Grande Rue et rue du Rafour au Fontanil-Cornillon.
 - 18 projets nouveaux ou qui se poursuivent sur les communes de Champagnier, Eybens, Fontaine, Fontanil-Cornillon, Poisat, Le Pont-de-Claix, Saint-Martin-le-Vinoux, Sassenage, Seyssinet-Pariset et Seyssins.
- **Mise en œuvre guide des espaces publics comme référentiel** de conception et d'évaluation, notamment en matière de végétalisation et désimperméabilisation et de confortation des pôles de vie.

• **Espaces naturels métropolitains :**

En 2022, 3 orientations ont guidées l'action métropolitaines :

1. Orientation n° 1 : Poursuivre la prise en compte systématique de la biodiversité dans la gestion quotidienne des espaces naturels métropolitains, réservoirs de biodiversité de la Métropole.
2. Orientation n° 2 : proposer aux familles « populaires » la découverte des espaces naturels métropolitains – espace de fraîcheur et de loisirs
3. Orientation n° 3 : Aménager les espaces naturels métropolitains pour garantir la sécurité, améliorer le confort et la quiétude des usagers tout en re-naturant et restaurant la biodiversité et les milieux naturels.

On peut noter les résultats suivants :

- Obtention du label Ecojardin pour le Parc de l'Ovalie (et obtention du renouvellement pour celui du Parc de l'Île d'Amour),
- Mise en place d'une nouvelle prestation de médiation environnementale sur l'ensemble des espaces naturel métropolitains (hors Bois Français) en synergie avec le service Grand cycle de l'Eau en charge de la gestion des deux Réserves Naturelles Régionales du territoire métropolitain,
- Des suivis réguliers de la faune et de la flore des espaces naturels métropolitains, la poursuite de programme de conservation d'espèces floristiques, et la poursuite d'actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes,
- Poursuite des animations à destination des classes de la Métropole – 48 classes accueillies (plus de 1200 élèves),
- Organisation ou participation à 6 évènementiels Capitale verte européenne pour valoriser les espaces naturels et l'action métropolitaine,
- Fin des travaux de renaturation de l'entrée du Parc de l'Ovalie,
- Plantation d'un verger conservatoire aux Franges vertes de Seyssins,
- Restauration de la ripisylve de la Petite Saône dans le Parc de l'Ovalie,
- Remplacement éclairage du terrain de BMX compatible avec la faune nocturne,
- Démarrage du projet de parcours de découverte de la Nature dans le Parc Hubert Duboudout (projet en cours avec les enfants – centres de loisirs des communes de Eybens, Poisat et Grenoble)

ZOOM PROJETS 2022

■ DÉCOUVERTE DES ESPACES NATURELS MÉTROPOLITAINS POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

Pour 2022, une offre estivale d'animations de découverte des espaces naturels métropolitains à destination des habitants des quartiers politique de la Ville et Veille active a été initiée. Création d'un guide à destination d'animateurs, 4 associations partenaires et une dizaine d'animations réalisées.

L'objectif de cette action est de proposer aux familles populaires la découverte des espaces naturels métropolitains parfois méconnus.

■ LE PATRIMOINE ARBORÉ : VERS LE PLAN CANOPÉE MÉTROPOLITAIN

Pour 2022, année capitale verte européenne, le Plan canopée métropolitain a été décliné sur les espaces publics dédiés aux mobilités avec près de 1000 arbres nouveaux sur les espaces publics.



INDICATEURS

OBJECTIF

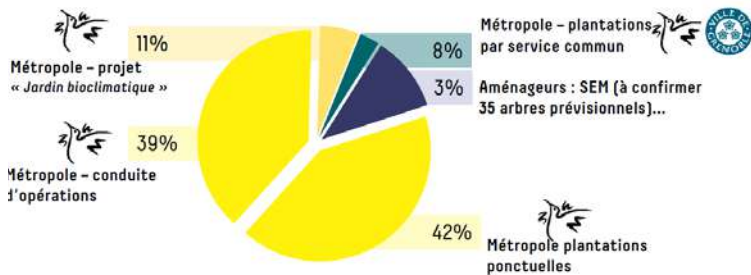
L'aménagement et la végétalisation permettent d'adapter le territoire au dérèglement climatique

PLANTATIONS ET ENTRETIEN D'ARBRES



- Bilan plantations 2022/2023
- 1206 plantations sur les espaces publics métropolitains
- 219 abattages pour des raisons de sécurité

SOLDE = 987 arbres nouveaux



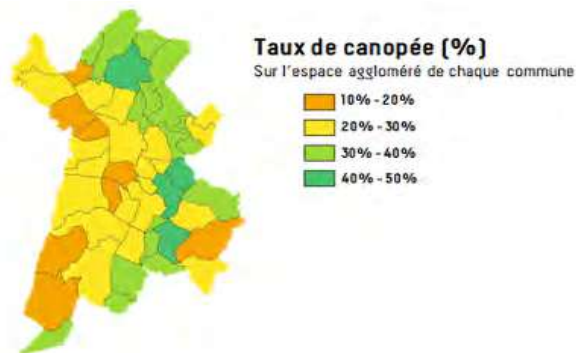
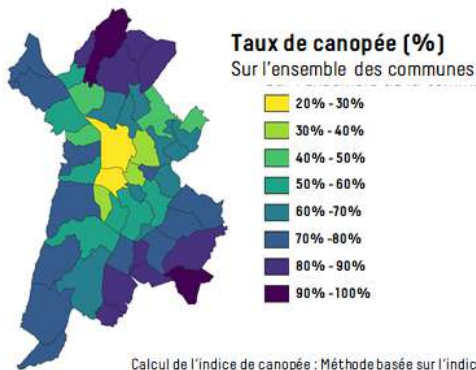
COMMENTAIRES :

Pour la gestion du patrimoine arboré, en 2022 :

- 9058 arbres suivis par des diagnostics phytosanitaires et mécaniques ;
- 2317 interventions de tailles apportées aux arbres ;
- 359 arbres bénéficiant d'un traitement.

Source : service Gestion du Patrimoine Naturel et Arboré - Pôle Proximité et Espaces publics

INDICE DE CANOPÉE



Indicateurs plan canopée 2022

ACTIONS CANOPEE RECENSEES

54 en 2022
176 en janvier 2023



NOMBRE D'ARBRES

36 600 en 2020
38 577 en 2022
39 800 en 2023
Protégés au PLUi : 12 000 fin 2022



PROJETS DE DESIMPERMABILISATION

2273 m² en 2022



PRESENTATION DU PLAN CANOPEE ¹⁷

0 en 2020
18 en 2022
27 en 2023



COMMENTAIRES :

Le plan Canopée métropolitain a été adopté à l'automne 2021.

Ces objectifs :

- Atteindre un indice de canopée (rapport entre la superficie occupée par la couronne des arbres et celle de la ville) dans les villes et villages de la Métropole :
 - Pour les zones dites « urbaines » du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)UI : de 30 % d'ici 2030, 40 % d'ici à 2050 (indice recommandé pour un territoire urbain de qualité)
 - Pour tous nouveau projet : 40 %.
- Favoriser l'infiltration des eaux pluviales et développer la végétation en pleine terre. Aussi, il sera recherché.
- Développer dans les zones artificialisées du territoire des zones de continuité végétale et arborée, favorables à la biodiversité, en continuité avec les trames verte et bleue métropolitaine.

Un état des lieux a été lancé sur le taux de canopée en 2021. Il est à compléter et à poursuivre sur les volets désimpermeabilisation et végétation basse.

Cet indicateur n'est pas actualisé annuellement.

*Espace aggloméré de chaque commune = zones urbaines.

Source : Service GPNA - Pôle Proximité et Espaces publics

OBJECTIF

Les espaces naturels sont restaurés et gérés durablement

SPACES NATURELS MÉTROPOLITAINS (HORS BOIS FRANÇAIS)

579 ha d'espaces
naturels métropolitains

4 espaces naturels métropolitains
labelisés Ecojardin



77,5 % de surfaces boisées
sur le territoire métropolitain

1924 espèces floristiques,
449 espèces de vertébrés
et **827 espèce** d'invertébrés

COMMENTAIRES :

197,4 ha sur 579 ha d'espace
naturels métropolitains sont en
maîtrise foncière.

Source : service GPNA - Pôle Proximité et
Espaces publics

Proximité et espaces publics

Ouvrages d'art

Nous aurons réussi si... : La sécurité de la voirie est assurée ; Les outils de planification fluidifient et sécurisent la circulation

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

- Systématisation de la prise en compte des contraintes d'exploitation, des impératifs de sécurité, ainsi que des coûts de fonctionnement induits dans les projets.
- Définition d'une politique de gestion patrimoniale : mise en place des référentiels techniques d'entretien et d'action, de gestion respectueuse de l'environnement.
- Mise en place d'une culture de sécurité des aménagements et notamment du réseau routier.
- Poursuite de la rénovation des ouvrages d'art dégradés.
- Délibération cadre pour la gestion des risques naturels sur les voiries et espaces publics avec critères de priorisation selon le niveau d'aléa et la hiérarchisation du réseau.



Les délibérations OA

Poursuite de la structuration



ZOOM PROJETS 2022

Durant cette année 2022, près de 7,9 M€ ont été consacrés aux travaux et études concernant les ouvrages d'art et de protection contre les risques naturels.

Ces dépenses de Gros Entretien ont notamment permis la réparation et la sécurisation des ouvrages suivants : réparation du pont des Frettes à Vaulnaveys le Bas, de la passerelle Normandie Niemen à Saint Martin d'Hères, du pont sur le Gélinot à Noyarey, du pont Rue Victor Hugo à Gières, de divers murs sur l'ex RD 57, ex RD 74 ou à Pont de Claix ainsi que divers interventions suite aux événements climatiques de fin 2021 avec notamment l'opération de la route de Guilletière à Sarcenas.

Par ailleurs, les études se poursuivent sur les ouvrages d'art structurants comme Victor Hugo à Échirolles et le pont d'Oxford à Grenoble, mais aussi sur le pont des Moulins à Quaix en Charreuse ou le pont de la Galochère à Saint Martin d'Hères et également sur différents secteurs impactés par les risques naturels tels que la RD8 à Miribel ou le quai Charpenay à La Tronche.

Exemple : Pont rue Victor Hugo Gières



Pont rue Victor Hugo – GIEPON1105

MANDAT IA-2481

Rue Victor Hugo – GIERES



Nature des travaux:

- Pose de soutènements provisoires (microberlinoises).
- Démolition de l'ouvrage/terrassement.
- Dévoiement du réseau d'assainissement.
- Pose d'éléments de pont cadre préfabriqués.
- Mise en place de tôles amont pour conservation du gabarit hydraulique.
- Mise en place d'un encochelement côté aval pour les réseaux.
- Construction des longrines support de parapet.
- Etanchéité générale.
- Réalisation de parapets en pierre.
- Réalisation des aménagements et de la chaussée.

TRAVAUX TERMINÉS

Coût de l'opération: 560 000€ TTC

INDICATEURS

OBJECTIF

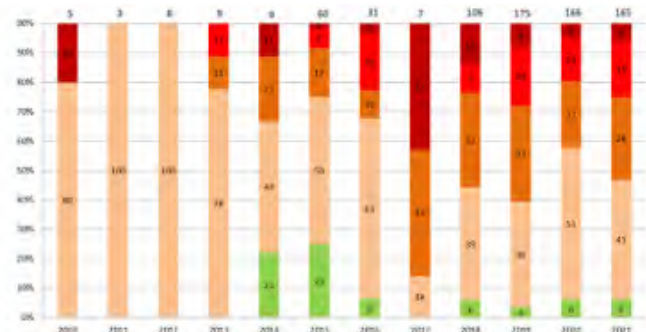
La stratégie de gestion du patrimoine est optimisée et la sécurité de la voirie est assurée

ÉTAT DES OUVRAGES D'ART

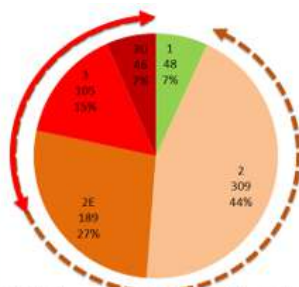


1600 ouvrages
dont **1381 identifiés**
et **219** en cours de classification.

Nombre d'inspections réalisées

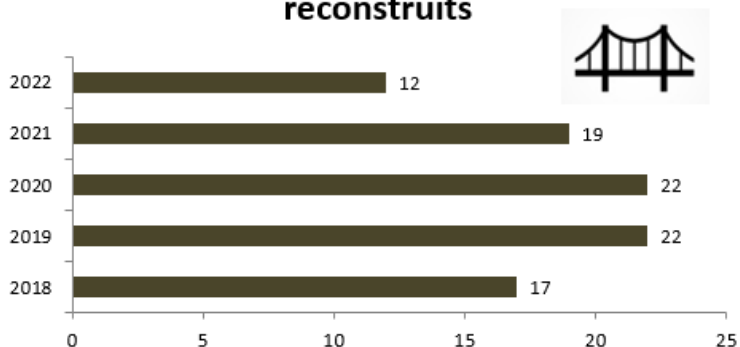


1 - Bon état
2 - Mauvais état des équipements, éléments de protection, défauts mineurs de structure
2E - Avec risque d'apparition rapide de désordres graves dans la structure
3 - Structure Altérée
3E - Structure Altérée avec urgence à réparer par rapport à la capacité portante



93% du patrimoine nécessitant des travaux d'entretien
Dont **30% dans un état très dégradé**

Ouvrages d'art mis en sécurité ou reconstruits



COMMENTAIRES :

Entre 100 et 150 inspections détaillées sont réalisées chaque année.

Suite aux dernières inspections de 2021, 28 nouveaux ouvrages d'art ont été classés en périls. En 2022, la découverte d'ouvrages en mauvais état continue de progresser.

La priorisation des interventions sur les ouvrages d'art en péril de 1 à 5 est mise à jour chaque année en fonction des remontées des diagnostics annuels.

En moyenne, 20 ouvrages sont mis en sécurité par an tous moyens confondus (internes + externes).

En 2022, 8M€ ont été réalisés sur les ouvrages d'art et les risques naturels. A ce jour, il reste 146 ouvrages d'art en périls non pris en charge.

Source : Pôle Proximité et Espaces publics

GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
GER	Gros Entretien Renouvellement
OA	Ouvrages d'Art

Proximité et espaces publics

Espaces publics - Voirie

Nous aurons réussi si... La sécurité de la voirie est assurée. Les outils de planification fluidifient et sécurisent la circulation ; La maîtrise d'ouvrage urbaine est organisée et performante ; L'éclairage public est assuré de manière sobre et efficiente.

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

- Création du pôle proximité espace public pour garantir la cohérence et l'efficacité des projets d'espace public, de la conception à l'exploitation
- Création d'un service expertise et analyse patrimoniale : avis d'expertise sur l'espace public coordonné et intégrant la prise en compte des contraintes d'exploitation, en lien avec le service ingénierie d'exploitation
- Structuration de la maîtrise d'ouvrage avec une direction dédiée au Projets et un service prospective et politiques publiques qui décide des projets et assure le pilotage des politiques publiques Cyclable et du plan Canopée
- Entretien de l'éclairage public de certaines communes en cohérence avec le schéma Directeur Aménagement Lumière.
- Délibération sur la définition de critères d'intégration à l'espace public métropolitain
- Mise en œuvre du plan de régularisations foncières
- Début du processus de relevé en classe A de notre réseau enterré pour la signalisation lumineuse tricolore.
- Achèvement du projet de déploiement du raccordement sur appel à projet : 112 carrefours raccordés et 30 caméras nouvelles
- Développement du recours aux démarches d'aménagement transitoire (dites d'« urbanisme tactique »), en s'appuyant sur les expérimentations en cours ou programmées (centre Vizille, centre bourg Vif, GrandAlpe, etc.).
- Définition d'une stratégie d'évolution et d'aménagement des espaces publics d'intérêt métropolitain (accompagnement des projets structurants de mobilité, CVCM) et d'intérêt local (places publiques).
- Accompagnement de la mise en œuvre des démarches « Cœur de Ville Cœur de Métropole » (CVCM) en cours.
- Rénovation des zones d'activités économiques.

ZOOM PROJETS 2022

Après 4 années de travaux l'A480 a été mise en service à 2x3 voies dans la toute la traversée de Grenoble. Ce projet, mené sous maîtrise d'ouvrage d'AREA, a permis la mise en œuvre de nombreuses mesures en matière d'intégration urbaine et paysagère avec notamment l'enfouissement de la ligne RTE entre le Rondeau et Catane, la réalisation de plus de 6 km d'écrans acoustiques en partie végétalisés, la plantation de très nombreuses essences le long du tracé et la réalisation d'une longue fresque sur le secteur de Catane.

En lien avec le projet de l'A480, et afin d'assurer une meilleure connectivité avec la Presqu'île, Grenoble-Alpes Métropole a poursuivi en 2022 les travaux de réaménagement au niveau de l'échangeur du Vercors.

Démarrés en 2021 sous maîtrise d'ouvrage DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), le projet de réaménagement de l'échangeur du Rondeau s'est poursuivi en 2022 avec notamment les travaux des nouvelles collectrices, le rallongement du pont SNCF, la réalisation des parois moulées pour la tranchée couverte et pour le bassin pluvial coté Échirrolles.

INDICATEURS

OBJECTIF

La stratégie de gestion du patrimoine est optimisée et la sécurité de la voirie est assurée

TRAVAUX DE PROXIMITÉ

Enveloppe GER



Travaux de proximité

Sur le secteur	Un droit de tirage de...	Un taux de réalisation de...
NORD OUEST	167 500€	77%
NORD EST	180 000€	16%
SUD	148 500 €	154%
GRAND SUD	130 000 €	82%
GRENOBLE	375 000 €	91%

COMMENTAIRES :

L'année 2022 a été une année de consommation budgétaire exceptionnelle (15,3 M€) avec plus de 200 projets réalisés.

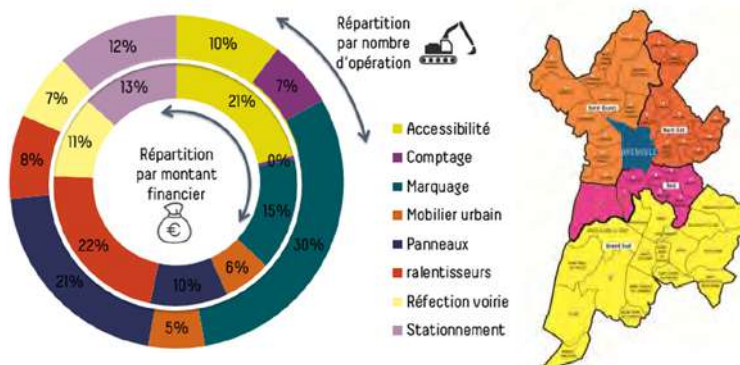
Les travaux de proximité ont principalement porté sur la sécurisation, avec un taux de réalisation de 90 % (900 000€) et une forte consommation des communes du Sud. Les communes du territoire Nord-Est ont des projets pour 2023.

Ce taux de réalisation est inférieur pour les communes périurbaines :
 - Zones rurales et montagne : 94 %
 - Communes péri-urbaines 53 %
 - Communes urbaines 98 %

Les opérations les plus nombreuses sont les marquages, les plus coûteuses les ralentisseurs.

Seulement 3 communes ont utilisé un fonds de concours depuis le début du mandat.

Source: Pôle Proximité et Espaces publics - PPIF - Politique d'entretien du patrimoine Espace public - programme GER & Travaux de proximité



OBJECTIF

Les outils de planification fluidifient et sécurisent la circulation

FEUX TRICOLORES

142 interventions
sur des bornes

268 interventions
signalisation lumineuse tricolore

90 interventions
radars / caméras



COMMENTAIRES :

Sur la gestion patrimoniale du domaine signalisation lumineuse tricolore, l'activité se répartit comme suit :

- Interventions sur les bornes (dépannage...)
- Intervention signalisation lumineuse tricolore - toutes équipes confondues (installation / remplacement...)
- Interventions divers (dont caméras et radars)
- Contrôle : 36 communes en classe A sur le réseau de signalisation.

Source: Pôle Proximité et Espaces publics - DIREP

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE



15 479 mètres de
câble pour l'aménagement
numérique ont été tirés
en 2022

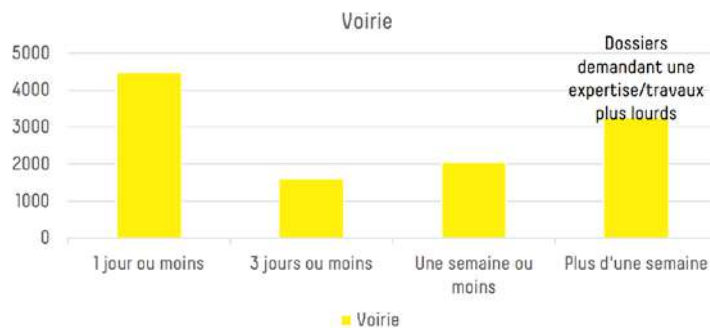
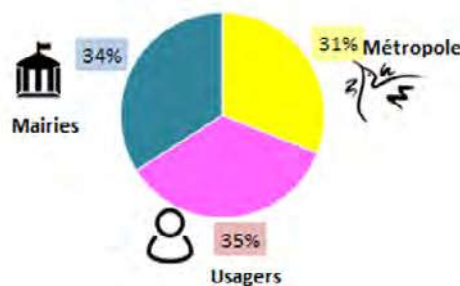
COMMENTAIRES :

L'unité aménagement numérique ayant intégré le service circulation, des opportunités de mutualisation ont été réalisées pour connecter de nouveaux carrefours à feux : entre 2021 et 2022, 28 356 mètres pour la signalisation lumineuse tricolore ont été tirés.

Source : Service Circulation - Pôle proximité et Espaces Publics

OBJECTIF

Une relation de confiance entre l'utilisateur et l'administration est établie

Délai de réponse aux signalements voirie**Qui crée les fiches ?****COMMENTAIRES :**

La Gestion Relation Usager Voirie, action de proximité, représente un total de 11 374 demandes en 2022, un chiffre très légèrement supérieur à celui de 2021.

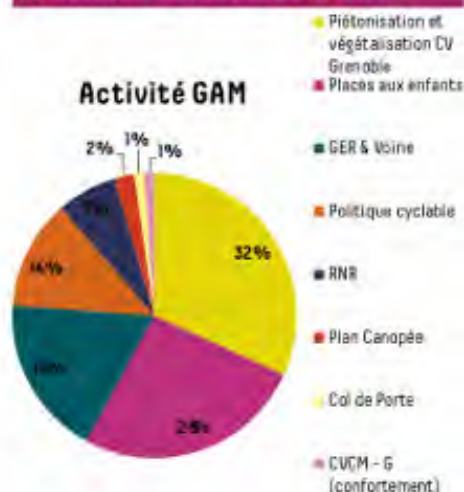
Les demandes d'intervention proviennent de 3 sources : les usagers, les agents et élus communaux et intercommunaux.

*** **RICOCHE** : Fiche « Relations Usagers » - GRC Voirie

Source : Pôle proximité et espaces publics

OBJECTIF

Les espaces publics sont réaménagés pour encourager les mobilités durables et transformer les usages

BUREAU D'ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS (BEAP)**→ Focus bilan d'activité BEAEP 2022****COMMENTAIRES :**

En 2022, le Bureau d'étude d'aménagement des espaces publics (BEAP) a construit une mutualisation avec Meylan, effective en Janvier 2023.

Source: Pôle Proximité et Espaces publics - bilan activité BEAEP 2022

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

L'éclairage public est assuré de manière sobre et efficiente

SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT LUMIÈRE



24 communes signataires
de la charte d'engagement lumière

COMMENTAIRES :

Le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière se met actuellement en œuvre de façon volontariste par les Communes : les communes ayant signé la charte d'engagement lumière engagent des investissements importants en faveur de la réduction des consommations d'énergie et la mise en œuvre d'éclairage plus respectueux de la biodiversité : mise en sécurité électrique des équipements, changement de luminaires en Leds, généralisation de l'extinction nocturne, actions de communication et sensibilisation (opération « Mois de la Nuit »), ...

Source : Unité Eclairage Public – Pôle proximité et espaces publics

GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
GER	Gros Entretien Renouvellement
SLT	Signalisation Lumineuse Tricolore
BEAEP	Bureau Étude et Aménagement Espace Public

PARTIE 9

**Pilotage et
transformation
numérique**

Pilotage et transformation numérique

Relation Usagers

Nous aurons réussi si... : Un accueil de qualité est organisé pour les usagers métropolitains (physique, téléphonique, numérique et papier) en fiabilisant le traitement des demandes et en rendant lisibles les compétences métropolitaines ; La culture de l'hospitalité et la qualité de la relation usagers sont développés au sein des directions de la Métropole et sur le territoire, en lien avec les communes.

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

- Affirmation des objectifs de la relation usagers pour la Métropole avec deux piliers :
- **Faciliter le parcours usagers sur le territoire de la Métropole**, en offrant aux usagers des réponses de premier niveau, quelle que soit leur porte d'entrée, avec des agents informés et formés, en partageant des outils, processus et référentiels dans le cadre d'un réseau, tout en jetant les bases d'un service commun avec les communes intéressées.
- **Organiser des réponses métropolitaines** en physique, téléphonique, courrier et numérique, en s'appuyant sur une base de connaissance partagée, avec un outil de la relation usagers pour permettre une traçabilité et un suivi qualité et en faisant monter en compétence les agents.
- **Mise en œuvre de la plateforme de démarches en ligne Izi.ici**, regroupant les télé-services de la Métropole, de la ville de Grenoble et de la commune d'Eybens.
- **Création du service Relation Métropolitaine aux Usagers** qui regroupe 3 anciens services ; déménagement de l'ensemble des services et organisation de l'accueil sur le site Malraux ; changement et uniformisation de l'outil de standard.
- En 2022, travail sur :
 - La transition du standard eau-assainissement vers un logiciel commun de traitement des demandes,
 - La gestion des demandes de renseignements étroitement liée à la base de connaissance et son arborescence,
 - L'amélioration continue des télé-services de demandes de renseignements, suite à des réorganisations internes ou aux nombreuses sollicitations de l'accueil sur le nouveau site Malraux.
- **Structuration des réponses en numérique et par téléphone aux demandes de renseignements pour la Zone à Faibles Émissions pour les professionnels**, notamment pour les dérogations.

- **Uniformisation des horaires d'accueil et des 3 standards de la Métropole**, pour simplifier l'accès aux services métropolitains.
- **Dynamisation de l'accueil au nouveau siège de la Métropole** avec un flux physique en forte augmentation, et l'organisation de nombreux événements au sein des locaux, ouverts à des partenaires ou publics.

ZOOM PROJETS 2022

■ LE POSITIONNEMENT D'UN SERVICE EN TRANSVERSALITÉ

Afin de répondre aux usagers en multicanal, il s'agit de bien connaître les compétences et les services de la Métropole. Un usager peut appeler la Métropole pour déposer un CV, connaître les horaires d'ouverture d'une déchèterie, se présenter à l'accueil pour une réunion avec des partenaires ou écrire un avis sur le registre d'expressions de la ZFE, envoyer une demande de renseignement pour connaître les salles disponibles pour les associations dans la Métropole, poser une question sur les demandes de raccordement à l'eau lors d'un permis de construire, etc. Les agents doivent répondre à toutes les questions ou trouver le bon interlocuteur au sein des services métropolitains ou auprès de nos partenaires. Pour cela, le service RMU met peu à peu en place un outil permettant de référencer les demandes, les traiter en niveau 1, celui de l'accueil (ou transfert en niveau 2, celui des services opérationnels) avec une base de connaissances, se forme sur les compétences et politiques publiques, rencontre les services pour comprendre les rôles de chacun. Ce travail de fond continue peu à peu d'améliorer la qualité de notre relation aux usagers.

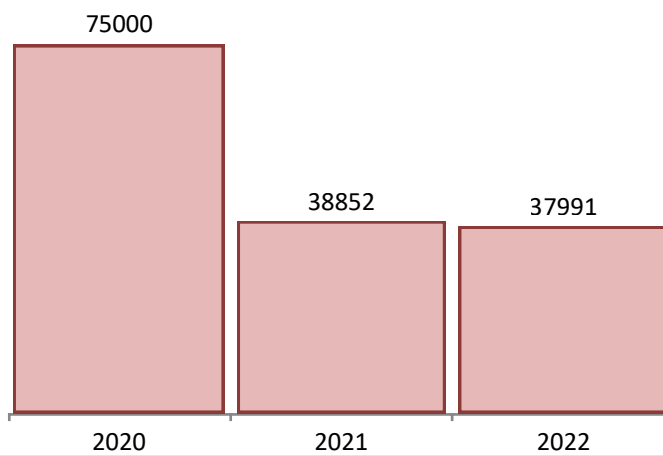
INDICATEURS

OBJECTIF

Renforcer la qualité des réponses aux usagers quel que soit le canal utilisé

TÉLÉSERVICES

Nombre total de demandes remplies dans Publik concernant la voirie et els déchets



COMMENTAIRES :

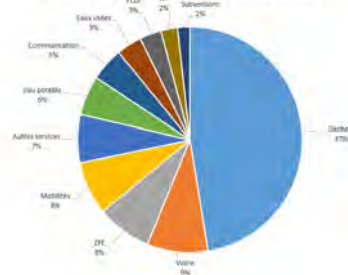
Le chiffre 2020 est plus important du fait de la prise de rendez-vous en déchèteries en sortie de confinement. En 2021, on constate un retour à une fréquentation plus habituelle, qui s'est stabilisée sur 2022.

Les demandes remplies dans Publik, le logiciel de relation aux usagers, sont les demandes arrivant par les téléservices, ainsi que les demandes téléphoniques pour les déchets et la voirie. Parmi ces demandes, 43 % sont des demandes de renseignement, le reste étant des signalements.

Ce chiffre ne couvre pas aujourd'hui toutes les autres demandes arrivant à l'accueil téléphonique du siège de la Métropole et au standard de l'eau.

Source : Publik

Répartition des demandes de renseignements via les téléservices (pour les plus grosses demandes, soit + de 100 demandes)



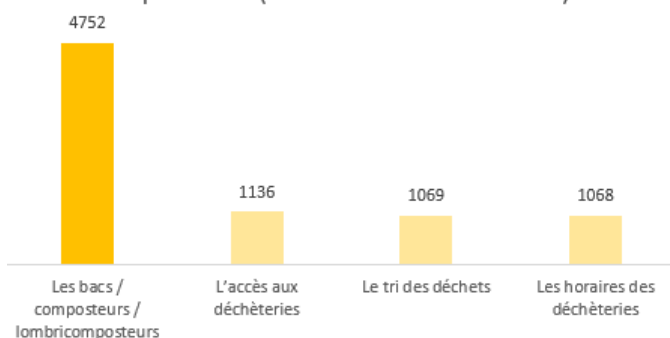
COMMENTAIRES

Les demandes de renseignements envoyées via les téléservices de la Métropole (site internet de la Métropole/Plateforme izi.ici) sont principalement des demandes sur les déchets (apparaissent ici les demandes qui ont eu + de 100 occurrences).

Source : Publik

ZOOM GRC DÉCHETS

Les demandes de renseignement Déchets les plus importantes (>1000 demandes en 2022)



COMMENTAIRES

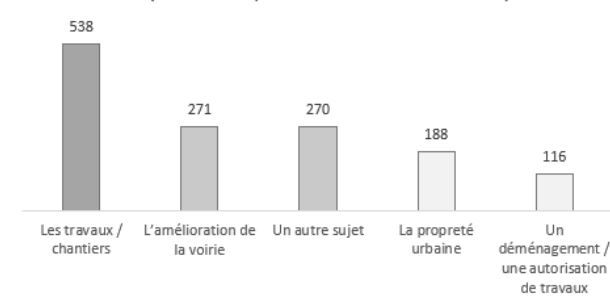
Les demandes de renseignement sont faites via la plateforme de téléservices ou par téléphone.

En 2022, elles ont concerné majoritairement les bacs/composteurs/lombricomposteurs. Cela peut s'expliquer par les actions de déploiement de la collecte alimentaire.

Source : Publik

ZOOM GRC VOIRIE

Les demandes de renseignement Voirie les plus importantes (>100 demandes en 2022)



COMMENTAIRES

Les demandes de renseignement sont faites via la plateforme de téléservices ou par téléphone.

La plupart concernent les travaux et les chantiers ou l'amélioration de la voirie.

Source : Publik

ZOOM GRC EAU

Evolution des appels reçus - Département de l'eau



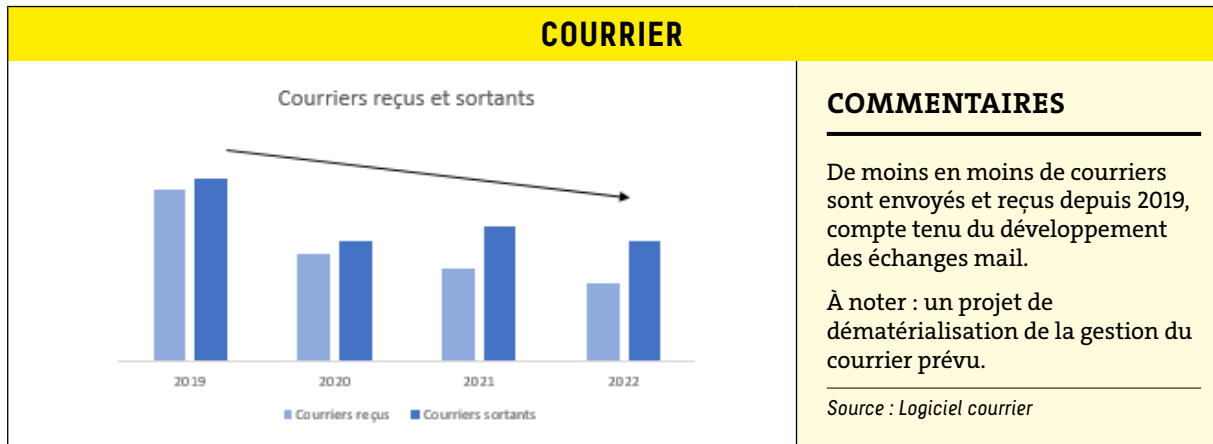
COMMENTAIRES

Les demandes de renseignement et d'intervention sont faites par téléphone.

Le temps moyen de réponse est de 37 sec (cible : 35 sec) et le taux de réponse aux appels reçus de 84 %.

A noter que les chiffres 2022 ne comptabilisent pas les mois de juillet et août (changement de logiciel).

Source : TB GRC EAU



GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
GRC	Gestion de la relation citoyenne
RMU	Relation métropolitaine à l'utilisateur
Téléservices	Formulaires de demande en ligne

Pilotage et transformation numérique

Participation citoyenne

Nous aurons réussi si... Les citoyens contribuent à l'élaboration, au suivi et l'évaluation des projets, politiques et services publics métropolitains ; Les initiatives (d'habitants, d'associations et de communes) sont mises en synergie, accompagnées dans leur contribution au service public.

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

■ ACCOMPAGNEMENT ET APPUI DES SERVICES DE LA MÉTROPOLE DANS LA MISE EN PLACE DE DÉMARCHES DE CONCERTATION :

- **Concertation sur les projets d'aménagement et d'espaces publics.** Accompagnement des grands projets urbains (GrandAlpe, Polarité Nord-Est, Eco-quartier Populaire) comme des laboratoires de la nouvelle fabrique de la ville, démarche métropolitaine d'urbanisme tactique (occupation temporaire et transitoire), démarche artistique participative, observatoire photographique, préfiguration participative des espaces publics, etc. Accompagnement de 26 démarches de concertations sur des réaménagements d'espaces publics ou projets d'aménagements (Tuilerie, Allibert, Col de porte, Marcel Cachin, Jean-Perrot Jean-Jaurès, les Sagnes, Etat-Généraux, etc.)
- **Concertation ZFE** : pilotage de la concertation volontaire dans le cadre de la mise en place de la **Zone à faibles émissions (ZFE) pour les voitures particulières et les 2 roues-motorisées sur le territoire de la Métropole** (voir zoom ci-dessous).

■ ANIMATION DES INSTANCES PARTICIPATIVES :

- **Le Conseil de Développement (C2D)** : en 2022, le conseil de développement a été repositionné dans un format de Laboratoire de prospective, agitateur d'idées de Grenoble-Alpes Métropole. Durant cette première année de démarrage, marquée par des temps de structuration de son fonctionnement interne, le C2D a mené principalement trois axes de travail, en réponse à sa mission qui était d'explorer la question « Comment habiter la Métropole demain » : élaboration d'une vision prospective, destinée à nourrir le récit de la requalification urbaine à venir à Vizille ; réalisation de Marches Sensibles destinées à appréhender la Métropole et ses enjeux par le prisme de l'expérience ; réflexion sur les liens entre territoires voisins avec les 3 conseils de développement du Pays voironnais, de St Marcellin Vercors Isère Communauté et du Grésivaudan.

- **La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)** : 11 séances ont été tenues en 2022 sur les services publics suivants : les équipements métropolitains (MC2, Ecole Supérieure d'Art et de Design, Stade des Alpes, Alpexpo, Marché d'Intérêt National, Agence de Tourisme Grenoble-Alpes, parkings en ouvrage), les services publics en réseau (eau et assainissement, chauffage urbain, concessions d'électricité), la prévention et gestion des déchets et les pompes funèbres intercommunales.
- **Les 10 Conseils Citoyens Politique de la Ville** et les comités d'usagers ont été soutenus dans leur animation pour contribuer à la politique de la ville et aux services de l'énergie, de l'eau et des déchets.

■ COORDINATION DE DÉMARCHES DE PARTICIPATION À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE :

- **Convention citoyenne pour le climat** : pilotage et animation (voir zoom ci-dessous).
- **AGORA de réfugiés** : dans le cadre du projet Européen UNITES, pré-figuration d'une instance participative de personnes réfugiées à l'échelle de la Métropole, amenée à contribuer à la politique d'accueil du territoire, qui sera mise en place en 2023.

■ MUTUALISATION DE SERVICES AVEC DES COMMUNES DU TERRITOIRE :

- **Service commun « Plateforme numérique participative de territoire »** : création et installation du service commun avec 8 communes et Grenoble-Alpes Métropole et création des espaces numériques participatifs de 4 d'entre elles. Proposition d'élargissement du service commun : 6 nouvelles communes sont intéressées pour l'intégrer.

■ LIEN AUX RÉSEAUX NATIONAUX ET INTERNATIONAUX :

- **21^e conférence de l'Observatoire International de la Démocratie Participative (OIDP)** : du 7 au 10 décembre 2022, la Métropole et la Ville de Grenoble ont accueilli ces 4 jours de rencontres internationales. Plus de 300 participants venus du monde entier ont partagé leurs expériences et renforcé leurs pratiques. 7 ateliers et tables rondes ont été l'occasion de présenter et d'échanger sur les projets participatifs de la Métropole. La politique métropolitaine participative été récompensée par un prix des Trophées de la Participation et de la concertation 2022 pour ses « engagements pour un territoire participatif » et la plateforme numérique participative de territoire.
- **La Commission Nationale du Débat Public (CNDP)** a été saisie pour garantir la qualité méthodologique de la concertation volontaire ZFE à l'automne 2022 ainsi que pour la convention citoyenne pour le climat. Ces deux avis indépendants et très complets ont permis d'améliorer la qualité des dispositifs mis en place et de retenir des recommandations pour de futures concertations.

ZOOM PROJETS 2022

■ LA CONVENTION CITOYENNE MÉTROPOLITAINE POUR LE CLIMAT

En 2022, 100 Métropolitaines et Métropolitains réunis au sein de la Convention Citoyenne pour le Climat ont été chargés de faire des propositions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et tendre vers la neutralité carbone d'ici 2050. Sur les 150 personnes tirées au sort début 2022, 100 personnes se sont impliquées de manière assidue et se sont réunies lors de 5 sessions de 2 jours de travail entre mars et octobre 2022. Ces week-ends, ainsi que des groupes de travail en « inter-sessions », leur ont permis de s'informer et de débattre à partir de méthodes d'animation en intelligence collective innovantes. Les citoyennes et citoyens ont ainsi travaillé sur les différents domaines de la vie quotidienne (l'alimentation, l'habitat, l'urbanisme, les déplacements, l'emploi, les modes de consommation, etc.) sous l'angle des transitions environnementales et sociales.

Ce travail a abouti à 219 propositions, qui ont émergé des travaux des citoyens et donneront lieu à des délibérations du Conseil Métropolitain au mois d'avril 2023. La démarche, le résultat et les suites apportées à ces travaux sont accessibles sur <https://conventionclimat.grenoblealpesmetropole.fr/>

■ LA CONCERTATION VOLONTAIRE ZFE

En amont de la mise en place de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) pour les voitures particulières et les deux-roues à moteur, qui sera créée début en juillet 2023, la Métropole a souhaité organiser une vaste concertation volontaire à l'automne 2022. Elle visait à aider la Métropole à trouver le juste équilibre entre l'efficacité sur la qualité de l'air, la prise en compte des publics les plus vulnérables et le maintien de l'accès au territoire métropolitain pour les habitants des territoires voisins. La concertation portait en particulier sur 5 questions (les horaires, les dérogations, le périmètre, l'accompagnement, les deux-roues à moteur).

Du 3 octobre au 9 décembre 2022, différents dispositifs ont permis aux habitant.e.s de la Métropole et des territoires voisins de prendre connaissance et de s'exprimer sur le projet de ZFE :

- une plateforme participative en ligne qui a recueilli 1 729 contributions et 426 commentaires
- 16 rencontres sur l'espace public qui ont permis de rencontrer 1250 habitant.es
- 8 réunions publiques et ateliers d'intelligence collective qui ont rassemblé 250 participant.e.s
- 3 ateliers de co-construction du dispositif d'accompagnement (un groupe fixe de 25 participants)

Le projet de ZFE, issu de la délibération du conseil métropolitain et prenant en compte le bilan de ces contributions, fait l'objet d'une seconde phase de concertation réglementaire au printemps 2023.

INDICATEURS :

OBJECTIF

Les citoyens contribuent à l'élaboration, au suivi et l'évaluation des projets, politiques et services publics métropolitains

INSTANCES PARTICIPATIVES

300 citoyens engagés dans les instances participatives de la Métropole :

- › Conseil de développement (C2D)
- › Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)
- › Comité usagers (CU)
- › Conseils citoyens politique de la ville (CCPV)
- › Convention Citoyenne pour le Climat

COMMENTAIRES :

Au sein de ces instances, des citoyens bénévoles donnent de leur temps et s'engagent afin d'apporter aux élus des angles de vues complémentaires. Cela donne lieu à des productions qui peuvent ensuite être intégrées aux discussions de comités de pilotages, commissions d'élus, exécutif, conseil métropolitain...

Source : Service participation citoyenne



100 citoyen-nés engagé-es

5 week-ends de travail

219 propositions

1 site Internet :

<https://conventionclimat.grenoblealpesmetropole.fr/>

COMMENTAIRES :

En 2022, 100 Métropolitaines et Métropolitains réunis au sein de la Convention Citoyenne pour le Climat ont été chargés de faire des propositions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et de tendre vers la neutralité carbone d'ici 2050.

Source : Service participation citoyenne



Conseil de développement
AGITATEUR D'IDÉES
GRENOBLE · ALPES MÉTROPOLE

66 membres, femmes et hommes engagés
dans le territoire à titre universitaire,
professionnel ou associatif.

1 vision prospective du territoire vizillois

5 mini-podcasts pour valoriser
cette vision prospective

4 marches sensibles exploratoires

4 lettres d'information

1 journal de bord agité (site web) :
<https://c2d.grenoblealpesmetropole.fr>

COMMENTAIRES :

Missionné par le conseil métropolitain, le C2D a travaillé en 2022 sur la mission «Habiter la Métropole demain», avec un focus sur la requalification urbaine vizilloise.

Source : Service participation citoyenne

PLATEFORME PARTICIPATIVE



<https://metropoleparticipative.fr/>

1 vidéo de présentation du
Pacte de Citoyenneté

8 communes dans le service commun
(et 6 nouvelles intéressées)

4 sites Internet de communes
ouverts en 2022

4 sites Internet de communes
en prévision pour 2023

1729 contributions
et **426 commentaires**
dans le cadre de la concertation volontaire ZFE

COMMENTAIRES :

Ouverte aux communes qui le souhaitent, dans le cadre d'une offre de mutualisation, la plateforme participative est un outil numérique visant à offrir aux citoyennes et aux citoyens du territoire métropolitain un espace centralisé pour exprimer leurs avis dans le cadre des concertations ouvertes.

Source : Service participation citoyenne

FABRIQUE DE LA VILLE

3 grands projets urbains
accompagnés dans une visée de laboratoires
de la nouvelle fabrique de la ville

26 démarches de concertations
sur des réaménagements d'espaces publics
ou projets d'aménagements

Plus d'une trentaine d'ateliers,
réunions, balades, visites...

COMMENTAIRES :

L'équipe appuie les différents services de la Métropole dans l'association des habitants et des acteurs à la fabrique de la ville (opérations d'aménagement de l'espace public, de mobilité, et documents de planification).

Source : Service participation citoyenne

GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
C2D	Conseil de Développement
CCPV	Conseils Citoyens Politique de la Ville
CCSPL	Commission Consultative des Services Publics Locaux
CU	Comité d'Usagers
ZFE	Zone à Faibles Émissions
CCMC	Convention Citoyenne Métropolitaine pour le Climat
CNDP	Commission Nationale du Débat Public
OIDP	Observatoire International de la Démocratie Participative

Pilotage et transformation numérique

Observation / Prospective / Évaluation / Innovation / Pilotage & performance Interne

Nous aurons réussi si... : La connaissance du territoire (observation) et la prospective sont appropriées et utiles à la décision ; Les managers pilotent leurs services en s'appuyant sur les outils communs (dialogue de gestion, SID, mode projet, évaluation...); Les agents métropolitains développent des compétences de coopération et d'innovation ; la transversalité est effective ; Une stratégie pluri-annuelle de performance collective interne est élaborée et exécutée

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

OBSERVATION :

- Publications OBS'y : cahier thématique revenus et précarités
- 2 notes #OBSYflash de conjoncture économique parues en juin et en novembre et une note #OBSYflash sur le social (février 2022)
- Poursuite de la newsletter mensuelle et du site www.obsy.fr pour valoriser les publications et leur contenu
- Après 2012 et 2017, relance d'une nouvelle édition du BaroMétropole, outil d'observation transversal pour situer le territoire métropolitain parmi le panel des Métropoles
- Mise en place du « baromètre des transitions », enquête auprès d'un panel de 700 personnes, représentatives du territoire métropolitain, pour compléter les connaissances sur les données manquantes, notamment les représentations et pratiques liées aux enjeux environnementaux.

■ PROSPECTIVE :

- Finalisation du programme POPSU 3 (2019-22), avec notamment l'organisation de 3 ateliers de travail interservices d'appropriation des résultats de POPSU Métropoles.
- Conduite des projets de la chaire « territoires en transition » portée par Grenoble Ecole de Management et de la chaire « territorialisation » portée par la fondation partenariale UGA.
- Conduite de la phase 1 de l'étude des scénarios de neutralité carbone 2050 de la Métropole : territorialisation des scénarios de neutralité carbone de la démarche « Transitions 2050 » de l'ADEME.
- Participation aux projets de l'Ateliers des futurs, plateforme prospective inter territoriale, à l'échelle du grand territoire de l'aire Grenobloise, avec notamment les premiers travaux du RARRe (rapport annuel sur les risques et la résilience), transposition locale du « Global Risks Report » du Forum économique de Davos.
- Appui stratégique et prospectif auprès de la Direction des ressources humaines dans le cadre de la définition de sa stratégie RH.

■ ÉVALUATION :

- Évaluation de la mise en œuvre du télétravail pour les agents de la Métropole
- Enquête auprès des usagers et des non usagers des Chronovélos
- Etudes comparatives des Aides à l'habitat auprès de 4 autres Métropoles
- Lancement de l'évaluation de Territoire Zéro Chômeur de Longue durée
- Évaluation du Contrat de ville à travers la question de la gouvernance
- Politique de rénovation urbaine : suivi de la cohorte d'habitants du quartier des Villeneuves et suivi des indicateurs
- Organisation et mise en œuvre du Forum international sur le bien-vivre (30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2022) autour de la question « Tenir ensemble le cap d'une société juste et soutenable »

■ INNOVATION

- Laboratoire d'innovation publique inter-institutionnel « La Piste » : fonctionnement collaboratif entre 4 institutions du territoire autour de la transformation de l'administration.
- Passation d'un accord cadre permettant de mobiliser une expertise en sciences comportementales et en design de service public pour les projets qui génèrent des changements de comportement ou pour lesquels le parcours usager doit être amélioré.
- Amélioration des parcours usagers de plusieurs dispositifs (Prime Air Bois / Parcours de la rénovation énergétique / site internet de la Métropole)
- Sensibilisation d'acteurs et d'agents aux apports des sciences comportementales dans l'accompagnement aux changements de comportements
- Formation et accompagnement des équipes souhaitant expérimenter pour leur fonctionnement la gouvernance partagée, inspirée de l'holocratie.

■ PILOTAGE ET PERFORMANCE INTERNE :

- Mode projet interne : développement de la culture interne projet : 8 ateliers projet avec des intervenants internes (budget, temps, arbre des objectifs) pour 135 participants. Mise en place d'un groupe d'échange de pratiques pour les directions de projet (urbains).
- RDV managers : 3 Séminaires managériaux en 2022.

- Co-développement : 3 groupes de Co-développement « chef.fes de projet » renouvelés et pour une 4^e année d'existence, 2 groupes de chef.fes d'équipe d'exploitation
- Nouvelle édition de l'arbre des objectifs de Grenoble-Alpes Métropole (document déclinant les objectifs politiques en interne)
- Animation du cycle 3 du dialogue de gestion
- Mise en place d'un portail SID (Système d'Information Décisionnelle) à destination des managers Consolidation à une échelle globale des indicateurs de suivi de politiques publiques.
- Expérimentation autour de nouveaux outils de mesures intégrant les enjeux environnementaux et sociétaux : « donut de territoire » (théorie de Kate Raworth), indicateurs sur le positionnement du territoire au regard des limites planétaires et sociales, lancement de la démarche de budget climat.
- Plan de performance interne : animation d'un groupe autour de la performance interne, acculturation à la cartographie des risques, mise en place d'un plan d'audit et réalisation via un marché cadre (audit des subventions).

ZOOM PROJETS 2022

■ EXPÉRIMENTER LA GOUVERNANCE PARTAGÉE AU SEIN D'ÉQUIPES DE LA MÉTROPOLE :

L'année 2022 a permis à 10 managers et agents de se former à l'holocratie et de commencer à expérimenter ce type de fonctionnement au sein de leurs équipes. La gouvernance partagée permet de mieux définir le « qui fait quoi » et le « qui décide de quoi » en précisant, pour chacun, les rôles dans l'équipe, les périmètres de décision et les redevabilités vis-à-vis de l'organisation. Les tensions sont traitées en réunion tactique, espace de régulation régulier permettant de lever les obstacles aux projets. La gouvernance (définition des rôles) évolue en fonction des projets et imprévus. Trois équipes (deux directions et un service) expérimentent ce fonctionnement. Cette démarche a également inspiré le fonctionnement des « cercles inter-services » visant à faciliter le travail en transversalité sur des sujets portés par plusieurs directions (bio-diversité, relations avec l'enseignement supérieur et la recherche).

■ CAPITALISATION DU PLAN DE SAUVEGARDE DE L'ARLEQUIN :

Depuis 2018 l'équipe projet Villeneuves de Grenoble-Alpes Métropole mène 2 plans de sauvegarde successifs sur l'Arlequin, ensemble de copropriétés mixtes emblématiques de la Villeneuve. Par nature, la réalité d'une intervention lourde sur une copropriété complexe, en contexte de renouvellement urbain, est mouvante et non uniforme. Comment accompagner efficacement des maîtres d'ouvrages privés réalisant des interventions lourdes sur des copropriétés en graves difficultés ? Comment interfacer efficacement des missions relevant à la fois d'un plan de sauvegarde de copropriétés et du projet de renouvellement urbain d'un quartier ? Comment articuler les modalités de financement de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) sur des copropriétés mixtes ? Quel positionnement adopter pour impliquer syndics, bailleurs sociaux, locataires et copropriétaires privés ? La démarche de capitalisation menée au cours de l'année 2022 a permis de tirer les enseignements d'une expérience toujours en cours, utile à d'autres équipes, d'autres territoires, comme aux financeurs et partenaires des projets urbains. Elle vient conforter par l'exemple la capacité de la collectivité à tirer des enseignements et progresser en continu sur ses modalités d'intervention.

INDICATEURS :

OBJECTIF

La connaissance du territoire (observation) et la prospective sont appropriées et utiles à la décision

OBSERVATION TERRITORIALE

13 publications OBS'Y
depuis 2015 et 5 « obs'y flash »

364 abonnés à la newsletter de l'OBS'Y /
184 abonnés aux réseaux sociaux

COMMENTAIRES :

Les publications sont toutes disponibles sur le site

www.obsy.fr

Source : Mission EPOPI

OBJECTIF

Les agents métropolitains développent des compétences de coopération et d'innovation; la transversalité est effective

INNOVATION PUBLIQUE

180 participants au mois
de l'innovation publique

COMMENTAIRES :

3 journées ont été organisées au mois de novembre 2022 en inter-insitution (Métropole / Département de l'Isère / Ville et CCAS de Grenoble).

Source : Mission EPOPI

OBJECTIF

Les managers pilotent leurs services en s'appuyant sur les outils communs (dialogue de gestion, SID, mode projet, évaluation...)


PILOTAGE

135 participants
aux ateliers projet

COMMENTAIRES :

Plusieurs ateliers ont été organisés par des intervenants internes, d'autres vont être prolongés en 2023 dans la continuité (Concevoir des indicateurs et un suivi adapté à ses projets / crash-test de projets / Mieux prendre en compte les citoyens et les habitants dans ces projets.

Source : Mission EPOPI

<p>130 managers venus en séminaire managérial entre mars 2022 et mars 2023.</p>	<p>COMMENTAIRES :</p> <p>Les séminaires des managers ont pour chacun une thématique « fil rouge » : « feuilles de route », « question du temps », « exemplarité budgétaire et environnementale », « transitions »</p> <p><i>Source : Mission EPOPI</i></p>
<p>51 chef.fes de projet 14 chef.fes d'équipe 7 managers participent à un groupe de co-développement</p>	<p>COMMENTAIRES :</p> <p>Le co-développement est une approche de développement professionnel qui place un petit groupe de personnes d'un même domaine d'expertise dans une relation d'entraide et d'échanges. Les groupes de co-développement chef.fes de projet existent depuis 2019, ceux sur les chef.fes d'équipe et managers depuis juin 2022.</p> <p><i>Source : Mission EPOPI</i></p>
 <p>Thématiques couvertes dans le portail SID</p>	<p>COMMENTAIRES :</p> <p>Le portail SID vise à centraliser toutes les données utiles au pilotage d'activité pour les managers. Le choix fait à Grenoble-Alpes Métropole est de couvrir au maximum tous les champs du pilotage, et non pas seulement le champs des ressources (indicateurs RH, Finances...) : données d'observation du territoire et cartographies, indicateurs de suivi de politique publique, arbre des objectifs... Le portail compte aujourd'hui 215 utilisateurs.</p> <p><i>Source : Mission EPOPI</i></p>

GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
SID	Système d'Information Décisionnel
EPOPI	Évaluation Prospective Observation Pilotage Innovation
POPSU	Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines

Pilotage et transformation numérique

Ressources numériques

Nous aurons réussi si... : La Métropole s'inscrit dans la transition numérique responsable (en termes d'outils, de compétences, d'organisation et des nouvelles pratiques de travail) ; La Métropole organise, rend accessible et sécurise la donnée dans un contexte de sobriété numérique.

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

JANVIER - JUIN 2022

- Mise en ligne du nouveau portail RH des agents.
- Déménagement des archives dans leurs nouveaux locaux.
- Mise en place d'une nouvelle version de logiciel de gestion des temps.
- Démarrage du nouveau Marché de fourniture informatique neuf et reconditionné.
- Début de la mission du nouveau prestataire en charge du support informatique.
- Mise en ligne du nouveau site web du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) : <https://emploi.grenoblealpesmetropole.fr/>
- Mise en place de plusieurs projets en lien avec le service déchet.
- Mise en ligne de la nouvelle plateforme de démocratie participative de la métropole : <https://metropoleparticipative.fr/>
- Déménagement de 90 agents au bâtiment "Le Verseau"

JUILLET - DÉCEMBRE 2022

- Mise en service de l'application de visioconférence BigBlueButton
- Mise en place du nouveau Datacenter dans les locaux rue Hébert
- Déménagement de 350 agents dans les nouveaux locaux des bâtiments Malraux/Hoche
- Présentation des résultats de la participation au benchmark GreenIT.fr
- Mise en place d'un nouveau logiciel de supervision pour le service de l'eau
- Mise en ligne de la nouvelle plateforme de téléservice à l'échelle métropolitaine : Iziici - <https://iziici.fr/>
- Mise en production du nouveau logiciel pour les assistantes sociales

- Mise en ligne du nouveau site de la métropole, eco-conçu et 100 % accessible : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/>
- Mise en place du nouveau logiciel des finances - Grand Angle.
- Début des travaux - rencontres préparatoires et sourcing pour le prochain marché de renouvellement du parc d'impression

En tant que service commun, la direction des systèmes d'information maintient et développe un système d'information mutualisé pour la Métropole, la ville et le CCAS de Grenoble. Les projets propres à la ville ou au CCAS ne sont pas listés ci-dessous.

ZOOM PROJETS 2022

Le 13 Juillet 2022 la nouvelle de la cessation des activités de la société assurant la visioconférence tombe. Du jour au lendemain l'ensemble des services de visioconférence des trois collectivités (Métropole, Ville et CCAS de Grenoble) ne sont plus accessibles et opérationnels. Dans une période estivale complexe la DSI a mis en place rapidement une nouvelle application afin de permettre une continuité d'activité et de service :

JOUR 1

- Analyse des solutions existantes
- Choix d'une solution libre éprouvée BBB (ministère de l'éducation, etc.)

JOUR 2

- Déploiement des serveurs de tests
- Essai de la solution en conditions réelles et validation de la conformité

JOUR 3

- Passage en environnement de production
- Communication auprès de l'ensemble des agents
- Lancement "officiel" de BBB

Suite au déploiement de l'outil BBB (BigBlueButton) pour la totalité des agents, la DSI a réalisé un ensemble de supports et de documentations afin d'informer et former les nombreux utilisateurs et limiter au maximum la gêne occasionnée par ce changement d'outil.

INDICATEURS

OBJECTIF

La Métropole s'inscrit dans la transition numérique responsable (en termes d'outils, de compétences).



16 applications mises en service (↘)
(14 pour Grenoble-Alpes Métropole)

14 applications arrêtées (↗)
(6 pour Grenoble-Alpes Métropole)

COMMENTAIRES :

Périmètre Ville / Métro / CCAS.

Comparatif 2021 : 20 applications mises en service et 8 arrêtées.

Source : Direction des Systèmes d'Information



1170 postes de travail renouvelés ou installés en 2022 (→)
(510 pour Grenoble-Alpes Métropole)

COMMENTAIRES :

Stabilité des renouvellements. 1150 postes de travail avaient été renouvelés ou installés en 2021.

Source : Direction des Systèmes d'Information

Support et Assistance :

33 928 dossiers traités
par le centre d'assistance informatique (↗)
(14232 pour Grenoble-Alpes Métropole) dont :

18 425 incidents (↘)
(6898 pour GAM)

15 503 demandes
de service (↗)
(7 334 pour GAM)



Taux de résolution dans les délais attendus

COMMENTAIRES :

Taux de résolution dans les délais en augmentation de 4 % entre 2021 et 2022 et une baisse des incidents notables sur l'année (-600 incidents).

Source : Direction des Systèmes d'Information

OBJECTIF

La Métropole organise, rend accessible et sécurise la donnée dans un contexte de sobriété numérique.



1,8 Po de stockage brut

850 To de données

700 sites raccordés à notre réseau.

50 % des sites raccordés sont en très haut débit.

COMMENTAIRES :

1 nouveau data center mis en service en 2022 (Hébert).

Stabilité des métriques concernant le stockage sur 2022 par rapport à 2021.

Source : Direction des Systèmes d'Information

ZOOM SUR LES ÉCOLOGIQUES

34,4 %

Ratio d'impressions en couleur

COMMENTAIRES :

Stable par rapport à 2022 (33.6 %).

Une rubrique a été mise en service dans le portail d'informatique décisionnel, permettant le suivi des impressions par direction.

Source : Direction des Systèmes d'Information



18,3 %

D'achats reconditionnés pour la Métropole

COMMENTAIRES :

La loi indique un objectif à 20 %.

Source : Direction des Systèmes d'Information

OBJECTIF

Le service commun Archives assure la mémoire de la collectivité et permet le téléchargement des délibérations votées depuis l'année 2014, via son nouveau site Internet.



8 000 mètres linéaires
d'archives conservés au sein du nouveau bâtiment
Archives (dont 2500 mètres linéaires pour la Métropole)

385 mètres linéaires
entrés en 2022(↗)

674 mètres linéaires
éliminés en 2022(↘)

COMMENTAIRES :

Périmètre Métropole / Ville et
CCAS de Grenoble.

Prise en compte depuis 2022 des
archives des syndicats des eaux
(Sierg, Sivig)

Source : Service commun Archives

GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
To / Po	Téra Octet / Péta Octet : unité de mesure des capacités de stockage informatique. 1Po = 1000 To

PARTIE 10

**Les moyens
au service
des ambitions**

Les moyens au service des ambitions

Ressources humaines

Nous aurons réussi si... La Métropole-employeuse motive et fidélise, recrute et développe les compétences adéquates. Les agents sont acteurs de leur projet professionnel et accompagnés dans l'évolution de leurs compétences. Les ressources humaines accompagnent la transformation de la collectivité en intégrant les enjeux de politiques publiques et les enjeux sociétaux. Les ressources humaines et la masse salariale sont pilotées.

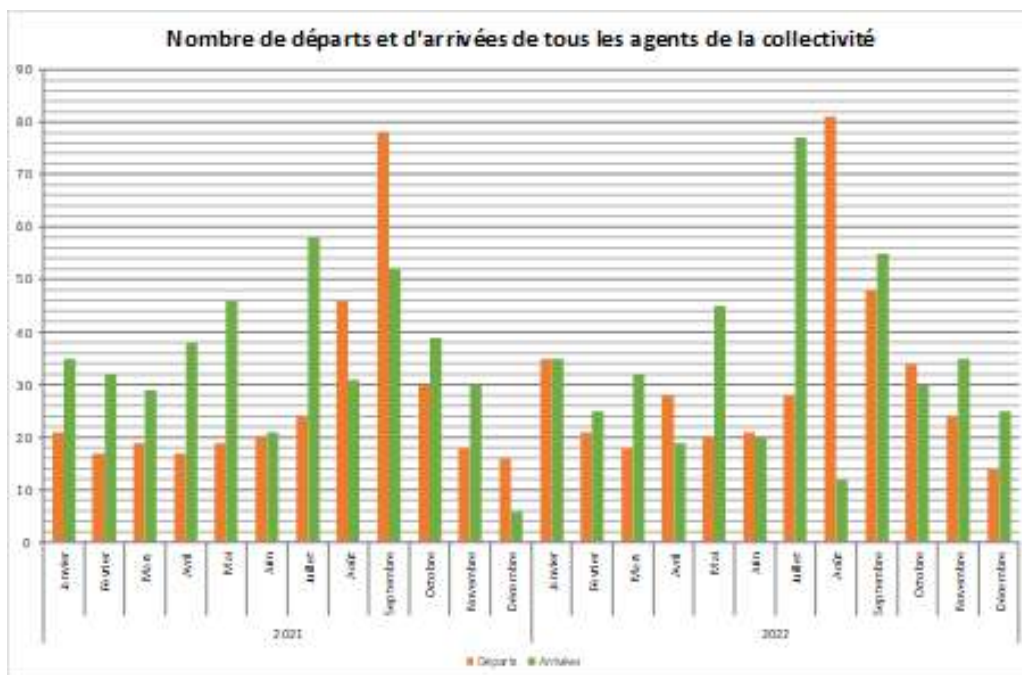
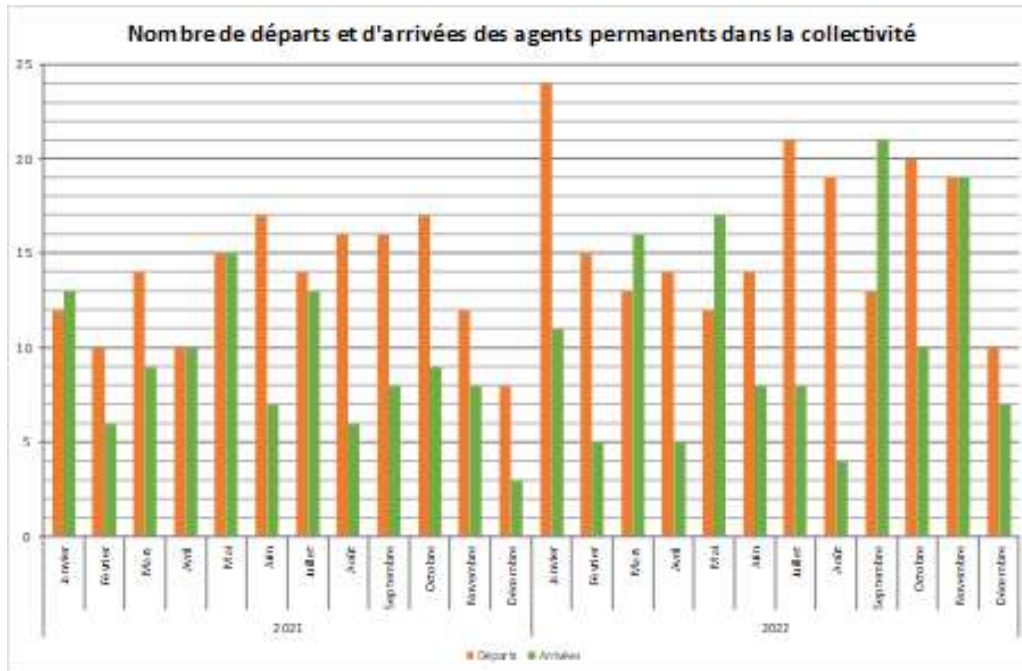
ZOOM PROJETS 2022

UNE ANNÉE 2022 MARQUÉE PAR DE FORTES TENSIONS SUR LE RECRUTEMENT

L'année est marquée par de fortes tensions sur le recrutement. C'est un constat général au sein de la fonction publique. Ces tensions sont également observées sur tout le bassin économique grenoblois (acteurs publics et privés). Ainsi, sur l'ensemble de la collectivité, 47 départs de plus ont eu lieu en 2022 par rapport à 2021 pour seulement 7 arrivées de plus en 2022. En revanche, sur les agentes et agents permanents, 33 départs de plus ont eu lieu en 2022 par rapport à 2021 et 24 arrivées de plus en 2022.

Pour les permanents, en 2021, le bilan est de -54 agentes et agents, alors qu'en 2022, il est de -63 agentes et agents soit une balance négative de -9. Les mouvements en 2022 sont donc plus importants qu'en 2021. Ces données (cf. graphiques ci-après) illustrent donc la forte activité du recrutement, tant sur les emplois permanents que sur les emplois non permanents.

Ces mouvements ont eu un fort impact sur l'activité des services et par voie de conséquence sur toute l'activité de la DRH (du recrutement à la gestion administrative dans tous ses aspects). Pour y faire face, l'équipe des chargés de recrutement a été renforcée. L'activité sur LinkedIn a été développée. Le recours à des agences d'intérim a été facilité. C'est également dans ce contexte qu'une démarche de marque employeur a été lancée.



COMMUNICATION RH

L'année 2022 a permis à la DRH de conforter certains outils de communication mis en place l'année précédente, ou d'en développer de nouveaux :

PUBLICATIONS RH :

- L'essentiel DRH, newsletter mensuelle destinée aux managers
- Actualités DRH, dépliants papiers envoyés ponctuellement par courrier aux agents (avec leur fiche de paie), sur des sujets RH particuliers (mesures d'action sociale en février, titres-restaurant et CET en avril, CIA et entretiens professionnels en juin, élections professionnelles en septembre)

■ OUTILS DE COMMUNICATION RH :

- Flyer de présentation des avantages GAM (action sociale, conditions de travail), distribué aux candidats reçus en entretien et mis en avant sur le nouveau site Internet
- MétroSphère : mise à jour et enrichissement des informations RH (pages pérennes) et publication régulière d'actualités (en Une + bandeaux d'alerte) : organisation du temps de travail (mise en place du nouveau règlement au 01/01/2022 impliquant l'actualisation de toutes les pages, explications spécifiques sur la journée de solidarité...), action sociale (nouveau : CESU, titres-restaurant), dialogue social (CST et formation spécialisée), lignes directrices de gestion, procédures RH, égalité professionnelle femmes-hommes (création d'une rubrique/page), déplacements domicile-travail, dispositifs de signalement (création d'une rubrique + pages par dispositifs).
- Mise à jour ou création de documents, formulaires, notes d'information, procédures sur divers sujets (temps de travail, carrière, déplacements, recrutement).
- LinkedIn : développement de l'outil avec plus d'actus Rh (offres d'emploi, actus)

■ COMMUNICATION AUTOUR DE DISPOSITIFS, SUJETS RH :

- Dispositif d'accueil et d'intégration des nouveaux agents, avec des outils de communication (pochette d'accueil, check-lists, etc.) et des temps d'information (un café de la DRH par trimestre + un temps d'accueil institutionnel par an)
- Elections professionnelles
- Portail RH

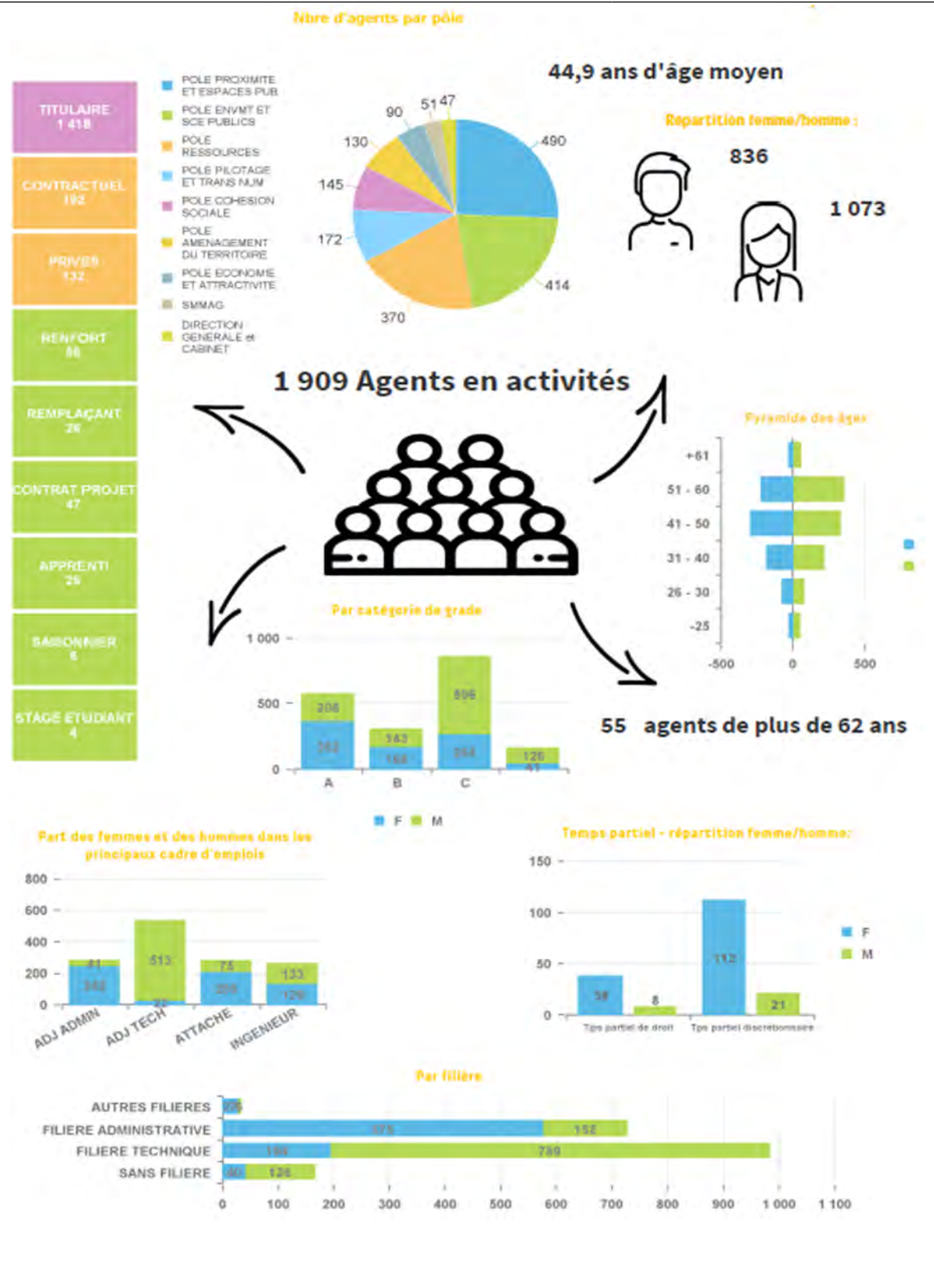
Top 6 des articles les plus consultés sur l'intranet (Métrosphère) :

Rang	Nom de l'article
1	Journée de solidarité : comment ça marche ? comment alimenter mon compteur ?
2	Ouverture de la période d'épargne du CET
3	L'avancement de grade : comment ça marche ?
4	Mise en place des titres-restaurant
5	Congés RTT RHV : anticipez les dates limites de pose
6	Revalorisation du point d'indice : 35 % pour les agentes et agents publics

INDICATEURS

OBJECTIF

Les ressources humaines et la masse salariale sont pilotées.



Le Rapport Social Unique (RSU) dresse une photographie précise des données RH de la collectivité.

Les effectifs de la collectivité se répartissent entre agents titulaires (74 %), contractuels (17 %), salariés de droit privé (7 %), apprentis et stagiaires étudiant (2 %).

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes (1073 femmes contre 836 hommes) et elles travaillent principalement dans la filière administrative. Cependant le nombre de femmes sur le cadre d'emplois des ingénieurs et ingénieurs en chef est quasiment équivalent à celui des hommes (129 femmes pour 133 hommes).

Les catégories C représentent la part la plus importante, avec 596 hommes et 265 femmes. Ces derniers occupant principalement des missions liées aux services techniques (eau, assainissement, voirie, collecte). Comme dans la plupart des collectivités, la catégorie B est la moins représentée. En catégorie A, la part des femmes est plus importante (362 femmes pour 208 hommes).

L'âge moyen est de presque 45 ans et 3 % des effectifs ont plus de 62 ans.

Le recours au contrat de projet se poursuit. 47 agents ont été recrutés via ce dispositif.

Près de la moitié des agents sont dédiés à des missions dites techniques (régie des eaux, voirie, collecte). Le pôle économie et attractivité regroupe 5 % des agents, le pôle cohésion sociale 8 % et le pôle aménagement du territoire 7 %. Les pôles dit ressources (Pôle ressources et pôle pilotage et transformation numérique) comptent environ 28 % de l'effectif.

OBJECTIF

La Métropole recrute et développe les compétences adéquates.

PLAN DE FORMATION

La formation

ANNEE	PERIMETRE	NB DEMANDES	NB	
			DEPARTS	% REALISATION
2019	METRO	4 179	2 787	67%
2020	METRO	2 586	1 415	55%
2021	METRO	4 168	2 545	61%
2022	METRO	4 840	3 166	65%


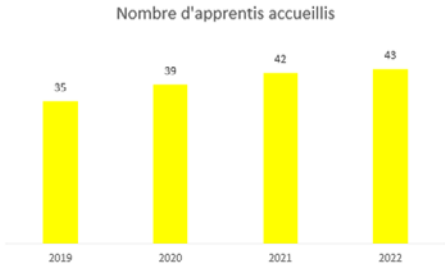
3,2 : nombre de jours moyens de formation par agent en 2022 (↗ 0,1 pt)

COMMENTAIRES :

On constate une augmentation du nombre de jours réalisés par rapport à 2021.

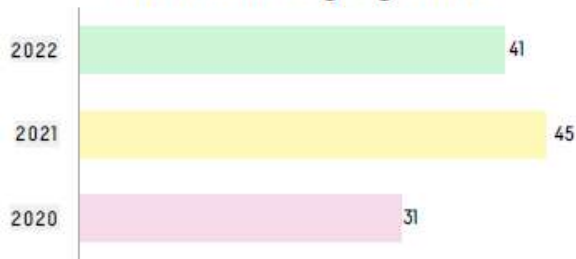
On note notamment une forte augmentation de l'axe sécurité en lien avec les recyclages réglementaires conséquents sur l'année (FCO, AIPR, engins de chantiers et habilitations électriques) ; et une forte montée en compétences sur le secteur de l'eau potable et assainissement et feux tricolores. Enfin, on note une augmentation sur l'axe management où l'on passe de 3 % à 16 % en nombre de départs.

Source : Bilan des formations 2022

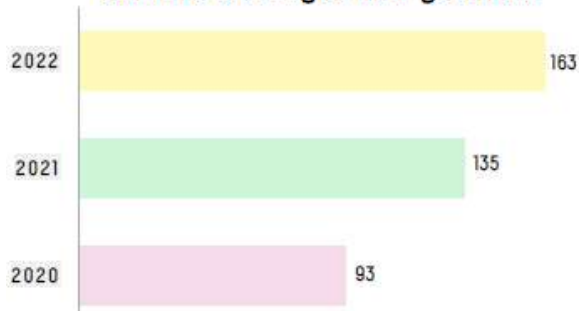
<p>Une Métropole apprenante :</p> <p>40 formateurs internes (dont 9 « fresqueurs » pour le climat) qui ont animé 64 sessions</p>	<p>COMMENTAIRES :</p> <hr/> <p>Le réseau des formateurs internes s'agrandit passant de 25 formateurs à 40.</p> <hr/> <p>Source : Bilan des formations 2022</p>
<p>Une Métropole exemplaire et en transition :</p> <p>334 agents partis en formation sur des actions liées au Plan d'Administration Exemplaire (PAE) et au Plan Air Énergie Climat Métropolitain (PCAEM) (↗)</p> 	<p>COMMENTAIRE :</p> <hr/> <p>334 agents sont partis en formation sur des formations « Transitions » contre 170 en 2021 (+ 50 %). Cette augmentation est notamment due à la formation « Fresques du climat ».</p> <p>Rappel des objectifs sur une Métropole exemplaire et en transition :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Plan d'Administration Exemplaire (PAE) : Sensibiliser et accompagner le changement de comportement des agents pour prendre en compte les enjeux climatiques et environnementaux dans le fonctionnement quotidien · Plan Air Énergie Climat Métropolitain (PCAEM) : Former les services en charge de la mise en œuvre des transitions énergétiques et écologiques <hr/> <p>Source : Bilan des formations 2022</p>
<p>ACCUEIL D'APPRENTIS</p>	
<p style="text-align: center;">Nombre d'apprentis accueillis</p>  <p>43 apprentis accueillis en 2022, dont 16 % en situation de handicap</p> <p>30 % des apprentis ayant terminé leur contrat d'apprentissage en 2022 auprès de la Métropole ont été recrutés par l'institution à la fin de leur apprentissage.</p>	<p>COMMENTAIRE :</p> <hr/> <p>Les durées de contrat d'apprentissage peuvent varier entre 6 mois et 3 ans en fonction du type de formation et de la qualification préparée</p> <p>Sur la période Janvier – Décembre 2022, Grenoble-Alpes Métropole a accueilli 43 apprenti.e.s (augmentation) dont 17 ayant démarré leur parcours en septembre 2022.</p> <hr/> <p>Source : Bilan des apprentissages 2022</p>

ACCUEIL DE STAGIAIRES

Nombre de stages gratifiés

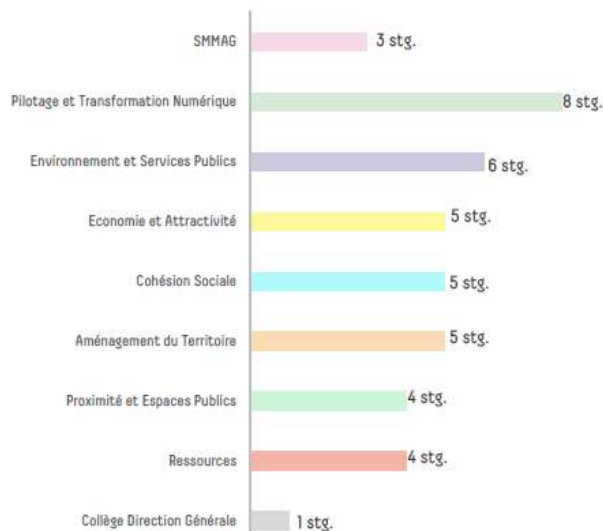


Nombre de stages non-gratifiés



12 % des stagiaires gratifiés auprès de la Métropole en 2022 ont été recrutés par l'institution.

Pôles ayant accueilli des stagiaires gratifié.e.s



COMMENTAIRE :

Un stage est une période de mise en situation professionnelle dans le cadre d'un cursus pédagogique ou d'un accompagnement social et/ou professionnel.

La durée des stages non-gratifié est de 308 heures de présence effective maximum (soit 44 jours maximum).

La durée d'un stage gratifié est de 309 heures de présence effective minimum et de 924 heures de présence effective maximum (soit 132 jours maximum).

Source : Bilan des stages 2022

GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
CADO	Comité d'Accompagnement Des Organisations
RIFSEEP	Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
ROTT	Réforme d'Organisation du Temps de Travail
FCO	Formation Continue Obligatoire : destinée aux chauffeurs de poids lourds pour actualiser leurs connaissances théoriques et pratiques.
AIPR	Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux : certification permettant aux agents de travailler en sécurité à proximité des réseaux (eau, assainissement, électricité, gaz...)

Les moyens au service des ambitions

Santé, prévention et sécurité au travail

.....

Nous aurons réussi si... L'administration prend soin de ses agent.es et promeut la qualité de vie au travail, accompagne les plus fragiles afin d'éviter les ruptures professionnelles et maintenir un niveau de compétence professionnelle.

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

LUTTE CONTRE LES RISQUES PROFESSIONNELS :

- Lutter contre Les accidents de service et de trajets ;
- Un document unique par service et métier ;
- Formations spécialisées sécurité au travail pour chaque agent ;
- Equipement professionnel pour chaque agent adapté à son métier.

ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ABSENTÉISME :

- Accompagnement au reclassement et mobilité préventive pour tous les agents suite à préconisation du médecin du travail ;
- Accompagnement préventif de tous les agents affectés sur des métiers exposés sur la base du volontariat ;
- Mise en place d'un accompagnement préventif des agents affectés sur des métiers exposés à de forts risques psychiques ;
- Chantiers d'insertion (unité repositionnement sur postes adaptés) : proposition d'affectation de tous les agents de catégorie C, technique, déclarés inaptes à leur poste ;
- Accompagnement psychologique de tous les agents qui en font la demande ;
- Prise en compte et accompagnement de toutes les situations de conflit déclarées ;
- Accompagnement social de tous les agents qui en font la demande au service social ;
- Mardi de la santé et actions de prévention sur les pathologies de la vie : diabète-cholestérol-maladie cardio vasculaire- AVC-cancer du sein et de la prostate afin de protéger tous les agents contre ces pathologies

- Mardis de la santé (10/an) ;
- Actions spécifiques AVC – diabète – cholestérol (3/an) ;
- Sport nutrition : 200 bilans forme / an et accompagnement sur 12 mois tous les agents à risque.

■ ACTIONS DE PRÉVENTION :

- Une visite médicale tous les 15 mois pour les métiers exposés ;
- Une visite médicale tous les 30 mois pour les métiers non exposés ;
- Un bilan santé forme tous les 3 ans pour tous les agents dont l'âge est compris entre 40 et 50 ans ;
- Développement des activités physiques santé adaptées pour tous les agents de la Métropole identifiés dans le cadre du dispositif sport sur ordonnance.

■ ACCOMPAGNEMENT DES PLUS FRAGILES

- Agents porteurs de handicap : maintien du taux de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE) à + de 8 % et recrutement (en lien avec les RH - 5 nouveaux personne BOE/ an)
- Un fond d'aide social de 20 000 euros par an ;
- Prise en charge et accompagnement de l'ensemble des agents qui ne maîtrisent pas leur consommation de cannabis, alcool... sous 3 ans ;
- Formation de l'ensemble des managers (sensibilisation cannabis et attitude à adopter en cas de comportement anormal d'un agent) sous 3 ans.

■ QUALITÉ CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL

- Aménagements des espaces de travail : étude de poste : 10 % -par an (dont 8/ an dans le cadre de la convention handicap sur 3 ans total : 24 réalisés)
- Mise en place systématique d'une étude d'impact en amont de toute réorganisation ;
- Formation gestion du stress pour tous les agents en demande (service formation/DRH) ;
- Formation RPS pour chaque manager 1 fois tous les 5 ans.

ZOOM PROJETS 2022

BOUGER AU TRAVAIL, POUR BIEN VIVRE ET BIEN VIEILLIR

208 BILANS DE FORMES ONT ÉTÉ RÉALISÉS EN 2022

Ce dispositif, mis en œuvre par la Direction Santé prévention sécurité au travail, et plus particulièrement par le nouveau service Ressources et préservation de la santé, est un outil pour garantir la santé des agents, dans leur vie personnelle et professionnelle, et ce en améliorant leur capital santé (une récente étude estime à 3 ans le gain en espérance de vie d'une pratique sportive régulière de 30 minutes par jour). Le dispositif propose ainsi :

- Des activités physiques pour tous : activités cardio-respiratoires, renforcement musculaire, mobilité articulaire, relaxation ;
- Des activités physiques ciblées pour les métiers les plus usants : échauffements avant l'effort, gestes et postures au travail, étirements après l'effort ;
- Des activités pour les plus de 40 ans qui vont au-delà de l'activité physique : bilans de forme, gestion du stress, sommeil, nutrition ;
- Des activités adaptées pour nos agents dits vulnérables : sport sur ordonnance.

INDICATEURS

OBJECTIF

Des actions de prévention et de lutte contre l'absentéisme sont développées afin de garantir un taux global de – de 8,5 % chaque année ; les agents en situation d'inaptitude accompagnés

TAUX D'ABSENTÉISME

Evolution du taux d'absentéisme



COMMENTAIRES :

En 2022, 10 000 jours d'arrêts ont été tributaires du Covid 19, ce qui ramène le taux d'absentéisme hors-Covid à 8,22 % (contre 9,11 %).

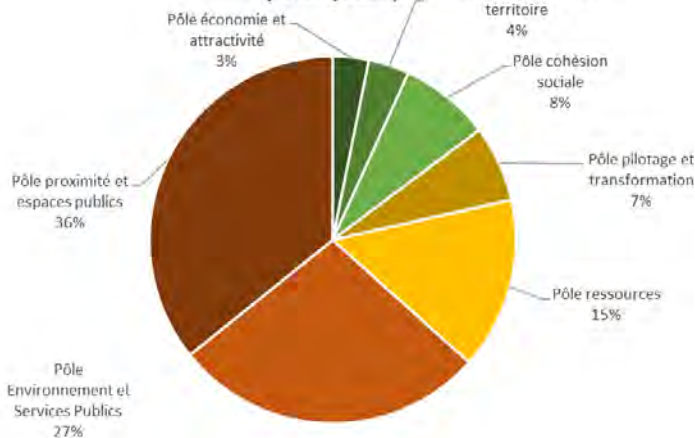
Le taux d'absentéisme dépasse la moyenne pour les tranches d'âges supérieures à 50 ans.

Il peut être beaucoup plus important dans les services présentant un fort risque d'accident du travail (ex : services techniques).

Types d'arrêts pris en compte : Accident de trajet (AJ), Accident de travail (AT), Congé de longue durée (MD), maladie imputable au service (MI), congé de longue maladie (ML), maladie ordinaire (MO), maladie professionnelle (MP).

Source : SI Santé (portail SID)

Répartition des nombres de jours d'absence par pôles (2022)



ACCOMPAGNEMENT MAINTIEN DANS L'EMPLOI



52 agent.es accompagnés (↘)
au titre du maintien dans l'emploi
dont 21 nouveaux (↗)

COMMENTAIRES :

Les accompagnements se font pour 62 % au titre de la mobilité préventive et 38 % au titre du reclassement (contre 50/50 en 2021).

Source : Bilan Activité service médecine préventive et accompagnement santé

OBJECTIF

La gestion réglementaire des situations médicales des agents est assurée ; le suivi médical des agents et l'évaluation de leur aptitude à occuper leurs postes de travail - afin de prévenir toutes atteintes à la santé - est ordonnée

RETRAITES POUR INVALIDITÉ

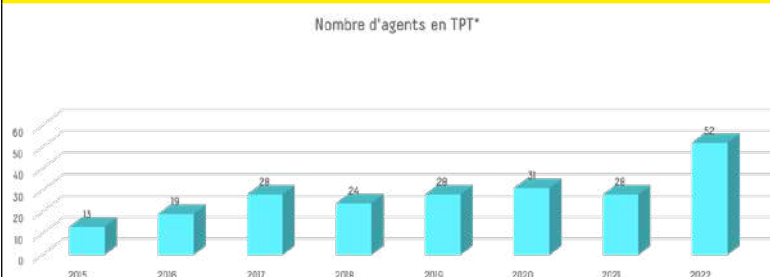


COMMENTAIRES :

On note une diminution des retraites pour invalidité en 2022 après une augmentation continue entre 2018 et 2021.

Source : Bilan Activité service médecine préventive et accompagnement santé

TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE



COMMENTAIRES :

Un agent peut renouveler sa demande plusieurs fois.

Source : Bilan Activité service médecine préventive et accompagnement santé

OBJECTIF

Les actions de lutte contre les risques professionnels et les formations de sécurité au travail sont coordonnées en s'appuyant sur l'autonomie fonctionnelle des CST Ville et Métropole

ACCIDENTS DE SERVICE

126 accidents de service (↗)
dont 21 accidents de trajet (↘)

COMMENTAIRES :

Les accidents du travail déclarés ont augmenté par rapport à 2021 (96 accidents de service comprenant accidents de travail et accident de trajet).

Les accidents de service n'engendrent pas toujours d'arrêts de travail. Par exemple, en 2021, la durée moyenne d'un arrêt suite à un accident du travail était de 44,6 jours.

La part des accidents de trajet dans les accidents de service diminue, bien que l'on en compte encore une vingtaine par an.

Source : Bilan Activité service médecine préventive et accompagnement santé

OBJECTIF Des actions de lutte contre les psycho-sociaux sont menées	
RISQUES PSYCHO SOCIAUX (RPS)	
71 agents accompagnés dont 27 % d'encadrants	COMMENTAIRES : <hr/> Entre 2017 et 2022, 459 agents accompagnés soit près de 23 % des effectifs. 66 % d'entre eux sont des femmes. Les consultations des catégorie B augmente depuis 2 ans (+ 18 % entre 2021 et 2022). 1 agent sur 2 présente des symptômes graves. On observe 3 facteurs de risques : l'exigence de travail, les conflits de valeurs et la qualité rapport sociaux. <hr/> <i>Source : Direction Santé Prévention Sécurité au Travail</i>

OBJECTIF L'inclusion de toutes et tous est favorisé	
ACCOMPAGNEMENT AGENT.E.S PORTEUR DE HANDICAP	
188 agents Bénéficiaires Obligation d'Emploi recensés (↗) dont 6 apprentis 9,74 % de taux emploi direct (↗)	COMMENTAIRES : <hr/> 53 % des agents BOE appartiennent à la filière technique, filière qui regroupe le plus grand nombre d'agents sur emploi permanent au sein de la collectivité. Les agents en situation de handicap sont présents dans l'ensemble des catégories hiérarchiques de la collectivité. Une large majorité de ces agents est affectée sur des postes de catégorie C (73 %). <hr/> <i>Source : Direction Santé Prévention Sécurité au Travail</i>

OBJECTIF

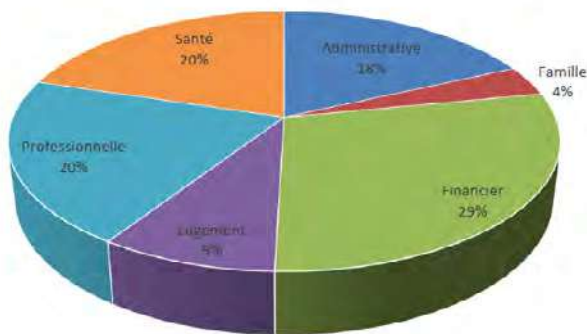
Les plus fragiles sont accompagnés

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES AGENTS

En 2022 :

112 personnes reçues (↗)
dont **53 nouvelles personnes**

Répartition par problématiques



COMMENTAIRES :

Les personnes accompagnées par ce service sont en augmentation (+23,10 % entre 2021 et 2022), avec une augmentation de 44 % de nouvelles personnes reçues.

Les problématiques financières restent le premier motif de consultation. Sur les problématiques professionnelles et santé, ce % peut être lié à l'augmentation des mesures de prévention (prévoyance, aller vers, accompagnement des proches aidant...).

Source : bilan service social 2022

GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
RPS	Risques Psycho-Sociaux
AT	Accident de travail
BOE	Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi

Les moyens au service des ambitions

Finances

Nous aurons réussi si... : La soutenabilité financière est garantie ; les trajectoires des grands postes de dépenses et des recettes sont pilotées ; La qualité des budgets et de leur exécution est certifiée ; L'ensemble des satellites est partie prenante du service public métropolitain ; La politique de subvention est simplifiée, clarifiée et sécurisée ; Le bloc communal est cimenté par un dialogue financier clair

ZOOM PROJETS 2022

■ DÉPLOIEMENT DU LOGICIEL DE GESTION FINANCIÈRE GRAND ANGLE

Le logiciel Grand Angle a été déployé en 2022 en deux temps :

- la préparation du cadre de gestion budgétaire pour permettre une saisie du budget par l'ensemble des directions de la Métropole, du SMMAG et du SABF
- l'exécution budgétaire (mandatement des dépenses et titrement des recettes avec une ouverture du logiciel à tous les utilisateurs le 17 janvier 2023).

Pour permettre l'appropriation de l'ensemble des fonctionnalités du logiciel 50 sessions de formations ont été réalisées. Au total 700 personnes ont bénéficié de formations et d'un accompagnement dont 293 opérationnels sur la constatation du service fait.

Le déploiement du logiciel a mis en exergue une mauvaise maîtrise des notions de base en matière de marchés publics pour certains gestionnaires et opérationnels. Le module marché de Grand Angle permet un contrôle renforcé sur l'ensemble des éléments de saisies sur les marchés tant en termes de passation que d'exécution financière pour veiller au respect des obligations réglementaires. Les contraintes imposées par l'outil, garantes du cadre réglementaire, génèrent pour certains utilisateurs des difficultés voire des blocages. Des formations sur la création des marchés dans l'outil et l'exécution financière des marchés sont prévues. Il est nécessaire de programmer des cycles de formation à un rythme trimestriel. Une assistance par l'éditeur jusqu'à la clôture de l'exercice 2023 est programmée. À noter que lors de l'assistance au démarrage, au cours du premier trimestre 2023, relative à la prise en main de l'outil 80 % des questions posées concernent des problématiques marchés publics.

À venir sur 2023, l'élaboration de nouvelles requêtes d'exécution sous BO, une requête de suivi des factures et une sur le suivi de l'exécution budgétaire ont été élaborées. Les groupes de

travail sur les requêtes ont été relancés le 14/03/2023. Une requête est en cours sur le suivi des AP/CP.

Enfin, la dématérialisation des bons de commandes pilotée par la DSI doit permettre d’aboutir sur le volet dématérialisation de la chaîne comptable.

■ RÉORGANISATION DE LA DIRECTION DE L’ADMINISTRATION

Interface entre les direction « opérationnelles » et les directions des finances et de la commande publique et des achats, la mission de la direction de l’administration est de suivre l’activité budgétaire et comptable et de coordonner la prospective financière, sous le pilotage de la direction des finances et du contrôle de gestion.

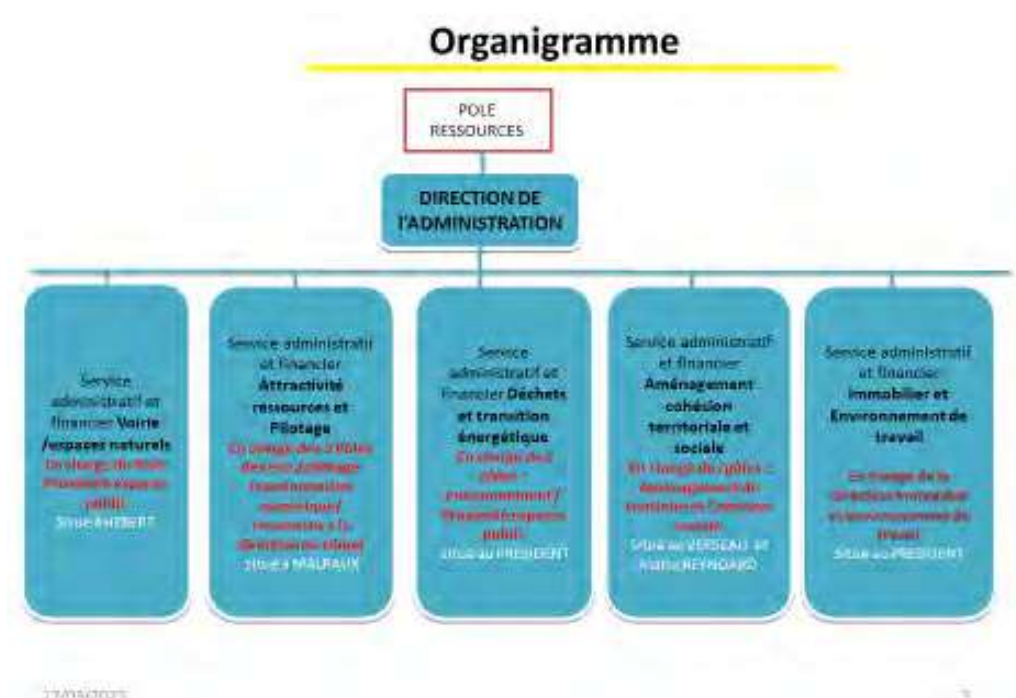
Concrètement, les services de la direction assurent **l’exécution budgétaire** en dépenses/ recettes pour tous les budgets (principal et annexes), la préparation budgétaire, la planification pluriannuelle d’investissement, la gestion des autorisations de programme. En matière de commande publique, les équipes assurent l’exécution de tous les marchés publics et la passation des marchés en-dessous de 40 K€

Réfléchi pendant plus d’un an, la nouvelle organisation s’est concrétisée **par la fusion des 4 directions de l’administration préexistantes en une seule**. Une direction désormais unique composée de 5 services administratifs et financiers **pour répondre à l’objectif de centraliser l’activité administrative et financière**, et ainsi :

- d’améliorer les coopérations avec les Directions ressources et opérationnelles,
- de développer une culture de gestion et un processus d’amélioration continue,
- d’harmoniser le fonctionnement interne.

■ DES ÉQUIPES EN PROXIMITÉ GÉOGRAPHIQUE AVEC L’ENSEMBLE DES DIRECTIONS

Pour conserver la réactivité et la proximité indispensable avec les directions dites « opérationnelles », les 5 services de la direction sont répartis sur 5 sites de la Métropole.



■ ADOPTION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ (PFFS)

La Métropole a adopté le 18 novembre 2022, en concertation avec ses communes membres, **un Pacte financier et fiscal de solidarité (PFFS)**. Cet outil de gouvernance du territoire est constitué de plusieurs dispositifs visant à renforcer et structurer la solidarité entre la Métropole et les communes qui la composent. Une des priorités du Pacte est la réduction des disparités de ressources et de charges entre les communes. Le Pacte contribue également à financer le projet de territoire.

Le PFFS vient en complément :

- **du Pacte de Gouvernance et de Citoyenneté** adopté lors du Conseil métropolitain du 17 décembre 2021. Ce dernier a clairement posé l'ambition du territoire métropolitain, respectueux des histoires et des spécificités de chacune de ses communes, en détaillant l'évolution du fonctionnement quotidien avec les communes.

- **du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)** d'un montant global de 2,6 milliards d'euros de dépenses pour la période 2021-30, adopté lors du Conseil métropolitain du 25 mars 2022. Le PPI porte l'ambition de répondre à l'urgence climatique, de préserver la biodiversité et de réussir une transition vers la neutralité carbone, en tenant compte des impératifs de solidarité et de justice sociale, et en étant aux services des habitantes et habitants de toutes les communes du territoire.

Un travail conséquent a été mené depuis le printemps 2022 autour des différents dispositifs qui constituent le PFFS, et en particulier sur la répartition de la dotation de solidarité communautaire (DSC), les fonds de concours aux communes, le financement de l'urbanisme avec des outils comme la taxe d'aménagement à taux majoré et les projets urbains partenariaux (PUP), ou encore le partage des déficits des opérations de la Métropole.

Quatre rencontres territoriales ont également été organisées. Elles ont permis d'échanger avec les élus communaux sur les pistes de travail en cours concernant ces chantiers majeurs du PFFS. A la suite, six rencontres avec les groupes politiques ont été menées.

Les différents dispositifs prévus par le Pacte concernent le champ d'action et d'intervention de plusieurs Directions de la Métropole :

- la direction des Finances contribue à la répartition des ressources entre Métropole et communes via le calcul de la dotation de solidarité communautaire (DSC), mais aussi le reversement de la taxe d'aménagement aux communes.
- la Direction de l'urbanisme et l'aménagement participe à la mise en œuvre des dispositifs de partage des déficits des opérations d'aménagement métropolitaines, à la mise en place de périmètres de taxe d'aménagement majoré (TAM) et de contrats de projet urbain partenarial (PUP).
- la DIJI, Direction de l'institution, du juridique et de l'intercommunalité intervient dans le cadre de l'attribution et du versement du fonds de concours métropolitain d'aide à l'investissement des communes dédié aux transitions énergétiques.

■ PLAN DE CONTRÔLES DES SUBVENTIONS VERSÉES

Depuis 2020, les processus d'instruction et de gestion des subventions ont été structurés avec l'adoption d'un règlement des subventions, et le déploiement d'un portail de dépôt et de gestion des demandes. Afin de s'assurer du bon usage des fonds publics, et de se prémunir des risques financiers, juridiques ou déontologiques liés au versement de subventions, la collectivité met en place à compter de 2022/23, un plan de contrôle comportant 3 niveaux :

Au 1^{er} niveau se situent les contrôles exercés par les directions opérationnelles : d'une part en phase d'instruction des demandes, puis a posteriori, sur la base du bilan fourni par le bénéficiaire, pour s'assurer que l'utilisation de la subvention est conforme aux objectifs initiaux. D'autre part des autocontrôles, pratiqués chaque année sur un échantillon de dossiers, afin de vérifier que les dossiers sont conformes et que les procédures ont été correctement suivies.

Les contrôles de 2nd niveau sont réalisés de façon systématique pour les bénéficiaires les plus importants (plus de 150 k€ de subventions), par le service du contrôle de gestion par échantillonnage annuel pour les autres bénéficiaires, dans le cadre d'une prestation externe.

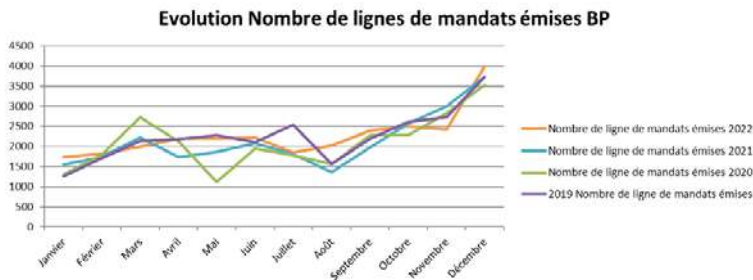
Au 3^e niveau, en cas d'alerte ou de risque manifeste sur une situation particulière, un audit peut être diligenté. Ce contrôle vise le versement de subventions de fonctionnement (il ne concerne pas pour le moment les aides à l'immobilier d'entreprise et les subventions d'investissement).

INDICATEURS

OBJECTIF

La qualité des budgets et de leur exécution est certifiée

Évolution des mandats traités 2021/2022



Budget Principal :

27 341 lignes de mandats émises **+6.7 %**

Budget Déchets :

6 350 lignes de mandats émises **+7,59 %**

Budget Eau :

3 725 lignes de mandats émises **-0,89 %**

Budget Assainissement :

4 489 lignes de mandats émises **-5.71 %**

COMMENTAIRES :

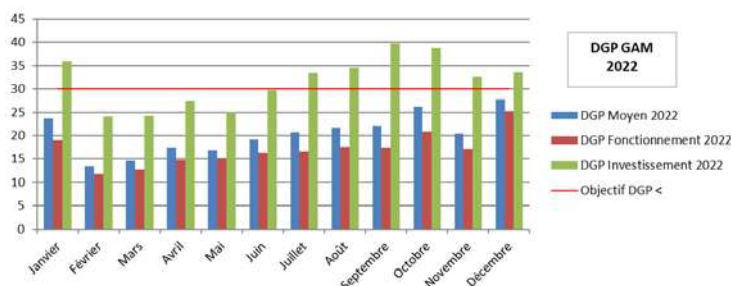
Le nombre de ligne de mandats émises en 2022 sur le budget principal est en augmentation de 6,7 %. La représentation du fonctionnement est majoritaire mais la part des mandats en investissement augmente chaque année depuis 2020 en volume annuel et notamment en fin d'année. A titre d'exemple, en décembre 2022, les lignes de mandats ont augmentés de 47 % en investissement par rapport à décembre 2021. Un meilleur lissage de ce volume permettrait d'améliorer le DGP.

Source données : DGFIP

PAIEMENT DES FACTURES

Délai Global de Paiement 2022 :

Budgets principaux	DGP Annuel 2022	DGP Annuel 2021
Budget principal	20,68j	21,92j
BA03 Déchets	21,24j	21,04j
BA08 Eau	25,04j	28,13j
BA09 Assainissement	25,17j	26,29j



COMMENTAIRES :

En 2022, le délai global de paiement moyen de la Métropole poursuit son amélioration. Concernant le Budget Principal, le DGP moyen est à 20,68 jours (21,92j en 2021) avec 17.16 jours pour le fonctionnement (contre 17.11j en 2021) et 31.61 jours pour l'investissement (contre 36,34j en 2021).

Le DGP moyen annuel est impacté par des délais de paiement plus long en début d'année. Cet allongement est lié à la priorisation des factures reçues en fin d'exercice dont le volume est beaucoup plus important. En 2022, ce délai a pu être réduit par une reprise plus tôt après la clôture. Un meilleur lissage sur l'année de ce volume de factures reçues en fin d'année permettrait également d'améliorer le DGP.

<p>Taux de rejet des lignes de mandats en 2022:</p> <p>Budget Principal : 0,62 % (↘) (2021 : 1,14 %)</p> <p>Budget annexes Déchets : 0,55 % (↘) (2021 : 0,80 %)</p> <p>Budget annexe Eau : 0 % (↗) (2021 : 0,32 %)</p> <p>Budget annexe Assainissement : 0,26 % (↘) (2021 : 0,50 %)</p>	<p>COMMENTAIRES :</p> <hr/> <p>Le taux de rejet s'améliore sur les quatre budgets principaux. Malgré un volume de mandats en progression sur le budget Principal et les Déchets, l'objectif d'un taux de rejet sur les lignes de mandats inférieur à 1 % est atteint sur 2022.</p> <p>L'ensemble des acteurs de la chaîne comptable, en interne à la Métropole et en partenariat avec le Service de Gestion Comptable, participent à l'amélioration de la qualité de cet indicateur.</p>
RECOUVREMENT DES RECETTES	
<p>Taux de recouvrement en exercice courant des recettes en 2022 :</p> <p>Budget principal : 86,13 % (↘) (2021 : 87,98 %)</p> <p>Budget annexes Déchets : 79,08 % (↘) (2021 : 91,38 %)</p> <p>Budget annexe Eau : 98,08 % (↘) (2021 : 99,43 %)</p> <p>Budget annexe Assainissement : 96,38 % (↗) (2021 : 97,27 %)</p>	<p>COMMENTAIRES :</p> <hr/> <p>Le taux de recouvrement courant correspond, au 31 décembre, au rapport entre le montant des sommes encaissées et la somme des titres émis, y compris les frais de poursuites, sur l'exercice. Il ne concerne que les produits locaux pour lesquels le comptable a une véritable action de recouvrement. Sont exclues toutes les recettes liées aux dotations et à la fiscalité locale.</p> <p>Ce taux de recouvrement est en baisse sur les quatre budgets principaux. La baisse de ce taux doit être relativisée. En effet, d'une part, l'objectif d'un taux supérieur à 85 % est essentiellement maintenu et d'autre part, le volume d'émission des titres continue d'augmenter en 2022 après une baisse en 2020 suite à la crise sanitaire. Le volume des titres sur le budget principal augmente de 13 % en 2022, impactant le calcul de ce taux. Un travail partenarial renforcé avec le Service de Gestion Comptable sur le suivi des recettes est en cours.</p>

EXÉCUTION DES BUDGETS

Taux d'exécution 2022 des principaux budgets

Budget / Données en réelles	section	Sens	Taux exécution Crédits ouverts / CA
Budget Principal	Fonctionnement	Dépenses	96,08 %
		Recettes	101,78 %
	Investissement	Dépenses	79,20 %
		Recettes	66,81 %
Déchets	Fonctionnement	Dépenses	94,89 %
		Recettes	105,85 %
	Investissement	Dépenses	77,73 %
		Recettes	84,26 %
Eau Potable	Fonctionnement	Dépenses	92,79 %
		Recettes	102,43 %
	Investissement	Dépenses	77,61 %
		Recettes	102,22 %
Assainissement	Fonctionnement	Dépenses	83,99 %
		Recettes	103,89 %
	Investissement	Dépenses	62,79 %
		Recettes	96,89 %

COMMENTAIRES :

La cible d'exécution pour le fonctionnement est de 95 % et de 80 % pour l'investissement.

Le budget de la Métropole comprend 12 budgets annexes. :

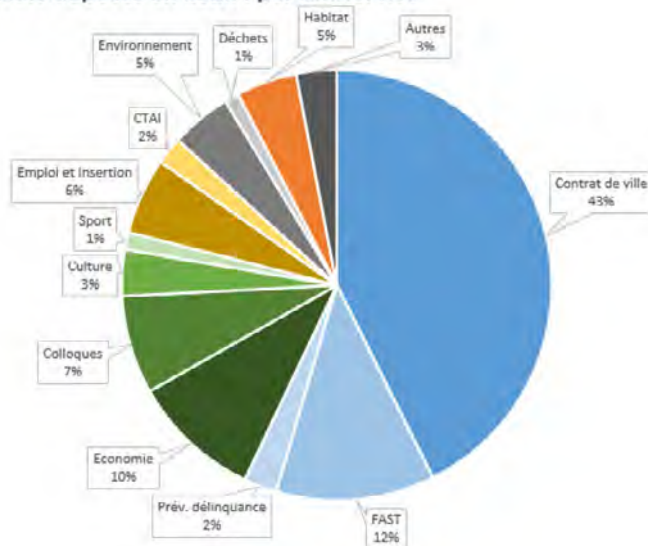
- Collecte et traitement des déchets,
- Réseaux de chaleur,
- Eau potable,
- Assainissement,
- GEMAPI,
- Stationnements en ouvrage,
- Opérations d'aménagement,
- Locaux économiques,
- Logement d'abord – hébergement,
- Groupements fermés d'utilisateurs (GFU),
- Service Public de l'Efficacité Énergétique (SPEE)
- Panneaux photovoltaïques : nouveau budget au 1er janvier 2022 qui permettra de retracer l'engagement de la Métropole en faveur du climat au travers de la solarisation des bâtiments métropolitains.

OBJECTIF

La politique de subvention est simplifiée, clarifiée et sécurisée

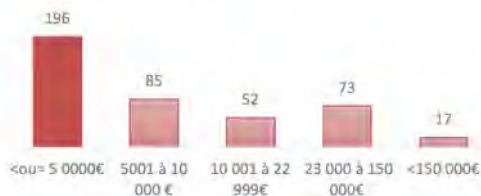
SUBVENTIONS VERSÉES

922 dossiers déposés en 2022 : par téléservice



36 766 € : montant moyen versé / structure

Répartition des subventions versées par strate



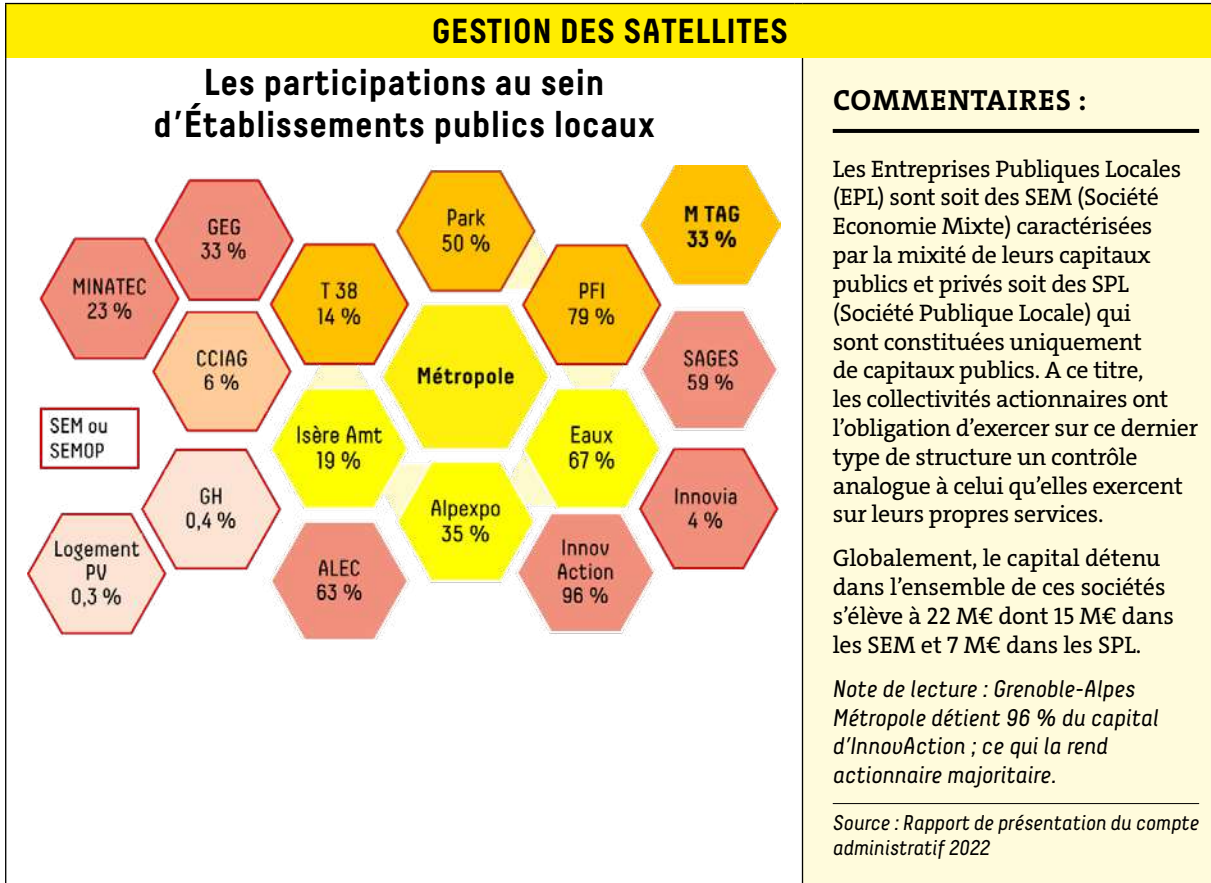
COMMENTAIRES :

En 2022, 922 dossiers ont été déposés sur le portail (560 en 2021). Parmi les dossiers instruits, 65 % sont des demandes de renouvellement.

Le montant des subventions aux associations a diminué de 4 % entre 2021 et 2022 (représentant en 2022 un montant total de 15 552 005 € pour 423 tiers).

46 % des subventions versées sont d'un montant inférieur à 5000 €, bien que le montant moyen de subvention versée soit de 36 766€.

Source : Portail de demandes de subventions / CORIOLIS (2022)



Sources : DDFIP - SGC - Tableaux de bord financiers + Rapport comptable 2022 et Système d'Information Finances

GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
SEMOP	Société Économie à Opération Unique
MINATEC	Campus d'innovation en micro et nanotechnologies
GEG	Gaz Électricité de Grenoble
CCIAG	Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise
T38	Collectivité Énergie Isère
Grenoble - Isère Amt	Isère Aménagement
M TAG	Transport Agglomération Grenobloise
ALEC	Agence Locale de l'Énergie et du Climat
Alpexpo	Centre d'exposition et de congrès ouvert
PFI	Pompes Funéraires Intercommunales
Eaux	Eaux de Grenoble Alpes
Innov'Action	Société Publique Locale chargée de gestion immobilière / projets d'aménagements
SAGES / Innovia	Grenoble Aménagement Métropole
DGP	Délai Global de Paiement
BA	Budget Annexe
BP	Budget Principal
SMMAG	Syndicat Mixte des Transports de l'Aire Grenobloise
SABF	Syndicat d'Aménagement du Bois Français

Les moyens au service des ambitions

Contractualisations financières

Nous aurons réussi si... Les programmes de financements publics sont mobilisés pour soutenir les politiques publiques métropolitaines de transitions et l'action locale.

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

Le service contractualisations met en œuvre une veille d'analyse et d'opportunité dans la recherche des cofinancements (Europe, État et ses opérateurs, Région, Département), une coordination globale de dispositifs contractuels (CPER, CRTE, convention ADEME et Banque des Territoires) et un accompagnement des directions opérationnelles dans le dépôt des dossiers de demande de subvention ou de candidatures à des appels à projets.

■ EUROPE :

- Fin de la programmation FEDER 2014-2020 : la Métropole a obtenu la programmation de 6 dossiers en 2022 pour un montant de 2 270 000 € et 1 dossier au titre de « Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe » REACT-EU pour un montant de 554 000 €.
- Suivi de la mise en place des règlements d'aides des fonds européens 2021-2027 : FEDER, FSE, Fonds de Transition Juste.
- Réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt européen « 100 villes climatiquement neutres » : Grenoble-Alpes Métropole est lauréate
- Réponse à des appels à projets européens : Horizon Europe-Climaborough, Espace Alpin-Adaptnow, Espace Alpin – Ecole, Interreg Europe – SKALE2CT.

■ ÉTAT ET OPÉRATEURS / RÉGION :

- Contrat de Plan Etat-Région : Fin de la programmation CPER 2015-2020 et négociations du CPER 2021-2027
- CRTE : Elaboration d'un premier avenant au Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) de Grenoble-Alpes Métropole
- Capitale Verte : Suivi de la mise en place des financements de l'État pour les événements internationaux européens (subvention de 217 000 €) et des financements ADEME pour les

actions de mobilisation et de changement des comportements : convention citoyenne pour le climat, développement et la massification de Métro énergies, du Forum emploi et transitions, mise en place du mois de la réduction des déchets (350 000 €)

- Suivi des partenariats avec l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie (ADEME) - convention partenariale 2021-2024 - et de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), Banque des Territoires - convention partenariale 2021 - 2026 - avec l'accompagnements de 4 projets d'études en 2022
- CDC biodiversité : Mobilisation de la CDC Biodiversité via le fonds Nature 2050 et du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour le financement du projet de renaturation de l'axe Lesdiguières dans le cadre du Plan Canopée (au total 401 500 €)
- PPA GRANDALPE : le projet partenarial d'aménagement (PPA) Grandalpe a été signé le 5 novembre 2021 pour une durée de 15 ans avec l'État, le Département de l'Isère, le SMMAG, l'EPFL du Dauphiné, les communes d'Échirolles, Eybens et Grenoble. Parmi les 24 actions identifiées, 9 ont été retenues par l'État pour un montant de soutien de 5,9 millions d'euros. Dans ce cadre, en 2022, les échanges avec les services de l'État ont permis de sécuriser une première enveloppe de 2,9 millions d'euros sur les 6 premiers projets.

■ DÉPARTEMENT

- Contrat du territoire de l'agglomération grenobloise : un projet financé en 2022 pour 425 000 €.

ZOOM PROJETS 2022

DERNIÈRE ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT MÉTROPOLITAIN DU CPER 2015-2020

En 2022, la Région a voté 9 projets qui étaient en attente de décision pour un montant total de subvention de 2 391 790 €. L'exécution globale de ce contrat 2015 -2020 a permis de déposer 102 dossiers en mobilisant une enveloppe régionale de 16 441 476 € (soit 94 % les 17 489 000 € prévus) et une enveloppe État de 7 725 000 € (100 % de l'enveloppe), ainsi qu'une enveloppe du Département 2 870 000 M€ sur des projets portés par des collectivités et acteurs économiques du territoire.

L'élaboration du nouveau CPER 2021-2027 a donné lieu à des échanges avec la Région et l'État tout au long de l'année 2022 et sera finalisé et adopté au premier trimestre 2023. Il intégrera un volet Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation (ESRI) et un volet cohésion des territoires (volet territorial). Les négociations du volet mobilité sont annoncées pour mi 2023.

UN AVENANT AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE POUR FINANCER LES PROJETS DE TRANSITION DE LA MÉTROPOLE ET DES COMMUNES

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de Grenoble-Alpes Métropole a été signé avec l'État le 8 juillet 2021. Ce contrat a vocation à traduire un nouveau cadre de dialogue et à faire converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux sur la période 2021-2026. En 2022, un premier avenant à ce CRTE a permis d'intégrer un plan d'actions 2021-2026, orientant prioritairement les financements de l'État sur les projets de transition de la Métropole et des communes, s'inscrivant dans la mise en œuvre du Plan Climat.

Au titre de l'exercice 2022, 37 projets de la Métropole et des communes ont été soutenus par l'État sur le territoire métropolitain pour un montant de 4 844 433 € dont 12 projets au titre d'appels à projets et 25 projets au titre de la DSIL et de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour un montant de 3 621 462 €.

INDICATEURS

OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Les programmes de financements publics sont mobilisés pour soutenir les politiques publiques métropolitaines de transitions et l'action locale

51 projets contractualisés en 2022 en lien avec les directions opérationnelles et les co-financeurs pour un **montant total de cofinancements de 13 107 057 €** dont :

- **31 projets contractualisés** dans le cadre de demandes de subvention classiques (DSIL, Contrat TAG, CPER 2025-2020, PPA GrandAlpe, Feder 2014-2020, REact-EU) pour un montant de 9 868 856 €
- **20 projets dans le cadre d'appels à projets ou autres dispositifs de co-financeurs** dont 4 appels à projets européens permettant le financement de postes pour un montant de 3 238 201 €

COMMENTAIRES :

Ces chiffres n'intègrent pas les demandes de subventions directement instruites par les directions opérationnelles

Source : Service Contractualisation

Les moyens au service des ambitions

Commande Publique

.....
Nous aurons réussi si... Une politique de commande publique responsable est mise en œuvre

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

- Adoption du SPASER par le conseil métropolitain du 4 février 2022 (PAE)
- Entrée en vigueur de la réorganisation des services commande publique de la Métropole (Comité technique mai 2022)
- Organisation des Assises de l'achat public le 6 octobre 2022
- Projet pour la mise en œuvre d'un SI Achats (logiciel OKAVEO), outil de pilotage de la commande publique (recensement des demandes de prise en charge des marchés, computation des seuils en amont des consultations, suivi de l'activité et des contrats conclus, édition d'indicateurs, suivi qualité des fournisseurs) : lancement fin 2022 et déploiement à venir en 2023.

ZOOM PROJETS 2022

■ ASSISES DE L'ACHAT PUBLIC

Organisation des Assises de l'achat public le 6 octobre 2022, en collaboration avec la Ville de Grenoble, le Département de l'Isère et la centrale d'achat UGAP : journée d'échanges entre entreprises et acheteurs publics, qui a réuni plus de 500 participants (moitié entreprises – moitié acheteurs publics), autour d'une Plénière le matin et de rencontres directes l'après-midi (27 stands d'acheteurs, 92 RDV ciblés organisés, 2 ateliers thématiques).

INDICATEURS

OBJECTIF

Une commande publique responsable est mise en œuvre

QUELQUES INDICATEURS DU SPASER



66 % des marchés prennent en compte la performance environnementale (clause, objet du marché ou critère) (↗)

COMMENTAIRES :

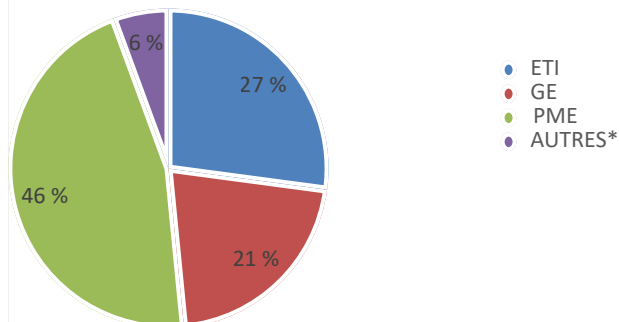
Une hausse de la prise en compte de la performance environnementale est notée (52 % en 2021), en lien avec l'adoption du SPASER début 2022.

33 % des marchés prennent en compte la performance sociale (clause ou marché réservé) (↗)

COMMENTAIRES :

Une hausse de la prise en compte de la performance sociale est notée (26 % en 2021), en lien avec l'adoption du SPASER début 2022.

Répartition des types d'entreprises - 2022-



COMMENTAIRES :

En 2022, le montant des achats adressés aux PME était de 105 M€ (sur 228,6 M€ au total), soit 46 % du total.

En comparaison, en 2021, ce montant était de 97,3 M€ (sur 193 M€ au total), soit 51 % du total.

Localisation des fournisseurs - 2022

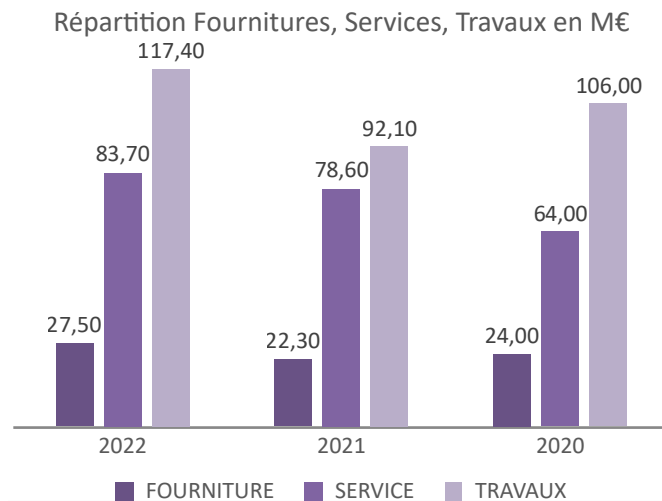


COMMENTAIRES :

En 2022 : nos fournisseurs sont principalement locaux

78 % de nos achats (= 178 M€) sont adressés à des entreprises situées en AURA. Si on se place à l'échelle du département de l'Isère, le chiffre est de 63 % (143 M€) et de 51 % (117 M€) pour ce qui est du territoire de la Métropole (les 49 communes). Les chiffres sont plus ou moins stables depuis 2020.

ACHATS



COMMENTAIRES :

Le montant des achats 2022 (228 M€) est en augmentation par rapport aux années marquées par le Covid en 2020/2021

Répartition :

- **Fournitures : 12,1 %** (contre 11,6 % en 2021)

- **Services : 36,6 %** (contre 40,7 % en 2021)

- **Travaux : 51,3 %** (contre 47,7 % en 2021)

2021 avait vu une augmentation des dépenses de prestations de services, par rapport à 2020, notamment en raison de la prise en compte des dépenses (15M€) pour le marché d'exploitation de l'usine d'incinération Athanor (auparavant en Délégation de Service Public). On retrouve en 2022, la même proportion dans la répartition entre les fournitures, les services et les travaux qu'en 2020.

Top 10 de nos fournisseurs

YNAT CONSTRUCTION	9 727 796 €
C.C.I.A.G.	8 454 857 €
EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	7 640 184 €
COLAS FRANCE	7 039 281 €
TRANSPORT FERNAND LELY ET FILS	7 016 822 €
UGAP	6 279 397 €
TRIVALO 38	6 109 803 €
EUROVIA ALPES	5 654 796 €
GRPT GUINTOLI SIORAT TOUTENVERT	4 795 336 €
TOTAL € TTC	62 718 272 €

Top 10 en fournitures

GEG SOURCE D'ENERGIES	4 080 122 €
UGAP	3 934 182 €
SCANIA FRANCE	1 244 773 €
ELECTRICITE DE FRANCE	1 039 492 €
RAVIX TUYAUTERIE SERRURERIE	844 821 €
MICROSTORE	754 980 €
A2A INFORMATIQUE	721 104 €
SULO FRANCE	640 022 €
DI AND CI SPA	592 270 €
ECOBA	573 981 €

Top 10 en prestations de services

CCIAG	7 721 250 €
TRANSPORT FERNAND LELY ET FILS	6 991 566 €
TRIVALO 38	6 109 803 €
ALEC	2 616 527 €
PROPOLYS	2 482 716 €
UGAP	2 345 215 €
TOTALENERGIES MARKETING FRANCE	1 524 235 €
FATEC GROUP	1 494 362 €
VEOLIA EAU REGION CENTRE EST	1 390 561 €
STEM PROPRETE	1 366 344 €

Top 10 en travaux

CUYNAT CONSTRUCTION	9 727 796 €
EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	7 581 128 €
COLAS FRANCE	7 026 898 €
EUROVIA ALPES	5 654 796 €
GRPT GUINTOLI SIORAT TOUTENVERT	4 716 482 €
TIRU	3 955 233 €
TERRITOIRES 38 (avance Biomax)	3 019 095 €
ISERE AMENAGEMENT	2 995 813 €
SADE CGTH	2 659 061 €
GRPT SESA AGENCE FILEPPI MIDALI FRERES	2 538 634 €

COMMENTAIRES :

- 2648 fournisseurs ont été bénéficiaires de la commande publique métropolitaine.
- 10 fournisseurs ont généré 62,7 M€ d'achats soit 27,4 % de nos achats annuels.
- 10 fournisseurs ont généré 14,425 M€ d'achats soit 52,3 % de nos achats annuels en fournitures.
- 10 fournisseurs ont généré 34,04 M€ d'achats soit 40,7 % de nos achats annuels en services.
- 10 fournisseurs ont généré 49,875 M€ d'achats soit 42,5 % de nos travaux.

Source : CORIOLIS (logiciel Finances)

RÉSEAU DES ACHETEURS



COMMENTAIRES :

Le réseau des acheteurs s'est réuni 5 fois en 2022, regroupant environ 40 acheteurs publics du territoire (comptes rendus transmis aux DGS des communes).

Thématiques traitées : Assises des achats publics, hausse des prix, SI Achats, pistes de groupements de commande.

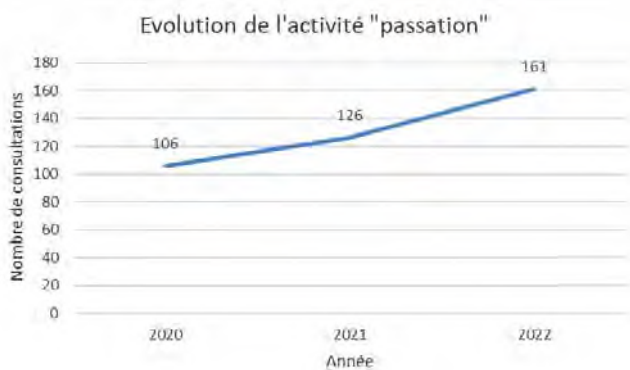
PASSATION DES MARCHÉS

271 consultations lancées dans l'année 2022 par GAM (hors SMMAG) dont :

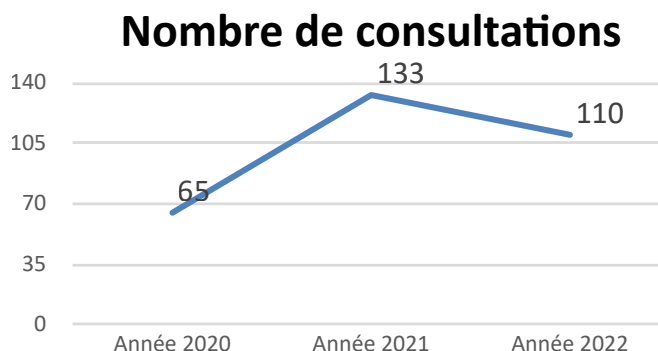
161 consultations pour le service commande publique de proximité
et 110 consultations pour le service commande publique central

470 lots instruits

Service commande publique de proximité



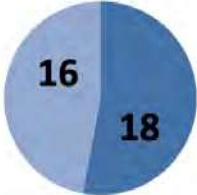

Service commande publique central :



COMMENTAIRES :

L'activité passation est en augmentation régulière ces 3 dernières années :

- 171 consultations en 2020 (dont 106 pour le SCPP et 65 pour le SCPC)
- 259 consultations en 2021 (dont 126 pour le SCPP et 133 pour le SCPC)
- 271 en 2022 (dont 161 pour le SCPP et 110 pour le SCPC)

<p>53 marchés conclus en groupement de commande (dont 33 pour le service commande publique de proximité et 20 pour le service commande publique central)</p>	<p>COMMENTAIRES :</p> <hr/> <p>Stabilité des groupements en 2022, essentiellement GAM / SMMAG pour les espaces publics (23 marchés), et UIVE groupement Sud Isère (10 marchés)</p>
<p>40 commissions réunies en 2022 (hors SMMAG) (↗)</p>	<p>COMMENTAIRES :</p> <hr/> <p>Nette augmentation du nombre de commissions de la commande publique de la Métropole réunies depuis 2020 (21 en 2020, 24 en 2021, 40 en 2022), dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 23 CAO Grenoble-Alpes Métropole - 13 CAO de groupement de commandes - 3 CDSP - 1 Jury de concours
<p>Délais moyens de procédure (à partir de l'avis de publicité jusqu'à la notification) :</p> <p>A00 : 4 à 5 mois</p> <p>MAPA avec CAO : 4 mois</p> <p>MAPA sans CAO : 3 mois</p> <p>MN sans pub : de 2 mois à 4 mois si délibération</p>	<p>COMMENTAIRES :</p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> - pour un concours : 12 mois - pour un marché négocié avec publicité : 8 mois <p>Délais tributaires notamment des négociations menées (lorsqu'elles sont possibles) et des dates d'instances.</p>
<p>Nombre de marchés déclarés sans suite ou infructueux :</p> <p>Service CPP :</p>  <p>Service CPC :</p>  <p>■ Nombre de Déclarations sans suite ■ Infructuosité</p>	<p>COMMENTAIRES :</p> <hr/> <p>Sur la commande publique de proximité, les déclarations sans suite sont liées en grande majorité à une mauvaise définition du besoin et une absence de concurrence. Les infructuosités sont liées aux opérations de travaux alloties dans un contexte économique difficile depuis la sortie du Covid et la crise ukrainienne.</p> <p>Sur la commande publique centrale, peu d'anomalies ont été constatées en 2022. Les déclarations sans suite sont principalement dues à une mauvaise définition du besoin. En matière d'assurance, peu d'offres ont été reçues. Les offres reçues comportaient des franchises très élevées et ne répondaient pas au cahier des charges.</p>

SÉCURISATION DES MARCHÉS

76 délibérations sécurisées
entre le 20/05 et le 16/12/2022, en lien
avec les services internes
(SAVI, la DIJI, les SAF et les directions opérationnelles)

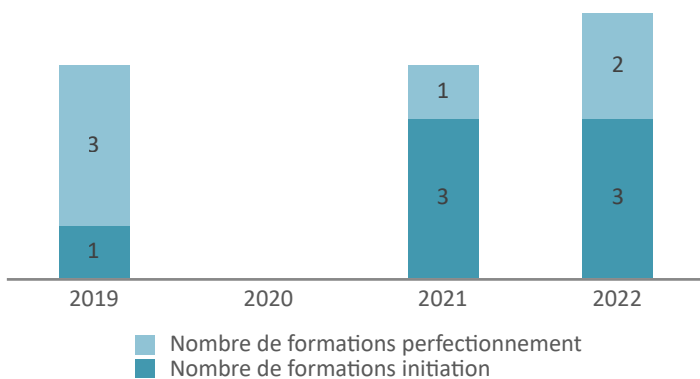
COMMENTAIRES :

Le SCPP a pour mission depuis le CT de mai 2022 et suite à la réorganisation de la DCPA, de sécuriser les projets de délibérations inscrits aux instances délibératives de la Métropole. Cela consiste en particulier au respect des calendriers prévisionnels, à sa participation au comité de lecture, à la gestion du logiciel dédié aux délibérations et à la relecture/contrôle juridique des actes de la commande publique de tous les pôles de la Métropole (attribution de marchés, autorisation de signer, avenants, lancement d'opération, validation d'APD etc). La coordination interservices propre à cette activité est importante.

FORMATIONS INTERNES

Nombre de formations organisées :

Les formations "marchés publics" en intra



15 agents en moyenne sont inscrits
à chaque session de formation
par le service formation.

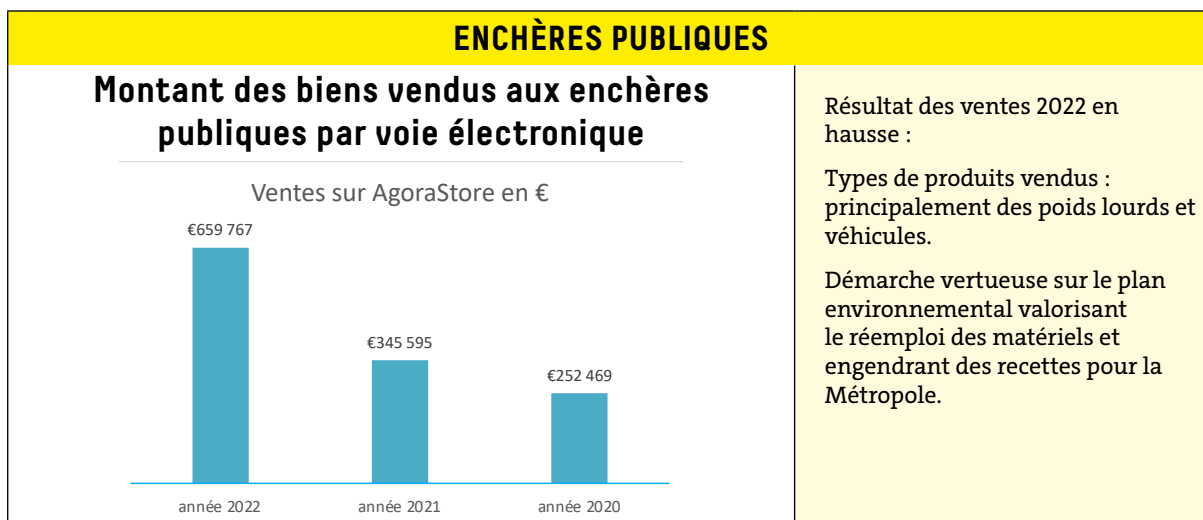
COMMENTAIRES :

Le service CPC organise des formations thématiques en marchés publics à destination des agents de la Métropole, en lien avec le service formation de la DRH :

- Des formations « Initiation aux marchés publics » d'une durée d'une demi-journée destinées aux agents débutants dans la matière,
- Des formations « Perfectionnement marchés publics » d'une durée d'une journée destinée aux agents disposant d'expérience en marchés publics ou ayant au préalable suivi le module « initiation aux marchés publics ».

En 2022, 5 sessions de formations ont été dispensées (3 sessions initiation et 2 sessions perfectionnement)

Le service est par ailleurs intervenu lors de la formation « Exécution marchés publics » organisée par la DFCG en novembre 2022.



Source : Indicateurs activité Direction Commande Publique et Achats

GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
SPASER	Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables
A00	Appel d'offres ouvert
MAPA	Marché à procédure adaptée
MN	Marché négocié
CAO	Commission d'appel d'offres
CDSP	Commission de délégation de service public
SCPP/SCPC	Service Commande publique Proximité / Service Commande publique Central
PESP	Pôle Environnement Services publics
PPEP	Pôle Proximité espaces publics
DIET	Direction immobilier et environnement de travail
ETI	Entreprises de Taille Intermédiaire
GE	Grandes Entreprises
PME	Petites et Moyennes Entreprises
UGAP	Union des groupements d'achats publics

Les moyens au service des ambitions

Moyens matériels et bâtiments

Nous aurons réussi si... Les moyens matériels sont sécurisés et la sinistralité est maîtrisée ; Le programme de construction est co-piloté avec les services opérationnels ; Une stratégie de gestion patrimoniale est déployée : maintien, optimisation et anticipation ; L'environnement de travail des agents de la Métropole s'adapte aux besoins de la collectivité et recherche l'innovation et le développement durable

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

■ FIN D'OCCUPATION PAR GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE DES LOCAUX SUIVANTS :

- Le Forum ;
- Bâtiment Mancret ;
- Ancien centre technique collecte à Vizille ;
- Centre technique eau à Vif ;
- Bâtiment Alliance ;
- Bâtiment l'Obiou ;
- Site Peldis de Saint-Martin-le-Vinoux.

■ OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION LIVRÉES EN 2022 :

- Centre d'exploitation collecte de Vizille ;
- Centre d'exploitation de l'Eau de Pont de Claix ;
- Chartreuse de Prémol ;
- Démolition halle Allibert ;
- Réseau de chaleur Meylan (phase 1) ;
- Sanitaires du Summum à Alpexpo.

■ OPÉRATIONS ENGAGÉES EN 2022 :

- Déchetterie de Varcès ;
- Modernisation chaufferie Poterne ;
- Démolition Peldis ;
- CE assainissement Échirolles ;
- Changement fours crématorium Gières ;
- Réaménagement cimetière Poisat ;
- Sécurité Aquapole ;
- Bâtiment territoire zéro chômeur Échirolles ;
- Déchetterie Fontaine.

■ OPÉRATIONS MAJEURES QUI SE POURSUIVENT EN 2022 :

- Siège de la Métropole : obtention du permis de construire et début de la phase de désamiantage/curage ;
- Unité d'Incinération (UIVE) : démarrage études maîtrise d'œuvre ;
- Alpexpo : études Alpes Congrès ;
- Cosmocité : travaux en cours ;
- Ecole Supérieure Art et Design (ESAD) : études maîtrise d'œuvre ;
- Zone Activité Économique Peupliers : chantier.

ZOOM PROJETS 2022

■ DÉMÉNAGEMENTS DE SITES ADMINISTRATIFS

Le projet de construction du siège a nécessité de libérer la totalité du site du Forum. Des déménagements ont donc été nécessaires pour transférer les agents sur les sites Malraux (siège provisoire GAM) et le bâtiment « Le Verseau » sur Échirolles.

■ LES GRANDS CHIFFRES DES DÉMÉNAGEMENTS 2022 :

- 450 agents déménagés sur 2 sites ;
- 2 000 m³ de mobilier déménagés ;
- 450 m³ de cartons déménagés ;
- 60 m³ de mobilier recyclés ;
- 30 m³ de fournitures en réemploi par la société Ulisse ;
- 25 m³ de documents archivés ;
- 40 m³ de documents éliminés et recyclés.

■ CONVERSION DE LA FLOTTE COMPTE TENU DE LA ZFE

Afin de poursuivre en 2022 la mise en conformité du parc de véhicules avec la ZFE :

- 18 véhicules utilitaires ont été remplacés pour un budget de 590 K€ TTC, dont un véhicule en retrofit.
- 7 poids lourds ont été remplacés dont 6 par des véhicules au Gaz Naturel Ville pour un budget de plus de 2 M€ TTC.

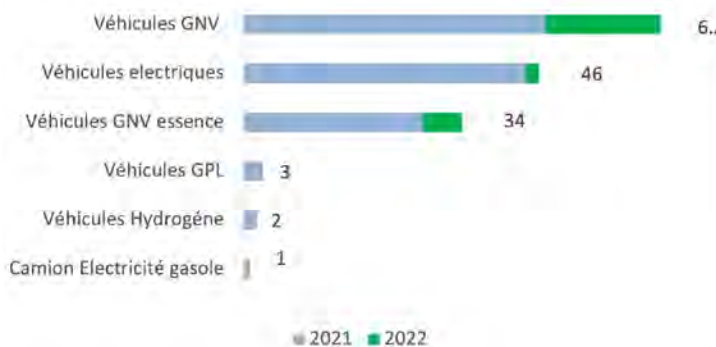
INDICATEURS

OBJECTIF

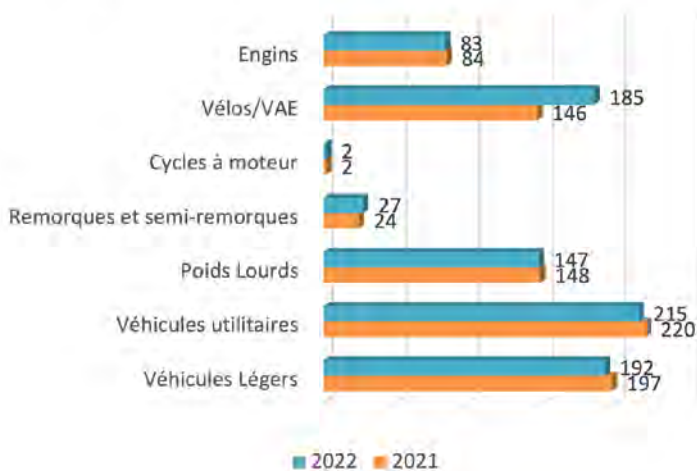
L'environnement de travail des agents de la Métropole s'adapte aux besoins de la collectivité et recherche l'innovation et le développement durable

GESTION DE LA FLOTTE AUTOMOBILE

Nombre de Véhicules "verts" dans la flotte métropolitaine



Répartition de la flotte de véhicules



	Essence/diesel (en L)	Gaz(en Kg)
2021	947 962	172 364
2022	849 765	301 504

	Dépenses en Essence/diesel et Gaz
2021	1 651 368
2022	2 047 913

COMMENTAIRES :

Le parc de véhicules s'est renouvelé en 2022 en conformité avec la ZFE sans augmentation de celui-ci :

- 50 % de Bennes Ordures Ménagères en Gaz Naturel Ville ;
- 24 % Véhicules Légers /Véhicules Utilitaires en électrique/GNV/ GNV-essence.

La flotte de vélos a fortement progressé afin de favoriser ce mode de déplacement doux.

Les fortes augmentations des carburants et surtout le GNV ont généré un accroissement de 25 % du budget afférent.

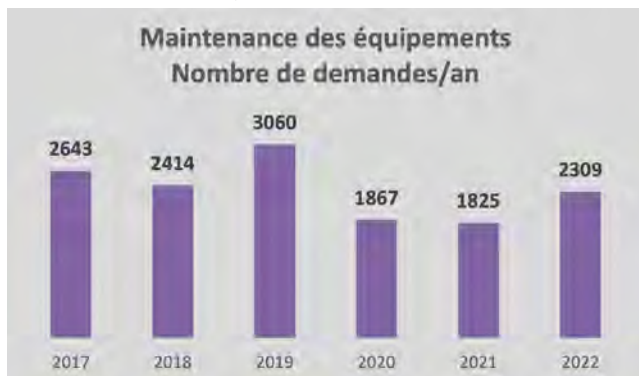
Source : Direction Immobilier Environnement de Travail

OBJECTIF

Le programme de construction est copiloté avec les services opérationnels

GESTION ET MAINTENANCE DES BATIMENTS

Le patrimoine métropolitain est constitué de **244 sites** regroupant **317 bâtiments**



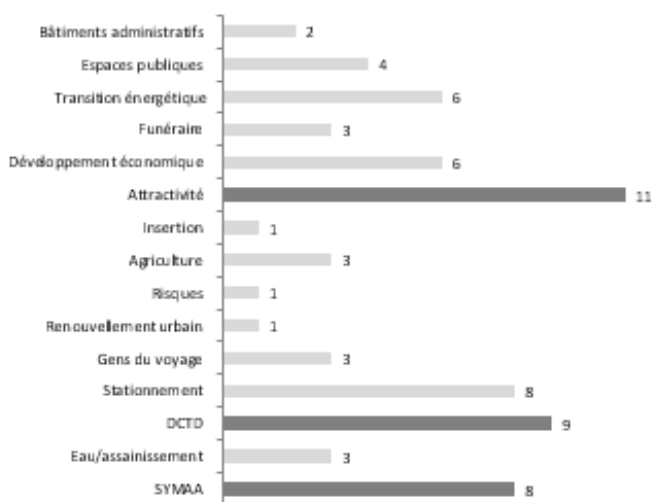
COMMENTAIRES :

La progression de l'activité en 2022 est due à l'intégration de l'unité «Sûreté Sécurité».

Source : Direction Immobilier Environnement de Travail

CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS

Construction et bâtiments : répartition des opérations suivies par politiques publiques



COMMENTAIRES

70 opérations suivies au total, de la phase programmation à la phase garantie de parfait achèvement. Le montant des opérations s'élève entre 70 000€ (le plus petit budget) et 200 000 000 € (le plus gros budget).

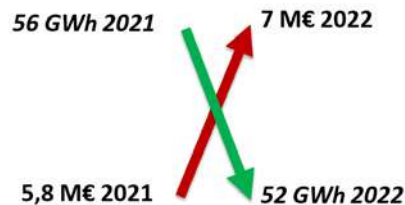
DCTD : Direction Collecte et Tri des Déchets

SYMAA : Syndicat Mixte Alpes Abbatages

Source : Direction Immobilier Environnement de Travail

GESTION DES FLUIDES

Consommations et budget global Énergie Grenoble-Alpes Métropole



COMMENTAIRES

Une politique volontariste a permis de diminuer significativement nos consommations énergétiques. Mais l'envol des prix de l'énergie a augmenté de 20 % le budget afférent.

Source : Direction Immobilier Environnement de Travail



50 % du gaz consommé par Grenoble-Alpes Métropole est du gaz « vert ».

550 sites GAM sont approvisionnés en électricité de haute valeur environnementale.

COMMENTAIRES

Le gaz vert est du biogaz ou du biométhane.

L'électricité de haute valeur environnementale est constituée exclusivement d'éolien, de barrage ou de photovoltaïque).

Les sites approvisionnés en électricité comprennent également les armoires électriques feux tricolores et les stations de relevages eau et assainissement...

Source : Direction Immobilier Environnement de Travail

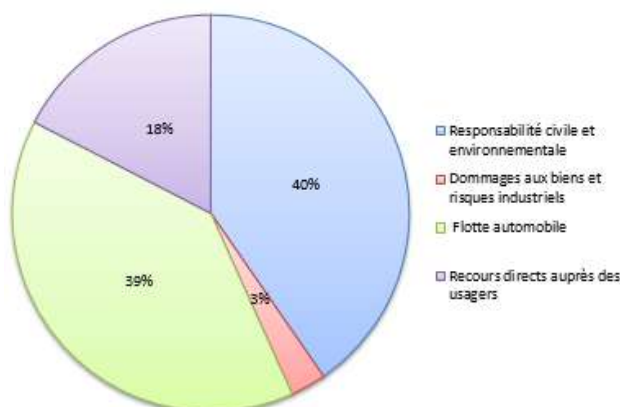
OBJECTIF OPÉRATIONNEL

La moyens matériels sont sécurisés et la sinistralité est maîtrisée

GESTION DES ASSURANCES

Sinistralité des assurances GAM :

Répartition des sinistres par assurance



COMMENTAIRES

Répartition des sinistres (en nombre) :

- 153 « Responsabilité civile et environnementale »
- 11 « Dommages aux biens et risques industriels »
- 149 « Flotte automobile »
- 66 « Recours directs auprès des usagers »

Source : Direction Immobilier Environnement de Travail

GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
GNV	Gaz Naturel de Ville
VUL	Véhicules Utilitaires Légers
VL	Véhicule Léger
BOM	Bennes à ordures ménagères

Les moyens au service des ambitions

Juridique

Nous aurons réussi si... Le cadre juridique de la Métropole est clair, partagé et respecté

PROJETS TERMINÉS / EN COURS :

- Mise en place d'une nouvelle organisation du service / redéfinition des périmètres des juristes et mise en place de binômes sur les questions à enjeux forts.
- Réalisation du guide de rédaction des actes (avec le SAVI) – formations à organiser en 2023.
- Formalisation des décisions du Président (avec le SAVI).
- Elaboration d'une procédure sur les avis juridiques rendus sur les délibérations.
- Mise en place d'un tableau de suivi des demandes avec délais de réponse + formalisation d'AR indiquant le délai de réponse aux questions des services.
- Poursuite du travail sur le cadre juridique des subventions en lien avec le contrôle de gestion : formations régulières des agents, mise à jour et refonte du document de base.

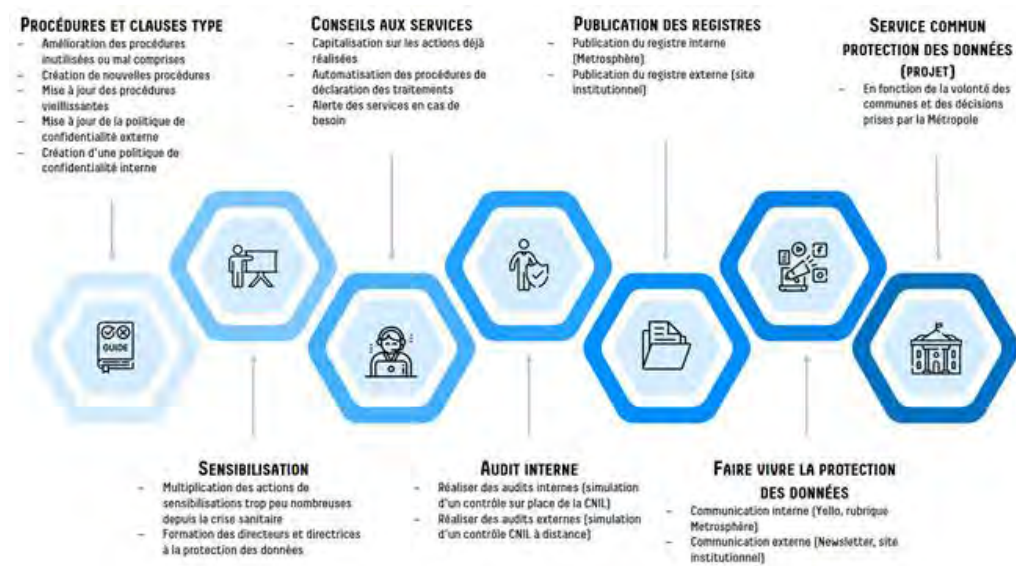
ZOOM PROJET.S 2022

■ RÉORGANISATION DU SERVICE DU CONSEIL JURIDIQUE ET DU CONTENTIEUX

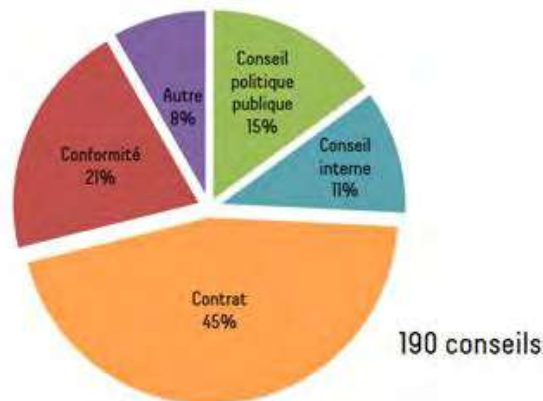
Le service du conseil juridique et du contentieux s'est réorganisé en 2022. Le choix a été fait de le rapprocher du Service des Assemblées et de la Vie Institutionnelle pour notamment mieux sécuriser juridiquement les actes administratifs de Grenoble-Alpes Métropole. La concentration de la mission de veille d'étude juridique et de contentieux dans une même direction a été décidée pour faciliter le pilotage juridique de Grenoble-Alpes Métropole, renforcer la capitalisation et limiter les risques d'une organisation éclatée basée sur une seule personne. Enfin, dans le cadre de cette réorganisation, un travail interne a été lancé pour former des binômes de juristes afin de rechercher les modalités d'une sécurisation des expertises sectorielles.

ACTIVITÉ DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES :

Le délégué à la protection des données a largement contribué à la création du service commun protection des données entre la Métropole, 16 communes et 11 CCAS. Le service commun est composé de trois délégués à la protection des données (1 poste existant, 1 transfert de personnel et 1 recrutement). Le délégué à la protection des données a continué d'appliquer son plan d'action 2021-2024 :



En ce sens, il a notamment dispensé 190 conseils juridiques dont 45 % étaient en lien avec un contrat public.



INDICATEURS

OBJECTIF

Le cadre juridique de la Métropole est clair, partagé et respecté

SUIVI DES CONTENTIEUX

70 contentieux
arrivés (↗)

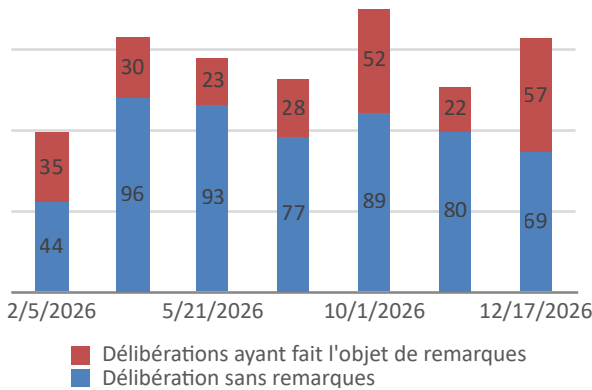
COMMENTAIRES :

Les contentieux suivis en 2022 ont légèrement augmenté par rapport à 2021 (63). Cette augmentation n'est pas significative. Elle se situe dans la marge de variation des années précédentes

Près de la moitié des contentieux arrivés concernent les ressources humaines

Source : Service du Conseil Juridique et du Contentieux

AVIS JURIDIQUES SUR LES DÉLIBÉRATIONS



COMMENTAIRES :

De plus en plus d'importance est donnée à la sécurisation des actes de GAM. Les avis sont de mieux en mieux pris en compte par les rédacteurs de délibérations. Les avis juridiques permettent également de faire remonter à la Direction Générale les alertes importantes.

Source : Service du Conseil Juridique et du Contentieux

CONSEIL JURIDIQUE AUX SERVICES



COMMENTAIRES

La plupart des sollicitations sont issues des ressources humaines, mais également des services techniques (eau potable, voirie, transports, mobilités...). Les questions urbanisme/aménagement ne sont pas comptabilisées.

Source : Service du Conseil Juridique et du Contentieux

GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
SAVI	Service des Assemblées Vie Institutionnelle

Les moyens au service des ambitions

Mutualisations – Relations aux communes – Coopération

Nous aurons réussi si... Les élus communaux et métropolitains, et leurs services, coopèrent au sein du bloc communal : construction d'une culture commune, répartition des rôles et des moyens en cherchant des synergies, dialogue fluide et régulier ; Une offre de mutualisation entre Métropole et communes est proposée et actualisée annuellement ; Les coopérations avec les territoires voisins améliorent la qualité et l'efficacité du service public pour les habitants du bassin de vie grenoblois

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

COOPÉRATION DU BLOC COMMUNAL

Relations aux communes

- 15 conférences des Maires ont été organisées. Elles ont permis d'échanger sur 39 sujets.
- 9 réunions des DGS dans le cadre d'un nouveau format alternant, tous les mois, réunion d'actualités (1 heure en visio-conférence) et réunion thématique (3 heures en présentiel). 36 sujets ont été traités.
- 3 réunions du groupe des petites communes. 43 sujets ont été abordés.
- Réseaux et groupes techniques.

Pacte de gouvernance et de citoyenneté

- Adoption du pacte de gouvernance et citoyenneté le 25 mars 2022
- Sur les 44 engagements portés, 30 ont été réalisés, 8 sont en cours et 6 restent à mettre en œuvre.

Pacte financier et fiscal de la solidarité

- Adoption du pacte financier et fiscal de solidarité le 18 novembre 2022

- Création du fonds de concours d'aide à l'investissement des communes dédié aux transitions, dans le cadre de l'adoption du pacte financier et fiscal de solidarité le 18/11/2022 avec des appels à projets à compter du 1^{er} janvier 2023.

Mutualisations

- Création de 4 nouveaux services communs entre les communes, les CCAS et la Métropole : protection des données, plateforme numérique participative, aménagement et projets urbains, accessibilité.
- Création de 2 nouvelles prestations de service pour les communes : instruction des arrêtés de circulation, risques et résilience.
- La commune de Meylan a rejoint la ville de Grenoble et la Métropole au sein du service commun Bureau d'études des aménagements des espaces publics.
- Les projets de mutualisations de l'offre 2022 sont en cours de travail : groupement de commandes éclairage public, groupement de commandes outil d'instruction des autorisations d'urbanisme, mutualisation location matériel de chantier, plateforme culturelle numérique, mise en œuvre du Plan Canopée, vidéoprotection, etc.

■ COOPÉRATION INTER-TERRITORIALE

Relations aux territoires voisins

- Mise en place des premières conférences des Présidents des 11 EPCI à l'échelle du bassin Sud Isère. 3 conférences des Présidents ont été organisées. Elles ont permis d'échanger sur 3 sujets (outils de traitement et de valorisation des déchets, SCOT et concertation volontaire Zone à Faibles Émissions)
- 9 réunions des DGS dont 4 réunions en présentiel (8 thématiques abordées) et 5 réunions en visio (4 thématiques).

Déploiement des démarches partenariales

- Accords de coopération : poursuite des actions dans le cadre du contrat de réciprocité signé avec la Communauté de Communes du Trieves
- Poursuite du programme « Territoire à Énergie Positive » (TEPOS) avec le Parc Naturel Régional du Vercors
- Développement 4 saisons du site Col de Porte, en coopération avec Cœur de Chartreuse
- Valorisation patrimoniale et touristique de l'ancienne voie du tram entre Grenoble et Saint Nizier du Moucherotte avec le Vercors
- Groupement de commandes à plusieurs EPCI pour le lancement de nouveaux outils de traitement et de valorisation des déchets dimensionnés à l'échelle d'un grand territoire et réflexion pour la mise en place d'un syndicat
- Poursuite du Plan Local Insertion Emploi (PLIE) œuvrant pour l'accès à l'emploi des plus précaires sur l'ensemble de la zone d'emploi
- Déploiement du Pacte économique local
- Déploiement du Pacte Alimentation Inter-Territorial sur les questions agricoles et de stratégie alimentaire
- Signature de la convention de partenariat « Forêt Horizon 2030 »

- **Structuration des outils auxquels la Métropole appartient**

- Travail dans le cadre des outils suivants : SYMAA, pôle agroalimentaire, SABF, Grenoble Alpes, EPFL, EPSCOT, AURG, SYMBHI, CLE Sage Drac, EDGA, SMMAG, PNR Chartreuse, PNR Vercors
- Contribution aux travaux de renouvellement des chartes des PNR du Vercors et de la Chartreuse, conférence des EPCI du Parc Naturel Régional du Vercors, création d’instances « comité des territoires » dans la future charte de la Chartreuse ;
- Réflexion pour l’évolution du SCOT.

ZOOM PROJETS 2022

FONDS DE CONCOURS DÉDIÉ AUX TRANSITIONS

Dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité, un fonds de concours dédié aux transitions a été créé. Doté d’une enveloppe annuelle de 2 millions d’euros, il répond à la volonté de Grenoble-Alpes Métropole d’accompagner et soutenir les projets communaux visant à améliorer durablement la performance énergétique et permettant de répondre aux enjeux de lutte contre le changement climatique ainsi que d’adaptation au réchauffement climatique. Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et s’organise autour de 2 appels à projets annuels dont les échéances sont fixées le 31 mars et 31 octobre de chaque année.

MISE EN PLACE DES PREMIÈRES CONFÉRENCES DES PRÉSIDENTS DES EPCI DU BASSIN SUD ISÈRE

À l’échelle du bassin Sud Isère (11 EPCI), la conférence des Présidents a été créée afin d’échanger sur les sujets partagés par les territoires. Elle se réunit sous différents formats : totalité du bassin Sud Isère ou sous-ensemble regroupant les EPCI concernés par la thématique. Trois rencontres ont eu lieu en 2022 :

- Une Conférence des 7 Présidents des EPCI concernés par la coopération déchets : la reconstruction des deux outils de traitement se poursuit avec le chantier de construction du nouveau centre de tri en cours et concernant l’usine d’incinération et de valorisation énergétique, le marché de maîtrise d’œuvre a été attribué et le marché process a été lancé. Les deux groupements de commandes sont constitués et la réflexion se mène pour la création future d’un syndicat.
- Une Conférence des 7 Présidents des EPCI membres de l’EPSCOT relative à l’évolution nécessaire du SCOT.
- Une Conférence des 11 Présidents des EPCI relative à la concertation volontaire Zone à Faibles Émissions suite à laquelle l’ensemble des EPCI voisins a produit une contribution.

INDICATEURS

OBJECTIF

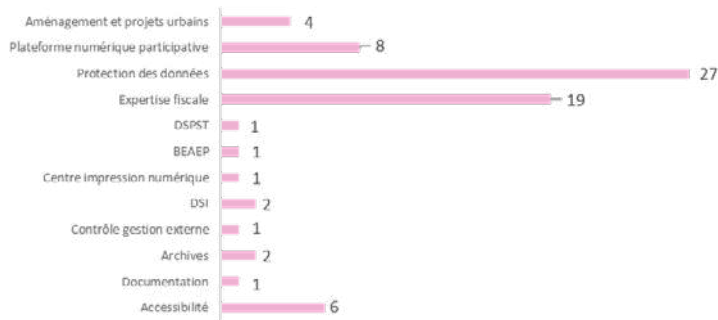
Une offre de mutualisation entre Métropole et communes est proposée et actualisée annuellement

OFFRE DE MUTUALISATION

La Métropole propose :

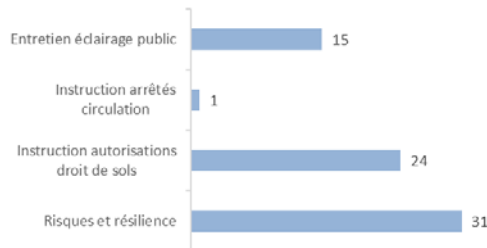
12 services communs, forme de mutualisation la plus aboutie :

Répartition des 12 services communs par nombre de communes adhérentes



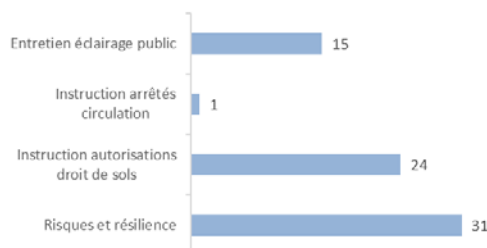
4 prestations de service

Répartition des 4 prestations de service par nombre de communes adhérentes



2 mises à disposition de bien

Répartition des 2 mises à disposition de biens par nombre de communes adhérentes



COMMENTAIRES :

Toutes les communes participent à au moins une mutualisation. La commune de Grenoble adhère à 13 mutualisations.

12 CCAS sont membres d'un service commun.

DSPST : Direction Santé Prévention Sécurité au Travail

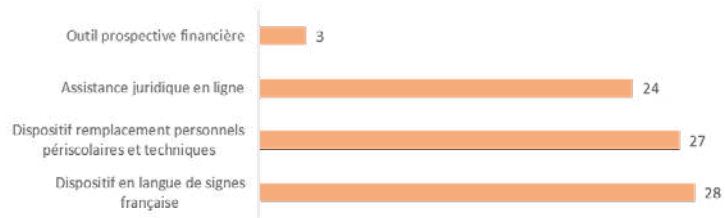
BEAEP : Bureau d'Etude et Aménagement des Espaces Publics

DSI : Direction des Systèmes d'Information

Source : Mission des relations aux communes et des mutualisations

4 tarifs négociés

Répartition des 4 tarifs négociés par nombre de communes adhérentes



GLOSSAIRE :

Acronyme	Signification
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Les moyens au service des ambitions

Communication interne & externe

Nous aurons réussi si... La communication métropolitaine se déploie de manière différenciée selon les cibles ; La Métropole se dote d'outils d'information et de communication performants et agiles ; La communication interne contribue à la qualité des conditions de vie au travail, individuelle et collective, au développement de l'esprit de coopération et de la culture commune.

PROJETS TERMINÉS / EN COURS

COMMUNICATION EXTERNE :

- Réalisation de la nouvelle formule du site web institutionnel de la Métropole.
- Réalisation d'une nouvelle formule du magazine institutionnel de la Métropole.
- Publication de campagnes de promotion de nouveaux comportements face aux transitions (notamment en lien avec les clubs sportifs professionnels du territoire).
- Création d'un réseau des responsables communication des 49 communes.
- Déploiement progressif d'une stratégie « Marque employeur », en lien avec la DRH et la Communication interne.
- Redéfinition de la ligne éditoriale des réseaux sociaux sur les sujets « attractivité/fierté de territoire (en lien avec l'agence Grenoble Alpes).

COMMUNICATION INTERNE :

- Réorganisation et mise à jour de l'Intranet MétroSphère suite à la réorganisation des services par Pôle.
- Capitale verte
- Mise en place et pérennisation du RAA, réseau des assistantes administratives
- PAE - Plan d'administration exemplaire : organisation, information, coordination et promotion des 4 temps forts thématiques : fête du printemps, Semaine développement durable, semaine réduction des Déchets, challenge mobilité, campagne affichage déplacement, campagne sobriété économie énergie

- Opération Forum 2022 : déménagements et installations sur 3 sites.
- Marque employeur : travail collaboratif avec la DRH pour la mise en œuvre de la marque employeur.

ZOOM PROJETS 2022

COMMUNICATION INTERNE :

Mise en œuvre du RAA, réseau des assistantes administratives

Déploiement de la communauté des assistantes administratives : à l'automne 2021, alors que la période Covid n'est pas encore terminée, la Mission communication interne propose la re-création d'un réseau spécifique associant les professionnelles des métiers du secrétariat. Avec plus de 60 participantes à la première rencontre (40 en présentiel et 20 distance), on constate que le besoin de se rencontrer pour mieux travailler ensemble et mieux exercer son métier est réel. Après plusieurs rencontres concluantes, il est confirmé qu'un tel réseau répond aux attentes des participantes. Une évaluation auprès des managers sera à opérer à l'automne 2023.

COMMUNICATION EXTERNE

Refonte du site internet de la Métropole

Grenoble-Alpes Métropole a lancé fin 2021 la refonte de son site web, grenoblealpesmetropole.fr, avec notamment pour objectifs de :

- Placer l'utilisateur au centre de ce nouveau site pour mieux répondre à ses attentes ;
- Promouvoir les actions de la Métropole en faveur des transitions et accompagner le changement de comportements des citoyens ;
- Construire un site sobre, moderne, éco-conçu et accessible à tous.

Pour répondre à ces enjeux, la Métropole a innové dans sa façon de conduire ses projets numériques. Tout au long de l'année 2022, de nombreux ateliers de conception ont été organisés avec des citoyens, professionnels, médiateurs du numérique, personnes porteuses d'un handicap, agents métropolitains : près d'une centaine d'utilisateurs interne et externe associés à la refonte du site grenoblealpesmetropole.fr, au cours de 25 ateliers de conception et tests.

Une démarche d'accessibilité numérique exigeante a été intégrée dès le début du projet, permettant au site d'être certifié 100 % accessible. L'écoconception a été également au cœur de toutes les phases d'élaboration de ce site avec l'accompagnement du GreenIt : 73 bonnes pratiques d'écoconception ont été déployées sur le nouveau site.

Le résultat : **l'impact environnemental du nouveau site a été réduit de moitié par rapport à la version précédente.** 97 % des personnes sondées préfèrent le nouveau site et le temps de recherche d'une information donnée a été divisé par 5.

Le nouveau site a été mis en ligne le 13 décembre 2022 :
www.grenoblealpesmetropole.fr

INDICATEURS

COMMUNICATION EXTERNE

OBJECTIF

La Métropole se dote d'outils d'information et de communication performants et agiles

RELATION PRESSE



En lien avec le Cabinet du Président :
 Conception/Réalisation de **20 dossiers** de presse
 Rédaction de **35 communiqués** de presse

Source : Direction de la communication

CAMPAGNES ET PROJETS DE COMMUNICATION

30 campagnes de communication
 réalisées aux périmètres très divers
 (changements de comportement, promotion
 d'évènements ou de dispositifs métropolitains...),
 incluant notamment de l'achat
 d'espaces publicitaires (print, web, réseaux sociaux...)
 et pour certaines la création de vidéos
 à caractère publicitaire (15 environ).

COMMENTAIRES :

D'autres exemples de projets :

- Accompagnement de la présence sur salon (Mipim, Simi, Salon habitat, Foire, Forum des métiers de la Transition...);
- Conception-Réalisation de brochures, plaquettes, flyers... sur plus de 25 opérations ou dispositifs métropolitains différents (concertations, aménagements publics, bilans, PLUI, Maisons de l'emploi, OPAH, Tour de France...);
- Suivi de projets web : mise en ligne d'une nouvelle version du site du PLIE, conception et suivi d'évolutions sur les sites de la Convention citoyenne et de services lignes Izi-Ici.

Plus particulièrement, l'année 2022 a été marquée par le lancement d'une première campagne de changements de comportement en partenariat avec le FCG Rugby (avec une forte visibilité) et le retour de campagnes dans les salles de cinéma locales (conception vidéo, et achat d'espace) et d'un retour d'espaces dédiés à la publicité locale par les régies.

Source : Direction de la communication

SITE WEB INSTITUTIONNEL GRENOBLEALPESMETROPOLE.FR

1 815 000 pages vues (+2,2 %)

63 % de visites sur smartphone (+ 3,2 %)

65 % des visites proviennent des moteurs de recherche

29 contributeurs (→)
pour 18 343 24 700 actions de mise à jour (+34 %)

150 actualités mises en ligne (-44 %)

20 newsletters envoyées (+17 %)
à 14 000 inscrits (+16 %)

COMMENTAIRES :

La baisse d'actualités mises en ligne s'explique par une nouvelle ligne éditoriale retenue après le constat d'une faible audience de ces dernières, sauf exception (200 lectures en moyenne pour chaque actualité).

Source : Direction de la communication / outil statistique Matomato

JOURNAL



5 numéros du journal Métropole Mag (24 à 28 pages)
+ 1 supplément spécial « actions métropolitaines 2020-2022 » intégré au magazine n° 2 du printemps 2022

108 articles (demi-page, pleine page, quelques double-page)
et **74 brèves** (↗)

COMMENTAIRES :

En 2021 : 8 numéros du journal Grenoble-Alpes Métropole (12 pages) ; 108 articles (demi-page à pleine page) et 60 brèves.

Source : Direction de la communication

RÉSEAUX SOCIAUX



Facebook

37 380 fans (+ 6,8 %)

44 800 visites sur la page (+76 %)

dont 55 % de femmes / 45 % hommes (→)

dont 74 % âgés de 25 à 54 ans (→)

1 379 000 comptes ont déjà consulté au moins un contenu publié sur la page (- 0,5 %)



LinkedIn

21 100 abonnés (+26 %)

dont 32 % membres d'une entreprise
de + 500 salariés (+9 %)



Instagram

11 400 followers (+6,5 %)

dont 57,5 % femmes / 42,5 % hommes

dont 75 % de 25 à 54 ans

102 publications (- 28 %)

46 stories (+21 %)



Twitter

4 760 followers (+19 %)

COMMENTAIRES :

La baisse de publication sur Instagram s'explique par l'absence d'un photographe une partie de l'année. L'augmentation des stories grâce à l'arrivée d'un apprenti community manager est encore insuffisante. Souhait de développer les réels.

Source : Direction de la communication

COMMUNICATION INTERNE

OBJECTIF

La communication interne contribue à la qualité de vie au travail, à l'accompagnement au changement, au développement de la cohésion et de l'esprit de coopération

INTRANET DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE - MÉTROSPHÈRE



625 599 vues uniques
hors page d'accueil (+2 % par rapport à 2021)

382 actualités publiées
(334 en 2021)

COMMENTAIRES :

Il est important de prendre en compte le chiffre hors page d'accueil puisque MétroSphère se lance automatiquement avec l'ouverture du navigateur donc bon nombre de vues sont automatiques.

Source : Mission Communication Interne

JOURNAL INTERNE - YELLO



5 numéros + 2 éditions spéciales

COMMENTAIRES :

2 éditions spéciales sur les médaillés retraités (en juin 2022) et les sites Verseau et Prémalliance (en septembre 2022).

Source : Mission Communication Interne

RÉSEAU DES RÉDACTEURS INTERNES

58 personnes différentes
ont contribué à mettre à jour l'ensemble
du contenu de MétroSphère en 2022

COMMENTAIRES :

Le réseau des référents communication interne se réunit tous les 2 mois pour partager les infos, les besoins et concevoir les contenus des nouvelles publications.

Source : Mission Communication Interne

Les moyens au service des ambitions

Un comité d'accompagnement des organisations

.....

Au début du mandat, il apparaissait nécessaire de réinterroger l'organisation afin de la consolider et de l'adapter aux enjeux de la Métropole et aux ambitions politiques.

Pour accompagner les managers dans cette période de transition organisationnelle, la DGA Ressources a impulsé une nouvelle démarche opérationnelle d'appui aux managers appelée **CADO – Comité d'Accompagnement Des Organisations**, qui constitue un véritable outil de conduite du changement.

Sa mission est de centraliser les demandes de conseil en conduite du changement et en organisation, de les préciser en identifiant bien le besoin, de les formaliser sous forme d'un contrat entre managers demandeurs, DGA référent et DGA Ressources puis de mettre en œuvre l'accompagnement idoine qui a été défini soit en s'appuyant sur les compétences internes (coach, psychologue du travail, conseiller en organisation) soit en pilotant l'intervention d'un cabinet conseil externe.

La force de CADO est de réunir chaque mois, un groupe pluridisciplinaire pour instruire les demandes, échanger sur les besoins et se coordonner au niveau des actions à lancer. Il permet d'accompagner voire d'anticiper les impacts des évolutions organisationnelles en matière de ressources humaines et de santé au travail (évolution des fiches de poste, développement des compétences, mobilité, usure professionnelle...). Ce groupe CADO, piloté par la DGA Ressources, est composé de membres de la DRH, de la mission organisation méthodes, de la direction santé, prévention sécurité au travail et de la direction stratégie innovation et relations citoyennes.



**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**

PLUS D'INFORMATIONS :

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

04 76 59 59 59

Accueil du public :

1 place André Malraux à Grenoble

Adresse postale :

3 rue Malakoff, 38031 Grenoble, France



[grenoblealpesmetropole.fr](https://www.grenoblealpesmetropole.fr)

Rédaction/Conception Grenoble Alpes Métropole

Réalisation Clic eirl Juin 2023

Document imprimé sur papier recyclé.

